E. P. DUTTON & CO.
BOOKSELLERS
NEW YORK

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nantesauxixesi00guuoft

NANTES

AU XIX.e SIÈCLE.

IMPRIMERIE DE MELLINET.

HF
G928n

NANTES
AU XIX.e SIÈCLE;

STATISTIQUE

TOPOGRAPHIQUE, INDUSTRIELLE ET MORALE,

FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE DES PROGRÈS DE NANTES;

PAR MM. A. GUÉPIN ET E. BONAMY,

DOCTEURS-MÉDECINS.

NANTES,

PROSPER SEBIRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE DU PILORY, N.° 4.

1835.

120213
13 | 1 | 2

Nous tenons peu à ces documents hérissés de chiffres dont le lecteur dit gravement en les passant sans les lire : Voila du positif. Notre livre n'est donc pas une statistique dans le sens actuel de ce mot.

Nous avons eu pour but de continuer l'Histoire des Progrès de Nantes, et de résumer parallèlement en quelques pages ce que le passé nous a légué sous le triple rapport des arts, de la science, de l'industrie, et ce que nous devons amé-

liorer pour augmenter la prospérité de notre ville et contribuer à atteindre l'avenir sans passer par une nouvelle jacquerie, ou par un 93.

Nous avons cru, d'ailleurs, que c'était exprimer une pensée philosophique et religieuse que de montrer de quelle manière cette vie universelle qui anime les mondes, notre terre et l'humanité, se manifeste à l'embouchure d'un grand fleuve sous l'influence de circonstances données, par des échanges de marchandises, des monuments publics, des institutions d'art et de science.

INTRODUCTION.

Est-il permis de passer sous silence la vie fœtale des peuples et des cités, sous prétexte que cette vie est difficile à retracer d'une manière positive, et que l'embryologie sociale est encore à faire?

Sur cette terre que nous habitons, dans cette ville de Nantes, si calme, si laborieuse dans le département de la Loire-Inférieure qui l'environne, il s'est passé des faits en grand nombre,

dont les détails nous sont inconnus, mais dont l'ensemble nous a été rendu par la science à l'état de tradition confuse.

Pourquoi les oublier! Laissons-nous aller à l'étude des temps anciens, remontons à l'origine de ce qui existe; que la philosophie de l'infini nous énivre de ses poësies mystérieuses, et si la cause première de tout nous échappe, saisissons au plus loin les anneaux de cette chaîne immense qui lie le passé à l'avenir, et sur laquelle les jours historiques de l'humanité comptent pour si peu de chose.

Combien de fois, tourmentés par ce besoin de science qui nous agite tous plus ou moins, nous si chétifs, si pauvres, si éphémères, nous qui dans une course de quelques années sur le globe, voudrions tout comprendre et tout expliquer, nous dont la vie n'est qu'un moment, quand il s'agit de l'océan des âges; combien de fois, dis-je, nous nous surprenons dans des extases véritables. Animés, inspirés par de longues et pénibles recherches, abymés sous le nombre des idées qu'elles font naître, nous ne vivons plus de notre vie propre, mais il nous semble, comme en un vaste panorama, voir se dérouler sous nos yeux

les diverses époques de notre globe et chacune à son tour nous raconte ses phases diverses. Ces phases, il faut les redire ; des pressentiments, des conceptions sur le passé ténébreux des origines, ou plutôt des transformations de ce qui existe, conduisent à d'autres pressentiments, à d'autres conceptions qui rapprochent sans cesse l'investigation humaine de la vérité, ce but unique de l'étude.

Dans les plaines fertiles qui avoisinent notre fleuve et qu'il inonde encore en partie chaque hiver, apparaît dans le lointain du passé une mer qui communiquait avec l'Océan. Sur les collines dont elle baignait le pied de ses eaux chaudes, dans les marécages qu'elle formait çà et là, se trouvaient des plantes exotiques, semblables à celles de la zône torride, des prêles gigantesques, des fougères énormes et des palmiers équatoriaux, car la chaleur était alors plus grande qu'aujourd'hui, d'au moins 10 degrés terme moyen. Des orages épouvantables entraînaient de temps à autre cette chevelure verdoyante, et la mettaient en réserve pour les besoins des siècles à venir, en la déposant au fond des eaux ; puis d'autres orages survenaient et la couvraient d'une couche de grès enlevée

au penchant des coteaux siliceux ; des animaux de formes et d'espèces variées, mais dont quelques-uns avaient une taille gigantesque, développaient leur existence au sein des eaux, dans les marécages et dans les forêts. Cependant, le niveau de la mer s'abaissait sans cesse, ou peut-être les terres s'élevaient au-dessus des eaux ; les milliers d'années se succédaient, et le troisième bassin de la Loire tendait à se vider comme l'avaient fait antérieurement les deux bassins supérieurs ; les grands cétacés cessaient de fréquenter une mer qui ne leur offrait plus assez de profondeur ; quelques-uns s'échouaient assez avant dans les terres comme pour y témoigner un jour de leur passage dans des lieux qui sont marécageux ou à sec aujourd'hui ; les hippopotames et les autres animaux qui ont besoin d'une chaleur intense, périssaient ou fuyaient vers le midi ; les grands reptiles succombaient aussi, et les terres apparaissaient partout encore humides du long séjour des eaux. Alors se déroula notre fleuve comme un immense ruban au milieu des prairies et des collines qui les bornaient : alors se manifestèrent ces alluvions de sable dont sont formées nos îles. La végétation était changée, le chêne et les roseaux

avaient succédé aux palmiers et aux longues prêles, les cerfs aux bois gigantesques, d'autres quadrupèdes et des espèces que nous possédons encore aujourd'hui à celles dont nous avons parlé.

Bientôt, sans doute, parurent des hommes: c'étaient probablement des sauvages crétins stupides et dignes, par leur intelligence, de figurer à côté des paponasiens; mais qui saurait affirmer leur existence, où ont-ils laissé une langue autocthone pour prouver qu'ils avaient su résister à l'invasion? Hommes sans art, sans industrie, sans fer, ils étaient destinés à être vaincus et dépossédés.

A une époque qui n'est pas fixée dans nos Annales (car ce n'est guère que depuis 8000 ans tout au plus, que les hommes savent conserver, par une écriture plus ou moins régulière, le souvenir des faits historiques), des peuples partis d'Orient s'élancèrent sur l'Occident pour y chercher des terres fertiles et des forêts riches en gibier. Peut-être cette invasion n'eut-elle lieu qu'après la rupture de l'Hellespont, qui retenait la Mer Noire à une hauteur plus considérable qu'aujourd'hui de 212 pieds, et qui servait à inonder d'immenses quantités de terrains; entr'autres toutes

les contrées comprises entre la mer d'Aral, la Caspienne et la pointe du Delta du Danube, et à séparer ainsi l'Orient et l'Occident, les peuples qui avaient déjà du fer et les rudiments de la civilisation de ceux qui savaient à peine satisfaire aux premiers besoins de l'existence. Quoi qu'il en soit, de nombreuses tribus de Gaëls, ainsi nommés de la couleur blonde ou rouge de leurs cheveux, envahirent la Grèce, les Gaules, l'Italie, l'Espagne, et subjuguèrent ou détruisirent presque tous les peuples autocthones; leur langue prévalut, et les monuments les plus anciens que nous possédions, à savoir: les fleuves, les montagnes et quelques villes reçurent alors des noms qu'ils ont conservés jusqu'à nous; l'Irlande s'appela Hyr Land, longue terre; l'Ecosse Y Goth Land, terre des Goths ou des vieux, probablement parce qu'elle avait servi de refuge à quelques anciens habitants du pays. La Bretagne, habitée par des Kimris ou Cimbres, qui se peignaient le corps avec le suc des plantes et de l'ardoise pilée, comme cela se pratique encore dans la Petite-Bretagne, prit son nom de deux mots qui signifient homme peint. On désigna par Ar Cad Ti, séjour des lièvres, l'Arcadie, contrée

à laquelle convenait cette dénomination. Combien d'autres noms encore viennent à l'appui de cette opinion dans le reste de l'Europe !

La langue scytique, ou celtique, occupait alors, en effet, une étendue très-considérable ; la grande et la petite Bretagne, les Gaules, la presqu'île espagnole, l'Italie et la Grèce avant les autres invasions qu'elles ont subies depuis, les peuples voisins de la Mer-Noire et de la Mer-Caspienne en faisaient usage. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver les plus grands rapports entre cette langue, qui est encore parlée aujourd'hui en Basse-Bretagne et au pays de Galles, et les langues orientales, notamment l'hébreu.

L'histoire nous enseigne, en effet, qu'Abraham avait quitté la Bactrianne avec sa famille pour venir habiter la Syrie, et le breton donne beaucoup de significations naturelles à des noms propres hébraïques, qui n'en ont plus chez les Juifs : ainsi Rebecca (nom de femme) signifie la *bavarde* ; Enoch, le *vieillard* ; Ruben, *tête-rouge* ; ainsi encore les noms scytiques de première invention, tels que bro, pays ; ber, broche ; bab, marmot ; bagad, assemblée ; alb, blanc ; bara, pain ; ael, vent ; tan, feu ; ti, mai-

son ; rau, grenouille ; iac'h, vivant ; gel, la gelée ; korn, corne ; ont donné naissance à des noms hébreux. D'autres, tels que Ephron, Ephod, Eden, Ebron, Aman, Canaan, Joas, Samuel, Samson, Cam, sont communs aux deux langues, sans y avoir conservé la même signification.

L'Orient a versé sur l'Occident de nombreuses alluvions humaines : il lui a donné en même temps ses religions, sa science, ses arts. Sa supériorité, qui peut-être ne tenait pas à la race, pouvait venir, comme nous l'avons dit déjà, de ce que les orientaux connaissaient avant les occidentaux le fer et l'écriture. Quoi qu'il en soit, ces alluvions humaines appartenaient à deux grandes familles ; les unes venaient des montagnes et se servaient du scytique ou celtique, conservé en Basse-Bretagne, ou d'idiomes très-voisins. Ils avaient une prononciation gutturale et aspirée comme tous les hommes qui vivent de chasse dans les lieux escarpés, et qui sont obligés de faire entendre au loin leur voix. Leur religion était le druidisme dont les autels signalent encore partout leur passage ; les autres se composaient d'hommes des plaines, de pasteurs ; leur langue, le sanscrit, était douce, suave, harmonieuse. Ces deux courants

humains, dont l'un peuplait l'Europe par le nord et l'autre par le midi, se sont souvent mêlés et confondus, mais partout où la langue scytique avait été long-temps parlée, la prononciation gutturale a persisté pendant des siècles.

Ailleurs, au contraire, le sanscrit a prédominé : c'est ainsi qu'en Grèce le scytique s'est évincé pour faire place au sanscrit : son accent même a disparu, ses caractères seuls sont restés.

Parmi les tribus qui habitaient l'Ouest de la France, avant la conquête des Gaules par César et sous les Romains, on remarquait les Pictes, les Namnètes, les Albains de Rennes et les peuplades de la Cornouaille bretonne. Les premiers s'assimilèrent assez rapidement et complétement aux vainqueurs; les seconds, plus reculés dans les terres, conservèrent leur langage et leurs mœurs; cependant, chose remarquable, ils acceptèrent facilement le christianisme, qu'ils mélangèrent au druidisme; et, tandis que la Haute-Bretagne était encore presque payenne, la Cornouaille comptait déjà beaucoup de catholiques.

L'empire Romain penchait vers sa ruine, la couronne semblait appartenir de droit au plus puis-

sant des généraux, et Maxime, chef des légions de la Bretagne, médita la conquête de Rome et de la pourpre impériale. Ecoutons, sur ce sujet, le père Lebeau, le plus vieux des chroniqueurs de notre province :

« Aussi, dit Geoffroy de Moncmitence, qu'après » que Maxime eût été fait roi de Bertagne, comme » celuy royaume ne lui suffisait pas, il désira » submettre à lui le pays de Gaule, pour la- » quelle chose faire il assembla très-grand navire » et cuillit toute la chevalerie armée de l'ille, » puis passa la mer et appliqua premièrement en » Armorique qui maintenant est appelée Petite- » Bretagne, où il commença à guerroyer le peuple » gaulois qui y habitait.

» Conan, qui était cousin de la reine de Bre- » tagne et associé à Maxime par nœud d'amour » indissoluble, le suivit avec la juvente des Bre- » tons : entre ces choses Maxime, aidé par le vent » d'aquillon avec grande et superbe congrégation » de navires, s'adressa à l'entrée du pays de Lé- » tanie, où il appliqua à un Havre appelé le port » Chauveux, lequel était plausible situé à l'accou- » chement du soleil. Maxime, duc d'Albion, s'ef- » forçant acquérir le royaume Armoricain et par son

» cruel glaive destrancher les rebelles prent villes
» et chasteaux, qui par flammes, il ramena en cen-
» dres, et ne cessa de perdre le pays en ravissant
» les richesses et degastant la terre jusques à ce
» que la gent Gallique, par hardement mortel et
» merveilleux, vint en champ resister contre les
» Bretons. Si fut là fait aigre conflit entr'eux
» grand son de trompes et de cors, grand bruit
» aussi et froissement d'armes pourtant qu'ils
» combattirent d'une part et d'autre par si
» grande haine que là fut faite dommageante oc-
» cision, car Bellone, c'est la déesse de la bataille,
» augmentait de tous les côtés la fureur, et y
» cheoit le peuple comme pluie, en la parfin les
» Bretons bataillant constantement dévorèrent
» par vorage de fer quinze mille Gaulois qui cheu-
» rent là tout ensemble avec leur duc Imbalfret et
» s'enfuirent, les autres delaissant femmes et en-
» fants, qui pour leur trop grande jeunesse ne se
» pouvaient mourir ne departir.

» Après la dite bataille, Maxime s'ajouit de
» grande liesse, parce qu'il pensa que par l'occision
» de si grande multitude d'hommes, le pays d'Ar-
» morique lui serait après légèrement submis;
» si appela Conan Meriadoch hors des tourbes

» et luy dit en cette manière : Vetz-cy, dit-il, » Conan, un des plus puissans royaumes de » toute Gaule que nous avons subjugué, laquelle » victoire nous donne espérance et entrée de » conquérir les autres ; pour ce, hâtons-nous de » prendre et occuper les cités et chasteaux d'iceluy, » car si nous le pouvons retenir je ne doute pas » que nous n'acquérions le demeurant. Je te » promouverai Conan en roi de ce royaume, qui » sera d'ici en avant une autre Bretagne, parce » que nous en débouterons les propres habitans » et le remplirons du peuple Breton.

» Adonc allèrent Maxime et Conan à Rennes » et la soumirent aux Bretons et la prinrent le » propre jour de la bataille, car les citoyens, » oyant la cruauté des Bretons, s'enfuirent en » grande hâte, délaissant leurs femmes, leurs » enfants et leurs richesses.

» A l'exemple desquels firent les autres Gau- » lois armoricains par les cités et chasteaux » de la région, si que les entrées étaient en plu- » sieurs lieux faciles et patentes aux Bretons, » qui prenaient par leur puissance ceux qui s'ef- » forçaient de leur résister, et occiaient par tous » les lieux où ils allaient ce qu'ils trouvaient de

» sexe masculin, espargnant aux femmes seule-
» ment, et quand ils eurent vidé la Gaule ar-
» morique de ses habitants, ils garnirent les
» cités, les chasteaux et les hauts promontoires,
» et rochers situés en divers lieux, de leurs
» chevaliers Bretons. »

Le révérend père Lebaud appuie ce récit de celui de l'historien de la vie de Saint-Gouenou, dont il cite l'extrait suivant :

« Conan Meriadoch, homme catholique et bel-
» liqueux, avec infinie multitude d'iceux qui en tant
» était accrue que une région ne les pouvait com-
» prendre transnagea au lieu de la Gaule armo-
» ricaine et acquit par la vertu louable à ses
» Bretons touts les habitans qui étaient encore
» péans dont ils étaient appelés Pengouet, qui
» signifie têtes chauves ; toutes fois épargnaient-
» ils aux femmes auxquelles cependant ils coupaient
» la langue, afin que, par elles, le langage breton
» ne fut changé, en usaient les aucuns à leurs
» mariages et à leurs autres services, selon que
» la nécessité du tems le requérait. »

La suite de ces récits, dans lesquels il faut savoir démêler la vérité, établit d'une manière assez nette qu'une seconde invasion de Bretons

eut lieu à la sollicitation de Conan Meriadoch, dans le but d'aider la première à rester maîtresse des terres conquises et de partager avec elle les riches possessions dont elle s'était emparée. Evidemment même, d'après ce récit, dans la partie Gauloise de la Bretagne, toutes les femmes n'eurent pas la langue coupée et tous les hommes ne furent pas tués, mais les vainqueurs s'emparèrent de leurs propriétés et se les partagèrent; l'organisation militaire que nécessita cette conquête, fut le premier rudiment de la féodalité, organisation sociale qui était la légitime conséquence des faits antérieurs, et contre laquelle les esprits éclairés ne doivent point se récrier aussi peu philosophiquement qu'on l'a souvent fait. Nous trouvons encore au récit de Lebaud, que la seconde masse de Bretons qui se rua sur l'Armorique à la sollicitation de Conan se composait de trente mille *nobles* et de cent mille *tourbes* ou *populaires*, et que les Bretons ne voulant pas s'allier aux Gauloises, réclamèrent des femmes, dans leur pays. Les Bretons de la partie ouest qui avaient conservé leur langage et qui ne paraissent avoir opposé aucune résistance à Conan, parce qu'il était de leur race,

eu réclamèrent aussi, ce qui porte à penser qu'on leur avait demandé des épouses et que leur contrée n'en possédait plus suffisamment. La langue bretonne ou scytique, ou des Cimbres, se trouva donc en usage depuis la pointe du Conquet jusqu'au territoire des Angevins ; mais bientôt, partout où les Bretons se trouvaient en petit nombre, l'idiome de la majorité prit le dessus, et la race des conquérants s'effaça en se mêlant à celle des vaincus.

De ce qui précède, il faut conclure que la population de notre département est mélangée, et que la seule race pure qui existe dans l'Ouest se trouve dans la partie de la Bretagne où l'on parle encore le breton ; c'est là d'ailleurs que se réfugièrent en plus grand nombre les Bretons insulaires échappés au glaive des Saxons.

Les caractères physiques de cette race sont remarquables : la charpente du corps est vigoureuse, la poitrine large, la taille médiocre, les cheveux sont souvent rouges ou blonds, la peau est naturellement blanche, le crâne est épais, la boîte osseuse large et développée, dans la partie que Gall et Spurzem assignent à l'idéalité, ainsi qu'au-dessus et derrière les oreilles, les bosses

frontales font souvent saillie et donnent de la largeur au front. Les yeux sont inclinés vers l'angle interne comme chez les Tartares, les pommettes sont saillantes. Ces caractères physiques correspondent assez bien au caractère moral des Bretons, qui sont en général plus poëtes que philosophes, un peu métaphysiciens, braves et même querelleurs. Parmi les autres habitants de notre province, nous remarquons des hommes petits, à figure longue, et dont la tête est développée selon le diamètre antéro-postérieur; puis des hommes de même taille, mais dont la tête offre des caractères tout opposés, car elle est large, ronde et plate sur le sommet: ceux-ci portent le nom de Vendéens, bien qu'on les trouve ailleurs que dans la partie au sud de la Loire.

Tout-à-fait à l'extrémité de notre département, il existe au bourg de Batz et dans les campagnes voisines, une 4.e race fort remarquable par le contraste qu'elle fait avec les deux autres du département: elle a le buste extrêmement long, la poitrine développée, les cheveux blonds ou légèrement châtains, la nuque large et vigoureuse, le front assez large et plus élevé que celui des Vendéens; leur langue est presqu'identique

avec celle des bas-bretons, et cependant leurs caractères physiques en diffèrent un peu; nous ne saurions voir avec Huet, Fournier et beaucoup d'autres historiens, dans ces hommes, une colonie purement saxonne; mais il n'est pas impossible que ce soit une race mêlée, produite par le contact de Saxons et de Bretons.

Revenons maintenant aux généralités de notre histoire: Conan-Mériadoch était mort; les vieilles haines entre la race conquérante et la race conquise s'étaient usées, et les deux peuples n'en faisaient plus qu'un, même dans la partie Gallo-Celtique de la petite Bretagne, lorsque cette contrée eut à subir de nouvelles luttes armées; les Normands d'abord, puis les Francks, essayèrent successivement de s'en emparer; la première invasion des Normands, qui eut lieu sous Grallon, successeur de Mériadoch, fut victorieusement repoussée; il n'en fut pas ainsi de la domination française; pour mieux réussir, celle-ci feignit d'être le bras de l'église catholique. L'armée de Charles-le-Chauve, qui planta ses tentes sur les bords de l'Ellé, soumit en effet le duché, sous le prétexte de réformer les rites de l'église armoricaine. La nationalité de la province disparut alors au moins

pour la partie de la Bretagne qui parlait français ; le reste conserva ses lois, ses usages, et ne fut jamais complétement soumis. Nominoé, en 840, rétablit l'unité de notre province, mais elle eut constamment à lutter depuis contre les Francks et les Normands qui voulaient s'en emparer. Les Normands y réussirent les premiers : vaincus par eux, les nobles bretons furent obligés de chercher refuge en France et en Aquitaine, quelques-uns même se sauvèrent jusqu'en Bourgogne ; abandonnant à la merci des étrangers, leurs châteaux, leurs terres et les serfs qui les cultivaient. Les hommes d'armes, pour la plupart, passèrent la Manche, et se réfugièrent en Angleterre, sous la conduite de Mathuedois et d'Alain son fils, qui, sous le nom de Barbe-Torte, devait prendre sa revanche sur la race normande.

Vainqueur des étrangers qui avaient pris et ruiné Nantes, Alain divisa notre ville en trois fiefs et s'allia au roi de France dont il se reconnut féal. A la mort de ce chef habile, la Bretagne se trouva convoitée de nouveau par ses deux puissants voisins qui cherchaient à se l'adjoindre, d'un côté les Normands, de l'autre les Français ; les premiers, après la conquête de l'Angleterre, la circonvinrent par le

Nord et par le Sud, et finirent même par s'en emparer; mais la plus grande partie du duché était réellement française de fait; tous les Bretons d'ailleurs haïssaient les Anglais; aussi l'ancienne Armorique a-t-elle terminé sa vie individuelle en s'associant entièrement à la France. Il ne faut pas chercher ailleurs que dans le double voisinage de la France et de l'Angleterre la cause de toutes les guerres qui ont désolé la Bretagne jusqu'au règne de la duchesse Anne; les guerres civiles elles-mêmes, les rivalités qui s'élèvent entre les comtes de Rennes et de Nantes se rattachent, comme l'a nettement prouvé Duchatellier, à l'influence normande et à l'influence française, qui se trouvaient en lutte; il n'est pas rare de voir de petites querelles aboutir à des guerres véritables, dans lesquelles les Normands d'Angleterre et les Français, fournissent chacun des secours à leur parti. Nous devons dire aussi que la duchesse Anne, en épousant le roi de France, ne fit que céder à la nécessité politique, qui lui commandait de s'allier à ce voisin redoutable, sous peine de perdre son duché dont la partie française ou gallo (pour me servir de l'expression encore usitée dans le Morbihan), renfermait grand

nombre de citoyens qui désiraient l'unité du territoire.

Je ne vois pas comment jusqu'à ce jour les écrivains n'ont pas mieux senti la nature et les causes de ce parti français qui avait des racines si profondes, non-seulement dans la noblesse, mais encore dans le peuple et la bourgeoisie. Ils auraient dû s'apercevoir cependant qu'en regard de la chevalerie guerrière du moyen-âge, il en existait deux autres tout-à-fait industrielles, qui ont joué un bien grand rôle, quoique mal constituées; l'une l'association des marchands, la seconde celle des ouvriers-compagnons: toutes deux comptaient en Bretagne des membres nombreux, toutes deux regardaient Nantes comme leur principal siége dans cette province. La première tenait à la Hanse-Teutonique et à l'Espagne par ses traités de commerce; elle faisait peu d'affaires avec l'Angleterre, mais beaucoup avec Angers, le Mans, Poitiers, Tours, Orléans, Paris et Lyon. Par elle Nantes était française de langage, de relations et d'intérêts. La seconde imposait à ses néophytes cette croyance, que ceux qui suivaient les mêmes rites et faisaient même tour de France devaient se traiter en frères; elle y ajoutait en

outre l'histoire des faits particuliers du compagnonage, qui tendait directement au même but ; c'est-à-dire à favoriser l'union intime de nos grands centres industriels. Ajoutons encore que l'organisation religieuse qui avait servi de prétexte aux invasions des Francs, soumettait les évêques de Bretagne à l'archevêque de Tours, *qui lui-même dépendait du roi de France.*

Nous voici à l'époque où Nantes est devenue française ; raconter son histoire, ses progrès successifs, ce serait refaire l'histoire des progrès de Nantes. Aussi, renvoyons-nous nos lecteurs à cet ouvrage.

NANTES

AU XIX.e SIÈCLE.

CONSIDÉRATIONS

GÉNÉRALES.

Par le 3.e degré 52 minutes 59 secondes de longitude ouest, et par le 47.e degré 13 minutes 6 secondes de latitude, s'élève Nantes, au confluent des rivières de Loire, de Sèvre, d'Erdre, de Chezine et de Sail, le long desquelles elle se prolonge.

Malgré l'ensablement de la haute et basse Loire,

qui rend chaque jour son commerce plus difficile, elle est à la fois la ville la plus considérable et le plus grand marché de l'Ouest, l'entrepôt naturel de toutes les denrées qui viennent du sein des terres, s'échanger à l'embouchure de la Loire contre les denrées exotiques ; mais aussi la nature semble avoir créé tout exprès sa brillante situation. Au milieu du fleuve, des îles admirablement placées pour la construction d'un dock ou entrepôt éclusé. A l'Ouest, la basse Loire qui, par le petit cabotage et la navigation de la Vilaine et du Blavet, permet d'approvisionner les côtes de la Vendée, celles de la Bretagne et l'intérieur même de la presqu'île armoricaine ; à l'Est, la haute Loire, dont l'immense bassin s'agrandit encore des bassins secondaires de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir, de la Vienne, du Cher, de l'Indre, de la Nièvre, de l'Allier et de plusieurs autres, moins considérables. Au Sud, la Sèvre et des routes nombreuses ; au Nord, un développement symétrique de routes, et le canal de Bretagne. Ajoutez que les bassins de la Chezine et du Sail serviront un jour à donner place à celles des grandes usines qui n'auraient pu se poser sur la Loire même, et que la hauteur de la Hautière est

parfaitement située pour recevoir un télégraphe commercial destiné aux arrivages et aux départs. Ajoutez aussi qu'un projet de canal, dressé par l'ingénieur Lemierre, aura pour résultat nécessaire de prolonger les quais fort au loin dans la prairie de Mauves, et de transformer le vieux Château en un entrepôt du haut de la Loire, véritable place d'armes industrielle ; tenez compte encore et du chemin de fer de Nantes à Paris, qui devra être entrepris avant de longues années, et des chemins de fer de Nantes à Bordeaux, de Nantes à Poitiers, de Nantes à Brest, qui viendront ensuite ; enfin, de l'amélioration du fleuve ; alors vous pourrez comprendre le passé et l'avenir de notre cité, alors vous sentirez comment la description topographique qui va suivre, et les autres articles sur notre industrie et notre situation morale et scientifique ne forment qu'un tout.

TOPOGRAPHIE.

ADMINISTRATIONS.

ÉDIFICES QUI LEUR SONT CONSACRÉS.

HOTEL-DE-VILLE.

L'Église et la Mairie, voilà dans chaque ville les monuments qui fixent davantage notre attention; car chacun d'eux résume à sa manière l'une des phases de notre vie sociale pendant les derniers siècles.

L'Eglise, tradition vivante du pouvoir sacerdotal, nous représente la religion catholique avec sa puissance sans bornes sur les intelligences, si longtemps employée à l'affranchissement des peuples.

La Mairie nous rappelle toutes les luttes que les serfs et les bourgeois nos pères ont subies, tout

l'argent qu'ils ont dépensé pour arracher de vive force cette liberté dont nous jouissons, ou pour l'acheter pièce à pièce à beaux deniers comptants. Long-temps elle a été une protestation des intérêts matériels, c'est-à-dire, du commerce et de l'industrie contre le spiritualisme exclusif qui professait que commercer et produire, c'était déroger.

Aussi l'on aime leur couleur gris antique et les giroflées qui poussent aux défauts de leurs murs; l'on aime ce vernis séculaire qui les présente au milieu de notre société toute transitoire, comme des vieillards à longue expérience, dont les cheveux blanchis, inspirent le respect, et dont la mémoire n'a rien oublié des faits d'un autre âge. Mais notre Hôtel-de-Ville n'est plus l'ancienne maison de la communauté des bourgeois; le révolution a détruit une partie de ses ornements, et sa façade regrattée fait contraste avec son genre d'architecture.

Nous voyons, dans l'histoire de Nantes, qu'en 1575, l'hôtel Bizard fut acheté 4430 écus d'or pour servir de Mairie; en 1605, il fut réparé et augmenté d'après les dessins d'Hélie Remigereau; l'année suivante on y plaça une inscription qui semble faire croire que l'on avait

rebâti une grande partie de cet édifice. En 1645 l'architecte Jacques Malherbes présenta un plan de portail qui fut accepté et exécuté sous sa direction : on l'a détruit presqu'en entier en 1793, et en 1806 les derniers restes de cette partie du monument ont entièrement disparu. Le portique actuel fut fondé en 1808 : il a été construit d'après les dessins de Mathurin Crucy ; les figures de la Loire et de la Sèvre qui le surmontent, allégories assez insignifiantes comme tous les ouvrages de ce genre, sont de M. Debay. Nous devons à MM. Grootaers et Turiès les bas-reliefs qui ornent l'édifice. Au lieu de ces classiques ornements il eût été mieux sans doute de rattacher notre Hôtel-de-Ville aux siècles passés, par des bas-reliefs historiques ; mais, à cette époque, nul ne comprenait encore dans notre ville tout ce que l'art a d'avenir dans l'étude du passé, placée en regard des espérances d'une génération qui voudrait reconstruire l'édifice social.

A gauche, en entrant, se trouve au premier étage une vaste et belle salle dans laquelle ont lieu les grandes cérémonies municipales ; souvent aussi l'on y donne des concerts. Au fond de l'édifice règne une galerie ; on y a incrusté dans le

mur quelques inscriptions antiques sur lesquelles nous reviendrons ; le reste du monument est consacré aux bureaux.

Derrière se trouve un jardin tracé et exécuté en 1728, d'après les plans de Gabriel, architecte du roi. Il est charmant pour ceux qui veulent de la symétrie et des arbres taillados. Les partisans d'une nature plus simple et d'une apparence moins étudiée ne le trouvent pas entièrement de leur goût. Les archives de la Mairie renferment une foule de papiers importants, mais fort difficiles à lire, et le plan de Nantes par Fournier, dont une copie se trouve à la suite de l'Histoire des progrès de notre ville. On y voyait autrefois un recueil extrêmement curieux de tous les placards affichés sur nos murs pendant la République : il a disparu depuis 1814. Il est naturel de croire qu'à l'époque où la mairie de M. Dufou fit vendre beaucoup de papiers, ceux-ci furent compris dans la part des épiciers. Si des hommes compromis dans les orgies de Carier ont su obtenir la disparition d'une grande partie des pièces où leurs noms figuraient, nous ne regrettons pas quelques preuves de plus de leur infâme conduite, car ce livre ne doit pas leur servir de pilory ; mais les proclamations, les

adresses d'une Mairie à ses habitants et tous les placards publics sont autant de pièces historiques qui portent toujours le caractère de leur époque, et que, sous ce rapport, il importe de conserver.

Les Inscriptions antiques placées dans la galerie de l'Hôtel-de-Ville sont des plus intéressantes, leur explication a donné lieu à de nombreux commentaires, aussi les reproduirons-nous.

Sur une pierre calcaire coquillère retrouvée en 1580, on lit :

NVMINIB AVGVSTOR
DEO VOLIANO
MGEMELLVS SECV DVS ETC SEDAT FLORVS
ACTOR, VICANOR PORTENS TRIBVNAL CM
LOCIS CX STIPE CON ATA POSVERVNT

Cette pierre fut retrouvée près de la Cathédrale, dans le lieu où existait jadis l'ancienne Bourse romaine.

Sur une pierre calcaire semblable à celles de Tours, retrouvée en 1805 :

N AVG DEO VOL
PORTICVM CVM CAMIO
CONSACRATAM L MARTN
MLVCCLIVS GENIALIS
VICANIS PORTENSIB CONCES

Sur une pierre calcaire de même nature re trouvée à la même époque :

DEO VOL
PRO SALVTE
VIC POR ET NAV
LIG

La dernière de ces inscriptions doit être rétablie ainsi :

Deo Voliano pro salute vicanorum portensium et navium ligeris.

Au dieu Volianus, pour la conservation du port et des navires de la Loire.

Pour l'avant-dernière, qui était très-mutilée, et que l'on a expliquée de diverses façons, nous adoptons l'interprétation suivante :

Numinibus Augustorum Deo Voliano porticum cum camio consacratam Lucius Martinius Marcus Lucelius Genialis portensibus concesserunt, c'est-à-dire :

Lucius Martinius et *Marcus Lucelius Genialis ont concédé aux habitants du port cette salle du change et ce portique consacré aux divinités de l'empire et au dieu Volianus.*

La lecture de la première inscription, qui a reçu de très-nombreuses interprétations, a été facilitée par les deux autres, et il nous paraît bien constant aujourd'hui qu'elle représente ce qui suit :

Avec l'argent qui leur a été fourni à cet effet, Marcus Gemellus secondus et Caius sedatus florus, syndics des habitants du port, ont établi ce tribunal de commerce sous la protection des dieux de l'Empire et du dieu Volianus.

Le dieu Volianus dont il est ici question n'est

autre, selon la plupart de nos antiquaires, qu'un dieu topique particulier aux Nantais, *bol* ou *vol* en celtique signifie *Globe-Monde*. Ce Janus était donc le Janus du monde, présidant aux relations de commerce avec toutes les contrées.

Administration.

L'administration municipale se compose du maire, de cinq adjoints et de trente-huit conseillers-municipaux, dans lesquels sont compris le maire et les adjoints. Les bureaux sont au nombre de six: 1.° le secrétariat; 2.° les travaux publics et la comptabilité; 3.° la guerre, la marine, la garde nationale et les subsistances; 4.° les contributions; 5.° l'état-civil; 6.° la police et les passe-ports. Deux architectes sont chargés de la voirie et des constructions municipales; huit commissaires, du soin d'exercer la surveillance de police; deux inspecteurs, de l'examen journalier des rues (1); enfin 20 sergents-de-ville veillent en sous-ordre à ce que tout se passe régulièrement.

---

(1) Ils ont été supprimés depuis peu, et c'est une faute.

Tribunal de police.

Ce tribunal, dans lequel l'un des juges-de-paix entend les causes, l'un des commissaires de police faisant les fonctions de procureur du roi, tient ses audiences hebdomadaires, le jeudi dans la Grande Salle.

Préfecture.

La Préfecture est située sur la place du même nom. C'est l'ancien palais de la Cour des Comptes. Son architecture fait honneur au talent de Ceynerai. Sa fondation date de 1763.

La façade est bâtie sur un terrain solide, mais le mur de derrière repose, assure-t-on, sur des pilotis, et cependant il n'a pas fléchi d'une ligne depuis sa construction. Les connaisseurs estiment beaucoup l'escalier; ils admiraient aussi la simplicité de l'ancienne distribution, avant que l'on eût établi les cloisons qui existent aujourd'hui. On remarque dans plusieurs salles du bas, les archives, reste précieux dans lequel on pourrait découvrir encore bien des documents pleins d'intérêt, non-seulement sur le moyen-âge, mais

aussi sur les temps postérieurs à notre première révolution. Les deux ailes de la Préfecture sont récentes et irrégulières ; par suite, la grille n'est point parallèle au plan de la façade.

Administration.

L'administration se compose, du préfet, de quatre conseillers et de vingt-trois conseillers de département. Faire exécuter les lois et les ordonnances, surveiller toutes les administrations, même les maires et adjoints qu'il peut suspendre, telles sont les attributions du préfet. Tribunal de première instance en fait de justice administrative, le conseil de préfecture dont les membres sont amovibles, est chargé de prononcer sur les demandes en réduction d'impôts, sur les difficultés qui s'élèvent entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, sur les contestations en matière de grande voirie ; enfin sur quelques difficultés électorales et ce que l'on appelle le contentieux. Le conseil du département statue sur la quotité des centimes additionnels dont il règle l'emploi, répartit les contributions directes entre les divers arrondissements, juge des demandes en réduction qui lui sont adressées

par des villes, des bourgs ou des villages; enfin il exprime son opinion sur la situation et les besoins du département.

Les bureaux de la Préfecture (1834) sont ainsi divisés : 1.° cabinet ; 2.° archives, intérieur, ponts-et-chaussées, élections et jury; 3.° administration communale ; 4.° secrétariat-général et affaires militaires; 5.° finances.

Arsenal. — Le Chateau.

Que de faits intéressants! que d'intrigues de toute espèce se sont passés sous ces voûtes et dans ces tours dont les ruines encombrent aujourd'hui l'une des plus belles positions commerciales de notre ville.

Il y a quinze cents ans peut-être que les fondements en furent posés, car nos ducs ne firent que profiter d'une fortification romaine pour protéger Nantes, par suite de ce principe qu'en politique comme en religion, et comme en philosophie, il vaut mieux transformer que détruire.

Si l'on pouvait interroger ces pierres, froids témoins des faits d'un autre âge, combien de chroniques nous rediraient-elles, qui feraient la fortune de nos romanciers!

Nos annales nous parlent des combats et des siéges dans lesquels ont figuré les Nantais ; par elles nous savons que Conan Meriadec ou Meriadoch expulsa les Romains de nos murs en 386 ; que Nantes fut prise en 433 par le roi des Goths Aquitains et reprise en 438 par le breton Grallon, puis abandonnée l'année suivante aux Romains, qui furent chassés de nouveau en 453, puis bloquée pendant 60 jours par Marchil Gillon, chef des Huns. Par elles nous savons encore que le roi des Francks, Clovis, s'en empara en 490, et qu'il donna cette ville en garde à ses alliés les Frisons, que le duc Hoël vainquit et chassa 23 ans plus tard ; que Clotaire, roi de France, fit reconnaître sa suzeraineté par les Nantais en 560, et que leur milice en 584 marcha sous les ordres du roi Chilperic au siége de Bourges, dont elle revint chargée de butin. Mais pas un mot, dans tous ces souvenirs, du château de Nantes. C'est en 840 seulement que notre histoire en fait mention pour la première fois ; elle nous raconte qu'à cette époque, un comte nommé Lambert, ayant voulu imposer des corvées pour la construction d'une nouvelle tour, l'évêque et le peuple se réunirent pour le chasser.

Depuis lors, et d'après cette maxime, tout est dans tout, l'histoire du Château résume celle de notre ville, surtout si l'on envisage cette histoire du point de vue militaire.

En 933, le duc Alain-Barbe-Torte, ajouta une tour nouvelle à ses fortifications; il construisit aussi un mur en face qui s'étendait de cette tour à la Haute-Grande-Rue. Ce fait peut d'ailleurs subir plusieurs interprétations, et les auteurs l'ont expliqué diversement.

Au commencement du 11.e siècle, la ville se divise en deux camps : celui de l'évêché et celui du château. Le premier fulmine des anathèmes et lance des excommunications contre ses adversaires, le second répond par la force brutale et toute temporelle aux attaques spirituelles du clergé

Plus tard, sous Pierre-de-Dreux, le même scandale se renouvelle. Ce prince, très-éclairé et tout à fait digne de l'autorité qu'il exerçait, fit de grandes choses pour ses sujets, sous le double rapport militaire et commercial; mais il lui fallait de l'argent et beaucoup d'argent pour payer les travaux qu'il faisait exécuter. La ressource des emprunts (si ingénieusement ruineuse

de la manière dont on l'emploie aujourd'hui) ne lui était pas connue, et n'était usitée à cette époque que dans les républiques d'Italie, où des bourgeois enrichis préludaient aux jeux de la bourse; il n'avait pas non plus celle des indulgences dont les papes dans le besoin faisaient alors des émissions comme nos gouvernements en font aujourd'hui de 5, de 4 et de 3 p. %; aussi force lui fut d'employer la violence pour s'en procurer, et de dimer sur les richesses du clergé. C'était, il faut l'avouer, une destinée singulièrement providentielle que celle de Pierre-de-Dreux, surnommé *Mauclerc* (*mauvais clerc*), par le parti de l'Evêque; car il remplissait exactement la mission de faire retourner au peuple, sous forme de salaire, des richesses dont le clergé n'usait plus dans l'intérêt de la masse, et qui avaient été si long-temps la légitime récompense de ses services.

Arrêtons-nous maintenant à examiner le Château.

Ce massif en ruine était autrefois la tour des Espagnols; celle de gauche, du pont-levis, se nommait Tour du pied-de-biche; celle de droite, Tour de la boulangerie: vous voyez ensuite la Tour des Anglais, le bastion aux Croix de Lorraine, qui fut construit par le duc de Mercœur,

dont il porte le nom. Viennent enfin la Tour de la Loire, la Tour du Fer-à-Cheval qui renferme la chapelle où la duchesse Anne fut mariée à Louis XII, et qui sert maintenant de poudrière, la porte de secours et le demi-bastion de St.-Pierre. Là se sont passés de nobles faits pendant et depuis que les ducs de Bretagne y tenaient leur cour. Meschinot et Landais y ont brillé à la même époque; Meschinot *le banni de Liesse*, *le poëte moral et philosophique de son temps*; et Landais, ce tailleur qui, devenu ministre, déploya un si grand génie. C'est dans ce château que fut signé l'édit de Nantes, par le meilleur des despotes. Oncques ne fut pris de vive force, disent nos historiens, si ce n'est une seule fois, et mal en advint à ceux qui y étaient entrés. En 1352, le jour du mardi-gras, pendant les guerres du duc de Montfort et de Charles-de-Blois, 52 Anglais qui battaient la campagne, y pénétrèrent par une fenêtre et chassèrent les Bretons, qu'ils trouvèrent tout surpris d'être attaqués ainsi à l'improviste, au moment où ils s'occupaient des plaisirs du carnaval. Mais le soir même, Guy de Rochefort rassembla la garnison et les habitants; le château fut repris, et les 52 Anglais perdirent tous la vie ou la liberté.

Les premiers canons qui servirent à la défense de nos murs, furent placés au château par Landais, qui en fit en outre curer les douves et augmenter les fortifications.

Le duc de Mercœur, au temps de la ligue, les fit améliorer encore. Sa femme y donna en pure perte bien des réunions brillantes, auxquelles tout ce qu'il y avait de mieux dans notre ville se faisait un devoir d'assister. Rien de grâcieux en effet comme cette duchesse qui dansait avec tous, souriait à tous, était aimable pour tous, dans la vue de s'approprier la Bretagne.

En 1670, une partie du château fut brûlée; elle a été rebâtie à la moderne et sert de logement. En 1800, la Tour des Espagnols, qui contenait beaucoup de poudre, sauta sans que l'on ait su comment cet accident avait pu arriver. Les débris firent grand mal aux maisons voisines, et une pierre considérable fut lancée sur le Cours, où on la voit encore aujourd'hui.

A diverses reprises l'édifice qui nous occupe, a renfermé des prisonniers d'une haute importance; le premier fut Gilles-de-Retz, dont la procédure écrite en latin existe encore dans nos archives. Le souvenir de ses crimes a tra-

versé les siècles, et nous ne pouvons les passer sous silence. Libre à vingt ans, possesseur d'une fortune qui équivaudrait aujourd'hui à 700,000 francs de revenu, il obtint rapidement par son courage et sa naissance le titre de maréchal ; mais bientôt il donna dans les plus grands travers, se faisant suivre par des enfants de chœurs, des musiciens, des prêtres mêmes qui représentaient en sa présence, des mystères tirés des histoires religieuses et se mêlaient à ses camarades de dévotion et de lubricité, car Gilles-de-Retz était à la fois dévot et libertin. Plus tard, après avoir dissipé une partie de sa fortune, il étudia l'alchimie, puis enfin il se livra à la magie. Son procès nous apprend, qu'aidé d'un italien, il égorgeait en invoquant le diable, les malheureux dont il s'était servi pour assouvir ses brutales passions. Ses premières réponses aux ecclésiastiques chargés de l'interroger, furent hautaines; mais, atteré par les nombreuses dépositions qui pesaient contre lui, il changea rapidement de langage et avoua tous ses crimes : ses juges le condamnèrent à être brûlé vif, supplice réservé alors aux sorciers et aux hérésiaques. Au moment de la mort, il parut se repentir, et le roi lui accorda par grâce

d'être étranglé tout d'abord. Par une seconde grâce, son corps fut déposé en terre sainte.

En 1654, le cardinal de Retz était prisonnier au château de Nantes, mais la vie monotone d'un reclus ne pouvait lui convenir, aussi trouva-t-il le moyen de s'échapper; s'étant rendu sur le rempart avec un abbé Rousseau, frère de son intendant, il promena quelque temps sur le bastion de Mercœur et fit venir du vin dont il donna le reste à boire à la sentinelle. Celle-ci, pour n'être pas vu vidant la bouteille, se cacha derrière sa guérite ; pendant ce temps, le cardinal quitta promptement sa simarre rouge, l'attacha entre deux créneaux, de manière à tromper les yeux de son surveillant, et descendit ensuite sur un bois suspendu à une corde qui le retenait par le milieu du corps; un bateau était disposé pour le recevoir dans le lieu où se trouve aujourd'hui le quai du château. Il fut conduit immédiatement à Richebourg, où un cheval l'attendait. L'animal était fougueux, le renversa et lui cassa l'épaule; mais le cardinal parvint cependant à se sauver à Beaupreau, puis à Rome, d'où il se réconcilia avec le roi.

Le château sert maintenant d'arsenal; il a ce-

pendant renfermé des prisonniers depuis 1830; ce furent d'abord quinze jeunes gens arrêtés le 29 juillet sur la place Graslin, parce qu'ils avaient crié à bas Charles X; puis, deux ans après, la duchesse de Berry saisie par la police, dans la maison Duguini, qui en est voisine.

Douanes.

La direction des douanes de Nantes embrasse la Loire-Inférieure, une partie du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine et de la Vendée.

Les bureaux du directeur sont situés rue Penthièvre; ceux de l'administration sur la Fosse, dans le bel Hôtel des Douanes; vis-à-vis duquel se tient chaque matin la petite bourse; la caserne, rue du Roi-Baco; l'entrepôt, près de la caserne, à l'extrémité de la Fosse.

Le service actif se compose à Nantes, de 226 employés, sur lesquels 11 emballeurs, 8 peseurs, un cavalier d'ordre. Les postes des employés sont au nombre de six: savoir: la Sécherie, l'Entrepôt, Chézine, la Fosse, l'Ille-Gloriette et Trentemou.

Les employés des Douanes sont de service, de

deux jours l'un, et de visite le lendemain du jour de service ; aussi leurs fonctions sont-elles très-pénibles ; cependant le nombre de leurs malades, n'est habituellement que d'un sur 20; il serait même moins considérable, si tous ceux qui ont droit à la retraite et qui la réclament, pouvaient l'obtenir.

La paie d'un employé ordinaire est de 650 fr. par an; on lui fait chaque mois les retenues suivantes: pour la masse, 2,50 à 5 fr. ; pour les secours du médecin et du pharmacien, 70 centimes ; pour le casernement, 3,50 fr., pour l'ordinaire, 7,50 à 8 fr., et 5 pour °/₀ destinés à la caisse des retraites.

Les employés de la Douane atteignent habituellement un âge avancé. Malgré la médiocrité de leurs appointements, ils ont plus d'aisance que la plupart des ouvriers ; se nourrissent mieux et sont plus proprement vêtus ; ce qui prouve que ces derniers seraient plus heureux qu'aujourd'hui, si une providence sociale organisée par eux et par leurs chefs instituait pour les professions industrielles comme pour les douaniers, des retenues au moyen desquelles ils recevraient des vêtements, des secours en cas de maladie, et la retraite après le travail.

L'esprit qui anime la masse des douaniers, est très-libéral à Nantes comme partout ailleurs. Loin de vouloir la conservation des droits trop onéreux, ces hommes sont les premiers à en désirer la réduction ; l'on ne se plaint, chose remarquable chez des gens si peu payés, ni d'infidélités fréquentes ni de rigueurs excessives. La plupart remplissent leurs pénibles fonctions avec un courage, un zèle et une intelligence que l'on ne saurait trop louer. Il est fâcheux pour eux que le ministère Villèle ait absorbé leur caisse des retraites et réduit ainsi les espérances de ceux qui se trouvent avancés en âge. La certitude du repos après 25 ans de fatigue, était un encouragement que l'on devait conserver.

Bourse. — Tribunal de Commerce.

La première bourse qui ait existé à Nantes date de 1640. On en voit encore quelques restes rue de la Fosse, dans la cour d'une maison de peu d'apparence, située près le Passage du Commerce. Ces restes consistent en un escalier, en un banc sur lequel les huissiers faisaient les criées, et en une chapelle consacrée jadis à Saint-Julien; car, chose

remarquable, le *bol Janus* ou *vol Janus* ou *Volianus*, qui présidait aux transactions commerciales dans l'ancienne bourse romaine de Nantes, n'a pas été détruit par le christianisme ; il s'est seulement sanctifié et transformé en un Sanctus-Julianus, d'où nous avons fait notre Saint-Julien, protecteur et patron de notre bourse et de tous les marchés du département. Cette chapelle est consacrée aujourd'hui aux besoins de l'industrie, et sert de magasin.

La seconde bourse fut construite en 1722. La troisième, pour laquelle Mathurin Crucy avait présenté des plans magnifiques, a été achevée par lui en 1809. Des raisons d'économie nécessitèrent la construction qui fut adoptée ; construction qui s'harmonise assez bien avec les autres édifices de notre ville, et qui répond aux besoins du commerce.

La grande salle de la bourse est consacrée aux réunions des commerçants. Ces réunions ont lieu chaque jour à 3 heures. Les faillis en sont exclus. Un réglement qui consacre l'aristocratie de l'habit, et qui a été fait sous la mairie de M. Dufou, défend aux mariniers de la Loire et aux hommes en veste d'en dépasser la grille. Il serait plus convenable de distribuer des cartes d'entrée à tous

ceux qui contribuent pour la chambre de Commerce.

Le Tribunal de Commerce, ses bureaux, ceux de la Banque, de la Chambre du Commerce et de la Compagnie d'Assurances, sont situés dans le même édifice; une fort jolie promenade, fermée de grilles, le complète et rend les transactions plus commodes pendant la chaleur et les beaux jours. Cette promenade, hors les heures de bourse, est ouverte au public.

Avant la révolution de 89, les juges du Tribunal de Commerce étaient nommés par tous les commerçants de Nantes, et la Chambre de Commerce se composait de ceux, quel qu'en fût le nombre, qui avaient rempli les fonctions de juges. Le despotisme de l'empire a singulièrement modifié cette institution. Le droit d'élire les membres de la Chambre de Commerce est devenu la propriété d'environ 80 notables choisis par le caprice du préfet. La nomination des juges du Tribunal de Commerce est aussi du domaine des mêmes privilégiés, et la grande majorité de ceux qui fournissent des fonds à la Chambre de Commerce se trouve ainsi dépouillée de tous moyens de surveiller ses intérêts et de les faire représenter comme il lui convient. L'on

espérait, lors de la révolution de juillet, que cet abus serait réformé, mais il était trop en harmonie avec les tendances gouvernementales du pouvoir pour qu'il s'occupât de le faire disparaître.

La Bourse a deux façades : celle qui donne sur la place du Port-au-Vin a son frontispice orné de quatre statues qui représentent Jean-Barth, Duguay-Trouin, Duquesne et Cassart. La façade de la promenade présente dix statues emblématiques, toutes sont dues au ciseau de MM. Debay et Robinot-Bertrand ; ce sont :

La ville de Nantes sous les traits d'une femme qui porte une couronne murale, sa main droite est appuyée sur un gouvernail, la gauche tient une couronne de chêne.

La Prudence, qui tient un serpent d'une main, un miroir de l'autre.

Les Beaux-Arts sous la figure d'une femme; dans la main droite est une tablette, dans la gauche un rouleau de papier.

L'Europe : un aigle est placé à ses côtés, elle porte un casque surmonté d'une tête de cheval, comme pour rappeler les fils de Japhet les bons cavaliers ; une lyre et un rouleau de papier sont dans ses mains.

L'Asie : une tête de chameau, une cassolette où

brûle de l'encens, les perles qu'elle tient dans ses mains sont les attributs qui la distinguent; elle est personnifiée sous les traits d'une femme à la pose molle et pleine d'abandon.

L'Afrique sous la figure d'une femme couverte d'une peau de tigre : elle s'appuie sur une dent d'éléphant, un serpent rampe à ses pieds.

L'Amérique, qui porte un arc et un carquois rempli de flèches, une tortue est à ses pieds, sa ceinture est ornée d'un pagne.

L'Abondance et l'Astronomie, sous les figures de convention que leur ont données les poëtes.

La Loire, qui tient dans la main droite une écrevisse de mer, et que couronnent des roseaux.

Nantes, les Beaux-Arts, l'Abondance et la Loire sont de M. Bertrand. L'Astronomie, l'Amérique, l'Afrique, l'Asie, l'Europe et la Prudence, de M. Debay. L'on voyait autrefois, dans l'intérieur de la grande salle de la bourse, des tableaux politiques, dus au pinceau de M. Sablé, où Napoléon jouait le principal rôle; ils rappelaient son séjour à Nantes, en 1808. La restauration les a, par malheur, supprimés. A la première rentrée des Bourbons on se contenta de les couvrir d'une toile, mais le 20 mars 1815, le peuple s'étant porté à la Bourse,

les découvrit. La seconde restauration les fit enlever, et le bruit courut dans le temps qu'ils avaient été vendus pour une somme très-minime à un Américain.

MONNAIE.

L'Hôtel actuel des Monnaies, situé rue Penthièvre, a remplacé l'ancien hôtel qui était situé sur la place du Bouffay ; à quelque distance, derrière cet établissement se trouve un atelier qui en dépend, où l'on fait le départ des matières d'or et d'argent. L'hôtel actuel, bâti par M. Gingembre, avait autrefois un toit à l'italienne ; mais cette construction méridionale n'a pu soutenir l'âpreté de notre climat, et il a été nécessaire de la mettre en harmonie avec notre ciel humide.

L'administration des Monnaies de Nantes compte six employés principaux, 1.° un commissaire du roi ; 2.° un directeur de la fabrication ; 3.° un contrôleur au change ; 4.° un contrôleur au monnoyage ; 5.° un contrôleur des matières d'or et d'argent ; 6.° un essayeur.

Pendant que la Bretagne faisait un état à part, et

même depuis sa réunion à la France, Nantes a toujours eu un Hôtel des Monnaies : la description du vieil édifice, aujourd'hui détruit, n'offrirait rien d'intéressant, mais le tableau qui suit peut servir à écrire l'histoire de l'économie publique, et à éclaircir des questions encore peu comprises.

Dates.	VALEUR du marc d'or.	VALEUR du marc d'argent.	VALEUR DU sept. de bled	PRIX des journées.
845	» liv 16 s.	1 liv 18 s. » d.	» »	» s.
1145	20 »	2 » »	» »	»
1252	20 »	2 17 7	» »	»
1270	» »	2 14 7	12 s. » d.	2
1336	» »	» » »	» »	2
1341	115 »	9 12 »	» »	»
1342	» »	12 10 »	» »	»
1355	» »	5 5 »	» »	»
1391	66 »	6 5 »	» »	»
1418	» »	9 » »	15 »	»
1451	100 »	8 15 »	» »	»
1463	100 »	8 10 »	30 »	5
1472	» »	11 10 »	26 8	»
1480	118 10	10 » »	» »	»
1487	119 »	» » »	» »	»
1490	115 »	10 » »	» »	»
1514	» »	12 15 »	» »	»
1518	147 »	15 » »	30 »	»
1536	» »	14 15 »	» »	»
1561	» »	15 15 »	» »	»
1571	» »	16 » »	famine 22 li.	»
1577	222 »	18 » »	prix m. 9 l.	»
1585	» »	» » »	» »	»
1691	» »	19 » »	» »	»
1614	» »	26 10 »	9 livres.	»

Poste aux Lettres.

L'administration de la Poste aux lettres a son domicile dans le quartier Graslin, rue Bertrand-Molleville, et vulgairement de la Poste. Elle occupe dix employés, non compris les surnuméraires, un concierge, sept facteurs, et compte sept succursales ou petites postes placées à la Préfecture, sur la place du Pilori, dans la rue Contrescarpe, sur la place Neptune, à la Fosse, à St.-Clément, à Pont-Rousseau; il y a en outre une boîte à la Bourse. Les lettres des petites-postes sont apportées trois fois le jour à la grande. Les seules lettres pour Nantes peuvent être affranchies dans les petites postes. La dernière levée de la boîte à la grande poste a lieu une heure avant le départ de chaque courrier.

L'arrivée des courriers a lieu tous les jours à sept heures. Le bureau de la poste restante est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à une heure du soir. Le prix des places, dans la malle-poste, pour Paris, est de 1 fr. 50 c. par lieue. (*Voyez pour les détails historiques* l'Histoire des Progrès de Nantes.) Nous eussions désiré

joindre à cet aride aperçu l'état statistique des journaux qui arrivent dans notre ville et qui en partent chaque jour, comparé au même état pour 1830, le nombre des lettres arrivées à Nantes en 1833 et 1834, le nombre des lettres poste restante pour les mêmes années, celui des lettres, affranchies ; enfin, tous les documents moraux-qu'une administration aussi importante pourrait fournir ; mais M. le directeur n'a pu nous en procurer aucun.

Télégraphes.

Depuis un an notre ville possède, sur l'une des tours de St.-Pierre, un télégraphe de jour, qui correspond, par Rennes, avec Paris ; mais il serait à désirer que ce télégraphe fût modifié de manière à pouvoir servir de jour et de nuit, comme ceux de M. Ferrier, qu'il fût mis à la disposition du commerce, et que d'autres lignes fissent communiquer Nantes avec St.-Nazaire et tous les ports du littoral.

PLACES PUBLIQUES.

PLACE DU BOUFFAY.

Cette place, qui sert aux marchés habituels, ne possède pas une seule fontaine ; il serait facile cependant à très-peu de frais d'y établir au moins une pompe : il serait aussi très-utile de circonscrire par une rampe en fer la partie consacrée aux vendeurs et aux acheteurs.

On pourrait encore la transformer facilement en un marché couvert, en établissant au centre un toit de glaces. Cette idée peut recevoir son exécution d'une manière tout-à-fait artistique. Supposez par exemple un grand parapluie dont la canne serait représentée par une colonne de fonte qui servirait de pompe en même temps et dont tous les rayons seraient soutenus par autant de petites colonnes que réunirait une balustrade à hauteur d'appui, et vous comprendrez notre projet. M. le préfet Maurice Duval a proposé de démolir le Bouffay pour prolonger le marché jusqu'à

la rue de la Poissonnerie, ce qui serait aussi très-convenable.

On remarquait autrefois sur cette place l'hôtel des Monnaies, une halle, un corps de garde et des arbres. On y voit encore aujourd'hui l'ancien hôtel de ville et le palais du Bouffai. Le premier de ces édifices qui a servi depuis d'arsenal sous le nom de Maison des Engins, est occupé maintenant par un épicier droguiste, et se trouve placé vis-à-vis le Bouffai dans un enfoncement. Les premières assises en sont en grison sculpté à facettes; la façade était ornée de cariatides que le temps avait mutilées et dont on voyait encore les restes au commencement de cette année, mais le propriétaire les a fait disparaître.

Le palais du Bouffai, que l'on doit bientôt démolir, à l'exception de la tour de l'horloge, fut bâti vers la fin du X.e siècle par Conan, comte de Rennes, qui s'était emparé de Nantes. Cet édifice quadrangulaire avait une tour à chaque angle et se trouvait protégé non-seulement par la Loire, mais encore par l'Erdre, qui coulait dans l'emplacement actuel de la rue de la Poissonnerie. Ce fut en 1467 que François II, duc de Bretagne, résolut d'en faire un palais de justice, projet qu'il exécuta 10 ans plus tard. La tour de l'Hor-

loge, beaucoup moins ancienne que le reste de l'édifice, ne date que de 1661 ; elle est ronde à sa base, polygonale dans sa partie supérieure, la plate-forme qui la domine se voit de très-loin ; on la reconnaît à sa balustrade en fer surmontée d'un dôme en plomb que soutiennent des cariatides. La cloche consacrée à l'horloge pèse 16,332 livres. Une inscription de 1664, que l'on voit encore, nous apprend que l'horloge et la tour du Bouffay furent établis aux frais de la ville et coûtèrent 16,905 livres.

Le panorama qui se déroule aux regards du sommet de la tour du Bouffay mérite d'être vu : c'est de là que les voyageurs peuvent juger le plus facilement notre ville, et ce qu'elle offre de mouvant et de curieux. Ce tableau changeant comme les heures du jour, se modifie sans cesse et passe successivement par tous les effets de lumière qui animent un paysage. Au matin, la Haute-Loire est embrasée des feux du soleil levant ; la cloche appelle les voyageurs d'Angers, et la fumée des bateaux à vapeur se dessine en épais tourbillons ; tandis que, sur les quais, se pressent des curieux et les personnes qui font conduite à leurs amis. La vieille église de St.-Pierre apparaît superbe et majestueuse, dominant de sa masse la

ville entière; placée sur sa colline comme une pierre druidique, elle semble un orgueilleux défi jeté à notre époque critique par les générations religieuses du moyen âge, une insulte au château féodal qui tombe en ruine. Et puis l'on aperçoit au-devant de soi les immenses prairies que la Loire arrose ; à sa droite le coteau de Saint-Sébastien dont l'église rappelle Rabelais, et les processions du moyen âge, tandis que les nombreuses campagnes qui bordent le fleuve semblent autant de villas d'Italie. Que désirer après cela, soit pour le plaisir des yeux, soit pour donner à penser à l'esprit? Mais la scène change, et nous profitons du soleil pour étudier la longue jetée de ponts et de chaussées qui conduit aux routes du midi, et à cet hospice de St.-Jacques, dont la blancheur des murs atteste la jeunesse. Cependant à nos pieds se meut une foule nombreuse : l'ardente soif du gain, l'impérieux besoin de satisfaire aux exigences matérielles de la vie, pressent sur nos quais et sur nos cales une active population de travailleurs, qu'entr'ouvrent, que harcellent de fréquents omnibus, le désespoir des piétons. Au déclin du jour, la lumière que réfléchit la Basse-Loire permet à peine d'étudier le point de vue

qui se présente à l'ouest. Cependant, au milieu de flots étincelants, l'œil aperçoit des îles verdoyantes; puis il s'arrête sur Trentemou, sur la hauteur du Moulin-des-Poules et sur la Bourse, pour se porter ensuite sur la ville nouvelle et surtout sur le quartier Graslin dont l'observatoire paraît plus élevé que les tours de la Cathédrale. Il s'arrête enfin sur la masse confuse des maisons et prend plaisir à considérer le nombre infini des cheminées qui les dominent. Ruines, antiquités, brillantes usines, plaines de verdure, campagnes délicieuces, maisons pressées, le panorama de la tour du Bouffay embrasse tout et réveille à la fois mille idées dans l'âme du spectateur.

La place du Bouffay est consacrée aux exécutions; elle a servi de champ-clos à l'époque où elle était plantée d'arbres; aussi nous rappelle-t-elle sous ce double rapport des faits qui méritent d'être conservés. La mort du comte de Chalais qui eût lieu en 1626 et le duel de Robert de Beaumanoir avec le sire de Tournemine, qui remonte à l'année 1386, sont les plus caractéristiques de leurs époques, nous les rapporterons.

Le comte de Chalais vivait sous Louis XIII, Amant de la duchesse de Chevreuse, il s'était

laissé entraîner par elle à des intrigues contre le puissant Richelieu ; il avait même, crime horrible, détourné Gaston, le frère du roi, d'un mariage projeté par le ministre-prêtre, entre le prince et la duchesse de Montpensier ; aussi fut-il arrêté par ordre du cardinal, jeté en prison et jugé sur-le-champ, pendant que Gaston accomplissait le mariage ministériel. La sentence portait que sa tête serait mise au bout d'une pique sur la porte de Sauvetout, et que son corps, divisé en quatre quartiers, serait exposé aux principales entrées de Nantes. Mais le roi s'étant souvenu que le comte avait été son favori, l'exécution entière de cette sentence n'eut point lieu. Pour retarder le supplice et obtenir sa grâce, les amis de Chalais avaient fait cacher le bourreau, obstacle qui n'arrêta point le benin cardinal. Un prisonnier, auquel on promit sa grâce, fut chargé d'en remplir la place ; mais ce malheureux, peu familier avec le sang, frappa d'une main mal assurée ; les cris d'horreur de la foule répondant à ceux de la victime vinrent ajouter à son trouble. Trente-deux fois la hache retomba sur le cou du comte de Chalais, et trente-deux fois elle se releva sans avoir achevé le supplice, enfin un dernier coup détacha

la tête du tronc, et Richelieu reçut avis de l'exécution de sa volonté.

Le duel des sires de Beaumanoir et de Tournemine avait été autorisé par Jean IV, duc de Bretagne. Ce prince avait permis au sire de Beaumanoir de prouver, par les armes, que le sire de Tournemine était l'assassin de son frère ; une caution de 20,000 livres avait été établie pour le vaincu. Sur la place du Bouffay, alors très-vaste, l'on avait dressé un champ-clos de 80 pas de long et de 70 de large : le duc s'y rendit accompagné de ses barons, après avoir juré *sur Missels et sur Evangiles qu'en leurs harnois ne environs ils n'avaient ne auraient sort, charrai, ne mal engins* les deux seigneurs, montés sur de superbes coursiers, se présentèrent dans la lice, armés de la dague et de l'épée. Le combat fut long. Leurs chevaux épuisés de fatigue, ils mirent pied à terre ; le sire de Tournemine fut vaincu, avoua sa défaite et le crime que lui reprochait Beaumanoir ; on le traîna hors du camp, la loi le condamnait à être pendu ; mais son ennemi intercéda pour lui et obtint sa grâce.

PLACE DU PILORY.

La Basse et la Haute-Grande-Rue ne faisaient

qu'un autrefois, comme leur nom l'indique. C'était la rue qui conduisait de l'évêché à la porte du Change, où se terminait l'enceinte de Pierre-de-Dreux ; la place du Pilori en faisait donc partie, et consistait alors en un simple élargissement. Son alignement date de 1721, époque à laquelle la maçonne du puits fut démolie, au grand regret de tout le quartier : elle était ornée de cinq têtes d'animaux et entourée d'assises en grison. Quelques années plus tard, cette place était considérée comme le plus beau quartier de Nantes. On a trouvé en y faisant des fouilles, des traces d'incendie et des ruines qui ne suivent pas la direction actuelle des édifices. Dans une tranchée allant du n.° 11 au n.° 4, on voyait dernièrement les créneaux d'une vieille muraille enfouie à peu de profondeur. Il n'est pas probable que ce soit un vestige de la chaussée construite par Alain-Barbe-Torte ; car il paraît qu'elle était en terre. La place du Pilory doit son nom au pilory de la justice du roi, qui y avait été transporté en 1555, avant d'être établi sur la place du Bouffay.

Place S.t-Pierre.

Dans des déblais en avant de l'évêché, l'in-

génieur Fournier a trouvé plusieurs pierres funéraires romaines, en granit du pays, d'environ quatre pieds de hauteur, et décorées sur la face principale d'un fronton, soutenu par deux pilastres. Sur l'une on lisait :

D. M.

ET MEMORIÆ

PRESTINAI

S. P. F. E. S. V P.

Aux Dieux Mânes et à la mémoire de Prestine ; elle a fait élever ce monument à ses dépens et de son vivant.

Sur une autre on lisait :

D. M.

HERMANTIA.

VIX AN XVI.

Aux Dieux Mânes, Hermance a vécu 16 *ans.*

La place S.t-Pierre était autrefois un cimetière, et servait de minihi, ou lieu d'asile. Plus tard, elle fut le théâtre de jeux publics, de fêtes et d'assemblées populaires ; les habitants s'y réu-

nissaient lorsque les chefs de la cité croyaient utile de soumettre quelque mesure à leur approbation. C'est encore là que se pressait la foule nombreuse qui assistait aux *grandes plaidoiries de monseigneur l'Evêque*. Parmi les procès de cette juridiction, nos annales nous ont conservé le souvenir de celui que soutint en 1498 le professeur en droit Jacques Clate, contre le miseur de la ville, Guillaume, pâtissier, qui refusait de lui payer ses honoraires. Il est fâcheux que nous n'ayons point le plaidoyer de Jacques Clate, qui dut sans doute commencer par se signer et implorer l'aide de Monseigneur le Saint-Esprit, suivant la coutume du temps, et dont les preuves devaient être disposées pour le même motif sous trois chefs, *le naturel*, *le spirituel et le moral*, *en l'honneur de la Très-Sainte Trinité; et aussi parce que chaque chose se peut considérer sous trois points de vue, selon le cœur, l'esprit et la chair*. Le peuple formait une haie autour du portail. Le grand vicaire de l'Evêque représentant de Monseigneur, Jean de Lépinay. Le chef de l'Université, et les principaux personnages de Nantes, étaient assis sous la porte du milieu. Clate triompha aux

applaudissements de la foule : ce serait une scène très-intéressante à décrire comme étude du moyen âge que celle dont nous venons d'indiquer quelques-uns des traits principaux ; nous la recommandons à nos écrivains-compatriotes.

On remarquait, avant la révolution, sur la place Saint-Pierre, une colonne richement ornée, que la ville avait fait élever à ses frais en 1611, et qui a été démolie en 93 ; elle servait à tirer la quintaine, et l'on y lisait l'inscription suivante

MDC XI.

Regnant Louis XIII le juste
Maitre Jean Blanchard sr de
Lessongere Cons. du roi et Proc.
de S M en le senechaussée et siège
presidial de Nantes. Maire
Pierre Gauvin sr de la Jousselinière
Marchand, soubs maire, Jacques
Bourriau sr Deschamps neufs
marchand. Jacques Grandamy
M.e particulier de la monnaie
Jacques Merceron sr de la
Mauguitonnierre Claude
Guichard sr de Boutteville

Conseiller au siége, Michel
Ragaut s^r de la Hautière
Contrerolleur pour le Roi en
la Prevosté de Nantes, Echevins.
Cette colonne a été élevée
Sur cette place destinée
aux réjouissances publ.
Sur les dessins et conduite
de Guillaume Beliard
sculpteur.

Le tir de la quintaine était une ancienne coutume ou droit féodal, en usage au comté nantais, en vertu duquel, chaque année, les nouveaux mariés devaient se présenter sur la place et y briser une lance en bois contre un Poteau ou un but désigné, et cela en trois courses de cheval. Ceux qui manquaient leur coup, étaient reçus par les huées du public ; car c'était signe, disent nos chroniqueurs, qu'ils avaient, au jour des noces trouvé leurs fiancées en tel état qui n'estait pas fort advenant.

Place Bretagne.

Celle-ci n'offre point de nombreux souvenirs,

et ne figure dans notre histoire qu'au sujet de la foire nantaise, qui date du moyen-âge, et s'est conservée jusqu'à nous, bien déchue de son ancienne splendeur. La place Bretagne, presque déserte pendant le jour, est chaque soir le rendez-vous de troupes nombreuses d'ouvriers, de jeunes filles et de jeunes gens qui viennent s'y divertir. C'est dans les baraques en bois que l'on y remarque presque continuellement, que l'on peut voir pour ses deux sous, les nains et les géants, les hercules du Nord (car tous les hercules sont du Nord) et les montreurs de marionnettes. C'est le lieu d'élection des bateleurs, des jongleurs, et de ces prétendus physiciens qui savent escamoter un homme, lui couper proprement la tête, la servir dans un plat aux yeux émerveillés de l'assemblée, enfin ressusciter le sujet de leurs expérimentations.

Le cœur se serre, quand on réfléchit à la triste éducation qui se distribue chaque soir, à 10 centimes par tête, sur cette place. Espérons que le jour viendra où les bateleurs auront un autre rôle et ne seront plus des hommes immoraux, rebut de la société, mais des savants, des artistes véritables, chargés de remuer le cœur du peuple, et de développer tout ce qu'il renferme de bon et de généreux.

PLACE ROYALE. — PLACE GRASLIN.

Ces deux places sont les plus belles de Nantes, et font honneur au talent de l'architecte Crucy.

La place Royale se compose de neuf massifs de maisons : elle est construite, en partie, sur l'emplacement de nos anciennes fortifications et de la douve Saint-Nicolas ; il est à regretter qu'elle ne soit pas entièrement achevée, et qu'un angle de maison en détruise la régularité. Elle date de 1790. La place Graslin, plus ancienne que la précédente, ne laisserait rien à désirer, si la salle de spectacle était placée plus en arrière ; malheureusement, à l'époque où elle a été fondée, il n'existait pas de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, et la ténacité d'un propriétaire a pu détruire, en partie, l'harmonie d'un grand quartier. On devait élever sur cette place un monument destiné à rappeler cette journée où 1200 Nantais, à l'appel qui leur fut fait par la jeunesse de Rennes, marchèrent en armes à son secours; mais les diverses administrations municipales qui se sont succédé depuis 1788 se sont montrées plus soucieuses d'employer les fonds publics en réceptions brillantes pour les princes

qui passaient à Nantes, que de consacrer l'une des journées les plus glorieuses de la vie de notre cité. La place Graslin date de 1785. Ce fut en 1790 que Mathurin Crucy projeta le monument dont nous venons de parler. On devait y lire les quatre inscriptions suivantes :

Façade principale.

M DCC XC.
Louis XVI
Roi des Français
restaurateur
de la
liberté.

Façade opposée.

Christophe Clair
Danyel de Kervégan
maire par élection
colonel général de la
milice nationale et des
volontaires nantais.

Côté droit.

Monument élevé à

la liberté
par les 14 compagnies
du corps des jeunes citoyens
militaires de Nantes
Anne Pierre Coustard de Massi
command^t en chef.

Côté gauche.

17 janvier 1789
dévouement
de douze cents
jeunes citoyens
pour secourir
leurs frères de Rennes.

LES PONTS.

Nantes renferme plus de seize ponts, qui en feraient l'ornement, si la plupart n'étaient vieux, mesquins, étroits et mal construits. Sur la rivière d'Erdre, nous trouvons le pont et la chaussée de Barbin, le pont Morand ou du Port-Communeau, celui des Petits-Murs, détruit depuis deux années, et qui doit être rétabli; le pont Lafayette, autrefois

pont Madame, le pont d'Arcole et celui du quai d'Erdre.

Vers la fin du V.e siècle, l'évêque Félix construisit des chaussées aux Halles, au Port-Communeau et à Barbin; elles formèrent plusieurs étangs où il établit des moulins à eau. La pente actuelle entre Barbin et la Loire, qui est beaucoup trop insuffisante pour permettre, dans l'intervalle, l'établissement de deux usines, nous porte à croire qu'à cette époque, la différence du niveau, entre ces deux rivières, était plus considérable qu'aujourd'hui, ce qui s'explique naturellement par l'ensablement de la Loire. Des trois chaussées établies par Félix, celle de Barbin est la seule qui subsiste encore. Du reste, elle ne produit aucun effet. C'est la chaussée de l'écluse, située près du pont Lafayette, qui règle le niveau entre Nantes et Nort, dans cette partie de l'Erdre qui commence le canal de Bretagne.

Le pont de Barbin est tout récent, et date de 1832, époque à laquelle il a été livré à la circulation, ainsi que le pont actuel du Port-Communeau, dont la charpente et la construction économique ne sauraient racheter le mauvais effet.

Le pont des Petits-Murs avait été construit en

1723 , époque à laquelle les communications étaient très-difficiles entre Saint-Léonard et le Marchix. Pour passer l'Erdre, il fallait monter ou descendre 80 marches. L'ingénieur Goulart ayant proposé de raser une portion du mur de ville pour servir de chaussée jusqu'à l'Erdre et d'y jeter un pont de bois pour les piétons seulement, son projet avait été adopté et exécuté, mais il avait fallu, depuis, remplacer ce pont par celui que l'on vient de détruire.

Le pont Madame, aujourd'hui Lafayette, nous rappelle le passage de la duchesse de Berry à Nantes, en 1828. Combien d'hommes aujourd'hui si prononcés, s'il faut les en croire, dans une opinion contraire, se faisaient gloire alors de l'entourer, lorsqu'elle posait la première pierre de l'écluse, ou de figurer au bal dans son quadrille !

Le pont d'Arcole remplace le pont de la Casserie; il a été construit en 1831. Ce dernier, que l'on appelait aussi pont de l'Erdre, était fort ancien. Nos annales rapportent qu'il s'écroula en 1694. Il était alors en bois et pavé; il n'y avait dessus aucune maison. En 1741, il s'écroula de nouveau, et entraîna dans sa chute les maisons que l'on avait eu l'imprudence d'y établir. Vingt-

cinq personnes au moins furent victimes de cet événement. Une jeune fille de 12 à 15 ans, ensevelie sous les ruines, resta 30 heures dans l'eau jusqu'à la ceinture, et fut assez heureuse pour être dégagée saine et sauve. Le pont fut reconstruit de nouveau, mais en pierres, pour la sûreté des maisons que l'on y éleva deux ans plus tard. Il a été démoli en 1830.

Lorsque l'entrée du canal de Bretagne sera terminée, les ponts nombreux et les quais qui la borderont, contribueront beaucoup à l'embellissement de la ville. Aujourd'hui que les travaux se commencent, la ligne de l'Erdre offre plusieurs points de vue remarquables. Au confluent de cette rivière avec la Loire, c'est l'aspect mouvant et grandiose d'une cité populeuse ; les maisons sont neuves et habitées par des bourgeois aisés ; les rues bruyantes attestent leur activité laborieuse. Plus loin, le coup-d'œil change tout-à-coup : les environs du Port-Communeau ne ressemblent en rien aux quartiers neufs de Nantes : on dirait une de nos vieilles villes s'essayant aux progrès de l'art et sur laquelle le moyen-âge semble revendiquer ses droits : ce qui lui imprime, malgré tout, une teinte sombre et rembrunie. L'œil étonné

parcourt des tanneries croulantes sous le faix des ans et dignes de fixer l'attention, que dominent des édifices plus récents. Puis, à côté, c'est une place assez vaste, mais triste et solitaire; un pont lourd et disgracieux, une grande route plantée d'arbres; et pour compléter l'ensemble, de nombreux bateaux de laveuses, d'où partent des causeries et un langage du siècle dernier. Ainsi tout a la même nuance d'ancienneté, et reporte l'esprit à une époque reculée.

Au-delà, sur la Chaussée de Barbin, le paysage est enchanteur : d'un côté, la ville déploie sa riche perspective et le faîte de ses monuments; mais ce tableau ne captive qu'une faible attention, et le regard charmé ne se lasse jamais d'admirer les points de vue et les sites splendides dont l'art, et surtout la nature, ont comme à l'envi embelli Barbin.

Qui de nous, par une belle soirée, ne s'est pas senti ému de vagues rêveries, de pensées douces et confuses en promenant sur la Chaussée de Barbin. C'est une rivière coulant large et majestueuse entre des rives escarpées, dans laquelle des arbres penchés mirent leurs feuillages verdoyants, puis une île créé tout exprès

pour ajouter à la beauté des lieux, et partout à l'horizon des maisons blanches ou rustiques, des rochers et des coteaux. Cette nature calme, éclairée des derniers rayons du soleil, porte au cœur de délicieuses émotions, elle inspire une secrète mélancolie et sert à délasser l'homme de cabinet et l'homme de peine, par l'opposition des pensées qu'elle fait naître avec les travaux journaliers, si monotones et si peu poëtiques auxquels ils se livrent.

S'il faut en croire les chroniqueurs, les premiers ponts bâtis à Nantes sur la Loire, l'ont été par Charles-le-Chauve, en 877; ils étaient en bois et à la charge de la ville.

Le plus remarquable de tous par sa grandeur, le pont de Pirmil, se compose de 16 arches; sa longueur est de 130 toises. Il a été presque entièrement détruit en 1558 et en 1711. Après l'hiver si rigoureux de 1829-1830, l'on craignait beaucoup qu'il ne fût enlevé par la débâcle des glaces; mais il ne souffrit point (1). Le dégel eut lieu

(1) Quelques jours avant le dégel, l'on s'occupait beaucoup à la Bourse des moyens de sauver le pont de Pirmil. Cette com-

sans inondation. Le 30 juillet 1830, la seconde arche fut coupée pour prévenir l'entrée à Nantes de 200 cuirassiers que le général Despinois avait fait demander à Fontenay. Cette opération ne

---

munication si importante avec le Midi de la France, et le bruit courait que le commerce avait refusé de l'assurer pour 100 mille francs. Partout où la glace avait été sondée, on lui avait trouvé une épaisseur extraordinaire. Dans une grande étendue, sur la rive droite, elle touchait au sol du fleuve. Après l'avoir examinée scrupuleusement avec M. Fornier, capitaine au long cours, nous pensâmes que la meilleure chose à faire serait de la briser avec des marrons, et nous fîmes connaître notre opinion. La chambre de commerce nous pria de faire un essai, et nous confia 20 livres de poudre avec lesquelles nous fabriquâmes dix marrons. Chacun d'eux consistait en une boîte en fer-blanc, pourvue d'un tuyau long de trois pieds destiné à y mettre le feu au milieu de la glace. La boîte était en outre ficelée et scellée avec du plâtre. Pour nous en servir, nous creusâmes des trous dans la glace, qui se composait de morceaux apportés et amoncelés par le fleuve, et dont les surfaces pressées par le courant avaient été redressées perpendiculairement à la rivière. Des pierres et du plâtre servirent à combler les trous, de manière à offrir une assez grande résistance à l'explosion de la poudre. Le premier marron ne partit point, les autres firent chacun une ouverture de 15 à 18 pieds de diamètre et fendirent la glace à de très-grandes distances. Le lendemain, des bateaux armés de grapins, vinrent entraîner les débris que nous avions faits. Quelques morceaux étaient si grands qu'ils ne purent

dura qu'une demi-heure, tant était grande l'ardeur du peuple. La première pierre tomba dans la Loire aux cris répétés de *vive la liberté !* qui lui servaient de ralliement.

A l'extrémité du pont, et sur la rive gauche de la Loire, se trouve le château de Pirmil dont les ruines subsistent encore. Sa grande tour à moitié détruite n'offre point le caractère de vieillesse et de dignité que l'on retrouve en Bretagne dans tous les monuments du moyen-âge et ne saurait inspirer l'artiste même par les souvenirs qui s'y rattachent. Elle fut construite, en 1365, par Nicolas Bouchard, amiral de Bretagne, d'après les ordres du duc Jean IV, pour tenir en respect la ville de Nantes. Les États en 1626, en demandèrent au Roi la démolition et l'obtinrent en même

---

passer sous les arches qu'après avoir été divisés à coups de hache.

A la même époque, l'on essayait à Paris de briser la glace avec de la poudre ; mais, soit que l'on s'y prit mal, soit que l'on craignit les dangers, par lesquels en pareille circonstance il faut toujours acheter le succès, cette tentative fut inutile ; aussi ai-je pensé qu'il était bon de conserver le souvenir d'un moyen qui pourrait encore réussir en pareille circonstance. A. G.

temps que celles des châteaux d'Ancenis et du Gâvre.

Au-delà de Pirmil se trouve le Pont-Rousseau, sur la Sèvre ; il a été construit tel qu'il est en 1775, au moyen d'un emprunt remboursé en 7 ans par voie de loterie. Le faubourg de Nantes, qui se trouve placé sur la rive gauche de la Loire, lui doit son nom.

RUES.

Nous allons passer rapidement en revue, celles qui peuvent nous offrir quelqu'intérêt, en suivant l'ordre alphabétique.

Rue de l'Arche-Sèche. Elle attend encore un pont en fer, dont le projet est déjà fort ancien ; elle est située en partie dans les Vieilles-Douves. C'est sur son emplacement que l'on avait projeté, au moyen-âge, de faire passer la rivière d'Erdre pour protéger la ville.

La rue du Beau-Soleil est située comme les rues Ste.-Croix, de la Bâclerie, du Moulin, de la Commune et quelques autres, sur les ruines d'édifices brûlés. On y a trouvé des briques et des poteries romaines.

Rue du Bois-Tortu. C'est en déblayant cette rue pour construire celle qui porte aujourd'hui le

nom de rue d'Orléans, que M. Ogée a rencontré l'ancienne chapelle des Templiers.

Rue de la Boucherie. La rue de la Boucherie et la rue de la Clavurerie ne faisaient qu'un autrefois et conduisaient du Bourg-Main au pont de Sauvetout. On les appelait rues de la Gouesnerie. On y voit encore aujourd'hui une vieille maison, qui fut habitée dans le temps par la duchesse Anne. Elle n'offre rien de curieux que ses souvenirs d'antiquité ; l'une des chambres de cette maison, porte le nom de Salle-des-Gardes ; la cour, celui de cour des Tailles, probablement, parce qu'elle était le lieu de perception des impôts, qui frappaient la gent corvéable et taillable.

Brancas (*quai*), situé en face de l'Ile-Feydeau. Ce quai se compose d'un seul massif de maisons, dont l'élégante façade a été dessinée par l'architecte Ceynerai. La partie ouest de cet édifice repose sur le terrain d'un ancien cimetière qui existait encore en 1543. La partie postérieure sur celui de la place Ste-Catherine, aujourd'hui rue Ste-Catherine ; la partie est a remplacé l'ancienne église du même nom.

Rue de Briord. Elle est fort ancienne, et possède plusieurs hôtels dont il est parlé dans nos

annales ; savoir : l'hôtel de Briord, ou de la Bouvardière, bâti par le célèbre Landais ; l'hôtel Cheguillaume, l'un des plus beaux de la vieille ville, qui appartenait autrefois à la famille de Becdelièvre, et quelques autres moins importants.

Rue du Calvaire. On y voit un hôtel remarquable, qui s'appelle hôtel Chardonneau, du nom du négociant qui l'a fait construire. Cet hôtel a le défaut de n'être point parallèle à la rue. La grille qui en défend l'entrée, est trop chargée et nuit à son effet ; cependant, à tout prendre, c'est une construction fort jolie, et qui conviendrait mille fois mieux pour une Société des Beaux-Arts, que pour une maison particulière. (1)

Le Jeu de Paume, situé dans la même rue, a acquis une sorte de célébrité depuis la prédication saint-simonienne qu'y ont faite en 1831 MM. Charton et Rigaud. Arrivés à Nantes au mois d'octobre, ces jeunes disciples de Bazard et d'Enfantin, cherchèrent long-temps un local où ils pussent faire entendre leur parole. Le Jeu de Paume enfin s'ouvrit pour eux, la salle était complétement pleine, la rue qui l'avoisine l'était aussi. Placés sur

(1) Au moment où nous écrivons le Cercle des Beaux-Arts vient de l'affermer.

une estrade, MM. Charton et Rigaud se trouvaient en vue de leurs auditeurs. Le premier, petit, grêle, d'une physionomie aussi mobile que spirituelle, ayant un front curieux à étudier, sous le rapport cranologique, et sur lequel la nature semblait avoir écrit idéalité, sentiment de la forme, coloris, sagacité comparative, ordre; tendances innées que prouve chaque jour le *Magasin Pittoresque*, dont il est devenu le directeur. Le second, ancien élève de Sorrèze, grand, vigoureux, d'une figure calme, à la tête apostolique, né pour devenir un chirurgien distingué, d'une habileté prodigieuse dans tous les exercices du corps, dans tous les travaux manuels et d'une foi religieuse inébranlable, d'une persévérance qui a cherché la réalisation de sa pensée jusques dans l'Orient.

M. Charton se leva d'abord. Il raconta la vie de Saint-Simon et comment ses disciples s'étaient unis pour publier le Producteur. Il donna quelques détails sur l'intérieur de la famille saint-simonienne, sur les moyens d'arriver au classement suivant la capacité, à la rétribution suivant les œuvres; il aborda la question *propriété*, et montra que la propriété a subi des phases très-nombreuses; il expliqua la doctrine du progrès, en prouvant que

l'humanité, si elle n'a pas toujours progressé, a du moins repris sa marche, chaque fois qu'elle avait vaincu les obstacles qui l'arrêtaient et termina par ces passages, que le *Breton* du 15 octobre nous a conservés :

« Nous ne sommes d'aucun des deux partis politiques qui se disputent la direction des affaires publiques ; et si nous déplorons l'aveuglement de ceux qui se laissent emporter à d'intempestives inimitiés, et, sans autre lien qu'une turbulente inquiétude, se veulent précipiter au hasard dans des voies inconnues, nous ne déplorons pas moins l'insouciante pusillanimité de ceux qui dans ce cahos social, s'arrêtent, se voilent la tête, et tout occupés de caresser leur frayeur, n'ont pas même la prudence d'achever de fermer tout-à-fait la tombe où les mains de juillet ont jeté le squelette de l'ancien régime.

» Oh ! cessez de vous animer les uns contre les autres dans la lutte éternelle de discussions infécondes ; cessez de rester les regards fixés sur la machine disloquée du système de la pondération des pouvoirs ! Trève aux vains désirs de révolte ! Trève aux lâches frissons d'un étroit individualisme ! Silence, prédicateurs d'anarchie ! Apôtres

d'égoïsme, silence ! Ralliez-vous avec franchise ! Que vos mains unies forment la seule chaîne que l'humanité ne doit plus briser. Penchez-vous vers le peuple, et prêtez-lui secours. Alors, les menaces de vos ennemis se changeront en soupirs de résignation ; les bruissements sinistres des armes de l'Europe en un doux murmure de paix, et les cris de désespoir et de détresse de tous ceux qui souffrent en hymnes harmonieuses de reconnaissance. Alors vous serez fidèles à la fois à vos devoirs et à vos intérêts. Alors, sans désordre, et pacifiquement, continuera à s'étendre successivement le droit suprême de l'homme de faire librement ce qu'il doit et ce qu'il aime, de développer de plus en plus librement sa moralité, son intelligence et sa puissance matérielle.

» Oui, nous en avons l'intime conviction, abandonner toutes les anciennes querelles, et se faire jour à travers les fictions d'une légalité mystique pour diriger toutes les institutions sociales vers l'amélioration du sort moral, intellectuel et physique de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, c'est le seul moyen d'ouvrir sans commotion et à jamais l'ère nouvelle resplendissante et majestueuse de la liberté, qui, depuis l'origine des

sociétés, s'avance et grandit solennellement à travers les siècles, desséchant sur son passage toute main téméraire qui s'attache à elle pour l'attirer en arrière ou l'arrêter dans sa marche glorieuse.

» Sans doute, la liberté que nous annonçons et que nous proposons ne ressemblera en rien à celle des cités antiques, où sans blesser la sagesse platonicienne tant vantée, quelques chefs guerriers foulent indifféremment à leurs pieds des troupeaux d'hommes esclaves.

» Ce ne sera pas la liberté que les disciples du Christ ont élevée sur les ruines du patriciat, liberté spirituelle qui ne brille qu'aux pâles lueurs du temple, liberté mystique du serf qui s'enveloppe de la robe du moine pour échapper aux atteintes de l'aristocratie féodale : cette liberté est usée : depuis trois siècles on n'en veut plus.

» Ce ne sera pas davantage la liberté farouche qui s'est dressée vengeresse sur la montagne, la tête couverte du bonnet phrygien, et de sa hache impitoyable a jonché de cadavres le sein de notre siècle, comme pour en barrer l'entrée aux puissances surannées du moyen-âge : celle-là est trop hideuse : Nantais, elle a laissé sur vos pavés l'empreinte sanglante de ses pas : de toutes parts on la repousse avec dégoût et horreur.

» Mais ce ne saurait être non plus pour toujours une liberté frêle, qui tremble au moindre mouvement des sceptres de l'Europe, qui pâlit aux cris de la rue, et dont la faiblesse enhardit jusqu'à un sourire méprisant sur les lèvres mourantes de l'ancienne légitimité; liberté qui, impunément attaquée de toutes parts, s'efforce de rougir de colère pour cacher la rougeur de la honte, et qui se perd en lugubres harangues, quand à ses pieds l'on souffre et l'on gémit.

» Ah! ce n'est pas pour retourner vers le passé ou pour s'arrêter dans le présent que nos pères ont tant versé de leur sang, Messieurs, et qu'ils ont subi le martyre sur ces places, où naguères vous avez vu vous-mêmes tomber glorieusement ce qu'il y avait de plus pur et de plus généreux dans votre eunesse.

» Non, la liberté de l'avenir, telle que nous l'a révélée notre maître, vraiment jeune et puissante, ne cachera pas les traits débiles d'une aristocratie dégénérée sous le masque de la souveraineté populaire : équitable et bienfaisante pour tous, elle ne se couvrira pas d'un manteau mensonger d'égalité, donnant à quelques enfants, au jour de leur naissance, des chariots d'argent pour

les porter rapidement aux honneurs, aux places et à la fortune, tandis que la foule des enfants de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, de 28 millions de prolétaires, reste rampante sous des haillons, sans jamais espérer d'arriver à l'aisance et au bonheur, forcés pour la plupart de s'arrêter à moitié de la route dans les hôpitaux ou dans les prisons ; mère protectrice, elle fera disparaître les dernières traces du régime des castes, elle transformera en organisation pacifique l'organisation guerrière, substituera à la discipline altière et rigide des temps passés, un lien d'amour, et guidera ensemble tous les enfants de la famille humaine, élevés et protégés avec une même tendresse dans les mille sentiers des beaux-arts, de la science et de l'industrie. »

Après ce discours, dont plusieurs passages étaient admirables d'éloquence, et qu'interrompirent plusieurs fois de nombreux applaudissements, M. Rigaud lut une dissertation écrite sur les dogmes saint-simoniens et l'économie politique saint-simonienne : c'était une analyse de quelques-unes des lettres d'Eugène, et d'un ou deux chapitres de l'économie politique du PÈRE ENFANTIN.

M. Charton reprit ensuite la parole pour ré-

sumer le travail de son collègue. Dans une improvisation rapide, il développa cette pensée, que les mouvements des masses ne sont que les symptômes du malaise social qu'ils n'ont jamais pouvoir pour améliorer leur situation. Spartacus, ajoute-t-il, n'a pas détruit l'esclavage ; La Jacquerie n'a pas renversé la féodalité ; mais c'est par la persuasion que le christianisme et la philosophie ont produit ces immenses résultats. Aussi n'est-ce point par la force brutale, mais bien par le prosélitisme seul que le saint-simonisme pourra fonder l'association générale et produire l'affranchissement des prolétaires.

Nous avons cru devoir rapporter ici les détails de cette séance si curieuse pour les offrir à nos lecteurs. MM. Rigaud et Charton étaient vêtus de bleu et ne portaient pas le costume apostolique des Saints-Simoniens, attendu qu'il n'était pas inventé, et que la dissidence entre Bazard et Enfantin, qui a eu quelque sorte divisé le saint-simonisme en occidental et en oriental, ne s'était pas encore produite au public.

Le Jeu-de-Paume n'offre rien de curieux par lui-même : il sert maintenant de magasin sous le nom de *bazar*, et sous ce rapport il mérito d'être visité.

Quai Cassard. Ce quai si remarquable par une disposition de son pavé aussi contraire au bon goût que dangereuse pour ceux qui le fréquentent, réunit le quai Brancas à la rue d'Orléans. Il est situé sur cet emplacement qui a porté du VIII.e au XII.e siècle le nom de prairie d'Anian ou de Nian. Au sujet de cette prairie, nous dirons qu'il est bien constant aujourd'hui que ce fut là que les troupes d'Alain-Barbe-Torte rencontrèrent et défirent les Normands. Plusieurs antiquaires, parmi lesquels je citerai M. Meuret, ont éclairci ce fait, de manière à détruire tous les doutes.

Commerce (*passage du*). Ce passage, aujourd'hui si mauvais, unit la rue de la poste à la Bourse; il est très-fréquenté : aussi devons-nous regretter que le projet de M. Guillemet, architecte, qui voulait le remplacer par un passage plus digne d'une grande ville, n'ait pas reçu d'exécution.

Rue de la Commune. M. Fournier y a trouvé, en fouillant dans l'ancien emplacement de la chapelle de Notre-Dame de Toutes-Joies, les fondations du mur d'enceinte construit en 1213, par Pierre de Dreux; c'est dans cette rue que se trouve l'hôtel Rosmadec, occupé aujourd'hui par

les frères ignorantins, et dont la grande salle a été consacrée aux audiences du jury et du conseil de guerre. Il date de 1653, et présente au plafond qui domine l'escalier, des sculptures assez bonnes, qui sont dans le goût de cette époque.

Rue Crébillon. Elle est moderne et bien alignée, presque toutes les maisons qui la bordent, sont postérieures à 1780. C'est l'une des plus longues et des plus marchandes de Nantes.

Rue d'Orléans. On l'appelait autrefois rue Poussin et rue Charles X. On la nomme aujourd'hui rue d'Orléans. Il n'y a rien de ridicule en vérité comme cette manie de baptiser les rues de noms politiques que les révolutions enlèvent. Ne devrait-on pas consacrer de préférence les noms des hommes de la cité qui ont bien mérité de leurs concitoyens, en les léguant à la reconnaissance publique? *La rue d'Orléans* est la plus belle et la plus fréquentée de Nantes. C'est la première où l'on ait vu des trottoirs pour les piétons.

Grande-Rue. La Haute et la Basse-Grande-Rue, qui sont séparées aujourd'hui par la place Bourbon ou du Pilory, ne faisaient qu'un au moyen-âge. Elles sont construites sur les ruines d'anciens édifices, et dans beaucoup d'endroits l'on

peut creuser assez profondément sans trouver le sol primitif.

Rue des Halles. Autrefois, près l'emplacement actuel de l'Ecluse, se trouvaient des halles qui ont donné leur nom à la rue qui nous occupe. On y voyait aussi un moulin à eau qui a été détruit, et dont la fondation première remontait à l'évêque Félix.

Rue de la Juiverie. Elle offre un joli passage qui la met en communication avec la Basse-Grande-Rue. Ce passage a été construit par M. Mathurin Pécot : il est d'une architecture simple et gracieuse. Nous devons savoir gré à M. Bouchaud d'avoir employé des capitaux à cette utile spéculation. Honneur à ceux qui font servir leur fortune au bien public ! Vers le milieu de cette rue se trouve une maison qui occupe l'emplacement d'une ancienne synagogue. Sur sa façade, on voit deux tableaux en relief. Le plus élevé est un buste de femme. Sa figure est tournée vers l'orient. Elle a la tête chauve en arrière, et sur le devant des cheveux qui retombent. Au-dessus de la tête on voit cette inscription $\frac{A}{O}$, et au-dessous du buste *quærenda est.* L'autre représente un homme assis au devant d'un temple

dont le fronton est décoré de trois lampes ardentes. La position et l'expression de ses traits dénotent l'inquiétude ; dans la main droite il tient une tortue, et son talon gauche a des aîles : on lit au-dessous *expecto donec veniat.* Un troisième qui n'existe plus, mais dont Guymar nous a conservé le souvenir, figurait un serpent s'élançant d'un tronc d'arbres sur un palmier garni de fruits et de feuilles. Ces tableaux sont allégoriques. Tiennent-ils à la religion juive ? si ce n'est directement, au moins doit-on reconnaître qu'ils ont dû être exécutés sous l'influence des doctrines qu'elle enseigne : la figure tournée vers l'orient semblerait l'indiquer ; cependant ils forment une suite emblêmatique que l'on peut, en les rapportant au bonheur expliquer ainsi : la figure de femme, semblable à l'occasion, indique que le bonheur est difficile à trouver. L'A sur l'O signifie *a super O* et avec *quærenda est*, que c'est à Dieu qu'il faut le demander, *felicitas à super o quærenda est.* Les ailes du talon gauche de l'homme représenté au second tableau, semblent indiquer qu'il le poursuit rapidement ; la tortue placée dans la main droite et l'expression de ses traits, qu'il voudrait l'atteindre plus vîte. Cepen-

dant ce temple auprès duquel il s'est assis de fatigue, c'est le temple de ses aïeux. Le voilà dans sa patrie, et il cherche encore. Le troisième tableau représentait le bonheur sous la forme d'un arbre chargé de feuilles et de fruits, et l'envie sous la forme d'un serpent. Ainsi l'on demande à Dieu la félicité qui glisse et s'échappe comme l'occasion : on la poursuit long-temps sans pouvoir l'atteindre, et quand on l'a trouvée, elle excite l'envie.

Les fouilles de M. Fournier lui ont fait rencontrer, dans la rue de la Juiverie, un terrain de remblais et de démolition appartenant à des constructions incendiées qui la coupent transversalement ; au milieu des débris de tuiles et de briques romaines, l'on a trouvé un fourneau parfaitement bien conservé et des fragments de vases en terre étrusque. A 10 pieds de profondeur, le sol primitif ne paraissait pas encore.

Quai Flesselles. Sa façade a été dessinée par Ceynerai. Il est situé sur l'emplacement de l'ancienne rue de la Bléterie. C'est là et dans la rue de la Poterne (aujourd'hui de la Bléterie), que se faisait au moyen-âge le commerce du sel, dans des maisons auxquelles le public avait donné le nom de Salorges.

Rue de la Fosse. Elle est bâtie sur un terrain de démolitions. On y voit encore quelques restes de la vieille Bourse et de l'église Saint-Julien, ainsi que l'emplacement sur lequel les huissiers faisaient les criées publiques. Sur une maison voisine de la place Royale se trouve une enseigne sculptée, annonçant la demeure d'un charcutier. Une vieille cale a été rencontrée dans la même rue, en faisant des fouilles près le Passage-du-Commerce. Une autre sous l'angle de la maison Chatelier, du côté de la Bourse.

Port-Maillard. En relevant en 1807, dit M. Fournier, les vases du Port-Maillard, j'ai recueilli diverses pièces de monnaie des premiers temps de la monarchie; une médaille qui porte sur le revers un sphinx, et que je croyais indienne; mais que M. Mongez regarde comme gauloise; une pièce d'argent de Charles I.er, roi d'Espagne; un vase en cuivre, de la forme d'une baignoire, une douille conique en cuivre, des briques romaines, des poteries chargées d'ornements en reliefs et des figures bien dessinées; sur l'un des fragments de poterie on lisait *officina*. Enfin quatre meules de moulin en basalte,

Le même antiquaire a trouvé dans la rue du Port-Maillard les fondations d'un ancien édifice. Entre deux pierres plates était placée une médaille en cuivre du régne de Néron ; plus loin se trouvaient onze colonnes de granit qui avaient été employées par l'architecte Briand Maillard, c'est-à-dire en 1233, sous Pierre-de-Dreux, à soutenir le talus de la calle du port de la haute Loire. Ces colonnes, d'un seul bloc, avaient 98 centimètres de diamètre, et de long 7 mètres 15 centimètres; elles formaient la façade d'un temple carré, tel qu'on en voit représentés sur les médailles de Néron. Leurs extrémités étant prises sous des murs, l'on n'a pu les extraire.

Rue du Marchix. Elle est posée sur une terre jaune, argileuse, et doit son nom, s'il faut en croire quelques-uns de nos historiens, à Marchil-Gillon, qui attaqua Nantes en 453, à la tête des Huns, ou Mogols, qui venaient de la Hongrie. Egidius, chef des milices romaines, fit lever le siége; mais une procession avait été faite pour implorer le secours de la divinité, et le peuple attribua sa délivrance à une intervention surnaturelle.

Rue du Moulin. On a trouvé, en y creusant pour établir un acqueduc, des poteries étrusques. M. Mongetz qui les a eues entre les mains, pense qu'elles devaient leur couleur rouge à l'oxide de fer dont elles contiennent 7 ou 8 centièmes; un feu plus fort que celui de leur cuisson les eût fait passer au brun bleuâtre; leur couverte, dit-il, est évidemment le produit de la fumigation et non de l'immersion. L'un des fragments était curieux à cause des procédés qu'il avait fallu employer pour le fabriquer: il avait une couleur noirâtre, avec un filet rouge saillant. Outre les poteries, on a encore trouvé, dans la rue du Moulin, des meules en basalte; dix médailles romaines de bronze, deux fragments de peinture à fresque et une pierre gravée du temps de Néron.

Rue de la Poissonnerie. Il serait à désirer que nos artistes nous conservassent des dessins de ces vieilles maisons en bois du moyen-âge, qui vont bientôt céder la place à des palais bourgeois. La rue de la Poissonnerie a toujours été l'une des plus marchandes de la ville de Nantes; elle conduisait autrefois à la porte Chalandière. A une époque plus reculée, la rivière d'Erdre passait sur l'emplacement des maisons qui tiennent à la

rue de la Bléterie ; depuis un temps immémorial elle est habitée par les marchands de draps. L'ancien pavé s'y trouve au niveau des caves, ce qui prouve un exhausement considérable du sol actuel.

Rue Saint-Clément. — Les fouilles n'ont rien fait trouver dans cette rue, qui est bâtie sur du schiste et sur une argile jaune. Elle fait cependant partie, depuis très-long-temps, des faubourgs de Nantes.

Saint-Jean (*carrefour*). — Il occupe, dit M. Fournier, l'emplacement d'un très-grand bâtiment, ruiné et incendié, derrière lequel on a trouvé une portion d'usine, des meules de moulin en basalte, des fragments d'amphores, des débris de vases romains, des briques pyramidales.

Rue Saint-Léonard. Elle a porté autrefois le nom de rue de l'Echellerie ; elle est très-vieille, et se trouve située en partie sur l'ancien emplacement de la rivière d'Erdre.

Rue et place Saint-Vincent. Elle sera célèbre à jamais par les faits révolutionnaires qui s'y sont passés. Nous avons raconté longuement, dans l'histoire des progrès de Nantes, les actes du club *Vincent La Montagne* (1), et nous ne

(1) Page 180 et suivantes.

saurions mieux faire que d'y renvoyer les lecteurs qui voudraient avoir des renseignements sur cette époque si curieuse.

Promenades.

Peu riche en promenades, Nantes n'en possède aucune de couverte; ce serait cependant chose utile, et nos excellents députés devraient bien décréter quelque beau jour une galerie vitrée, pour toutes les villes ayant trente mille âmes de population. A ce compte, nous pourrions en avoir deux. Permis aux badauds et aux plaisants de se rire de notre proposition. Mais les mères de familles, les administrateurs éclairés, les flaneurs, et toute cette population de prolétaires, qui ne sait, le dimanche, par un jour de pluie, où porter les pas, en comprendront facilement l'utilité. Le Cours Napoléon, débaptisé depuis, et transformé en cours Henri IV, le Boulevard ou cours du Peuple, les Cours St.-Pierre et St.-André, (1) les bords de l'Erdre, le jardin des Plantes, le jardin de la Bourse, celui de l'Hôtel-de-Ville, la Fosse et le chemin des Derval-

(1) Voir pour ces Cours l'Histoire des Progrès de Nantes.

lières, voilà les seules promenades publiques que nous possédions pour plus de 80 mille âmes. Il serait cependant à désirer que notre ville fût entourée d'une enceinte plantée. Quelques jardins particuliers sont ouverts au public. Nous citerons entr'autres la tenue Bruneau (rue Mercœur, près les Boulevards), la tenue Camus (sur le chemin des Dervallières), remarquable par le paysage enchanteur qu'on a sous les yeux; la tenue rue de Gigant, qui est divisée en un nombre infini de petits jardins, dans lesquels les goûts d'autant de locataires se sont manifestés par les créations les plus bizarres; mais il faudrait, dans une cité comme la nôtre, quelque chose de plus.

Où sont-ils ces jardins de plaisirs et de fêtes qui devraient orner chaque entrée de notre ville? Riches fashionables, où est votre tivoli; jeunes gens, montrez-moi votre chaumière. Peuple, où sont ton Elysée des dames, ta barrière du Mont-Parnasse, ton Romainville, ta butte Montmartre? La Ville-en-Pierre et la Ville-en-Bois, c'est-à-dire le vin, rien que le vin, voilà tout ce que nous offrons aux promeneurs, aux amoureux, aux buveurs; à cette foule qui, une fois la semaine, demande, en échange, et comme délassement de

son travail, du plaisir, du repos, d'agréables pensées et le gracieux spectacle des joies suaves et pures de la jeunesse. Et cependant, au milieu de l'Erdre, près de ce délicieux Barbin que tous les étrangers admirent, nous trouvons une île, une alluvion, où l'ombrage pousserait si bien, où la végétation serait si active, si puissante, si exubérante, si fort en harmonie avec cette végétation humaine qui voudrait s'y promener. Des deux côtés de la rivière, pendent de délicieux coteaux qui n'ont rien à envier aux lieux les plus pittoresques et les plus poétiques. C'est là qu'il conviendrait d'établir un jardin public; non point une de ces ménageries d'arbres où la nature est torturée, où le régulier angle droit vient partout vous offrir son assomante et monotone uniformité, mais un jardin comme tout le monde en rêve, avec ses points de vue délicieux, ses ombrages épais, ses mystérieux asiles et ses grandes salles de danse. Ah! plutôt qu'une maison bien carrée et bien symétrique, qui ne préférerait la modeste guinguette, avec son enseigne au gros calembourg. Sous ce rapport tout est à créer, car nous n'avons rien.

Fontaines publiques.

Nantes est une ville sale et boueuse : de l'eau donc pour les rues, des fontaines pour les places publiques, voilà ce que l'on ne cesse de répéter depuis long-temps, mais en vain. Il semble que les administrations qui se sont succédé dans notre cité, loin de comprendre l'art, n'aient jamais senti l'utilité du confortable. L'eau, cependant, serait plus utile que bien des dépenses portées au budget. Un jour, quand la génération qui s'élève sera parvenue aux affaires, quand nos enfants auront pris en main les rênes du pouvoir, ils agiront, il faut l'espérer, en hommes qui ont conscience de la manière dont on doit dépenser les revenus publics, ainsi que de la beauté, de la grandeur et des prestiges que l'art peut produire. L'eau et le gaz circuleront alors dans les rues, et des fontaines sculptées seront un ornement de plus. Le voyageur arrivant de nuit dans nos murs, sera frappé à la vue de monuments

où la nappe d'eau retombant avec murmure, les décors, les effets de lumière, et l'horloge de nuit seront combinés habilement de manière à réunir ensemble les idées d'ordre et de beauté, d'utilité et de grâce.

Nos pères ont chanté sur tous les tons l'harmonie de la nature, nos fils prépareront peut-être quelque chose pour les chantres de l'harmonie sociale.

Edifices du Culte.

Les révolutions rajeunissent les peuples, et chaque secousse sociale est pour eux comme un baptême qui les initie à une vie nouvelle, et qui efface par des progrès nouveaux les habitudes, les mœurs et les croyances du siècle passé. Ainsi, quand les lois de la confiscation eurent nivelé les fortunes en France, et que la nuit du 4 août eut rompu brusquement le prestige de la royauté, les démolisseurs portèrent une hache destructive sur les murailles croulantes du vieil édifice, et ils ne cessèrent de détruire qu'après

avoir effacé jusqu'aux derniers vestiges de l'ordre de choses ancien.

Usages, lois, coutumes, religions, tout fut entraîné par le torrent révolutionnaire, qui balaya du sol français tout ce qui paraissait devoir s'opposer à l'édification nouvelle.

Quoique la restauration ait travaillé quinze années durant à greffer sur l'œuvre de la Constituante les idées, la hiérarchie et le culte de l'ancienne cour, la France sourdement travaillée d'une soif insatiable de grogrès, repoussait instinctivement ces débris surannés d'un siècle passé, et tous les efforts retrogrades des descendants de Saint-Louis ont échoué devant la marche progressive que subit incessamment le monde.

Ce n'est donc pas dans ce qui existe actuellement que nous devons chercher des inspirations, car les temples sont froids, et les fidèles qui leur donnaient la vie, subissant à leur insçu une influence qu'ils repoussent, ne nous offrent aucun rapport avec les fidèles d'autrefois; mais les préoccupations politiques qui agitent en ce moment les esprits ne nous ont pas tellement astreints que nous n'ayons trouvé quelquefois le temps de rappeler nos souvenirs et de nous trans-

porter en idée dans les églises paroissiales, telles qu'elles étaient au moyen âge.

Nous ne sommes pas de ceux qui nient aveuglement la puissance du catholicisme et qui se refusent à comprendre l'influence de cette religion, dont les pompes sacerdotales empruntaient merveilleusement les chants qui parlent à l'esprit, le luxe qui plaît aux yeux et les mystérieux emblèmes que chérit l'imagination.

Quand après six jours de travail, le son des cloches à toutes volées venait vous surprendre au lit, c'était une douce invitation de chomer le Saint dimanche, et leur sauvage mélodie planant au-dessus des maisons comme un signal de joyeuseté, parlait à chacun le langage qui lui plaisait.

Aux jeunes filles, c'était l'annonce d'une toilette plus recherchée ; aux garçons, le signal des danses joyeuses avec leurs mies bien aimées ; les vieillards y puisaient des souvenirs de leur jeune âge, et tous enfin, dans la vibration des cloches, trouvaient des idées mondaines, mêlées aux pensées religieuses. Suivez maintenant cette foule émue sous les voûtes de la cathédrale ; voyez ces vastes nefs gothiques, capricieusement illuminées par le soleil du matin qui se colore en se jouant

dans les molles tentures des vitraux ! Voyez les dalles jonchées de fleurs dont les mille parfums divers se mêlent à l'encens d'Arabie !

Un saint et doux recueillement embellit tous les visages : les passions et les joies du monde n'ont pas su trouver accès dans la maison du Seigneur. Il semble que tous ces fidèles réunis dans le même but, veulent accomplir la sublime prophétie du Christ, la fraternité chrétienne. Silence ! la clochette du desservant vient d'annoncer la communion. Le prêtre élève le saint emblême, et partout, depuis le parvis jusqu'au chœur, dans les chapelles et les galeries, tous les fronts sont prosternés. Pauvres ou riches, ce sont des humbles qu'il domine, Ecoutez ! voici que des voix sonores entonnent le divin motet ; voici l'orgue frémissant qui joint son harmonieuse poésie aux prestiges du saint sacrifice, et module ses larges accords dans le cœur des assistants.

Oh ! dans ces précieux instants, où, dégagée de tous les intérêts d'ici bas, chaque créature semble se spiritualiser pour offrir au créateur une prière agréable, où les fidèles prosternés communient dans leur esprit, et que toutes les voix s'unissent pour rendre à Dieu un pur hommage ; c'est dans un

pareil instant qu'on peut comprendre tout ce qu'il y eut de puissance et de vie dans des croyances religieuses, si merveilleusement adaptées à l'organisation humaine, au goût du faste et du grandiose que nourrit même le prolétaire sous son écorse infaçonnée.

Ah! pitié pour ceux qui ne voient dans les tours des cathédrales qu'une masse de pierres entassées!. Pitié pour ceux qui n'aperçoivent qu'une futile cérémonie dans les pompes du saint sacrifice!.... Pitié, pitié, pour ceux qui regardent le christianisme comme un hochet tout puissant dans la main d'un ambitieux!...

Ceux là sont sourds et aveugles qui n'ont pas compris la puissance affranchissante de la doctrine de Jésus, et s'ils veulent ouvrir les yeux, ils trouveront d'assez beaux débris pour comprendre ce que fut au moyen-âge cette religion colossale, trop long-temps stationnaire pendant ses dix-huit cents ans d'existence, mais dont les membres éclairés comprennent le travail encyclopédique de notre époque et y prennent une large part, afin de greffer la science et la société nouvelle sur l'œuvre de Jésus et des pères de l'église.

CATHÉDRALE.

La Cathédrale de Nantes n'est point encore achevée. Commencée par les Druides pour le culte de Bol-Janus, elle servait aux cérémonies religieuses des Kimri ou Bretons, premiers envahisseurs connus de nos contrées, lorsque les Chrétiens s'en emparèrent par la force de la persuasion, et la transformèrent en un temple de leur religion. En l'an 516, l'évêque Evhemerus la modifia beaucoup et l'augmenta. En 559, Saint-Félix, qui l'avait achevée et embellie, la fit consacrer sous l'invocation de Saint-Pierre, par Saint-Euphrane, archevêque de Tours, qu'il assista dans cette cérémonie, à laquelle furent présents les évêques Victure de Rennes, Domitien d'Angers, Domnole du Mans, Macliau de Vannes et Fortunat de Poitiers; ce dernier nous a laissé un poëme latin sur ce sujet. D'autres évêques y ont ajouté depuis, mais fort peu de chose, jusqu'au quinzième siècle, qui nous l'a livrée telle qu'elle est aujourd'hui. Nous allons passer successivement en revue ce qu'elle offre de remarquable.

Le portique est d'une belle architecture. Des

sculptures dont on peut encore, malgré les outrages des regratteurs, admirer le gracieux et la légèreté, en ornent les trois entrées principales; en y regardant de près, on peut lire quelques passages d'explications, demi échappées au vandalisme des maçons, qui semblent prouver que ces sculptures représentaient des scènes de l'ancien Testament, et notamment l'histoire de Joseph. Le Saint-Pierre que l'on voit sous le portail du milieu en remplace un autre qui existait anciennement. On doit dire, à la louange de cette œuvre de M. Grotaers, qu'elle se raccorde bien par le style avec le réste du portique. La rosace placée au-dessus est moderne : malheureusement son dessin lourd et sans grâce ne le fait que trop apercevoir.

Des portes de bronze ornaient autrefois la Cathédrale : elles furent enlevées sous la république, ainsi qu'une table de bronze qui fut portée à l'atelier monetaire : cette table n'a pas été fondue, et l'on y lit cette inscription :

Sixte pape quart l'église gouvernait
L'an mil cinq cent mis hors dix et neuf ans
François second de ce nom duc régnait
Pierre prélat unique de céans
Quand fumes mis aux portes bien séans

Pour décorer ce portail et chief-d'œuvre
Comme pourront cognaitre les passants
Car par nous richement se ferme et œuvre.

A l'intérieur de la Cathédrale on trouve d'abord les orgues et la voûte qui les soutient. Cette partie du monument, vue de la porte à droite, se dessine d'une manière très-élégante. Deux bénitiers, formés chacun d'une seule coquille de bivalve et placés sur des rocs factices, viennent ensuite fixer l'attention. Les colonnes qui supportent les voûtes sont imposantes par leur masse et leur hardiesse. On conçoit, en les voyant, qu'il a fallu, pour les construire, qu'un jour le peuple se soit pris d'amour pour les temples chrétiens, et qu'il ait prêté ses reins et ses bras vigoureux à ceux dont la pensée religieuse le dirigeait. De pareilles constructions seraient en effet inexécutables aujourd'hui. Ces colonnes ont de la légèreté malgré leur énorme volume ; ce qui tient au genre d'architecture auquel elles appartiennent.

Les bas côtés de la Cathédrale sont divisés en chapelles : on y remarque, dans la première à gauche, les fonds baptismaux, et un tableau de M. Donné, peintre de Nantes, qui représente le baptême de Jésus par Saint-Jean. Ce tableau, qui

a été fait d'après celui de l'Albane que nous possédons à notre musée, est une copie d'un modèle qui n'est pas exempt de défauts, comme nous le dirons en son lieu.

La seconde chapelle que l'on refait en ce moment, est dans le style gothique ; M. Thomas-Louis en a traité la sculpture avec un talent fort remarquable. Cette chapelle est consacrée à Saint-Donatien et Saint-Rogatien, patrons de la ville de Nantes : M. Saint-Félix-Seheult en a fourni les dessins.

Dans la troisième se trouve une adoration des mages ; tableau qui offre un effet de lumière trop bizarre pour satisfaire les gens de goût.

On voit dans la quatrième un Saint-Jean caressant l'agneau sans tache ; vieux tableau attribué à Lemoine. Serait-ce par la faute de l'artiste ou par celle du réparateur qu'il ne nous a point satisfait ? nous laissons cette question à décider à de plus habiles, et nous nous contenterons d'observer que la figure du Saint-Jean, c'est-à-dire la partie la plus importante, n'a aucun caractère évangélique ; ce n'est point là l'homme dont il est question dans la vie du Christ. On remarque de l'autre côté, en partant du portique, une bénédiction dans un couvent, un autel consacré à la

Vierge, une chapelle fort jolie dans le style de la renaissance, qui vient d'être restaurée par M. Grotaers, et dont les dessins sont dans la manière de Lepotre. Enfin, dans la dernière, le tombeau d'un évêque, dont la statue a subi les outrages révolutionnaires. Ce tombeau est entouré d'arabesques et mérite, malgré son peu d'apparence d'être, spécialement étudié par les artistes.

Plus loin, en suivant ce bas côté, l'on entre dans une pièce qui communique avec le chœur et la sacristie : c'est là que se trouve le tombeau de François II, duc de Bretagne et de la duchesse Marguerite de Foix, sa seconde épouse. Ce tombeau de marbre blanc forme un massif rectangulaire, couvert par une magnifique table en marbre noir sur laquelle sont couchés le duc et la duchesse, sculptés en marbre blanc avec un fini très-remarquable. Leurs têtes sont appuyées sur des oreillers à broderies que soutiennent trois anges, d'une délicieuse sculpture. Celui de gauche est on ne peut plus gracieux. Aux pieds du duc et de la duchesse, on voit un lion couché sur le ventre, tenant entre ses pattes les armes de Bretagne, et un lévrier couché aussi sur le ventre, et tenant également l'écusson aux armes de

la duchesse, partie de Bretagne et de Foix, entouré d'une cordelière d'un travail soigné. Ce lévrier mérite l'examen des artistes : sur les côtés latéraux du tombeau, sont les douze apôtres dans des niches revêtues intérieurement de marbre d'un rouge terre cuite. Ces figures ont un pied dix pouces d'élevation, leurs niches sont séparées par des pilastres en marbre blanc, dont les bases et les chapiteaux sont d'ordre composite. A l'un des bouts du tombeau et sur la ligne des apôtres se trouvent deux figures de 22 pouces de hauteur, représentant Saint-François-d'Assises et Sainte-Marguerite; à l'autre extrémité l'on voit Charlemagnes et Saint-Louis.

Au-dessous de ces seize figures, dont le mérite est très-grand, sont seize pleureuses en marbre vert. Placées dans des niches en marbre blanc, leurs mains, ainsi que leurs têtes, malgré le capuchon qui les enveloppe, sont encore en marbre blanc, ce qui a dû rendre leur exécution plus difficile.

Ces pleureuses sont, les unes à genoux, les autres accroupies. Les niches dans lesquelles elles sont placées, ont treize pouces de diamètre.

Le tombeau entier à neuf pieds trois pouces neuf

lignes de longueur, sur quatre pieds quatre pouces de large ; son élévation est de cinq pieds : il est posé sur un socle de marbre blanc, de quinze lignes, qui en fait le tour. Le couronnement a dix pieds de longueur, sur cinq pieds un pouce de large, et forme une saillie de huit pouces dans tout son pourtour. Les anges qui soutiennent les oreillers ont deux pieds de hauteur.

Aux quatre coins de ce tombeau, sont quatre statues qui représentent LA JUSTICE, LA FORCE, LA PRUDENCE et LA SAGESSE. La Justice a sur la tête une couronne : de la main droite, elle tient un glaive ; de la gauche, les balances et la loi ; on s'accorde à penser qu'elle est le portrait de la duchesse Anne ; cependant, il existe encore des portraits de cette duchesse, et un profil qui a les caractères de la ressemblance, et dans lesquels nous n'avons rien vu qui pût servir à soutenir cette opinion. La tête de cette statue est belle ; elle a tout-à-fait le caractère breton ; ses yeux sont inclinés à l'angle interne, comme cela se voit chez les Tartares et dans la race Kimry. Le front est développé ; la partie qui correspond, d'après Gall, à l'idéalité, est assez prononcée, ce qui s'accorderait, d'ailleurs, avec l'imagination et les ta-

lents bien connus de la duchesse, et ce qui se trouve assez communément chez les Bretons ; les cheveux sont roulés en bandeau sur les deux côtés du front qu'ils laissent à découvert ; les vêtements sont disposés avec art, et d'une manière gracieuse : l'artiste en a tiré tout le parti possible. La Sagesse est, sans doute, aussi l'image de quelque grande dame de l'époque : sa figure, extrêmement spirituelle et réfléchie, tout ensemble, a plus encore que celle de la Justice le caractère breton : de la main gauche, elle tient un miroir convexe ; de la droite, un compas ; à ses pieds, se trouve un serpent ; le derrière de la tête représente un vieillard à barbe longue, comme pour indiquer que la sagesse doit avoir à la fois la force intellectuelle et la perspicacité de la jeunesse, réunies à l'expérience d'un âge plus avancé. La Prudence tient une lanterne dans la main gauche, un mors de bride dans la droite ; ses cheveux sont roulés ; sa figure, toute bretonne, rappelle quelques-unes des belles femmes que l'on rencontre dans le Léonais ; ses vêtements sont recherchés. La Force a, dans la main gauche, une tour ; dans la droite, un monstre, qu'elle étouffe ; sa tête est ornée d'un casque, et la poitrine est défendue par une cui-

rasse. Moins bien de figure que les trois autres elle appartient cependant au même type.

L'artiste qui a sculpté ce tombeau se nommait Michel Columb ; il était né à Saint-Pol-de-Léon, en Basse-Bretagne. A le juger par cette œuvre, on serait porté à croire qu'il devait tout à la nature, et n'avait jamais étudié hors de sa province.

Les arabesques qui séparent les petites statues, sont aussi d'un goût exquis, et prouvent qu'il pouvait exceller dans plus d'un genre.

Le lieu où se trouve placé aujourd'hui le tombeau du duc François II, était occupé autrefois par une portion du temple de Bol-Janus. On y voit encore des restes de murs, qui attestent une haute antiquité. En regardant en haut, du côté du chœur, l'on aperçoit la maçonne d'une construction moins ancienne, faite peut-être par Félix, mais restaurée de nouveau, depuis lui ; la fenêtre qu'on y distingue, et les saints placés à côté, rappellent l'enfance de l'architecture chrétienne. Je serais porté, d'ailleurs, à croire, d'après le style de quelques-uns de ces saints ou plutôt de ceux qui leur sont opposés, et que l'on voit à l'extérieur de l'église, que plusieurs sont des sculptures druidiques transformées, pour son usage, par le Christianisme. Nous

savons tous, en effet, que la politique des papes a toujours été, non de détruire les cultes anciens, mais d'approprier, aux besoins du catholicisme, les temples, les fontaines, les statues et les lieux qui leur étaient consacrés. Les instructions données à Saint-Augustin ne laissent aucun doute à ce sujet, et c'est ainsi qu'à Nantes, le Janus ou Volianus qui présidait aux relations commerciales, est devenu Saint-Julien, protecteur de la bourse et des marchands. Les deux colonnes placées dans le mur, au-dessous de l'ancien clocher, sont un débris du temple de Volianus, ainsi que plusieurs assises de granit, qu'il est facile de distinguer du reste de la construction.

En face, de l'autre côté du chœur, sont les autres restes du temple de Bol-Janus; pour les voir à l'extérieur, il faut entrer dans une petite cour qui a servi de cimetière; là on se trouve en face de ruines qui méritent d'être étudiées par les paysagistes et les antiquaires.

Il serait facile, en mettant en ordre les nombreux mémoires laissés par le savant Athenas, de faire une histoire des plus intéressantes, de la cathédrale de Nantes, surtout si l'on y joignait des gravures représentant les dessins qu'il nous a

transmis ; mais cette œuvre attend encore un éditeur et les encouragements du public éclairé. Puisse au moins cet article, pour lequel nous avons fait usage des recherches de l'homme vénérable qui nous a précédés dans l'étude de cette cité, servir, à la fois, d'annonce et de préface à ses œuvres posthumes. Albert de Morlaix, disait-il, dans une notice que M. Pitre Athenas, son fils, nous a communiquée, avait eu entre les mains un manuscrit dans lequel le *Bol-Janus* des Celtes était représenté sous la forme d'un vieillard à trois faces, sur chacune desquelles était gravé l'un des trois caractères grecs : Alpha, Nu et Omega, pour désigner qu'il était, à la fois, le commencement, le milieu et la fin de toutes choses. De la main droite, il lançait la foudre ; de la gauche, il rassemblait les nuages : l'un de ses pieds était appuyé sur la terre, autour de laquelle on lisait son nom en langue celtique, écrite en caractères grecs ; tandis que l'autre l'était sur les nues, en signe de toute-puissance.

Le manuscrit d'Albert de Morlaix ajoutait que ce Bol-Janus avait, à Nantes, un temple célèbre desservi par 12 druides, élus par le peuple, auquel on se rendait trois fois l'an. Tel est le premier do-

cument sur lequel Athenas se fondait pour prouver, comme il l'a fait d'une manière péremptoire et par des antiquités dont quelques-unes existent encore, que notre cathédrale actuelle est bâtie sur l'emplacement d'un ancien temple druidique, ou plutôt que ce temple n'est pas détruit entièrement, qu'il n'est que modifié, et qu'il serait facile de le restaurer et de retrouver par lui quelques pages nouvelles, susceptibles de servir à l'histoire du culte de nos pères.

Si, de la petite cour dont nous avons parlé, l'on rentre dans l'édifice par la partie inférieure, on voit que le temple druidique avait deux étages, dont l'un se trouve aujourd'hui souterrain et l'a peut être toujours été. Il est impossible de pénétrer au loin dans cette partie inférieure ; la partie supérieure n'est plus complète, et même, d'après sa capacité actuelle, il ne paraît pas probable qu'elle ait jamais pu contenir beaucoup de peuple : nous y avons trouvé une esquisse sculptée, dans la proportion d'un trentième ou d'un vingtième au plus, du chœur d'une cathédrale. Il serait à désirer que cette curiosité intéressante qui est enfouie sous des chaises, fût placée au Musée.

Il nous reste à parler du chœur de notre cathédrale actuelle : on y remarque, à la première vue, une construction extérieure, postérieure à Saint-Félix, qui est l'ancien clocher de la cathédrale; une construction intérieure de la même époque et du même style que les restes de l'église bâtie sur les débris du temple de Bol-Janus. Le chœur serait donc formé encore en partie des fragments du temple druidique, ou de la première église qui en a été la transformation. Nous laissons aux antiquaires à discuter ce point, et nous passons outre. Des deux côtés, on voit deux statues assez insignifiantes: l'une représente Saint-Joseph et l'enfant Jésus; l'autre, la Vierge. Au-dessus de la porte d'entrée du local où se trouve le tombeau de François II, on remarque une descente de croix, peinture assez récente et médiocre. Le maître-autel, situé dans l'intérieur du chœur, n'offre rien d'intéressant, si ce n'est les anges en adoration. Il n'en est pas ainsi des tableaux qui méritent tous d'être vus, à l'exception des fresques peintes au plafond. Le plus récent fut donné, sous la restauration, à la cathédrale, par la duchesse de Berry. Les quatre statues de Saint-

Clair, Saint-Jean, Saint-Paul et Saint-Pierre, qui sont placées des deux côtés des portes latérales du chœur, ne se voient pas des autres parties de l'église. Cependant le Saint-Clair mériterait d'être mis en évidence.

Il existait autrefois, dans cette partie de l'église, un tombeau en marbre blanc, d'une élégante structure, élevé à la mémoire du duc Jean IV, surnommé le Conquérant. Ce monument dont le père Lobineau a voulu conserver le souvenir par un dessin fidèle, a malheureusement été détruit; le duc y était représenté en bosse, armé de toutes pièces et décoré du collier de l'ordre de l'Hermine. On y voyait aussi, avant la révolution, des peintures à fresque d'Erard, directeur de l'Académie Française à Rome; on enlève en ce moment les peintures plus récentes qui les recouvrent, et dont nous n'avons pas fait une critique assez sévère. Quatre Pères de l'église sont maintenant à découvert; des amateurs les trouvent admirables: quant à nous, nous ajournons notre approbation; le manque de jour et le peu qui en reste ne nous permettant pas de porter un jugement. Ces peintures avaient été barbouillées à la colle par ordre de Carrier.

Églises Paroissiales.

S.t-Donatien, S.t-Clément, S.te-Croix, S.t-Nicolas, Notre-Dame-de-Bon-Secours, S.t-Similien et S.t-Jacques ; telles sont aujourd'hui les paroisses qui se divisent notre ville : aucune de leurs églises n'est remarquable, soit pour la construction extérieure, soit pour les ornements intérieurs.

L'église Saint-Donatien est toute récente ; détruite pendant la révolution, elle a été rebâtie en 1805 par la bienfaisance des habitants de la paroisse et de Mesdemoiselles de Trevelec, comme l'atteste une table de marbre noir placée dans le piédestal de la première colonne du chœur, à gauche de l'autel. La première église de Saint-Donatien, bâtie en 1325, portait sur une pierre calcaire, cette inscription :

A la merci de Dieu
et de Jehan III du nom
duc de Bretaigne
lequel a fait bâtir et doter
cette chapelle en l'honneur
de Messeigneurs St Donatien

et S^t Rogatien, l'an MIIIIXXV
fonde par Cariondus, ev. de N.
l'an MIIIXXV.

L'église Saint-Donatien, située au milieu d'une petite place dont les maisons sont ornées de vignes, a quelque chose de champêtre; en la voyant, on se croirait au milieu d'un gros bourg de campagne, si le murmure de la cité n'y venait expirer en bruissements confus.

L'église Saint-Clément, dans la rue du même nom, sur la route de Paris, fut fondée en 490 par Cerunius, évêque de Nantes; elle a été rebâtie depuis. On y voit, à l'autel de la Vierge une table de marbre, placée en 1674 en expiation d'une profanation.

L'église Sainte-Croix, reconstruite depuis, comme l'indique le style de son portail, était, dans le principe (on est du moins porté à le croire) un temple dédié aux Dieux du paganisme. Sa façade est masquée en partie par une méchante construction en bois, et la place que l'on bâtit dans ce moment ne permettra point, par son peu d'étendue, de juger de l'effet de son portique qui est cependant, après celui de la cathédrale, ce que nous avons de plus remarquable en ce genre.

Saint-Nicolas. Le vitrage du maître-autel de Saint-Nicolas était le plus beau de toute la province de Bretagne, malheureusement il n'existe plus. L'ancienne église Saint-Nicolas était aussi elle un temple de polythéisme. L'église actuelle a été bâtie en 1449, elle est lourde et sans grâce ; elle défigurerait même un village.

Notre-Dame-de-Bon-Secours n'a rien qui ressemble à un édifice du culte : elle est une preuve de la décadence des croyances religieuses. Comment, en effet, construire quelque chose de grand, lorsque la société des fidèles se refuse à coopérer pécuniairement à l'église destinée à célébrer les mystères de sa communion. Avec quelques légers changements vous feriez, à volonté, de ce temple, un atelier d'artistes ou d'ouvriers ; une école et même une maison bourgeoise : son style est empreint du caractère égoïste et indifférent de notre époque.

L'église Saint-Similien fut fondée vers l'an 335, par Ennius, voici à quelle occasion : sous l'empire de Dioclétien et Domitien, lorsque Saint-Similien, évêque de Nantes, prêchait la foi nouvelle et baptisait les païens, le proconsul des Gaules, muni d'ordres très-sévères contre les

Chrétiens, arriva à Nantes, et fit mourir un grand nombre de victimes sur la place du Martray, qui était alors le lieu des exécutions. Quelques années après, lorsque l'empereur Constantin eût embrassé le christianisme, Ennius, alors évêque, fit bâtir une grande église dans ce lieu, et le tombeau du saint y fut renfermé.

L'an 848, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, les peuplades du Nord envahirent Nantes, démolirent l'église, profanèrent les reliques et s'emparèrent des vases sacrés. On rapporte qu'un pieux soldat, voulant soustraire le chef de Saint-Similien aux souillures des infidèles, jeta ce précieux chef dans le puits qui existe encore au sein de cette église.

Vers l'an 958, elle fut reconstruite, et récemment on y a plaqué un portique d'assez mauvais effet. Une énorme croix plantée sur la façade, atteste le passage des missionnaires en 1827 ; on y lit cette date sur une table de marbre blanc. Plusieurs fenêtres de cette église sont encore garnies de vitraux coloriés assez remarquables.

Le puits qui est dans l'intérieur n'a sans doute pas toujours eu la même destination, car une grille circulaire en fer règne à la distance d'un

pied du fond; ce qui a été fait, dit-on, pour défendre le chef du saint du contact des sceaux ; mais alors pourquoi des personnes qu'on y a fait descendre, ont-elles remarqué à deux pieds environ de la grille de fer, une ouverture assez large, dirigée vers le presbytère, ainsi qu'une sorte de fenêtre pratiquée à la même hauteur?

Nantes, avant la révolution, renfermait beaucoup d'autres églises, ainsi qu'un grand nombre de chapelles et de couvents ; nous allons passer en revue les principaux de ces édifices, en nous laissant guider par les dates de leur fondation.

Chapelle Saint-André. Construite en 409 par Conan, elle avait été rebâtie depuis et renfermait, en 810, une pierre qui existe encore, et qui indique la date de sa fondation.

L'Eglise de Saint-Aubin, dédiée depuis à *Saint-Vincent*, fut construite en 434 par Didier, évêque de Nantes. On ignore l'époque de sa réédification. Dans l'*Histoire des Progrès de Nantes*, nous en avons parlé au sujet du club Vincent-la-Montagne.

Saint-Léonard. Cette église existait très-anciennement sur le Cours Saint-André : c'était une chapelle dédiée à Saint-Cyr. Budic, comte de

Nantes, l'avait fondée en 490 ; le besoin d'étendre les fortifications l'ayant fait démolir : elle fut rebâtie en 1026 par Budic II, sous l'invocation de Saint-Cyr et Sainte-Judith. Elle fut érigée en paroisse par Conan III, en 1135, sous le nom de Saint-Léonard.

Saint-Denis, ancienne église paroissiale, n'existe plus depuis long-temps ; elle était située dans la rue du même nom. Dagobert, roi de France, l'avait fondée en 623, lorsqu'il était maître du Comté de Nantes.

L'église de Saint-Saturnin, située en face de l'église Sainte-Croix, avait été consacrée en 500. Une inscription, que Fournier nous a conservée, porte qu'elle avait été dédiée à *Monsieur Saint-Saturnin*, par Clément, évêque de Nantes.

Notre Dame Collégiale. Il n'en reste plus que quelques vestiges en face de la maison Plumart, sur la place Notre-Dame. Cette église paroissiale avait été fondée en 952 par Alain Barbe-Torte, et consacrée une seconde fois, probablement, en 1455. La flèche de son clocher s'élevait avec une grâce infinie au-dessus des tours de Saint-Pierre, et l'intérieur en était d'un travail extrêmement soigné. Nous devons regretter ce

monument qui datait des beaux jours du genre chrétien, et dont aucun dessin ne nous a conservé les beautés.

Dans le chœur de cette église, se trouvait, près de l'autel, le tombeau de Pierre II, duc de Bretagne et mari de Françoise d'Amboise, décédé le 22 septembre 1437. Le duc était représenté sur ce tombeau par une figure plate en mosaïque; à côté de lui se trouvait la duchesse, dont le corps repose dans le chœur de l'église des Dames Religieuses des Couets, près Nantes.

Avant que les derniers restes de cette église viennent à disparaître, il serait à désirer que l'on dessinât une vieille porte sur laquelle on voit encore des arabesques dont le style, les dessins et le bon goût se rapprochent trop des arabesques du tombeau du duc François II, pour qu'on ne les attribue pas à Columb.

La Madelaine. C'était un prieuré fondé par le duc Conan II, en 1119, il était situé sur les Ponts.

Les Templiers. Leur maison était placée dans la prairie d'Aniau, c'est-à-dire, comme nous l'avons indiqué déjà, dans cette partie de la ville qui se

trouve entre l'Erdre et la colline occupée par le quartier Graslin. Leur chapelle, bâtie en 1140, sous Alain Fergent, servait depuis long-temps de cave, lorsqu'elle a été retrouvée, ou plutôt reconnue, par M. Ogée. Depuis 1826, elle n'existe plus.

Les Jacobins. On voit encore leur église sur la place de ce nom; elle sert de magasin à un marchand de planches. Sa reconstruction date de 1413; elle avait été bâtie, en grandepartie, au frais du vicomte de Rohan, baron de Vitré, en 1240; mais elle fut incendiée en 1410. En 1790, elle servait aux réunions d'une société patriotique que présidait le peintre Bougon.

Les Cordeliers. On leur donne, en 1250, la chapelle de Saint-Michel, bâtie en 1232, à la condition d'y établir un monastère. La chapelle a été détruite avec le cloître; le reste de l'établissement est occupé aujourd'hui par les sœurs de Saint-Vincent. Guillaume-de-Rieux, mort en 1310, en allant en Espagne, pour traiter du mariage de Jean, fils aîné du duc de Bretagne, avec Isabelle, fille du roi de Castille, était enterré dans le chœur de cette église, avec sa femme, Louise de Machecoul; on lui avait élevé un mausolée en marbre

noir, dont il ne reste que le souvenir. Dans la même église, se trouvait, dans la chapelle de la contractation, célèbre par l'alliance des négociants de Nantes et de Bilbao, le tombeau de l'infortuné Chalais, maître de la garde robe de Louis XIII.

Les Carmes. C'était dans leur église que se trouvait le tombeau du duc François II, qui est aujourd'hui à la cathédrale. Elle a subi, d'ailleurs, plusieurs métamorphoses; successivement magasin et Petit Théâtre, elle a reçu les marchandises taxées au maximum, et servi aux débuts du célèbre comédien Potier; aujourd'hui, elle est occupée de nouveau par des marchandises. Sa fondation date de 1327.

Saint-Laurent. En 1356, le comte de Blois, duc de Bretagne, fit rétablir cette église, qui avait été ruinée pendant les siéges de Nantes : la rue où elle était située porte encore son nom.

Aumônerie dè Toussaint. On la trouve sur la gauche, en allant à Pirmil; elle sert de magasin à foin, de lieu de décharge, et n'a point d'apparence; aussi l'on oublie, en passant auprès, qu'elle date de 1360, époque à laquelle Charles-de-Blois et Monfort se disputaient la Bretagne, à main armée. Ce fut Charles-de-Blois qui la fit construire;

elle portait le nom de Lazaret. Montfort, qui lui succéda, s'en déclara le protecteur.

Saint-Jacques. Une table de marbre noir, détruite en 1793, portait que cette église avait été entièrement rebâtie en 1484, avec beaucoup de rapidité et à grands frais.

Saint-Yves. Cette chapelle, située rue des Halles, fut fondée par Jean V, duc de Bretagne, en 1440.

Notre-Dame-de-Bon-Secours. Sur une table de marbre noir antique, on y lisait, avant la révolution, l'inscription suivante :

« Le premier jour de la fête de Monseigneur » Jehan, l'évangéliste, xxvij jour de décembre » MIIII^{c}XLIV, fut cette chapelle dédiée par » Révérend Père en Dieu, Guillaume de Males- » troit, évêque de Nantes; laquelle, naguère, » avant ledit jour, avaient fait édifier Alain » Rayemond et Jeannette Philippe, sa femme, à » l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, et en » icelle, ont fondé une messe perpétuelle à y » être célébrée, par chacun, dimanche au matin, » avant la grand'messe de la paroisse de Sainte- » Croix, de Nantes, par le chapelain de ladite » chapelle, présent et à venir, qui est tenu à ce

» faire, avec dire et faire, par chacun jour, autres » services et suffrages declarés ès-lettres et ins- » truments sur ce fait, pour laquelle messe à » célébrer et autres services faire, et pour l'ad- » ministration du corps de notre seigneur Jésus- » Christ, qui repose au sanctuaire ci-dessus; y » celui chapelain est et sera tenu faire résidence » sur le lieu, sauf que quand et aurait maladie ou » nécessité urgente de vaquer en personne à ses » affaires nécessaires, sans charge ne occupations » du service d'autres bénéfices, duquel chapelain » auxdits fondateurs, leurs hoirs et causes ayant » en perpetuel la nomination quand le cas ad- » viendra, et lesquels fondateurs et leurs hoirs » ont droit à toujours, mais d'avoir céans leur » sépulture franche, et sans en rien payer au » curé de Sainte-Croix, de Nantes, ne aussi de » l'assurance du luminaire et autres choses qui » serviront aux enterrements et services desdits » fondateurs et de leurs hoirs, et cy-devant est » la sépulture desdits fondateurs : Priez pour eux » et pour tous les fidèles défunts, que Dieu leur » fasse pardon. Amen. »

Chartreux. Leur établissement, situé dans le faubourg Saint-Clément, avait été fondé en 1445,

à la sollicitation du connétable comte de Richemont. La dédicace en avait été faite le 6 août 1459, comme l'attestait une inscription que Fournier nous a conservée.

« Par Très-Révérend Père en Dieu Denis, » évêque de Laodicée du consentement du R. P. » Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, et » en présence de dame Isabeau d'Ecosse, du- » chesse de Bretagne, et de vénérable Nicolas- » Leroux, curé de Saint-Clément. »

Ce couvent possédait le reliquaire d'or de la duchesse de Luxembourg, épouse d'Arthur III, duc de Bretagne. On y lisait cette inscription:

Devant cette ymage dison
Deux oraisôs cypres escriptes
Et très-grands pdons gagneront
Car il soi de très-grâds mérites

Dans le chœur de l'église des Chartreux se trouvait le tombeau d'Arthur III, duc de Bretagne, décédé au château de Nantes, le 26 décembre 1458. Le portrait de ce prince se trouvait dans la même église, et c'est d'après ce tableau qu'a été dessinée la gravure qui orne l'histoire de dom Lobineau. On prétend aussi que le maître-

autel de l'église était placé sur le lieu où les saints patrons de Nantes, Rogatien et Donatien avaient reçu le martyre.

Notre-Dame-de-Toutes-Joies. En 1457, les religieuses bénédictines de Redon, abandonnèrent aux chanoines de la Cathédrale leurs droits sur l'église de la Collégiale, moyennant une somme d'argent, et se retirèrent vers l'extrémité de la paroisse, où elles firent bâtir la chapelle de Toutes-Joies. Une table de marbre noir détruite avec la chapelle, servait à constater ce fait.

Aumônerie de l'Hérault. Elle était située près de l'emplacement actuel de la Halle aux Toiles ; elle avait été fondée en 1461, sous François II, duc de Bretagne.

Saint-Anthoine de Pades. (*Minimes*) Cette église est située au-delà du cours Saint-Pierre, dans la rue des Minimes. Elle sert aujourd'hui de magasin. Le reste de l'établissement des Minimes est occupé par une raffinerie. François II avait fondé cette communauté en 1469. L'église est encore très-remarquable.

SANITAT.

On lit aux archives de la ville, sur une planche de cuivre, cette curieuse inscription :

L'An 1532.

«La communauté de ville à l'occasion de la peste, » causée par la famine et par le long séjour à » Nantes du roi François I.er et de sa suite, qui » était infectée du mal de Naples, fait établir cette » maison dite du Sanitat, pour y traiter les gens » infectés de ce mal, sous le nom de pestiférés, et, » par son arrêté du 7 août 1533, défend à ceux » infectés de ce mal, de se produire en public, sous » peine d'être pendus. »

En 1572, la mairie acheta 1900 livres un enclos, nommé Champ de l'Asnerie, pour y construire un hôpital et réunir cette seconde maison à la première. La première pierre de la chapelle fut placée en 1612, sous le règne de Louis XIII. Le portail de derrière date de 1633; celui de la Fosse fut bâti en 1663, sous le règne de Louis XIV.

Le Sanitat n'appartient plus maintenant à l'administration des hospices de Nantes. Cette propriété a été vendue en 1834. Les vieillards, les

enfants trouvés, les scrophuleux et les fous qui s'y trouvaient, occupent aujourd'hui le magnifique hôpital général de Saint-Jacques.

La chapelle est consacrée au culte catholique français, qui en a pris possession le 24 juin 1834. La première messe française y a été célébrée deux mois plus tard. Le nombre des fidèles de cette communion, si l'on en peut juger sur les apparences, s'élève le dimanche au 20.e environ de la population qui fréquente les églises.

Si la réforme de l'abbé Châtel vient à prendre du développement, cette chapelle sera célèbre par les deux ordonnances que le primat de Paris y a promulguées. L'une établit une retenue du 10.e sur les honoraires de touts les prêtres français dans le but d'alimenter une caisse de secours mutuels; la seconde, règle les conditions de réception pour la prêtrise.

Sainte-Catherine. Fournier nous a conservé, au sujet de cette chapelle, les deux inscriptions suivantes:

L'an MVIIII
Fut bâtie cette chapelle
Dédiée à madame
Sainte-Catherine.

L'an MV^{c}IIII
Le jour de madame Sainte-Catherine
Cette chapelle a été bénite
Et fut dit la sainte messe
Par les soins de M. le commandeur.

Grands-Capucins. La communauté de ville, en 1568, leur permit de s'établir à Nantes, à condition qu'ils se porteraient aux incendies et qu'ils y travailleraient. Deux rues ont conservé leur nom, et le cours Napoléon ou Henri IV remplace leur enclos. Leur chapelle a servi quelques temps, en 89, de lieu de réunion à un club philosophique et scientifique, qui n'a pas eu de durée. Avant d'être établis sur ce point, qu'ils n'ont occupé qu'en 1629, les Capucins habitaient la rue du Marchix.

Pénitentes. En 1615, les dames religieuses du tiers-ordre de Saint-François, prirent possession de ce monastère.....

Récollets. Cet établissement, où se trouve aujourd'hui un atelier de brosseries, est situé sur les ponts, et n'offre rien de remarquable : il fut fondé en 1617.

Oratoire. C'était l'ancien collége Saint-Clément. Les prêtres de l'Oratoire de Jésus en pri-

rent possession en 1617. L'église, dont la façade appartient au XVII.e siècle, a été rebâtie en 1651; elle sert aujourd'hui à mettre du foin, de la paille et de l'avoine pour les chevaux de la gendarmerie, et pourrait être consacrée à quelqu'emploi plus utile. Sa construction est élégante, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; on la voit du cours Saint-Pierre, auquel elle fait face. Le collége de l'Oratoire, dont elle était l'annexe, a rendu de grands services à notre ville. Fouché, duc d'Otrante, le général Mellinet, qui a figuré dans la révolution Belge, le médecin Pariset et plusieurs autres hommes remarquables en sont sortis. Le premier y était professeur au commencement de la révolution.

Carmélites. Leur maison, située rue des Carmélites, fut fondée en 1618. Ces Carmélites appartenaient à la réforme de Sainte-Thérèse.

Capucins de l'Hermitage. Ce furent les seigneurs de la Hautière qui concédèrent aux religieux Capucins l'hermitage de Saint-François, établi en 1529.

Les Saintes-Claires. Leur établissement était situé rue Fénélon; il a servi de prison pendant la révolution. Grand nombre de fédéralistes y ont été

détenus comme suspects. Les religieuses en avaient pris possession le 30 août 1457. On y voyait, à l'époque où dom Lobineau a écrit son histoire, deux portraits originaux, l'un de Françoise d'Amboise, l'autre de Pierre II, mort l'année de la prise de possession de ce couvent, par les religieuses qui l'ont habité.

Calvairienne. Les religieuses bénédictines s'établirent en 1623, dans leur communauté sous la protection de Philippe de Cospean, évêque de Nantes.

Ursulines. Elles s'établirent en 1626, dans le local occupé aujourd'hui par le collége royal, leur maison fut construite sur les tenues dites de la Malvoisine, de la Colletterie et de Bellevue.

Sainte-Elisabeth. En 1630, les sœurs religieuses du grand-ordre de Saint-François, prirent possesion de cette maison.

La Visitation. Ayant obtenu l'autorisation de s'établir à Nantes, les sœurs religieuses de la Visitation de Notre-Dame, y firent construire une communauté en 1632, sur l'emplacement de l'hôtel de la Mironnerie.

Séminaire. Il portait autrefois le nom de maison de Malvoisine, Monseigneur Gabriel de Beau-

veau, évêque de Nantes, l'érigea en séminaire en 1632.

Petit-Hermitage. En 1646, frère Gilles Durand, hermite de Saint-Antoine, obtint de la commune, du Curé et des paroissiens le droit de consacrer cette chapelle.

Jésuites. La fondation de leur Église, située rue de Briord, fut commencée en 1671.

Retraite. En 1672, les religieuses de Sainte-Magdelaine, dites Pénitentes, furent érigées en retraite des filles perdues, sous la direction de M.me Bienvenue, première supérieure.

Ecole des filles à Sainte-Marie. Cette école, placée au Sanitat, a été fondée en 1694, par les soins de M.lle Dubras.

Dominicaines. Elles s'établirent en 1694, dans la chapelle de Saint-Gabriel, située au haut de la rue Penthièvre, à main droite, avec la permission des autorités; elles furent remplacées en 1694 par des prêtres Irlandais. Leur maison sert aujourd'hui au garde-magasin des vivres et fourrages.

Bon-Pasteur. Cet établissement, situé sur la place du même nom, fut institué en 1694, par les soins de M.lle Gaudin et de M. Barbot de la Perinière, prêtre. Il n'existe plus aujourd'hui.

Frères des Ecoles chrétiennes. Leur établissement à Nantes, près de la prison neuve, dans le local qui porte leur nom, date de 1733 : ils y furent introduits par Christophe-Louis Turpin Cressé de Lusançai, évêque de notre ville.

Carolines. C'est en 1740 que fut instituée chez nous la communauté des Ecoles charitables, dirigée par les dames de Saint-Charles ; la première pierre de leur église fut posée l'année suivante, par M. de Menou, abbé commanditaire de Bon-Repos, en Basse-Bretagne, et vicaire-général de Nantes, en présence du curé de Saint-Donatien.

Incurables. On lisait, dans cet établissement, sur une lame de cuivre, que cette maison avait été fondée en 1758, par l'évêque Pierre Mauclerc de la Muzanchère, sous la direction de madame Jeanne-Françoise Lamoureux, première supérieure.

Nous arrivons maintenant à l'Empire, c'est-à-dire, à la première restauration : c'est par le culte catholique que la réaction commence. En 1803, on restaure l'autel Saint-Pierre, et les sœurs de la Sagesse sont rétablies au Sanitat.

En 1804, les sœurs de la charité de Saint-Laurent-sur-Sèvres, ou de la Sagesse, sont rétablies

à l'Hôtel-Dieu. En 1805, l'église Saint-Donatien est reconstruite et le temple des Protestants est établi rue des Carmélites. En 1806, les Ursulines prennent possession de leur maison actuelle en Saint-Clément; l'année suivante, les Carmélites s'établissent dans la même paroisse; cinq mois après le séminaire est rétabli; en 1809, les dames du Refuge viennent habiter leur maison rue de Gigant, sous l'invocation de Saint-Michel et sous la direction de madame Riou, première supérieure.

Sous les deux restaurations bourboniennes qui ont succédé au despotisme de Napoléon, l'église de Notre-Dame de Chézine fut érigée en succursale et le logement actuel des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule fut acheté par la mairie; leur chapelle, ainsi que la charmante église de Saint-François, située à l'extrémité du cours du peuple, ou Boulevart, datent aussi de la même époque.

CIMETIÈRES.

Pour sentir la poésie de ces grands ossuaires situés près de nos cités, où vont s'engloutir leurs

générations successives, ne faut-il pas être religieux et savoir comprendre la vie éternelle, la vie universelle ; ne faut-il pas savoir conséquemment considérer notre vie, à nous si éphémère et si individuelle, comme une fonction d'une autre vie plus générale, qui offre deux moments singuliers la naissance et la mort, ou comme cet infiniment petit dans la série des âges qui lie la tradition à la prophétie, le passé à l'avenir. Mais, dans ce siècle de doute, malgré les efforts des nobles âmes, où trouver des idées religieuses, lorsqu'un public railleur et trop ignorant même pour avoir conscience de sa nullité, traite les gens de bien d'imbécilles, et les philosophes de fous ?

Ah! combien peu qui respectent la mémoire des hommes utiles à leur patrie, et qui en consacrent le souvenir ; combien peu qui pour faire pratiquer la vertu par ceux qui existent, sachent l'honorer dans ceux qui ne sont plus ; parmi les quatre-vingt mille habitants de Nantes, en est-il beaucoup qui prennent à cœur de consacrer les noms des Athenas, des Huet, des Fournier, des Minihy, des Kervegan, des Richer ?

Tous ceux qui ont brillé dans la dernière génération, sont-ils morts, parce qu'ils sont des-

cendus dans la tombe ! ne sommes-nous pas leurs fils, leurs héritiers, leurs successeurs ! Dans l'œuvre du progrès humanitaire, ne devons-nous pas poser à notre tour quelques pierres sur celles qu'ils ont placées avant nous dans cet édifice immense du bonheur social, qui attend encore inachevé sa charpente et son toît ; ne devons-nous pas sanctifier leurs noms par notre reconnaissance, et les inscrire partout ?

Les cimetières devraient être consacrés à la religion des tombeaux, mais ils ont pris l'empreinte égoïste et bourgeoise de notre époque : les riches y possèdent des monuments qui rappellent leur fortune et souvent leur nullité ; les pauvres, des croix de bois de peu de durée qui servent à signaler pendant quelques années encore leur passage sur cette terre : hommes déchus, ils ont subi la loi chrétienne dans sa rigueur, car ils ont parcouru la vallée de larmes pour arriver à ce que le curé de Meudon appelait *le grand peut-être.*

Nantes a trois cimetières. Celui de Miséricorde est le plus important : il est situé dans un lieu où se trouvaient autrefois des édifices romains, et doit son nom à l'ancienne chapelle de Miséricorde, au sujet de laquelle on lira sans doute avec intérêt la légende suivante, empruntée à

un chroniqueur breton, riche en science du moyen-âge, et que son amitié nous a permis de piller en toute sûreté de conscience. (1)

« Oyez chrestiens, je allons par le menu, vous » narer la miraculeuse advensture qui fist esdifier » et bastir la dicte chapelle, sous l'invocation de » très saincte et moult prescellente duschesse » nostre dame de Miséricorde.

Telles sont les premières lignes d'un manuscrit en langage barbare, que nous allons traduire de notre mieux, en ayant soin toutefois de lui laisser une teinte de sa tournure originale ; nous ne retrancherons que des sens embrouillés ou des expressions tout-à-fait incompréhensibles.

» Proche des murailles de la ville de Nantes, » en la belle duschée de Bretaigne, estait ugne » immense forêt, où foisonnoit le gibier, pour » la raison de quoi les princes et seigneurs (que » Dieu leur octroye remission de leurs faus- » tes grossières ou venielles), venoient s'é- » baudir souventes fois, faisant chasse aulx bestes » et aulx meschants soulcis, en se devisant, » et se refectant de vins, sur les costeaux

(1) La fin seule de cette légende est historique.
(*Note des auteurs.*)

» de la Chezine ; moult chérissaient cette rivière
» pour ses agréments et joyeusetés, mais point
» ne cognoissoient le goût de son eau fors que
» ces bralves sires et fameux compaignons n'en
» beuvoient onc et bien fesoient, vu que l'eau
» est corps mal sain qui gargouille dans la car-
» casse et ne vault ung festu de paille. Or, en
» ces temps il adviut, qu'une beste malingre et
» détestable, se losgea dans la dicte forest, fe-
» sant grand dommaige aulx habitants et les cro
» quant à merci, san tant leur octroyer l'espace
» de dire un ave maria. Moult quantité de gens
» d'armes, qu'on despêchait de la ville, pour
» l'estoquer et pourfendre, renvinssirent tout des-
» confits à grault perte de leur compaignie, ju-
» rant par nostre gracieux Redempteur et sa très-
» saincte Mère, la Vierge immaculée, que onc
» n'avoint vu monstre si épouvantable, et que
» mieulx aimoint estre sur l'heure decollés que
» de restourner la combattre. Sur ces entrefaites,
» bien s'avisa-t-ong, de célébrer une messe chan-
» tée en l'honneur et gloire de la très sainte
» Benoiste Marie, l'adjurant ceulx de Nantes,
» par ferventes prières et force omoneries,
» de jeter un regard de gracieuseté sur leur pi-
» toyable situation. Adonc, la messe foicte et

» parfoicte , le très-pieulx sire , Monseigneur » Lesvêque , fist quête en l'église de trois chez » valiers de renom , pour les issir à l'encontre » de la beste. Jà se levèrent soudainement et » furent dans la nef, la tête nue et les gan- » telez ostez , trois sires de noblesse grande et » de bravoure bien cognue , fine fleur de moult » chevalerie , et s'en vont s'agenouiller par de- » vant lui devotieusement. Monseigneur l'Esvêque » onc les interpelle , disant : — Au nom de Dieu » le père , de son fils , notre divin Rédempteur, » mort pour nos peschés sur la croix , de sa » très-saincte et chaste mère Marie , toujours » vierge , et du Benoist Paraclet , Messire Eus- » tache qui avez surnom de *Bras de fer le* » *Pourfendeur* , estes-vous en estat de grâce » comme il convient à ung chrestien , qui » s'en va affronter la mort. — Oui, que respon- » dit le sire , en fesant dessoubs sa casaque , » les cornes au sérénissime , vu qu'ils étoient » grans camarades et estoint accoutumés de s'en- » tre soûler ensemble , le très sainct Esvêque et » lui. Or vous aurez à savoir , que le sire Eus- » tache , bon chevaucheur et gen d'armes , n'es- » toit poinct aultant chrestien , adonné à toutes

» sortes d'impiétés et d'excès abominables, et » fesant de son castel ung vilain clapier de dé- » bauche où s'ébergoint force baladins mécréans » et filles perdues folles de leur cors.

» L'homme de Dieu qui le cognoissoit pour » impie, lui dict au tuyeau de l'oreille. — Com- » père Eustache, prends garde à toi, m'est avis, » qu'il t'adviendra mesaventure pour t'ébaudir des » choses sainctes. Ce que dédaignant d'écouter, » le chevalier repartit. — Après la vesprée, mon » compère, à mon logis je t'atents, pour festoyer » ma victoire. Sur quoi le reverendissime demanda » aulx autres chevaliers s'ils estoint en estat de » grâces, à quoi respondirent bellement, comme » des chrestiens qu'y estoint bien cognus pour » leur bravoure et pieuseté. Sur ce, le sainct » esvêque besuit leurs armes et leur cousvrit le » chief de son estole, avec moult ferventes prières, » de quoi les assistants furent si tellement attristez » et émoyez, qu'on vissit de tous les yeux soudre » des ruisseaux de larmes, comme s'y eussent eu » des sources de fontaines dans la tête, et les » sanglots fesoint grant bruict. Adonc les trois » preux deslogèrent de l'esglise et s'en alèrent à la » traverse de la ville, comme des braves gens qui

» vont combattre le diable soubs la protection de » la benoiste comtesse Marie, et les ceulx de la » ville les suivirent jusque et compris les portes, » en leur souhaitant toutes sortes de chances et » prospérités.

» Quand ils furent par-delà les portes, Messire » Eustache dist aulx aultres d'ung air goguenard: » Vertu Dieu, mes compaignons, vous avez plutôt » l'apparence de suivre vos pères à la terre, que » non pas celle de guerriers allant s'escrimer » glorieusement, si la bêste vous émoye, jà de- » meurez j'irai seulet. Ce que ouissant, le juvei- » gneur des chevaliers se récria furieusement, » mandant au sire *Bras-de-Fer* de vider aussitôt » et sans remise, le différent qu'il suscitait. Il de- » gaigna sa bonne espée et dict: — Par mon sainct » et glorieux patron, Bras-de-Fer, le pourfendeur, » je te défie courtoisement. Le sire Eustache qui » ne refusoit jamais ugne si gentle invitation, » leva sa masse de fer, de quoi il estoit armé, et » les deux champions besoignoint d'estoc et de » taille, quand l'aultre chevalier, vieux grison » grisonnant et non suspect de felonie, se jeta au » travers d'eux, leur criant: — Messires, Mes- » seigneurs oyez-moi. Prime nous devons nous

» escrimer contre la bêste, après quoi le sire » *Bras-de-Fer* nous fera raison à tous deux, et » tout justement la voici, qui vient à nous ébau- » dement.

» Vissirent les chevaliers, la bêste accourir, » rampant sur quatre petites pattes poinct » hautes, mais lui fesant vitesse, avec ugne tête » longue, ugne queue pointue, et tout le cors » cuirassé, vraie pourtraicture d'un lézard qui » serait haut comme un gros chien, et long de » douze pieds sans moult rabattre. Les deux » champions se signèrent en invoquant l'aide et » secours tutélaires de leurs anges gardiens et » patrons.

» Bras-de-Fer le pourfendeur, ne prenant souci » de cette saincte formule, lança sa terrible massue » au chief cuirassé de la bêste, mais la cuirasse ne » s'entama pas d'un festu, et tant seulement, le » coup fust si rude et furieux qu'un de ses œils l'y » échappa; mais le malencontreux sire fust hapé » tout vif par la bêste et croqué misérablement. » Les deux aultres qui s'étoint messés sous la » sauve-garde des bienheureux furent maîtres et » vainqueurs du monstre. Dès que l'annonce de » cette délivrance miraculeuse fust cognue de

» ceulx de Nantes, le très reverendissime se » rendit avec son sainct clergié sur le lieu de la » bataille et posée fust en grande pompe la » première pierre de la chapelle. La teste du » monstre abominable fut séparée du tronc et mise » dans une boîte d'argient es reliques de la cathe- » drale. Après l'achievement fini de la chapelle, » un peintureur représenta sur les vitraux des » fenestres, l'histoire que ie viens narrer ici, avec » cette inscription de gentle poésie :

» Un roi dessus un blanc cheval
» Tire l'arc pour faire mal ;
» Un autre sur un cheval roux
» Tire l'épée tout en courroux,
» L'autre sur un cheval noir
» Vit la mort et l'infernal manoir.

» fesant rappel de sire Bras-de-Fer le pourfen- » deur, trépassé en l'autre monde deconfés et » sans remission. »

Cette chapelle a été détruite depuis la révolution, et malheureusement la tête de la bête féroce a disparu, on ne sait trop à quelle époque, avec la boîte d'argent qui la renfermait.

Le cimetière de Miséricorde se divise en deux, une partie est consacrée aux catholiques, l'autre

aux protestants. Dans la première, on remarque le tombeau des victimes de juillet, qui domine tous les autres. Sur la face du monument, qui est tournée du côté de l'allée principale, on lit :

30 JUILLET 1830,

Et au-dessous, cette inscription :

A NOS CONCITOYENS MORTS POUR LA DÉFENSE DE NOS DROITS.

Sur les autres côtés, on lit les inscriptions suivantes:

LA NATION QUI N'HONORE PAS LES MARTYRS DE LA LIBERTÉ, N'EST PAR DIGNE D'ÊTRE LIBRE.

LA DÉFENSE DE LA CHARTE EST CONFIÉE AU PATRIOTISME DE TOUTS LES CITOYENS.

LE POUVOIR QUI VIOLE LA CONSTITUTION, SIGNE LUI-MÊME L'ARRÊT DE SA DÉCHÉANCE.

La base de ce monument est surmontée d'une masse polygonale à dix côtés, sur chacun desquels on lit le nom d'un de ceux qui moururent à Nantes en 1830 pour la défense des droits imprescriptibles de l'humanité, dont la France était en quelque sorte le répresentant.

Ce tombeau, que l'on doit à M. Guillemet,

est terminé, à son sommet, par un dôme sphérique, que surmonte une urne. La sculpture en a été faite par M. Suc.

Nous prendrons occasion de ce tombeau, le plus remarquable de notre cimetière sous le rapport architectonique, pour critiquer vivement le style du temps. Au moyen-âge, on eut compris autrement un semblable monument funéraire. Des statues placées dans autant de niches gothiques, posées sur un piédestal, orné d'arabesques, eussent servi à consacrer le souvenir (souvenir trop vite effacé) de ceux qui s'étaient dévoués pour le pays. A notre époque de ladre économie, où la question d'argent l'emporte toujours sur les autres, tous les projets présentés au concours dans lequel M. Guillemet l'a emporté, avaient quelque chose d'ingrat : ceux-ci étaient lourds, ceux-là par trop emblématiques. Celui qui a été executé, n'est pas complétement à l'abri de tout reproche : pourquoi cette urne funéraire qui le surmonte, puisque nous ne brûlons plus les morts ; par ailleurs, il manque de légèreté. Ces reproches ne s'adressent en aucune façon à l'architecte, mais bien à l'époque dont il a éte le traducteur ; aux artistes de notre ville, dont on peut le regarder comme

l'un des plus habiles. Que voyons-nous, en effet, parmi les autres tombeaux, qui mérite d'être remarqué ? où trouve-t-on cette grâce, cette légèreté qui distinguent les monuments funéraires d'Orient ? Quel progrès avons-nous accompli dans ce genre de constructions ? N'est-ce pas une chose étrange que les chrétiens, les spiritualistes exclusifs de notre époque, soient si matériels et si fort en arrière du moyen-âge, et n'est-il pas permis, en voyant partout les preuves de l'épuisement des doctrines qui ont donné la vie actuelle à nos sociétés, d'évoquer une pensée nouvelle. Mais revenons au tombeau des morts du 30 juillet. Camin, Reseau, Racineux, Chauvet, Dolbeau, Rigaud, Robert, Potin, Lasnier, Voruz, voilà les noms de ces hommes de cœur qui surent risquer leur tête et braver les supplices pour aider au triomphe de leur cause.

Camin ; très-jeune médecin, d'une intelligence et d'une activité d'esprit remarquable, appartenait à une famille de Basse-Bretagne : il était grêle et petit, cachant un grand cœur, un dévouement et une volonté à toute épreuve sous les apparences de la réserve et de la froideur. Il possédait de belles qualités, et ses amis intimes savaient fort

bien ce qu'il y avait chez lui de supérieur comme sympathie et comme volonté.

Reseau, Racineux, Chauvet, Doleeau, Rigaud, Robert, Potin, Lasnier, étaient tous des hommes de cœur: ils l'ont prouvé en ayant jusqu'au bout le courage d'une profonde conviction.

Voruz, jeune chef d'atelier d'origine allemande, appartenait à la classe ouvrière par ses travaux journaliers, à la classe riche par sa position de fortune et d'éducation; il avait de l'influence dans la première et de nombreux amis dans la seconde. C'était un homme dont les pensées passaient toutes par le cœur, et dont les généreuses sympathies ne devaient jamais se trouver au-dessous des circonstances. Il est mort heureux quelques jours après la réception des détails de l'étonnante révolution parisienne.

Non loin du tombeau dont nous venons de parler, l'on trouve celui de *Pierre-Nicolas* Fournier, l'auteur de l'histoire lapidaire de Nantes, sur lequel au-dessous d'un buste en bas-relief qu'entoure cette inscription, Pierre-Nicolas Fournier, né à Paris, le 2 mars 1747, mort à Nantes, le 20 septembre 1810, on lit ce qui suit:

ÉPITAPHE PAR LUI-MÊME.

Legiste et financier
Et moine et cavalier,
Artilleur, fantassin,
Ingénieur, marin,
Commandant, prisonnier.

Vétéran, citoyen,
Académicien,
De Nantes antiquaire
Voyer pensionnaire,
Sans fortune et sans bien.

Une inscription nous apprend que le caveau qui domine la partie du cimetière où nous sommes, appartient à la famille Bertrand-Geslin. Loin de nous l'envie de blâmer le luxe des tombes, mais nous voudrions qu'il fût d'accord avec le goût. Le caveau dont nous parlons n'exprime aucune pensée. Son aristocratie ressemble à celle des anciens gentilshommes qui ne savaient signer. Aussi, préférons-nous cette élégante croix de bois, recouverte, au centre, d'un verre, sur lequel on lit, en lettres d'or, sur un fond noir : *Alodie*; et cette simple table de marbre qu'entourent des fleurs toujours fraîches, et qui ne porte qu'un seul nom de jeune fille; et ce tombeau plus riche, mais aussi simple que grâcieux, qui consiste en un cercueil recouvert d'un toît de marbre blanc, composé de deux tables, sur l'une desquelles on lit : *Louise - Adélaide G....* Les obélisques de

M.me D...., du baron Garnier, ne sont pas de notre goût. Les obélisques sont égyptiens, et la civilisation égyptienne dort dans la tombe depuis trop de siècles, pour qu'il soit permis de l'exhumer. Le tombeau de M. L..... de la F..... ne nous plait pas davantage. Nous aimons mieux ce je ne sais quoi qui couvre la tombe du jeune poëte Antoine Leray : ici, au moins, il y a de l'air et de la lumière ; l'arcade en ogive qui surmonte son mausolée, est une pensée, un essai en dehors de la route battue. Plus loin, à droite de la porte d'entrée, et tout-à-fait contre le mur, nous voyons une table de marbre noir qui lui est accolée, et dans laquelle se trouve incrusté un petit portrait de femme en marbre blanc. Nous n'avons rien dit du tombeau de M. et M.me V....., qui se trouve à gauche de cette allée qui se présente en entrant au cimetière (bien que la sculpture en soit assez bonne), parce que nous ne concevons pas comment un artiste a pu avoir l'idée, au XIX.e siècle, de placer sur une tombe un Romain et une Romaine. En fait de sculpture, nous ne voudrions rien voir, dans les cimetières, que les portraits des morts ou des sujets qui s'harmonisassent avec leur manière de penser ; ainsi, pour une tombe de

jeune femme chrétienne, nous concevrions un groupe représentant l'ange de la résurection, arrachant à la terre cette femme, pour l'élever au ciel (M. Menars jeune sculpteur, de Nantes, a fait une charmante esquisse de cette idée que nous lui avons empruntée). Pour une jeune fille morte dans son adolescence, un simple bouquet de roses prêtes à s'ouvrir, aurait bien son prix; un petit temple dont l'intérieur serait visible pour tous, et qui contiendrait autant de statues que de tombes, satisferait à la fois aux exigences de l'art et aux désirs de l'aristocratie.

Dans la partie à droite du cimetière, que nous n'avons pas encore visitée, se trouve le tombeau du chirurgien Bacqua, dont la ville, par reconnaissance, a fait les frais. Plus loin, celle de Gabriel Simon, ouvrier calfat, chevalier de la Légion-d'Honneur, qui sauva plusieurs de ses concitoyens au risque de sa vie.

Le cimetière des protestants qui se trouve à côté de celui que nous venons de décrire, ne contient rien de remarquable; on y voit bien un caveau (celui de M. Dobrée), d'une meilleure architecture que celui que nous avons cité, et quelques tombes fort ornées; mais aucune de ces tombes en vérité ne mérite de fixer l'attention.

LE GRAND-BRIGANDIN, CIMETIÈRE DE L'EST.

Le temps était sombre, quand nous entrâmes dans ce cimetière ; une brume épaisse, concentrée entre les cyprès, enveloppait les tombes d'une atmosphère humide et froide. L'herbe était mouillée. Des gouttelettes d'eau étaient suspendues aux branches des saules à moitié dépouillés de leurs feuilles. Il y avait une triste harmonie entre l'état du ciel et le lieu où nous venions d'entrer ; et tout-à-l'heure, en passant, nous avions entendu l'orgue résonner dans la chapelle du Collége, et le son monotone des cloches se faisait entendre au loin. Il nous sembla que le moment était bien choisi pour voir un cimetière ; nous commençâmes notre revue :

Le premier tombeau qui fixa notre attention, fut celui d'Augustin DESCHAMPSNEUF, lieutenant-colonel du génie, mort le 14 avril 1831, à l'âge de 74 ans. On le trouve à droite, assez près de l'entrée. C'est une colonne en marbre blanc, surmontée d'une urne. Aux deux faces de cette urne, on lit les deux inscriptions suivantes :

A mon Pays.
A ma Famille.

Sur le devant de la colonne, on lit des vers où sont retracées les vertus du mort. Au-dessus de cette inscription, est sculptée une croix d'honneur.

Au-dessous de la colonne, une table de marbre noir, enfermée dans la même enceinte : c'est le tombeau de sa femme. Tous deux sont contenus dans une espèce de petit temple supporté par huit colonnettes.

Un peu plus loin, s'élève un monument composé de deux masses quadrangulaires superposées. Sa hauteur est de douze pieds. Sur l'une des faces on lit l'inscription suivante :

Ci-git J.-B. M.et Baron,
président du Tribunal Civil de Nantes,
et du Conseil-Général du département de la
Loire-Inférieure, etc.,
né en cette ville, le XXIX septembre
MDCCLVIII,
mort le VII décembre MDCCCXXVI.

Au-dessus de cette inscription, une balance, et entre les deux plateaux, suspendue à l'axe, une croix d'honneur.

Sur la face opposée est sculpté un hibou, au milieu d'un cercle formé par un serpent qui se mord la queue.

A côté, le tombeau d'un prolétaire : une croix en bois noir. Outre l'inscription qui exprime les regrets de ses amis, il a été peint sur le haut de la tige verticale de la croix un sablier avec deux ailes; au bas, deux flambeaux qui brûlent; aux deux extrémités de la tige horizontale, deux têtes de mort.

Près de là une petite croix bien modeste, portant cette simple inscription :

A ma Marraine :
Passant, priez pour elle.

Du reste, point de nom, point de date, qu'importe ? celle qui pleure est aussi inconnue que celle qui est pleurée. Qu'eût fait de plus un nom placé sur cette croix ? Bientôt la croix sera enlevée; on la badigeonnera pour un autre, puis pour un autre, jusqu'à ce qu'un puissant y vienne à son tour; alors on lira sur une table de marbre : *Concession à perpétuité*! Les riches seuls ont des tombeaux.

Le soleil commence à percer le brouillard : le cimetière prend un autre aspect; les gouttes d'eau suspendues aux cyprès brillent comme des perles; les croix projettent leurs grandes ombres

sur le sol ; quelques personnes sont entrées dans le cimetière.

Un compas, une équerre sur une table de marbre gris ; c'est le tombeau de Jean Bizet, entrepreneur de travaux. Un peu plus loin, c'est celui d'une jeune fille, belle, riche, bien pleurée. Un marbre blanc la recouvre ; une couronne de fleurs d'une blancheur éclatante est placée près d'elle.

Vers le milieu du cimetière s'élève le tombeau de la famille Dufou. Une grande table verticale en pierre tendre domine trois tombes, dont le dessus est en pierre de taille. Cette table présente trois encadrements garnis d'ardoises ; sur l'un d'eux on lit ceci :

Ici repose F.-M.-Bonaventure Dufou,
Négociant, ancien Maire de Nantes.

Sur un autre encadrement sont inscrits les noms d'une de ses filles. Le troisième est vacant.

Quelques brins de réséda, une branche de laurier, deux roses éclatantes de fraîcheur, dans un vase plein d'eau, quelques autres fleurs fixées au sol et cultivées avec soin, une petite croix noire avec cette inscription :

A ma Mère.

En voyant ce tombeau, nous étions vivement émus. Cette jeune fille, seule, pauvre, sans sa mère, quel sera son avenir, pensions-nous, dans notre société pourrie au cœur? Qui lui montrera la bonne voie à suivre au milieu de tant de mauvaises voies? Personne..... sa mère est morte! Passant, priez pour elle.

Nous avons vu ensuite le tombeau d'un jeune professeur. Pont était un homme instruit, grave, consciencieux, plein de zèle. Frappé au commencement de sa carrière, il a été vivement regretté de ceux qui avaient pu connaître ses bonnes qualités.

Près de là, le tombeau d'un prêtre qui avait mérité l'estime de ses concitoyens. Un piédestal en pierres de taille supporte une pyramide quadrangulaire, au sommet de laquelle on voit une croix, deux têtes d'anges, et le signe J. H. S. Sur un des pans de la pyramide, on lit:

Ci-git vénérable prêtre,
Pierre-René-Réveillé de Beauregard,
successivement vicaire de S.t-Denis,
curé de la paroisse de Legé,

de celle de S.te-Croix de cette ville, et enfin Vicaire-Général du Diocèse.

Ces mots empreints de morgue aristocratique, se lisent sur une pyramide à quatre faces, élevée de dix pieds environ :

Hic jàm Georgius Blount, de Sodington Hall, Arnuger, Anglus nobili et antiquâ stirpe insignis.

Le piédestal porte l'inscription suivante :

Beati mortui qui in Domino moriuntur Opera enim illorum sequntur illos.

Plus loin, le tombeau de Joseph-René Brin, colonel vendéen, chevalier de Saint-Louis : une couronne sculptée sur le fronton d'un quadrangle aplati.

A l'est, deux pierres plates posées verticalement ; sur l'une d'elles, on lit le nom de Darbefeuille, et on a plaisir à se rappeler l'ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, cet homme au coup d'œil vif et sûr, même dans ses dernières années, alors que sa main était devenue tremblante et son pas mal assuré. Le docteur Darbe-

feuille a joui à Nantes d'une réputation bien méritée.

Cimetière de Saint-Jacques.

Dans quelques professions, le salaire à la pièce est quelque chose de hideux. De ce nombre, et avant toutes les autres, est la profession de fossoyeur. Il est vraiment pénible de voir un homme compter le nombre de ses morceaux de pain sur le nombre de ses morts ; de voir sa figure, triste quand la mort ne donne pas, s'épanouir à la vue d'un bel enterrement. Et cependant cela est, et cela doit être, car il faut bien que ces hommes vivent.

Le jour où nous visitâmes le cimetière de Saint-Jacques était un mauvais jour pour le fossoyeur ; les précédents n'avaient pas été plus fructueux. Il se désolait ; il enviait le sort de ses collègues qui exploitent les grands cimetières.

Parfois, cependant, en promenant avec nous, il trouvait quelques sujets de consolations dans le passé et dans l'avenir. Il nous montra telle tombe qui lui a rapporté plus de 200 fr. ; mais cette tombe n'est pas pleine, une nombreuse fa-

mille y est attendue ; chacun aura son tour ; et le fossoyeur ne mourra pas de faim. Voilà pour ses espérances.

Au milieu du cimetière, nous trouvons un tombeau composé de deux tables de marbre blanc, triangulaires, posées verticalement, et d'une colonne brisée, placée entre les deux tables. Celle-ci porte le nom d'un enfant tout jeune ; sur l'une des tables, l'inscription suivante : *A ma chère Louise*, c'est le tombeau de la mère. Le troisième marbre attend en vain son inscription ; le propriétaire du tombeau n'habite plus Nantes ; le fossoyeur se désole de la perte d'un client. Il est prévoyant, ce fossoyeur, car c'est le plus si son client est âgé de 40 ans.

A l'extrémité, est une enceinte grillée en fer, un petit jardin, deux plaques de marbre :

Je n'ai fait que passer.
Qui l'a connue, la pleure.

Telles sont les deux inscriptions qu'on peut lire sur ces tombeaux ; l'une est adressée à une jeune fille de 16 ans, l'autre à son frère plus jeune d'un an.

Près de là, le tombeau de M. Larivière, pro-

fesseur de musique, homme aimé et estimé à Nantes, mort peu riche.

En se rapprochant du milieu, on trouve un petit tombeau portant ces mots :

Angèle,
Née après la feuille
Et tombée avant elle,
A ses parens en pleurs
N'a laissé qu'un sourire.

SCIENCES, ARTS, ENSEIGNEMENTS, JOURNAUX POLITIQUES ET COMMERCIAUX.

En tête des moyens d'enseignement et de civilisation, nous placerons la presse. C'est elle, en effet, qui est aujourd'hui la meilleure et la plus vraie des représentations du pays, moins corruptible que tant de députés qui partent de leurs provinces en faisant de belles promesses, et, nous voulons même le croire, remplis de bonnes intentions, le journalisme, sentinelle vigilante, est

toujours à la piste de toutes les améliorations exécutables et de toutes celles qui seront possibles un jour. C'est à la fois la voix de celui qui a du bien-être et de ceux qui jouissent du triste privilége de ne posséder que leur ignorance, leur misère, leur abrutissement et la surcharge des impôts indirects, toutes choses qui sont solidaires entr'elles.

Nantes a trois journaux politiques, l'*Ami de la Charte*, le *Breton* et l'*Hermine*. — L'*Ami de la Charte* appartient à ce que l'on appelle l'opposition; cependant il croit et professe que les réformes industrielles et les réformes politiques sont solidaires : il professe aussi, par ailleurs, que, pour arriver à un système électif complet, il faut savoir attendre et ne pas brusquer les transitions, que chaque temps d'arrêt ou de *statu quo* correspond à l'ignorance publique, qui ne permet pas d'entraîner les masses en avant par des mouvements rapides, sans danger pour le pays. — Il serait à désirer qu'il donnât moins d'importance aux actualités politiques et traitât plus souvent encore les questions sociales.

Le *Breton* croit fort peu à la réforme politique et beaucoup à la réforme industrielle. Les princi-

paux rédacteurs de ces deux journaux, (car dans tous les journaux de province, les rédacteurs auxiliaires faussent constamment l'unité), semblent d'accord pour réclamer tout ce qui peut contribuer au bonheur physique, moral et intellectuel de leurs concitoyens, sans être dans les mêmes opinions, lorsqu'il s'agit des moyens à employer pour atteindre le but.

C'est ainsi qu'ils prêchent les associations de travailleurs, dans lesquelles chaque homme est sociétaire, qu'ils réclament sans cesse la réforme de l'enseignement, qu'ils demandent au pouvoir la création d'une école d'administration et d'universités provinciales, qu'ils proclament l'utilité de banques, d'escompte, de commandite et d'assurance destinées à développer le crédit et à faciliter les voies de la fortune aux ouvriers économes et laborieux. Ils ont aussi développé l'un et l'autre ce principe, que l'éducation, la fonction, la retraite, sont les trois phases nécessaires de la vie de chaque homme, sans lesquelles il n'y a pour la masse, ni égalité, ni liberté. — Ils ont demandé encore la transformation de l'armée en une école pratique d'industrie, la réforme pénitentiaire et les autres améliorations, dont les disciples de

Saint-Simon et de Fourrier, le journal l'*Européen*, Raspail dans son nouveau système de chimie organique, et dans le *Réformateur*, et quelques autres philosophes, ont fait sentir le besoin.

L'*Hermine* ne s'empresse pas d'aborder la question sociale. Cependant le protectorat féodal du moyen-âge ne saurait être un non sens, et de même qu'il a eu sa tradition, il doit aussi engendrer son avenir; car il n'y a pas d'interruption dans les faits sociaux. Cet avenir, nous le voyons, nous, dans l'organisation, sous la direction de la noblesse et du clergé chrétien, d'associations agricoles. Nous espérons que ces deux grands corps sauront marcher en avant sans passer par le philosophisme du XVIII.e siècle, mais il appartiendrait à leurs journaux d'éclairer leur marche, et c'est ce qu'ils ne font pas. La plus habile des politiques au jour où nous sommes, c'est la franchise; pourquoi ne pas l'employer constamment, pourquoi aussi laisser de côté ceux qui souffrent de souffrances bien plus vives que la privation de Henry V, lorsque l'on a le cœur haut placé et tant de moyens d'apporter remède à leurs maux, autrement que par d'impuissantes aumônes.

Nantes a encore deux journaux de commerce,

la *Feuille Commerciale* ou *Loyd Nantais* et la *Loire*. Ces derniers ne se contentent point de publier les départs et les arrivages, comme autrefois, ils y joignent des articles de politique industrielle, sur les droits de douane, les colonies, l'intervention du gouvernement dans les travaux publics, les intérêts spéciaux de la place, etc.

Cette politique est, en général, traitée dans un excellent esprit aux yeux de ceux qui, désirent la réforme progressive de nos tarifs actuels, qui regardent tous les peuples comme ne devant former un jour qu'une seule famille, et qui envisagent la guerre comme une œuvre de barbarie plus ou moins savante.

Je dois ajouter à cette énumération, qu'outre leurs journaux de commerce, MM. Mangin et Forest font paraître chaque semaine un prix courant des marchandises sur la place de Nantes.

PUBLICATIONS POPULAIRES.

Après la révolution de juillet, les publications populaires furent fréquemment employées dans notre ville, et rendirent de grands services.

Depuis cette époque, et surtout depuis les lois qui les prohibent, elles ont beaucoup diminué d'importance. Les droits du fisc s'opposant complétement à ce qu'elles puissent se vendre à un prix assez modéré pour être achetées en grand nombre. La dernière des publications faites à Nantes, sous l'empire des anciennes lois, c'est-à-dire avant l'époque réactionnaire de notre révolution, est celle de la Société des Droits de l'Homme. A part l'irritation et le ton d'acrimonie qui y règnent et qu'explique l'atteinte portée à la presse populaire, en 1833, cette pièce est remarquable par la manière dont les questions sont envisagées. Il ne s'agit ici, en effet, ni de loi agraire, ni d'utopies et d'impossibilités semblables, mais de besoins réels beaucoup plus nettement exprimés que dans la plupart des journaux républicains du temps ; on en jugera par les extraits suivants, que nous conservons comme document historique :

« Les amis de la liberté sont frères, ils appartiennent tous à la même nation : cette nation s'appelle l'humanité.

» Le peuple est en guenilles ; chaque jour voit réduire son salaire ; une concurrence épouvantable

le conduit de plus en plus à la misère. Enfant, il faut qu'il se soumette à de pénibles travaux ; il ne connaît ni les loisirs ni l'étude, si féconde en consolations ; les peines, les fatigues, les soucis, l'inquiétude du gîte, un pain noir et grossier, souvent même la faim, voilà son éducation.

» Nous n'espérons pas pour tous les enfants, des palais ; mais nous voulons pour tous des vêtements propres, une nourriture saine, un travail proportionné à leur force, une éducation intellectuelle, en rapport avec leur génie. Combien le peuple, qui a produit tant d'hommes immortels, en aurait-il produit d'autres, si tous avaient eu dans leur enfance le pain de l'âme et le pain du corps !

» Plus âgé, devenu homme, le peuple travaille et sue ; travailler et suer, gagner peu, enrichir les oisifs ; voilà, en effet, toute son existence.

» Nous voulons, nous, que le peuple soit appelé aux jouissances intellectuelles ; nous voulons qu'il ait des fêtes publiques, que les théâtres s'ouvrent pour lui, qu'il puisse jouir, selon ses facultés, des œuvres de nos musiciens, de nos peintres, de nos sculpteurs, de nos poètes, de nos auteurs dramatiques et de nos artistes de toute espèce.

» Nous voulons aussi qu'il reçoive des secours

dans la maladie ; non pas ceux de l'aumône, qui avilissent l'homme, mais ceux de la philanthropie et de l'association, qui lui prouvent que tous les hommes sont frères, que tous ont, en travaillant, des droits égaux au bonheur.

» Quelle est aujourd'hui la vieillesse du peuple ? Malade et souffreteux, gisant sur un grabat, après une carrière active, il meurt misérablement, réduit à envier, lui homme, l'existence du cheval d'un riche ; ou bien il est jeté, de gré ou de force, dans un dépôt de mendicité, sorte de prison où le privilége renferme, par une feinte pitié, la misère publique, pour que son dégoûtant spectacle ne vienne pas faire cortége, et tendre la main à la porte de ses salles de danse, et que les soupirs du pauvre ne troublent pas sa gaîté !

» S'il se casse un membre, en édifiant les maisons somptueuses de nos riches bourgeois, qui vient à son secours ? S'il se tue dans ses travaux pénibles, qui prend soin de sa femme et de ses enfants ? La pitié, une impuissante et dédaigneuse pitié ! Eh bien ! nous voulons que tous ici soient solidaires.

» Une retraite pour l'ouvrier qui s'est blessé au travail, comme pour le soldat qui a été blessé sous

les armes : une retraite pour celui qui a blanchi dans l'industrie comme pour celui qui a vieilli dans les camps, est-ce trop ?

» Ainsi donc, la société doit à tous l'éducation dans l'enfance, et une éducation proportionnelle, non pas à la fortune des parents, mais au génie des enfants ; un état, dans l'âge mûr, et un état en rapport avec les facultés de l'homme : scientifique, s'il est savant ; artistique, s'il est artiste ; des secours pécuniaires et médicaux, quand la maladie vient interrompre son travail; une retraite enfin, quand il ne peut plus travailler ; voilà ce que la société doit à tous, et son organisation ne sera morale et définitive, que le jour où elle aura accompli ces changements.

» Nous ne sommes pas des perturbateurs ni des désorganisateurs ; il y a au contraire chez nous un sentiment profond des misères et des souffrances sociales, qui nous porte à réclamer pour la majorité ce qui lui est dû, un meilleur sort dans le cours de son existence.

» Nous professons pour la propriété un respect sacré ; mais au premier rang des propriétés figure le droit du travail : c'est donc là ce qui est le plus saint à nos yeux. Toute loi, toute mesure

qui attaque cette propriété, est sacrilège et antisociale. La retraite est la consécration du droit de travail; la retraite que nous aurons pour tous, parce que nous la ferons vouloir à tous, la retraite est une admirable consécration de ce principe. Nous considérons la société comme une mère prévoyante qui économise sur notre propriété à tous, pour nous assurer à tous le bien-être, au jour où nos bras et notre intelligence seront devenus impuissants. Il faut qu'un gouvernement ait atteint le dernier degré de démoralisation pour vouloir spolier l'homme de la retraite qui lui est acquise.

» Nous avons proclamé notre respect pour la propriété, et, par suite de ce respect, nous proclamons l'immoralité de ces impôts qui ne rougissent point de prendre indirectement au peuple ce qu'ils n'oseraient pas lui demander par une autre voie. L'impôt doit être payé par ceux qui possèdent; il ne doit jamais attaquer celui qui n'a que le nécessaire ; il doit être progressif pour le superflu. Voilà la croyance de la *Société des droits de l'Homme..* »

Les publications populaires imprimées actuellement dans notre ville, sont plus nuisibles qu'uti-

les, en ce qu'elles ne racontent le plus souvent que des suicides et des assassinats, dont les détails ne peuvent que produire une fâcheuse influence, l'imitation contagieuse et involontaire des crimes étant un fait malheureusement trop bien constaté aujourd'hui.

ALMANACHS ANNUAIRES.

Il est publié, chaque année, dans notre ville, deux Etrennes, ou indicateurs nantais, et cinq ou six almanachs à deux sous. Celui de MM. Mellinet et Sebire, pour 1834, contenait une histoire de France : peu soignée comme style, mais mise à la portée du peuple, elle était rédigée d'après cette doctrine philosophique que l'humanité se développe dans la série des âges et s'avance vers une distribution plus équitable du bonheur à chacun de ses membres par des transformations successives dont chacune est un progrès. Nous souhaitons que, dans tous, à l'avenir, on se fasse, sous le rapport civilisateur, une rude concurrence au profit du public, qui devra nécessairement s'en trouver bien.

Nantes n'a point d'annuaire, mais cette lacune sera sans doute comblée. L'un de nous a fait der-

nièrement à la Société Académique, la proposition d'en publier un, qui contiendrait les articles suivants: 1.° calendrier; 2.° résumé du mouvement général des arts, de la science et de l'industrie dans l'année précédente; 3.° mouvement des arts, de la science et de l'industrie dans le département pour la même année; 4.° état de l'enseignement dans le département; 5.° nécrologie; 6.° tableau de la mortalité pour le département, vaccination; 7.° constitution médicale et maladies régnantes dans le département; 8.° des publications faites dans le département; 9.° prix moyen des salaires et des denrées; 10.° mouvement des ports et des entrepôts; 11.° mouvement des prisons; 12.° recherches scientifiques et historiques sur le département. Cette proposition a été prise en considération, et sans doute elle sera mise tôt ou tard à exécution.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

En 1830, quelque temps après la révolution de juillet, l'un des auteurs de ce livre, prévoyant le remplacement complet de la noblesse d'aïeux par la noblesse d'écus, se rappela les réunions

projetées aux banquets Bretons en 1825, 1826, 1827 et 1828, et se persuada que l'un des meilleurs moyens de hâter les progrès sociaux, serait d'introduire en France les congrès scientifiques de l'Allemagne, en élargissant toutefois beaucoup le cercle de leurs attributions, ou plutôt en faisant converger tous leurs travaux vers l'amélioration physique, morale et intellectuelle des masses. C'était, pensait-il, disait-il, et écrivait-il, le seul moyen de constituer une représentation plus ou moins régulière de tous les intérêts, par les hommes les plus éclairés et, par suite, les plus aptes à les discuter. Son premier appel fait en 1831, n'eut cependant aucun résultat. Il ne fut pas plus heureux en 1832; mais, en 1833, MM. Duchatelier, de Quimper, et Freslon, d'Angers, se réunirent à lui (sans s'être concertés en aucune façon) pour faire un troisième appel, qui fut entendu. Le 7 avril, jour qui mérite d'être conservé dans nos annales, 50 amis du progrès s'assemblaient à Nantes sous la présidence de M. Sévin, du Mans. Les résultats de leurs travaux, publiés par M. Le Sourd, imprimeur d'Angers, forment une brochure qui comprend les procès-verbaux des séances, rédigés par M. Cellier,

de Blois, et trois rapports de MM. Guépin, Duchatelier et Toulmouche sur la science, l'industrie et les beaux-arts, rapports dont il ne nous appartient pas de discuter le mérite, mais qui soulevaient les plus hautes questions, dont la société puisse s'occuper. Cette réunion (quoi qu'on en ait dit et écrit) est la première de ce genre qui ait eu lieu dans notre patrie. Celle de Caen, à laquelle on attribue habituellement la priorité, ne montra ni la même indépendance ni la même élévation dans les idées : faite trois mois après, et en quelque sorte en opposition à celle de Nantes, la réunion de Caen s'efforça de rétrécir le cercle de ses études, contrairement à cette maxime *utilitati*, qui se retrouve si souvent citée dans Geoffroy Saint-Hilaire. Les congrès subséquents de Toulouse, de Douai et de Poitiers sont évidemment les fils du congrès de Nantes. Celui de Toulouse a seul laissé des travaux dignes d'une réunion de ce genre. Quelque pacifiques que dussent être les études du congrès scientifique de notre ville, la police, si ombrageuse à cette époque, en fut alarmée. Le télégraphe et les circulaires ministérielles ne cessèrent de tenir les préfectures sur le qui vive, pendant le mois qui le précéda. Cependant, le con-

tenu d'une douzaine de lettres arrivées décachetées à celui qui se donnait le plus de peine pour le faire réussir, aurait dû suffisamment éclairer l'administration sur les vues et les croyances des membres de cette réunion qui doit se renouveller.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Cette Société se compose de 150 membres résidents et d'un nombre illimité de correspondants. Elle tient ses réunions tous les premiers jeudis de chaque mois, et renferme dans son sein une Section de Médecine, qui publie un journal depuis neuf années. Les travaux de la Société académique, beaucoup plus importants qu'on ne pourrait le penser au premier abord, ont été analysés avec une grande exactitude par M. Mellinet, dans le 24.e N.° de ses Annales, recueil qu'elle publie depuis quatre ans. On peut s'assurer, en lisant cet intéressant chapitre de notre histoire scientifique, qu'elle a mis la main à tous les progrès qui se sont accomplis à Nantes depuis trente ans. Plusieurs faits honorables ont signalé déjà sa courte existence. Sous l'empire, lorsque Napoléon cherchant à établir une féodalité nouvelle, lui per-

mettait de prendre des armoiries, elle osa passer à l'ordre du jour sur cette question, sans même la prendre en considération. Plus tard, elle protesta sous le ministère Villèle contre la loi d'amour; et, depuis, elle a tout fait pour créer un Athénée, un Musée commercial et un Musée industriel.

Le prix d'abonnement des Annales de la Société Académique est de 5 francs, celui de son journal de Médecine de 4 francs. Le prix de souscription pour faire partie de la Société de vingt-cinq francs par an.

Les réceptions s'y font de la manière suivante : sur la proposition de trois membres, le candidat est présenté au comité central, qui nomme une commission chargée d'examiner ses titres et de lui en faire un rapport. Le rapport lu, le comité va aux voix, si la majorité décide qu'il y aura présentation à la société ; la proposition des présentateurs est affichée pendant un mois dans la salle des séances; ce temps écoulé, le rapport est lu en séance générale. La majorité pour l'acceptation est des deux tiers plus un.

Deux des derniers travaux de la Société Académique, publiés dans l'année classique 1834, 1835 : l'un, de M. Billault, sur l'enseignement;

l'autre dû à une commission composée de MM. Le Cadre, président, Verger, Simon, Guillet et Guépin, secrétaire, et destiné à faire connaître au congrès de Douai l'opinion de la Société Académique sur les questions qui doivent être discutées dans les réunions de ce genre; prouvent que cette Société n'a jamais déserté, dans notre ville, l'initiative du progrès.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

La Société Industrielle ne date que de 1830; mais elle a déjà produit de bons résultats. Par ses soins, de jeunes enfants en grand nombre reçoivent l'apprentissage et une instruction assez étendue, tandis que les ouvriers qui en font partie, peuvent compter, en cas de maladie, sur des secours médicaux-pharmaceutiques et pécuniaires.

Combien d'hommes qui rêvent un meilleur avenir et qui ne comprennent pas la portée d'une semblable institution! Combien d'autres qui s'imaginent qu'ils seront violemment dépouillés, si le peuple vient à s'éclairer, qui veulent à tout prix le *statu quo*, et qui encouragent cependant notre Société Industrielle, mais de la même manière qu'ils donneraient à un mendiant!

La Société Industrielle possède une bibliothèque dont elle prête les livres, et chaque jour son action tend à s'étendre à un cercle plus grand d'opérations. C'est la meilleure institution de notre ville : rien de ce qui la concerne ne doit être passé sous silence.

Le rapport de M. Brindejonc, sur ses travaux pendant l'année 1834, renferme beaucoup de faits importants qui méritent la plus grande publicité. Les extraits suivants le feront connaître :

« 98 élèves dans l'école d'apprentis reçoivent actuellement l'instruction : l'écriture, la grammaire française, l'arithmétique, la géométrie, le dessin linéaire, sont les connaissances qu'ils y trouvent, et les progrès de la plupart de ces adolescents font éprouver le regret que le défaut de ressources ne permette pas d'en admettre un plus grand nombre aux bienfaits de l'instruction.

» Les ouvriers ont besoin d'être familiarisés avec l'écriture et le calcul ; pour tous, le dessin linéaire est un moyen d'accroître leur bien-être en perfectionnant leur art : tous nos enfants l'apprennent, mais en observant des différences. Chaque profession a ses modèles ; le menuisier dessine un autel, une fenêtre ; le mécanicien, une

grille ; le serrurier, une serrure ; et tel est, chez quelques-uns, l'amour de l'art, tel est le désir du progrès, qu'on en voit, sans autre guide que leur imagination ou leur mémoire, tracer des objets qu'ils ont vus dans l'atelier du maître, ou qu'ils seront appelés à façonner un jour eux-mêmes.

» Vous parlerai-je, messieurs, des moyens à l'aide desquels l'ordre et le silence règnent dans cette école ? Vous dirai-je que la surveillance y est exercée par les élèves eux-mêmes, au dehors comme au dedans, et qu'une des punitions à laquelle ils sont le plus sensibles, c'est la privation des travaux de dessin, pendant plus ou moins long-temps.

» On leur inflige aussi des peines pécuniaires, dont l'effet est d'une grande influence sur leur conduite. Votre société leur donne chaque mois une gratification de 3 fr., dont moitié est placée, par eux, à la caisse d'épargnes. L'usage de l'autre est laissé à leur discrétion. C'est sur cette partie de la gratification que s'exerce, dans certains cas, une retenue repressive ; mais ces cas sont rares, grâce aux bonnes dispositions qui animent ces enfants.

» Au sortir de l'école, les enfants se rendent chez

leurs maîtres, et mettent en pratique les leçons qu'ils viennent de recevoir. Leur apprentissage est gratuit, et, proclamons-le pour l'honneur des chefs d'ateliers et de nos jeunes apprentis, l'école n'est pas assez nombreuse pour suffire aux demandes d'apprentis qui sont adressées à la Société.

» Chez leurs maîtres, la surveillance de la Société les suit encore. Chaque trimestre, ils doivent rapporter à l'école un bulletin du chef d'atelier, mentionnant leur conduite et leur travail, et les honorables et modestes citoyens, à qui l'amour du bien a inspiré l'idée de la création de cette école, qui chaque jour la dirigent avec un zèle extrême, punissent ou récompensent l'élève paresseux ou travailleur.

» Par fois un apprenti vient-il se plaindre de son maître, aussitôt on s'informe, on recueille les renseignements, et ces discussions, heureusement fort rares, sont terminées avec facilité par l'esprit conciliant qui anime ces messieurs.

» Nos apprentis appartiennent à quatorze professions différentes. Indépendamment de l'instruction, 88 d'entre eux reçoivent 9 livres et 6 livres de pain par semaine ; et, grâce aux dons de plusieurs personnes, que leur modestie m'in-

terdit de vous faire connaître, la plupart viennent de recevoir des effets d'habillement, que leurs parents n'auraient pu leur fournir. Puisse, dans l'intérêt de nos enfants, ce noble exemple trouver des imitateurs!

» Ainsi que vous l'avez vu, Messieurs, les élèves reçoivent, chaque mois, une rétribution de 3 fr., dont la moitié doit être versée par eux, à la caisse d'épargnes. On leur inspire par là des idées d'économie qu'on ne saurait trop vîte faire germer dans l'esprit des enfants; et cette mesure est une sorte de préparation aux avantages dont la caisse de secours mutuels les fera jouir plus tard, quand ils seront ouvriers.

» Cette caisse, subventionnée et créée par la Société industrielle, a déjà produit des résultats si heureux, qu'on ne saurait trop louer ceux qui en ont eu l'idée et trop féliciter les nombreux ouvriers qui ont su y voir les éléments de ressources inespérées.

» Il existait, dans notre ville, des associations dans certains corps d'état, qui présentaient aux associés la certitude d'un secours quelconque, en cas de maladie; cependant, les rétributions qu'ils avaient à donner étaient fortes, et le maniement

des fonds étant confié à des mains peut-être fidèles, mais au moins peu habiles, ils n'y trouvaient que de faibles garanties et des ressources fort éventuelles.

» Avec la caisse de secours mutuels, au contraire, un ouvrier est certain aujourd'hui que, s'il tombe malade, non-seulement il sera soigné gratuitement, mais encore que sa famille ne manquera pas de pain pendant qu'il sera privé de l'usage de ses bras.

» Cette année a été, pour la caisse de secours, une année d'épreuves. Deux cruelles maladies ont régné dans notre ville pendant plusieurs mois, elle a pourvu à tout ; et si les économies qu'elle a pu faire sont loin d'équivaloir aux résultats qui vous furent présentés l'année dernière, ses ressources annuelles ont du moins suffi pour remplir tous ses engagements ; de là la conséquence que cette institution, dirigée par des hommes tels que ceux qui sont à la tête, ne peut que grandir et offrir un jour, non-seulement à Nantes, mais à la France entière, la solution partielle du problème de l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

» L'année dernière, au mois de décembre, la

caisse de secours comptait 178 associés ouvriers et 65 associés bienveillants.

» Aujourd'hui il existe 547 associés ouvriers et 87 bienveillants.

» Le nombre des associés ouvriers s'est donc triplé dans une année, et cette augmentation rapide prouve et la confiance des ouvriers dans cette institution généreuse qui leur coûte si peu pour leur être d'un si grand produit, et le degré de moralité auxquels ils sont parvenus, puisqu'ils comprennent la nécessité d'assurer l'existence de leurs familles, quand des accidents ou des maladies si fréquents dans les professions manuelles les mettront dans l'impossibilité d'y pourvoir eux-mêmes.

» J'ai dit, Messieurs, que cette année les dépenses de la caisse de secours avaient presque égalé ses recettes; il résulte, en effet, du rapport de M. Dechaille qu'elle a dépensé :

» 1.° En médicaments,	1949 f. 70 c.
» 2.° En honoraires de médecins,	963
» 3.° En rétributions d'un franc aux ouvriers par chaque jour de maladie,	3448
» 4.° En frais funéraires,	270

» Car la caisse s'occupe aussi des soins des funérailles des ouvriers associés.

» Ainsi, un ouvrier malade qui, précédemment, eût été forcé d'aller se faire traiter dans un hospice et de laisser sa femme et ses enfants exposés aux privations, a pu chez lui recevoir les conseils d'un homme de l'art, les remèdes appropriés à son mal, et encore une rétribution suffisante pour la nourriture de sa famille. Avait-il quelques économies, du moins la maladie, toujours si coûteuse, ne les a pas absorbées, il les retrouvera pour se procurer, quand le mal aura cessé, des douceurs dont il eût été privé.

» Qui de nous, Messieurs, n'entrevoit pas les immenses avantages d'une semblable institution, non-seulement pour notre cité, mais encore pour toute la France, si elle y était répandue. Vous ne verrez point alors les ouvriers chercher à troubler l'ordre, vous ne les verrez point former de ces coalitions si fatales à l'industrie, de ces insurrections qui troublent le repos des villes et y jettent la désolation et la terreur.

» Dira-t-on que la caisse de secours n'assure point à l'ouvrier l'ouvrage dont il attend son salaire ? Sans doute, et l'homme qui aura trouvé

le moyen de procurer à l'ouvrier une occupation continuelle et un salaire proportionné à son travail, en conciliant tous les intérêts, aura rendu a son pays un service immense ; mais il est prouvé, par l'expérience, que la paix et l'ordre donnent l'activité au commerce et à l'industrie. Si donc, en attachant la classe ouvrière à une institution bienfaisante nous lui faisons sentir que l'ordre peut seul la consolider et la rendre florissante, il est évident que cette classe si intéressante sera plus disposée à maintenir l'ordre, à ne pas troubler le repos de la cité, et que, par conséquent, la confiance si nécessaire aux opérations commerciales et industrielles n'étant pas détruite, le travail ne manquera aux ouvriers que dans des circonstances rares et imprévues. »

Ces réflexions sont très-justes; cependant il faut ajouter que des jurys conciliateurs composés d'ouvriers et de maîtres, auraient une grande influence pour prévenir les révoltes des salariés. Cette institution, dont le Réformateur l'a fait si bien sentir le besoin, serait l'un des compléments les plus utiles de la Société Industrielle.

Plus loin, faisant allusion à la publication de la Société des Droits de l'Homme, dont nous avons cité un fragment, le Secrétaire ajoute :

» La caisse de secours mutuels réalise donc les vœux de certains esprits, qui, dans un manifeste publié il y a quelques mois, dans nos murs, demandaient « que le peuple reçût des secours » dans la maladie, non pas ceux de l'aumône, » mais ceux de la philantropie et de l'association. »

Fidèles à leur profession de foi, des ouvriers influents dans la Société des Droits de l'Homme sont entrés des premiers dans l'association industrielle de notre ville; ce fait nous paraît très-important; lorsque la classe bourgeoise voudra, comme à Nantes, se montrer bienveillante, à l'égard de la classe ouvrière, ses avances ne seront pas perdues.

« Je voudrais, Messieurs, ajoute M. Brindejonc, pouvoir vous annoncer qu'un autre projet sera bientôt mis à exécution par la Société Industrielle, celui d'établir une caisse de retraite pour les ouvriers infirmes ou invalides.

» Ce n'est pas que déjà la caisse de secours mutuels ne remplisse en partie ce but, puisque l'ouvrier une fois associé (et on les admet jusqu'à cinquante ans), peut dès-lors, quel que soit son âge, et moyennant la rétribution, avoir droit aux secours.

« Mais, nous l'avouons, la tâche est imparfaite. Espérons qu'après quelques années d'expériences des résultats de la caisse de secours, il sera possible de calculer la rétribution à payer, la retraite à accorder, et l'âge auquel elle pourra être donnée; déjà, nous devons le dire, des hommes généreux et philantropes s'en occupent, et tout nous fait espérer que leurs méditations obtiendront un résultat dont les bienfaits seront immenses pour la classe ouvrière.

» Les travaux de la quatrième commission, celle de la Bibliothèque, ont moins d'importance que ceux des autres, et cependant l'empressement avec lequel les ouvriers et les jeunes apprentifs vont y chercher le petit nombre d'ouvrages choisis dont elle se compose, prouve le bon emploi du modeste fonds appliqué à cette dépense, et les avantages moraux qui peuvent en résulter; il est rare en effet, que l'ouvrier qui emploie son loisir à la lecture de bons ouvrages, songe à des plaisirs que je suis loin de lui défendre, mais dont l'abus peut être si nuisible.

» Nos recettes se composent de :

» Souscriptions des particuliers.

» Souscription du duc d'Orléans, notre président honoraire.

» Allocations du gouvernement, du Conseil général, du Conseil municipal.

» Les unes comme les autres changent chaque année, et je le dis à regret, le chiffre des souscriptions est celui qui éprouve le plus de variation.

» Ainsi, en 1834, il a été de 4,773 fr.; ce qui représente environ 300 souscripteurs, tandis qu'à la naissance de la Société, leur nombre était double.

» Cette année, une exposition des produits de l'industrie et une loterie d'objets donnés à la Société ont eu lieu à son profit.

» L'exposition a reçu 9164 visiteurs au prix de 0 fr. 25 c. On a pris 1643 billets de loterie.

» Le résultat a été, pour la Société, un produit net de 3626 fr. 65 c.

» En y ajoutant une allocation de 1000 fr. que le Conseil Municipal a accordée pour subvenir aux frais de l'exposition que nos administrateurs considéraient, avec raison, comme pouvant être utile à l'industrie locale, en mettant quelques-uns de ses produits en évidence.

» Il me reste à vous dire un mot de notre position vis-à-vis du gouvernement. L'année dernière, on vous fit espérer que bientôt la Société industrielle de Nantes serait reconnue comme éta-

blissement d'utilité publique, et qu'en cette qualité elle pourrait acquérir et posséder comme les autres établissements d'un genre analogue.

» Il semblait qu'en produisant nos statuts, en faisant connaître nos actes, nous devions obtenir de suite, je ne dirai pas une faveur à laquelle nous eussions quelque droit, mais la reconnaissance d'un fait positif et accompli, savoir que la Société était un établissement utile.

» Cependant, malgré le zèle et la persévérance de notre président, ce but n'est pas encore atteint. On avait demandé des modifications à notre réglement, elles ont été facilement consenties par nous. Notre demande a été portée au conseil d'état, avec un avis et un rapport favorables, mais il s'y est trouvé quelques esprits ombrageux pour lesquels certaines dispositions de nos statuts ont été un sujet d'alarmes. On a demandé de nouveaux changements. Les uns ont reçu notre assentiment, et vous le croirez aisément, puisqu'il s'agissait d'accorder la présidence de droit à M. le Maire. Il préside tous les établissements de bienfaisance; et d'ailleurs, un Maire choisi dans un conseil résultat de l'élection, ne peut être que le père du pauvre et l'ami de ses concitoyens. Mais il en est d'autres auxquels nous n'avons pas pu dé-

férer, parce qu'ils nous semblaient dénaturer l'un des fondements de l'institution. Vous nous approuverez, sans doute, Messieurs, et vous direz comme nous, qu'il vaut mieux *une situation provisoire*, mais libre, qu'une position définitive avec des entraves. »

La Société industrielle de Nantes, est, en quelque sorte, la fille de la Société industrielle de Mulhausen ; mais il est juste de dire, que la fille vaut mieux que la mère, et qu'elle peut servir de preuve à ceux qui veulent démontrer la loi du progrès.

On lit dans la lettre qui a déterminé sa formation, lettre adressée par M. Mellinet, qui avait conçu le projet de cette Société, à beaucoup de commerçants qui désiraient établir à Nantes un conseil de prudhommes, le passage suivant :

« Encourager les ouvriers, propager les meil-
» leurs modes d'administration des ateliers, accroî-
» tre le nombre des Sociétés mutuelles de secours,
» faire connaître les découvertes modernes, con-
» tribuer à l'instruction populaire en créant des
» cours publics et gratuits, ou en encourageant
» ceux déjà établis, employer enfin tous les moyens
» d'activer notre industrie départementale ; te[1]

» sera le but de la Société industrielle de Nantes. »

Cette lettre fut suivie d'une réunion, dans laquelle la création de la Société industrielle fut arrêtée ; mais c'était à l'approche d'un hiver que les désastres de l'industrie rendaient redoutable, et la Société, peu fidèle à son but, s'occupa d'abord presque exclusivement de fournir du travail aux ouvriers nécessiteux : c'était bien, mais ce n'était pas suffisant ; car, depuis long-temps, le pain du corps et la certitude de vivre ne répondent plus entièrement aux besoins de notre civilisation. L'un de nos Adjoints actuels, M. Le Sant, au moment où la Société marchait à une dissolution que beaucoup regardaient comme inévitable, fut assez heureux pour empêcher l'interruption de ses travaux, et pour la rappeler à son but primitif ; il fit même plus, dans un discours auquel le *Globe* seul fit attention, parmi tous les journaux de la capitale, et que Michel Chevalier, crut devoir répéter avec éloges, il signala et développa la pensée d'émancipation physique et intellectuelle qui devait l'inspirer à l'avenir et se manifester dans tous ses actes. Depuis cette époque, MM. Billault et Dechaille ont contribué, plus que personne, à faire de la Société industrielle ce qu'elle

est aujourd'hui. M. Billault lui a donné un programme, digne d'une institution de ce genre, et M. Dechaille a mis l'association industrielle en pratique. Rendons aussi cette justice à nos journalistes, qu'ils ont constamment aidé au développement de la Société qui nous occupe, et qu'ils prêchaient depuis long-temps l'éducation dans l'enfance, les secours aux malades dans l'âge de force, la retraite aux infirmes, quand cette association a cru pouvoir essayer la réalisation de leurs vœux.

Ajoutons, comme complément de ce qui précède, qu'en 1830, l'on traitait de fous et de visionnaires dans notre ville, ceux qui osaient rêver pour un avenir lointain ce qui existe en 1835 avec les plus belles chances de progrès et de durée.

Société des Beaux-Arts.

Que ne pourrait pas faire cette réunion, si un vif désir d'être utile animait tous ses membres ! Par elle l'art serait popularisé dans nos départements, les jouissances si intellectuelles, si moralisantes de la musique, de la peinture et de la poësie seraient mises à la portée de tous, mais

comment comprendre un cercle des Beaux Arts qui commence par évincer la littérature ?

Cependant il faut être juste, cette Société a déjà fait des expositions publiques et donné des concerts gratuits. C'est un premier pas que d'autres suivront.

L'organisation féodale donnait au peuple du moyen âge assemblé dans les vastes cathédrales qui font encore notre admiration, des spectacles magnifiques dont il sortait ivre d'art et de poésie. La Société Bourgeoise de notre époque a détruit ce qui existait sans rien mettre à la place, et cependant quel plus puissant moyen d'action sur les masses que des chœurs qui seraient chantés par des milliers de voix, que des fêtes où de brillants panoramas seraient offerts aux regards du public étonné ; que des danses organiseés par les hommes les plus au fait de l'esprit du peuple, que des improvisations de haute portée.

. . . . . .

Au moment où nous mettons cette page sous presse, une révolution a lieu au sein de la Société des Beaux-Arts. Cette réunion abandonne son ancien local, pour aller habiter l'Hôtel Chardonneau. Le nombre de ses membres est porté à

trois cents. Le prix de la souscription est élevé à cinquante francs. Des améliorations germent dans toutes les têtes : l'un espère que les femmes seront appelées à en faire partie, un autre que la Société contribuera à régler et embellir les fêtes publiques. Il est question de nouveaux concerts, d'expositions nouvelles, d'achats, de sculptures et de peintures faits par la Société, sous forme d'encouragements, d'une fusion de toutes les sociétés de Nantes en une seule, qui serait à la fois, Société des Arts, des Sciences et de l'Industrie. Puissent quelques-unes de ces améliorations se réaliser !

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

Cette association, dont M. Le Cadre est l'âme, a rendu plus de services que son nom ne semble l'indiquer : c'est à elle que nous devons les expositions hebdomadaires de fleurs qui embellissent chaque dimanche matin le jardin de la Bourse. Tous les ans elle nous donne une réunion solennelle remarquable par le nombre de femmes élégamment parées qui viennent y assister. C'est dans cette assemblée que sont distribués les prix floraux,

Des discours, une loterie de fleurs et de fruits, une musique brillante ajoutent à l'éclat de cette fête.

CONSEIL DE SALUBRITÉ.

Le conseil de salubrité se compose de 10 membres et de 2 adjoints. Il publie chaque année un rapport de ses travaux, et correspond avec les conseils de salubrité de Savenay, de Paimbœuf, de Châteaubriant et d'Ancenis ; il a en outre, dans le département, 41 correspondants, parmi les médecins et officiers de santé qui habitent la campagne. Il a voix consultative dans tout ce qui intéresse sa spécialité. Les préfets n'en sont point présidents, ce qui donne de l'indépendance à ses délibérations. Ses séances se tiennent à la Mairie. Lors du choléra, on lui adjoignit six comités secondaires, qui se réunirent d'abord assez exactement et travaillèrent avec activité à l'examen sanitaire de la ville, mais ce zèle n'a pas été de longue durée.

ÉCOLE SECONDAIRE DE MÉDECINE.

Cette école compte habituellement de 50 à 70 élèves ; on y professe des cours d'anatomie, de

physiologie, de pathologie, de chirurgie, de matière médicale, d'accouchements, d'hygiène et de chimie. La médecine légale est enseignée pour les branches dont elle se compose, par les différents professeurs que ces branches concernent.

L'école a besoin d'un nouvel amphithéâtre de cours de physique, de botanique, d'histoire naturelle, de pharmacie, de pratique des opérations, de cliniques mieux établies, et d'un chef des travaux anatomiques (toutes choses que l'on nous promet) ainsi que d'un musée anatomique, d'un laboratoire de chimie et des autres compléments des études.

Il est sérieusement question, dans le moment actuel, d'établir à Nantes une faculté spéciale. Sans doute, sous ce rapport, notre ville est plus heureusement située que Strasbourg et Montpellier. Mais Strasbourg ne possède, en réalité, qu'une école secondaire, complétée dans ses éléments ; et Montpellier ne doit sa réputation qu'à l'antiquité de son école, à son éloignement de Paris et à cet heureux hasard qui y a placé successivement plusieurs chefs de doctrines, dont le dernier, Ribes, l'auteur de l'anatomie pathologique, semble destiné à faire accomplir à l'art de nouveaux et importants progrès.

Ainsi, une grande école secondaire, bien complète, est-elle tout ce que nous pouvons désirer, et ce qu'il nous sera aussi le plus facile d'obtenir.

Quoiqu'il en soit des déterminations du pouvoir à notre égard, beaucoup de médecins de Nantes, y compris les auteurs de ce livre et quelques-uns de leurs amis, sont associés d'avance à toutes les pensées d'amélioration que l'on voudrait mettre en pratique, et à toute direction nouvelle des études qui aurait pour but de faire un pas en avant des doctrines épuisées du vitalisme et de l'irritation. Nous croyons aussi nous, avec Ribes, que la vie est universelle, et nous désirons que l'homme soit étudié de ce point de vue, sans rejeter l'homéopathie, qui n'est pas encore jugée, et sans renoncer à continuer l'étude des transformations successives, au moyen de laquelle on arrive à l'homme, après avoir observé la loi générale de la nature dans la formation des mondes, dans celle de notre planète, dans les variations de son atmosphère, dans les races qui se sont succédé sur le globe, dans l'histoire de l'humanité, dans celle enfin des embryons, des mammifères et des autres animaux.

ASSOCIATION MÉDICALE DE L'OUEST.

Il y a déjà long-temps que le docteur Mareschal a prouvé l'utilité d'une association médicale bretonne, destinée à mettre en rapport tous les hommes qui, dans les cinq départements de notre province, exercent l'art de guérir. Mais cet excellent projet, que la Section de Médecine de Nantes a adopté, pourrait encore être élargi: Angers, le Mans, Saumur, Poitiers, Niort et Napoléon-Vendée, sont autant de centres scientifiques que Nantes pourrait servir à mettre en rapport avec Rennes, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieux, Morlaix, Brest, Quimper, Lorient, Vannes et Pontivy, qui sont les principaux centres scientifiques de la Bretagne.

Le projet d'association médicale du docteur Mareschal (comme tous les actes d'association faits par les hommes éclairés) aurait évidemment une influence civilisatrice, et contribuerait aux progrès physiques et moraux de nos contrées. Sa spécialité ouvre à l'étude des épidémies et des épizooties, la seule voie qu'il convienne de suivre, pour s'élever à la connaissance de ces grands foyers de

maladie, d'où proviennent peut-être la plupart de autres.

Si les épidémies n'ont jamais été étudiées convenablement, c'est qu'on n'a rien fait jusqu'ici, comme l'a fait judicieusement observer notre confrère, pour être en mesure de les suivre dans leurs phases sur une étendue de terrain considérable. Sous ce rapport, son projet se recommande par son utilité et quelque chose de grandiose, qui plaît à l'imagination.

Ne pouvant entrer dans aucun détail sur les dispositions prises par la Section de Médecine de Nantes, nous nous bornerons à exprimer le vœu qu'elles soient rédigées de manière à réunir autant que possible toutes les Sociétés, sans faire perdre à aucune son individualité propre; car si l'individu ne doit pas détruire la société ou l'absorber à son profit, à son tour la société ne doit jamais annihiler l'individu. C'est, en d'autres termes, la question d'autorité et de liberté, à laquelle nous souhaitons qu'il soit fait grande attention. Nous espérons aussi que des congrès spéciaux seront la conséquence nécessaire d'une semblable institution, et qu'il en naîtra encore, sinon un journal médical, au moins une publication scienti-

fique, destinée à tenir les médecins de l'Ouest au courant des progrès de la science, et à prouver aux médecins étrangers que leur association a eu pour but et pour résultat de créer une initiative nouvelle en dehors de Paris et de Montpellier, en réunissant, malgré les distances, des hommes épars dans divers petits centres. Paris est en position depuis long-temps, par toutes ses ressources et par la capacité des hommes qui s'y rassemblent, de donner l'impulsion à toutes les branches des connaissances humaines. Mais l'avantage de cette position a aussi ses abus. A côté de toutes les gloires, se trouvent tous les genres de charlatanisme, à côté du droit commun, on voit le monopole et sa tyrannie. Dans cet état de choses, la province n'est comptée pour rien; et toutefois, en médecine surtout, c'est dans la province que les théories sont définitivement jugées, parce qu'elles y sont soumises à l'épreuve d'une application consciencieuse et dégagée de l'influence des préventions d'intérêt et d'amour-propre.

Nous ne sommes point des fédéralistes, voulant réduire la capitale au rôle d'une ville secondaire; mais nous sommes des unitaires, qui professent que la vie intellectuelle peut être une et multiple,

et qui savent, par expérience, que nos provinces ont besoin de sortir de leur assoupissement.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE.

L'établissement des écoles d'hydrographie a rendu un service signalé à la marine, en propageant des connaissances indispensables à l'homme de mer, ainsi que les bonnes méthodes d'observations et de calculs; la vie et la fortune des citoyens ne sont plus confiées à des mains inhabiles; aussi, proportion gardée, les sinistres maritimes sont-ils plus rares en France que dans les autres pays. Ces écoles ont été jusqu'en 1814, destinées en même temps aux deux marines, militaire et marchande; à cette époque désastreuse, les écoles d'hydrographie n'eurent plus à s'occuper que de la marine du commerce. Les attributions des deux examinateurs chargés de les inspecter et de faire les examens annuels, furent successivement diminuées. Aujourd'hui, la marine militaire a son école et son examinateur, qui n'est même pas choisi parmi les professeurs d'hydrographie; et la marine du commerce a ses écoles et ses deux

examinateurs, l'un pour les ports du Midi, l'autre pour ceux du Nord ; il y a donc séparation complète, tandis qu'il devrait y avoir fusion absolue : cette idée mériterait de grands développements, mais ce n'est pas ici le lieu de les faire, elle sera d'ailleurs appréciée par tous les bons esprits, par tous ceux qui sentent le besoin d'unité. Les écoles d'hydrographie ont parcouru diverses phases, suivant les volontés des différents ministres ; leur dernière organisation date du 7 août 1825. A cette époque, les ports ont été divisés en quatre classes, selon leur importance commerciale : celui de Nantes est naturellement de 1.re classe, mais on ne peut se dissimuler que, sous le rapport maritime, les obstacles que présente la navigation du fleuve, ne tendent à le faire descendre du rang qu'il occupe.

Notre école hydrographique a fourni des hommes distingués. Lévêque, membre de l'institut, y a long-temps professé, avant qu'il devînt examinateur de la marine ; Rollin lui succéda ; après ce dernier, cinq professeurs ont successivement rempli cette tâche obscure et importante ; l'un d'eux a cessé de vivre, et l'on doit à M. Rochat, un juste tribut d'éloges : c'était un homme doué d'une rare sagacité et d'une instruction profonde.

Les écoles de navigation ont été constamment dans la voie du progrès jusqu'à présent ; malheureusement une industrie déplorable tend à paralyser leur action bienfaisante : on exige aujourd'hui des maîtres au cabotage ce qu'on exigeait en 1787 des capitaines au long-cours ; l'instruction de ces derniers comprend l'arithmétique complète, la géométrie, les deux trigonométries, les éléments indispensables d'algèbre, et le cours complet de navigation, auquel se rattachent de toute nécessité des notions étendues d'astronomie et de physique, ainsi que la connaissance des instruments d'observation, et la pratique des calculs.

Nantes fournit, année commune, une cinquantaine de candidats ; mais ce nombre tend à diminuer chaque année. Le local élevé à grands frais a été on ne peut plus mal disposé ; tout y est pour la forme et rien pour le fonds.

Un observatoire, dont nous allons parler dans l'aticle suivant, s'y trouve réuni. Peut-être serait-il convenable que ce fût le professeur de l'école qui eût son logement dans cet édifice, et non pas un professeur particulier. Ce serait sans doute un moyen de plus de faciliter l'enseignement que de le rapprocher du lieu de ses études et de ses observations.

Observatoire.

Les tours de la cathédrale de Nantes, en raison de leur élévation, et de la solidité de leur masse, avaient été choisies autrefois comme le point le plus commode pour déterminer la latitude et la longitude de cette ville. La guerre civile de la première révolution, dont les ravages s'étendaient jusqu'aux portes de la ville, devint le motif déterminant de la construction d'une petite tour circulaire, bâtie en bois et élevée de 32 pieds au-dessus de l'édifice. Cette augmentation de hauteur, devait permettre de signaler les mouvements de l'ennemi à de grandes distances. Improprement appelée observatoire dans le sens où nous prenons ce mot, son manque de solidité en a fait décider la démolition, il y a quelques années.

Les perfectionnements apportés dans la construction des instruments propres à l'astronomie nautique, joints à l'introduction, dans la marine marchande, de l'usage des chronomètres ou montres marines, nécessitaient, pour la place de Nantes, l'établissement d'un observatoire, où il fût pos-

sible de vérifier les uns et les autres. Sur la proposition qui lui fut faite à ce sujet, par M. Huette, opticien, l'un de ses membres les plus instruits, la Société Académique sollicita et obtint de la mairie en 1823, un bail de 10 années de jouissance du belvedère construit sur une des maisons de la place Graslin, appartenant à M. Doré, lequel fut converti en observatoire, sous la direction de M. Huette. Les premiers frais à faire pour quelques dispositions locatives, furent supportés par la Société Académique, et l'établissement fut aussitôt garni d'instruments de météorologie, appartenant au directeur.

Le besoin d'une lunette de passage et d'un horizon artificiel, ayant été signalés par la Société Académique à la Chambre de commerce, cette dernière mit avec empressement à sa disposition une somme de 300 fr., demandée pour y subvenir. Ses bons offices ne devaient pas s'arrêter là; sollicitée de nouveau pour aider de ses moyens à l'acquisition importante d'une pendule astronomique, elle vota à cet effet une somme de 600 francs, dans son assemblée du 24 novembre 1824, et M. Levesque, alors maire de la ville de Nantes, détermina son administration municipale

à souscrire pour une pareille somme. En possession de ces ressources, M. le maire acquit lui-même à Paris de M. Berthoud, une pendule astronomique, qui, aussitôt son arrivée à Nantes, fut scellée contre le mur de l'observatoire, et ajouta son précieux concours à celui de la lunette murale, pour ne rien laisser à désirer dans la détermination de la marche des chronomètres.

Par ordonnance royale du 7 août 1825, Nantes étant devenue école d'hydrographie de 1.re classe, l'annexe d'un observatoire à cet établissement, résultant des dispositions de cette ordonnance, une tour carrée, adossée à la classe de navigation, fut construite sous les auspices d'une commission prise dans les sommités de l'administration de la marine, commission qui, pour le dire en passant, a laissé faire un pitoyable observatoire. Cet édifice était à peine achevé, que, sur l'ordre émané de M. le maire, la pendule astronomique, la lunette murale et l'horizon artificiel, déposés à l'observatoire de la Société Académique, y furent placés; c'était à la fin de l'année 1828, et ils y sont restés depuis lors.

Malgré les inconvénients attachés à ce nouvel

observatoire qui n'a été orienté ni par ses faces, ni par ses angles, et qui n'est pas assez élevé. D'accord avec le professeur actuel d'hydrographie, M. Huette va joindre ses propres instruments, établis jusqu'ici dans le Belvédère Graslin, à ceux provenant des largesses de la ville et de la chambre de commerce réunies ; et tout doit porter à croire qu'avec l'aide des administrations et du gouvernement, Nantes, avant peu, possédera un observatoire digne de cette dénomination, surtout si l'on exhausse l'édifice actuel.

ÉDUCATION. — COLLÉGES. — ÉCOLES.

L'éducation ayant pour but de greffer sur la génération naissante les progrès déjà obtenus pour la mettre en mesure d'en accomplir de nouveaux elle-même, est incontestablement une des actions importantes de l'humanité ; former des êtres sociaux, qui comprennent bien leurs relations avec le monde, qui se sentent parties d'un ensemble ; telle devrait être la première mission de l'éducation ; telle elle serait dans une société qui connaîtrait sa destination et ses moyens

pour y parvenir ; d'association semblable il n'en est pas aujourd'hui : celle qui fonctionne sous nos yeux tant bien que mal, et dont nous sommes des rouages mal engrénés, vit comme le prolétaire au jour le jour, dans l'ignorance de son lendemain ; ainsi organisée, elle est certes peu propre à faire l'éducation de ses enfants. Cependant des idées d'avenir, des idées grandes et généreuses battent l'air depuis quelques années. Les mots association, dévouement, amour, honnis à la fin du siècle dernier, de ce XVIII.e siècle si railleur, si sceptique qui a fait tous les frais de notre première éducation ; ces mots commencent pourtant à trouver de l'écho dans la jeunesse d'Europe. Il y a de l'avenir dans ces idées toutes vagues, toutes indéterminées qu'elles sont encore trop souvent aujourd'hui. Ce sont elles, suivant nous, que les hommes chargés d'élever la génération nouvelle, doivent lui assimiler avant tout. Elles doivent faire la base de son éducation *sociale* ou *morale*. Pendant ces préliminaires, l'éducateur doit apprendre à connaître ses élèves ; vivant avec eux, établissant chaque jour d'eux à lui des liens de confiance et d'amitié, saisissant au passage leurs joies, leurs chagrins, leurs espé-

rances, il s'initie à la connaissance de leurs diverses organisations. Arrivé à ce point, il peut les éclairer sur la fonction qu'ils sont le plus aptes à exercer; nul n'est plus capable que lui de remplir cette mission. Alors commence pour les jeunes gens une nouvelle éducation qui leur donne les connaissances spéciales nécessaires à la fonction qu'ils doivent exercer; c'est l'éducation professionnelle.

C'est, suivant nous, en procédant de cette manière, qu'on formerait des hommes pour la société et des praticiens pour chaque profession. Nous verrons un peu plus loin jusqu'à quel point, dans notre ville on s'éloigne ou on s'approche de nos idées. Mais auparavant nous voulons encore insister sur quelques particularités de l'enseignement actuel.

Dans la plupart de nos colléges, la principale étude, on pourrait presque dire la seule, est celle de la langue latine. Nous répétons, après bien d'autres, que cela est vicieux; non pas que nous contestions à l'universalité de cette étude la grande valeur sociale qu'elle a eue dans le passé; nous savons fort bien qu'à une religion qui voulait rallier les peuples si divers sous toutes les faces,

il fallait un code commun écrit dans une seule langue. Nous savons bien que pendant longues années, tous les livres de science (alors les théologiens étaient les savants les plus avancés) ont été écrits dans la langue latine. Mais nous savons aussi que l'unité catholique ayant été niée, toutes les institutions qui en étaient une conséquence, ont été contestées aussi; les théologiens ont cessé d'être les seuls dépositaires de la science, il est sorti des savants de la classe des laïques, et ces savants ont écrit dans la langue de leur nation; et maintenant les découvertes ne sont plus consignées dans des ouvrages latins. Aussi les jeunes gens oublient promptement leurs études classiques, faute d'occasions de s'en servir. La connaissance des langues vivantes leur serait bien plus utile à tous, quelle que soit la carrière qu'ils se proposent de suivre dans les arts, la science ou l'industrie. C'est le seul moyen actuellement d'établir une fusion intime entre les nations; et il en sera ainsi jusqu'à ce que l'une d'entre elles plus influente que les autres, peut-être la nation française, qui a assez l'habitude de l'initiative, fasse prévaloir ses mœurs, ses usages, sa langue, donnant ainsi le signal d'une vaste communion entre les peuples.

En attendant, il est bien à désirer que, dans tous les colléges et pensions, l'étude des langues vivantes occupe une plus grande place. Nous croyons que la méthode naturelle pourrait ici être utilement employée ; et ce n'est point une simple vue théorique : nous avons été témoins de quelques-uns de ses résultats. Mademoiselle Alers, qui enseigne depuis long-temps à Nantes les langues allemande et anglaise, a entrepris d'enseigner ces deux langues à de très-jeunes enfants, en même temps qu'ils apprenaient le français et par les mêmes moyens. Elle a parfaitement réussi, car après un temps assez court, ces petits élèves parlaient indifféremment dans chacune de ces langues.

La gymnastique et la musique sont encore trop négligées, quoique cependant on commence à en sentir l'importance. Nous parlerons de la gymnastique en son lieu, à l'article hygiène; mais d'avance nous émettons le vœu que ce puissant moyen d'éducation physique soit désormais une annexe obligée de toute maison d'enseignement.

L'influence de l'étude de la musique pour élever le sentiment, pour adoucir les mœurs (expression reçue), est peu contestée, c'est même banal

de le redire ; mais deux autres effets de cette étude sont aussi généraux et beaucoup moins connus : ils résultent de sa double action sur l'intelligence et sur le corps. L'influence du chant pour le développement de la poitrine est très-bien prouvée. Le thorax se développe par le jeu de ses muscles répété dans certaines limites, comme les jambes chez un danseur, comme les bras chez un boulanger, et les poumons contenus dans cette boîte osseuse, éprouvent un accroissement proportionnel. Pour ce qui est de l'action sur l'intelligence, nous avons quelques explications à donner. Pendant long-temps l'étude de la musique vocale n'a été qu'une routine, et dès lors nullement propre à former le jugement de l'élève ; celui-ci en effet était presqu'entièrement passif : il n'arrivait à lire un son et à l'exprimer que par l'intermédiaire d'un instrument ; se reposant sur cet auxiliaire, il ne faisait aucun effort pour saisir une relation entre le son qu'il produisait et le signe qu'il avait sous les yeux, et pendant des années le même exercice se répétait, et l'élève faisait peu de progrès, s'ennuyait, se décourageait. Un homme d'une intelligence supérieure, exerçant avec distinction les fonc-

tions de professeur de mathématiques, jugea ce sujet digne de méditation ; il pensa que la musique, considérée sous une de ses faces, pouvait être classée parmi les sciences d'observation ; il travailla avec ardeur, et après avoir vérifié ce qu'il soupçonnait, il écrivit, il fit des cours. Or, son but dans les cours assez nombreux qu'il a faits à Paris, fut celui-ci : apprendre à ses élèves à lire la musique, c'est-à-dire à trouver d'eux-mêmes, sans le secours d'aucun instrument, le son correspondant à tel signe écrit ou parlé.

Tout instrument fut supprimé : la voix même du professeur ne venait point à l'aide des élèves ; celui-ci donnait simplement un son quelconque comme tonique, comme point de départ, puis il promenait avec discernement une baguette à travers les barreaux d'une portée musicale de grande dimension : les élèves suivant la baguette des yeux, donnaient successivement les diverses intonations demandées par le maître qui ne les aidait en rien, sinon en les conduisant graduellement d'une intonation facile à une plus difficile. Il n'y avait ni clefs ni notes, les notes étaient toutes au bout de la baguette, tant en durée qu'en intonation ; il n'y en avait véri-

tablement qu'une, mais elle était mobile; il n'y avait non plus qu'une clef, mais elle était mobile aussi : c'était un bon moyen de familiariser les élèves avec toutes les clefs. Par ce travail qui était aussi bien le leur que celui du maître, ces jeunes gens arrivaient promptement à lire sur le ton d'*ut* tous les airs qu'il plaisait à Galin de noter avec la baguette. Arrivé à ce point, il lui était facile de leur donner la connaissance des modulations ou changements de ton. Voici comment il procédait dans cet enseignement : il prévenait ses élèves qu'à un certain signe convenu, la note quelle qu'elle fût, qu'il indiquerait avec sa baguette, devrait remplacer l'ut dans ses fonctions de tonique. Dès lors l'élève ne trouvait plus de difficulté ; sachant la relation qui existe entre les diverses notes de la gamme, suivant leur position numérique ; il voyait par suite les modifications qu'il était obligé de faire subir à certaines notes pour que cette relation subsistât. Pour conserver les anciens noms, il appelait ces modifications des dièzes ou des bémols, et il savait en apprécier toute la valeur. C'est ainsi que par leur propre travail, les disciples de Galin arrivaient successivement à lire

les morceaux de musique les plus difficiles; ils éprouvaient un sentiment de satisfaction à chaque nouvelle connaissance acquise, comme à une difficulté vaincue par eux-mêmes.

Outre cet avantage, le plus saillant de sa méthode, Galin eut l'heureuse idée de réunir les individus qu'il avait à enseigner, et de les faire chanter ensemble. Ceux-ci étant divisés en série, pouvaient, dès les premières leçons, obtenir une harmonie, ce qui était pour eux une agréable surprise. Aussi Galin et ceux qui lui ont succédé, sont-ils parvenus à donner de l'attrait à l'étude la plus élémentaire de la musique.

A l'époque où cela se passait à Paris, un jeune homme de Nantes, actuellement négociant, fut conduit par le hasard à l'un de ces cours : une seule leçon ne satisfit pas sa curiosité; il y retourna et sentit promptement tous les avantages de cette méthode. Doué d'une bonne organisation musicale, aimant d'ailleurs les travaux d'intelligence, il saisit toute la théorie dans son ensemble et dans ses détails; il devint l'ami de M. Galin. Puis revenu à Nantes, il enseigna la nouvelle méthode à un cercle d'amis intimes, et forma promptement des musiciens. M. Rivière, conseillé par

lui, fit plusieurs cours, et obtint de bons résultats. Ce fut alors que se forma une société de musique, dite du méloplaste, composée de 25 membres, tous instruits d'après la nouvelle méthode. Ils chantaient sans accompagnement. Réunis, toujours les mêmes, ils acquirent, avec des forces individuelles ordinaires, une valeur d'ensemble qu'on ne saurait contester. Deux éléments d'une grande importance manquaient cependant à cet ensemble : les voix de femmes et les instruments; mais le temps de la fusion n'était pas venu encore. Toutefois, cette société marcha pendant trois années. Alors, l'absence de plusieurs de ses membres, appelés hors de Nantes, par leurs études ou leurs diverses occupations, interrompit les réunions, au grand regret de ceux qui restaient. Alors fut fondée la société philharmonique. Celle ci fut une juxta position de musiciens, et non pas une union harmonique. On put y trouver des talents individuels, mais point d'ensemble. Nous ferons un reproche analogue au Cercle des arts qui a continué la Société Philharmonique.

Avant d'arriver au but principal de ce chapitre, qui est d'examiner l'état de l'éducation à Nantes, nous avons encore à dire quelques mots sur une

question importante : le traitement des professeurs et instituteurs ; en général, il est beaucoup trop borné, celui surtout des instituteurs primaires. Le ministre actuel de l'instruction, poussé par l'opinion publique, qui demandait impérieusement de l'éducation pour le peuple, a paru entrer largement dans cette voie ; et, de fait, si l'on tient compte du point de départ, on reconnaîtra que, sous le rapport de l'instruction élémentaire, un notable progrès a été accompli. On a considérablement étendu le cercle des écoles primaires ; cela est incontestable. Mais prenons garde qu'il ne s'agit pas ici seulement d'une question de quantité, mais aussi d'une question de qualité. Il faut un grand nombre d'écoles, d'accord ; mais il faut surtout de bonnes écoles ; or, nous pensons qu'on a négligé presqu'entièrement cette face de la question. Il suffit, pour se convaincre de ce fait, de voir combien sont bornés les dédommagements accordés à un instituteur primaire. Satisfaction d'amour-propre, considération, moyens d'existence, tout cela n'est donné à l'homme qui exerce ces fonctions, qu'avec une déplorable parcimonie. Et qu'on ne dise pas que le dévouement doit être un mobile suffisant pour lui ; Dieu merci,

nous croyons encore au dévouement, mais le fait n'est pas tellement commun dans notre société, qu'elle doive beaucoup s'en énorgueillir, et fût-il plus commun, il n'effacerait pas le sentiment du *moi*, qui est réel, qui existe chez tous, et qui doit être respecté dans certaines limites ; or, les législateurs, dans la constitution de la loi sur l'instruction primaire, n'ont pas suffisamment tenu compte de ce fait physiologique. Il est dit, article 12 : Il sera fourni à tout instituteur communal, 1.° un local; 2.° un traitement fixe de 200 fr., au moins, pour une école primaire élémentaire, et de 400 fr., au moins, pour une école primaire supérieure.

Et le ministre, dans une circulaire adressée aux instituteurs primaires, dit ceci : « Je ne l'ignore point, Monsieur, les ressources dont le pouvoir dispose, ne réussiront jamais à rendre la simple profession d'instituteur communal anssi attrayante qu'elle est utile. La société ne saurait rendre à celui qui s'y consacre, tout ce qu'il fait pour elle ; Il n'y a point de fortune à faire ; il n'y a guere de renommée à acquérir, dans les obligations pénibles qu'il accomplit..... C'est sa gloire, de ne prétendre à rien au-delà de son obscure et laborieuse con-

dition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes, et de n'attendre sa récompense que de Dieu. »

Telles sont les paroles adressées, par M. Guizot, aux instituteurs primaires; on le voit, il ne leur donne même pas l'espoir d'un meilleur avenir. Au lieu d'agir ainsi, nous pensons, nous, qu'il faudrait attacher à la fonction d'instituteur primaire, une somme de considération et de bien-être telle, qu'un individu, véritablement capable, se trouvât assez haut placé dans cette fonction, et ne cherchât pas à en sortir. Il ne faut pas perdre de vue que l'instituteur dirigeant bien l'éducation de toute une commune, si petite qu'elle soit, a une grande valeur sociale, et qu'il doit être récompensé par la société, en raison des services qu'il lui rend.

COLLÉGE ROYAL.

Comment se fait-il qu'avec des professeurs habiles, la protection spéciale du pouvoir et son ancienneté, cet établissement ne soit pas plus prospère? La réponse est facile :

1.° L'administration centrale nomme directe-

ment les proviseurs et les autres employés en dehors de l'enseignement, tandis qu'elle devrait en laisser le choix aux professeurs; 2.° la même administration soumet les colléges, pour la distribution des heures d'études, à un réglement absurde, en ce qu'il impose à des élèves l'obligation, parce qu'ils suivent un cours de langue, d'en suivre un du même degré dans les mathématiques, quelle que soit, sous ce rapport, leur instruction; 3.° les heures des classes sont trop longues; 4.° les études ne sont pas assez divisées, c'est-à-dire que la géographie et la langue latine, par exemple, devraient être enseignées séparément; 5.° les professeurs n'y sont pas assez payés pour que leur rétribution leur permette de jouir de l'aisance et de la situation sociale qui correspondent à leur valeur intellectuelle, aux services qu'ils rendent à leurs concitoyens : ils sont condamnés, par leur position pécuniaire, à donner un grand nombre de répétitions qui les fatiguent, les usent et les rendent moins propres à l'enseignement de la classe.

Nous voudrions voir dans chaque collége des cours spéciaux de géographie, d'histoire, de sciences naturelles, et nous voudrions qu'on leur donnât la même importance qu'aux cours de langues mortes; nous

voudrions aussi que l'enseignement du latin et du grec ne fût que l'exception au lieu d'être la règle. L'allemand, l'anglais, l'espagnol, voilà les langues qui devraient faire la base de l'enseignement, puisqu'elles sont les plus usuelles dans le monde civilisé; nous voudrions que le chant, la gymnastique proprement dite, la danse, l'escrime et la natation, fissent partie obligée de l'enseignement universitaire; que les promenades actuelles du dimanche et du jeudi fussent remplacées par des visites aux principaux ateliers, des herborisations, etc. de manière à servir au développement physique et intellectuel des jeunes élèves. Partisans de l'unité dans le gouvernement et pénétrés de cette opinion que les enfants appartiennent à la patrie; si nous attaquons l'Université, c'est dans le but de la rappeler à ses devoirs que les sommités de l'ordre semblent oublier complétement.

ÉCOLES SECONDAIRES.

Nos écoles secondaires de garçons, autorisées par l'Université, sont au nombre de treize. Leur développement va se trouver singulièrement entravé par la loi de 1834 sur l'enseignement. Cette

loi, peu morale, semble avoir, en effet, pour but de produire ce qu'il eût été plus juste et plus convenable de demander à une meilleure organisation des colléges, à savoir : la concentration de l'enseignement dans les maisons universitaires. Si cette loi n'est pas rapportée, les établissements libres d'enseignement seront soumis à une inquisition intérieure du même genre que celle qui pressure les débitants de vin ; de plus, ils sont contraints de payer le vingtième pour tous leurs élèves, y compris les externes. Mais n'allez pas croire que ce vingtième pour les externes à 100 fr. par an, s'élève à 5 fr. ; il est le même que si ces enfants étaient pensionnaires, c'est-à-dire qu'il s'élève au moins à 25 fr. ; trop heureux encore nos instituteurs s'ils en sont quittes à ce prix. Nous devons ajouter que les instituteurs, quand ils donneront l'instruction gratuite ou semi-gratuite à des enfants dont les parents sont dans le besoin, seront obligés de faire constater légalement la pauvreté de ces parents qu'ils obligent, s'ils ne veulent payer à l'Université un vingtième qu'ils ne reçoivent pas. Etrange loi, en vérité, que celle qui prohibe ainsi l'enseignement libre afin d'éviter au corps privilégié la

peine de faire mieux que par le passé ! Etrange loi que celle qui assimile la nourriture morale à la nourriture physique, et qui, jalouse en quelque sorte du bonheur des parents que l'humanité des instituteurs vient à secourir, leur inflige, pour les rappeler à leurs souffrances, la publicité de leur misère !

Ce que nous avons dit du collége, s'applique en partie à nos maisons d'éducation ; cependant il faut reconnaître que tous ces établissements sont en grand progrès. Nous citerons, entre autres le Lycée Français, dirigé par MM. Amondieu et Case, où la plupart des améliorations que nous avons indiquées plus haut, sont en pratique, où les professeurs les plus distingués, M. Dupavillon, M. Menard, M. Ponchard, donnent des leçons, et dans lequel ces habiles instituteurs ont établi des examens trimestriels pour toutes les branches de l'enseignement que les élèves reçoivent dans leur maison.

La méthode Jacotot, qui fit fureur à Nantes, il y a cinq ans, n'est plus usitée que dans un seul établissement, dirigé par M. Papote. Mais quels que soient les succès extraordinaires obtenus par ce professeur, nous sommes loin d'attribuer à la méthode dont il se sert une valeur qu'elle n'a pas.

Tout en reconnaissant que Jacotot a rendu d'immenses services à l'enseignement, et qu'il serait utile que l'esprit de ses ouvrages s'incarnât dans quelques-uns des membres de l'Université, nous ne voyons dans le célèbre professeur de Louvain qu'un habile démolisseur. Exclusif chaque fois qu'il s'agit de réédifier, Jacotot n'a pas vu l'enseignement sous toutes ses faces, aussi a-t-il encore laissé beaucoup à dire et beaucoup à faire.

Les pensionnats de demoiselles sont au nombre de 38. Leurs progrès dans ces dix dernières années ont été très-notables, plusieurs possèdent des gymnases, destinés à développer le physique des jeunes personnes. (Voir l'article Orthopédie). Mais l'enseignement des langues étrangères n'y est pas assez cultivé.

Les moyens d'études que fournissent les professeurs libres, sont très-étendus, on en jugera par l'énumération suivante des choses enseignées et du nombre des professeurs :

Mathématiques	8 professeurs.
Physique et chimie	3
Langue française	16
Langue anglaise	13

Langue italienne. 6

Langue espagnole 5

Langue allemande. 3

Dessin et peinture. 14

Les ateliers de nos sculpteurs, qui sont autant d'écoles de sculpture de dessin et d'ornement sont au nombre de 10

Nous avons trois graveurs.

Les architectes, qui tous emploient des dessinateurs, et dont les cabinets peuvent être considérés comme des écoles, s'élèvent au nombre de 21

Ecriture et tenue de livres. 14

Musique, chant (méloplaste ou méthodes voisines) 4

Musique vocale : presque tous les professeurs l'enseignent.

Piano (professeurs spéciaux) 12

Tous les autres instruments sont enseignés, chacun par 3 ou 4 professeurs.

Equitation 2

Armes (non compris les militaires de la garnison, les douaniers et les marins qui donnent des leçons) 3

(1) Maîtres de danse (même observation à faire que pour les maîtres d'armes) 7

L'enseignement intermédiaire compte deux écoles.

L'une, l'école normale primaire, destinée à former des instituteurs primaires, se trouve dépourvue de la plupart des moyens d'étude qui pourraient en assurer la réussite, et n'est pas comparable à celles d'Angers et de Rennes.

L'autre, l'école primaire supérieure, mérite une mention toute spéciale. Elle a pour directeur M. Leloup, ancien pharmacien, qui y enseigne les éléments de physique et de chimie appliqués aux arts et aux divers besoins sociaux; pour professeur de droit constitutionnel, d'histoire et de morale, M. Richelot, bien connu à Nantes, par le talent avec lequel sont rédigés tous les articles qu'il publie dans *le Breton*; pour professeur de mathématiques, M. Papote, qui a étudié à fond la philosophie de cette science; pour professeur de dessin, M. Driolet, architecte étranger

---

(1) Chaque professeur enseigne habituellement plusieurs choses à la fois; aussi le nombre des professeurs libres est-il beaucoup moins élevé que la somme totale de ces chiffres.

à notre ville, mais qui a obtenu des succès à l'école des beaux-arts, et dont on s'accorde à faire l'éloge; pour professeur de chant, M. Rebeyrol, l'un des élèves les plus distingués du Conservatoire; il emploie la méthode du méloplaste.

Les cours sont de trois ans, et chaque année la ville met 25 bourses au concours. Le local de cette école que l'on devrait appeler Collége industriel, est situé rue des Carmes, vis-à-vis le jardin de la Mairie qui pourrait être transformé en un gymnase à l'usage des élèves. Nous voudrions aussi qu'on ajoutât à leurs cours une classe d'enseignement pratique pour les éléments des diverses industries, classe dans laquelle ils apprendraient à limer, à forger, à tremper l'acier, à tailler la pierre, à tourner le bois et les métaux.

Ecoles gratuites de dessin : elles sont au nombre de deux; l'une fondée par la Société Industrielle pour l'instruction de ses apprentis, date du 20 mai 1832. Les enfants y apprennent en outre l'écriture, l'arithmétique, les éléments de géométrie. Elle est située cours de l'Industrie, près la rue Mercœur, et dirigée par deux anciens élèves de l'école d'arts et métiers d'Angers. La

seconde n'est que la continuation de l'école de dessin, fondée dans le siècle dernier, par la Société d'Agriculture de Bretagne ; elle est située rue du Calvaire.

Ecoles d'adultes. On appelle ainsi une école dirigée par les Frères, dans laquelle ils enseignent tous les soirs, hôtel Rosmadec, aux ouvriers adultes, la lecture, l'écriture, la grammaire française, l'arithmétique, la géométrie et le dessin linéaire : les cours sont gratuits ; ils commencent à sept heures du soir et ont lieu tous les jours, excepté les samedis et les dimanches.

Ecoles primaires élémentaires. Les écoles libres sont au nombre de quatre. L'école gratuite, suivant la méthode d'enseignement mutuel, est située rue du Chapeau-Rouge ; un comité de souscripteurs fondateurs surveille cet établissement. Les Frères ont cinq écoles, situées rue de la Commune, rue d'Orient, rue Saint-Similien, rue Rosière et à Saint-Jacques.

Ecoles primaires de filles. Elles sont au nombre de cinq, situées, chez les Sœurs de la Sagesse, à l'Hôtel-Dieu, à Notre-Dame, aux Ursulines et à Saint-Jacques.

Ecole de sourds et muets. Elle est située

rue Crébillon, n.° 1, et dirigée par M. Dunan, ancien élève de l'abbé Sicard ; son érection est due à la mairie de Nantes.

ATHÉNÉE.

Il y a long-temps déjà, 7 ans au moins, que M. Plihon fit à la Société Académique, la première proposition d'un Athénée ; l'un des premiers articles de journaux destinés à appuyer cette proposition, le premier peut-être, fut publié par l'un de nous, dans le second numéro de la *Revue de l'Ouest*, qui paraissait alors une fois la semaine. Dans cet article assez long se trouvait développée cette pensée, que Paris doit surtout à l'ancienneté et à la multiplicité de ses nombreuses écoles, sa suprématie d'aujourd'hui ; l'historique du développement intellectuel de cette grande cité qui se trouvait placé en regard de sa position sociale, exprimait assez combien l'auteur aurait désiré voir la vie sortir du centre et se faire sentir à toutes les villes qui forment l'association française ; mais son pamphlet fut inutile. La *Revue Encyclopédique* en fit l'éloge et Nantes n'y prit pas garde. Plus tard, cependant,

cette question fut encore agitée, il y eut même un projet en forme de dressé par la Société Académique. L'un des membres de cette Société, revint encore une fois sur ce projet oublié, et il se le rappela de nouveau en fondant l'utile institution dont il est le directeur.

L'athénée que nous possédons aujourd'hui est lié au Lycée Français. On y professe cette année, les cours suivants :

Chimie.
Histoire générale.
Littérature.
Droit commercial.
Philosophie de la science de l'homme.
Huistoire de la formation du globe.

Mais l'année prochaine, le nombre des cours augmentera sans aucun doute ; tout nous fait espérer que l'hygiène, l'anatomie, la philosophie, les beaux-arts, dans ce qui concerne leur développement et leurs progrès y constitueront autant d'enseignements dignes d'une ville de 80 mille âmes. Le but de M. Amondieu, en créant l'utile innovation dont nous lui sommes redevables, a moins été de mettre en relief son établissement que de donner à tous les hommes de cœur, une chaire

libre ; que de fournir le moyen de se faire connaître aux jeunes gens qui débutent, et que de mettre ses actes en harmonie avec ses discours. Sous ce triple rapport, il a bien mérité de ses concitoyens.

SÉMINAIRES.

Notre Grand Séminaire est déplorablement arriéré. L'éducation que l'on y reçoit, s'il faut en croire des hommes qui en sont sortis, est digne du moyen-âge.

L'enseignement de la Maison de Philosophie dure deux années. Les élèves y suivent un cours de physique, un cours de philosophie qui n'est guère propre à leur apprendre ce que c'est que le christianisme ; des conférences sur la religion qui sont au même niveau, et ne les élèveront jamais à sentir tout ce qu'il y a eu de noble, de beau, de poétique dans les Saint-Jean, les Saint-Paul, les Saint-Augustin, les Hildebrand; à comprendre cette double filiation de grands chefs, d'hommes et de cœurs aimants, que présente l'histoire du catholicisme.

Le Petit Séminaire est beaucoup mieux. La musique, le dessin linéaire, la botanique et l'his-

toire naturelle y font partie de l'enseignement qui comprendra bientôt, dit-on, les langues étrangères. La géographie n'y est pas encore professée comme elle devrait l'être ; mais l'on y étudie beaucoup plus les mathématiques que par le passé, et le cours d'histoire mérite des éloges.

JARDIN DES PHARMACIENS.

Le Jardin des Pharmaciens, situé près la place Bretagne, appartient, depuis 1687, à leur corporation ; c'était auparavant le lieu où les arbalêtriers s'exerçaient au tir. La ville le concéda aux apothicaires à l'époque que nous venons d'indiquer, tout en se réservant la propriété du fond. Il se trouvait en dehors de l'enceinte fortifiée du Marchix, qui fut tracée en 1557, et qui a disparu après les troubles de la ligue. Son étendue est peu considérable. Le jardinier y cultive des plantes médicinales qu'il vend aux propriétaires du local.

Au fond se trouve un petit bâtiment qui renferme un laboratoire et un beau drognier. Le laboratoire sert quelquefois à ceux de MM. les pharmaciens qui veulent y faire de grandes opérations.

Quelques-uns d'entre eux ont vu dans ce jardin le germe d'une école ; mais si jamais notre ville est assez heureuse pour posséder des cours de pharmacie et de botanique, espérons qu'ils ne se feront pas ailleurs que dans l'amphithéâtre de l'Ecole de Médecine. Le local dont il est question pourrait donc, sans préjudice et probablement aussi sans réclamations de la part du corps instruit auquel en appartient l'usufruit, être affecté à quelque usage d'utilité publique ; l'on y pourrait fonder, par exemple, un collége industriel pour les enfants trouvés.

JARDIN DES PLANTES.

On appelle ainsi une pépinière charmante située rue du Collége.

L'entrée n'en est pas brillante, et un établissement de ce genre demande un portail de meilleur goût. Un jour, sans doute, les jeunes gens qui voudront étudier la botanique, pourront y trouver des moyens d'instruction : des plantes bien classées avec leurs étiquettes posées sur cuivre ou au moins sur ferblanc peint ; des arbres exotiques, des cours publics, et, chez le conservateur,

une collection des plantes du département et des pays étrangers. Le local est assez étendu et favorablement disposé. Un cours de taille des arbres y attire dans la saison quelques amateurs, mais malheureusement c'est là tout : le plus souvent, sous cette belle allée de magnolia, autour de ce petit bassin si bien entouré de plantes ombreuses et qui appelle une statue pour orner son centre, on ne rencontre personne, excepté le soir où la mode y appelle les promeneurs pendant quelques mois de l'été. En devenant plus scientifique, le Jardin des Plantes n'y perdrait pas : les jeunes demoiselles, avides de botanique, viendraient le visiter ; d'autres qui peignent les fleurs, y viendraient aussi, et les jeunes élèves de l'Ecole Normale primaire, de l'Ecole Secondaire et de l'Ecole de Médecine y attireraient encore le public. Mais il y a beaucoup à faire pour terminer cet établissement et le livrer à sa véritable destination. C'est ainsi, par exemple, que nous avons longtemps cherché où était placée la belle serre qu'on voudrait y voir, dans cette croyance naïve où nous étions qu'il était impossible de s'en passer. Nous ajouterons que le logement du conservateur nous a paru plus joli que commode. Lorsque des

administrateurs font construire, ils devraient cependant, avant tout, rechercher le confortable. (1)

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

En 1583, un chanoine nommé Legale, ou Gallo, légua sa Bibliothèque aux hospices. C'était la plus belle de Nantes, et les hospices, pour en tirer profit, la vendirent cinq ans après.

Le duc de Mercœur qui se trouvait alors dans notre ville, voulant faire sa cour aux habitants, se désista de ses prétentions comme acquéreur, et la Bibliothèque du chanoine devint propriété de la commune, qui la paya 1200 écus d'or; mais on eut l'imprudence de la confier à la garde d'un gérant bénévole, aussi fut-elle pillée à tel point qu'il n'en est pas resté un seul volume.

La Bibliothèque actuelle nous vient des oratoriens. M. Debourgneuf, évêque de Nantes, décédé en 1517, avait légué ses livres à l'Oratoire, à condition qu'ils ne sortiraient jamais de Nantes, le nombre en avait été accru par l'abbé Barin, lorque le Maire, M. Bellabre, forma le projet d'ouvrir une Bibliothèque publique. Les pères de l'Oratoire accédèrent aux propositions qui leur fu-

(1) Le jardin est toujours ouvert, à l'exception du dimanche, jour où le public aurait le plus de loisir pour s'y promener.

rent faites à ce sujet, mettant pour condition toutefois que la ville se chargerait d'entretenir et d'augmenter la Bibliothèque et que la garde en serait confiée à l'un d'eux.

A l'époque de la révolution, elle aurait dû s'augmenter de toutes les bibliothèques privées des couvents du département, dont la plupart étaient fort considérables ; mais les livres qu'on y apporta furent entassés pêle-mêle, pillés ensuite, et cet établissement au lieu de s'enrichir perdit beaucoup de sa valeur.

En 1807, M. Bertrand Geslin, maire de Nantes, fit disposer, au-dessus de la Halle-au-grain, le local où elle est placée aujourd'hui. M. Gaëtan-Carcani, membre de l'Académie Royale de Naples, ancien directeur de l'imprimerie de cette ville, réfugié alors en France, comme patriote, fut chargé de la mettre en ordre ; il eut pour successeur M. Bar, qu'a remplacé, en 1815, M. Guillet, le bibliothécaire actuel, homme aussi obligeant qu'érudit.

C'est depuis cette dernière époque qu'ont eu lieu les plus grandes améliorations. Jusques là, cet établissement n'avait renfermé que des classiques et des livres de théologie ; il contient aujourd'hui les ouvrages les plus importants et les plus

récents sur les arts industriels, la physique, la chimie, les sciences médicales, la géologie, la géographie, l'art nautique, le droit et l'économie politique.

Parmi les anciens ouvrages qui s'y trouvent, on remarque l'Histoire des Evêques de Nantes, par Travers, manuscrit précieux qu'étudient tous ceux qui s'occupent de recherches sur le moyen-âge, et l'Histoire de Bretagne. On l'a beaucoup feuilleté, on en a fait force extraits, et cependant on est loin d'y avoir pris tout ce qui s'y trouve d'intéressant. Il serait à désirer que le gouvernement, ou la ville, le fissent imprimer, car il commence à s'user; ce serait d'ailleurs un ouvrage convenablement placé dans toutes les bibliothèques de France, et dont les frais d'impression seraient presqu'entièrement remboursés par la vente des exemplaires que l'on trouverait à placer.

Un autre ouvrage moins important, mais beaucoup plus curieux, c'est une Cité de Dieu de saint Augustin, écrite à la main sur parchemin, avec force vignettes; l'une d'elles qui donne une juste idée de la civilisation au XIII.e et XIV.e siècle, est faite avec tout le soin possible et représente

les souffrances des damnés. Diables verts, avec queues, cornes, griffes et fourches à deux dents; fourneau dans lequel sont empilés en pyramides les malheureuses victimes; étang glacé où d'autres souffrent du froid au milieu des crapauds et des couleuvres; rien ne manque dans cette peinture matérielle des supplices d'une autre vie.

Notre Bibiothèque contient actuellement environ 30 mille volumes, elle serait plus riche si l'on n'avait rendu sous la Restauration à certaines familles, les livres qu'elles prétendaient avoir été pris chez elles pendant la révolution. Son entretien est à la charge de la ville, qui alloue au bibliothécaire 1800 francs et le logement; 1200 fr. à un aide-bibliothécaire, et une somme annuelle de 2000 fr. pour faire des améliorations.

L'intérieur a été restauré ces dernières années par l'architecte-voyer, M. Ogée; pendant longtemps à l'extérieur, il n'y a eu d'autre entrée que celle de la halle; mais aujourd'hui ces deux établissements sont distincts. Gêné par la position des lieux, M. Ogée, pensa avec raison qu'une porte dans le style égyptien, serait la seule qui pourrait convenir, et celle qu'il a fait construire sur la rue de l'Angle d'après un monolyte, apporté

d'Égypte par M. Caillaud, mérite réellement d'être examinée. L'encadrement se compose de deux pilastres dont chaque chapiteau représente une tête d'Isis, avec une inscription en caractères hiéroglyphiques, à la manière du petit temple d'Isamboul. Le pilastre de droite en entrant, annonce l'époque de la fondation et de l'ouverture de la Bibliothèque, en ces termes :

« *Bibliothèque publique, fondée en avril* 1753, *inaugurée ici en février* 1809. L'inscription du pilastre de gauche est relative à la porte elle-même et doit être traduite ainsi : « *Porte inaugurée le* 1.er *janvier* 1831, *sous le règne du roi seigneur des diadèmes Philippe, vivant aujourd'hui comme à toujours.* »

Ces inscriptions ont été données en caractères hiéroglyphiques, par M. Champollion.

L'entablement se compose d'une frise, d'un tore enveloppé de rubans, et d'une corniche formée d'une gorge, où l'on a sculpté un globe ailé avec des serpents, symbole qui existe sur tous les monuments égyptiens, et qui figure Dieu, le monde ou l'éternité. Tout cet encadrement est peint en granit rose d'Égypte; la porte est peinte en bois de sycomore, et présente dans les joints des fleurs de lotos : le

battement est formé d'un tore garni de rubans, la sculpture de cette porte a été traitée par M. Dominique Molchnet.

Cette entrée simple et sévère, comme il convient à une Bibliothèque, possède encore un autre avantage, celui de présenter un souvenir des premiers âges du monde, au sein de notre cité. Il était bien d'ailleurs de placer au devant du recueil de nos connaissances actuelles un monument emprunté au berceau des arts. Il y a dans les rapprochements et les idées qu'il fait naître quelque chose de lointain et de grandiose qui plaît à l'imagination. L'esprit se porte d'abord dans cette Egypte si éclairée, et calcule combien de siècles ont dû s'écouler avant de produire la civilisation qui y régnait; il parcourt ensuite pour arriver à notre époque une nouvelle et longue série de siècles et de révolutions, et trouve ainsi dans le frontispice d'un monument public une source abondante de hautes pensées.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours, excepté les jours fériés, depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 du soir.

CABINETS DE LECTURE.

Les livres en lecture et surtout les romans peu-

vent devenir un puissant moyen de civilisation. Un calcul des plus exacts porte à 270 mille le nombre minimum des volumes qui sont loués chaque année au public de notre ville. Si l'on considère en outre que nos libraires font venir tous les ans 3500 volumes, que les livres dépassent 40 mille fr. par le produit de leur location, que les livres achetés chaque année coûtent 15500 fr., que les abonnements aux journaux de leurs cabinets reviennent à dix mille francs et en produisent vingt mille, on comprendra l'avenir d'une industrie qui consomme ainsi annuellement pour plus de 66 mille francs en jouissances intellectuelles, c'est-à-dire, six fois plus qu'il y a vingt ans. Malheureusement, dans ces cabinets de lecture, ce ne sont pas toujours les meilleurs livres qui sont recherchés. Aussi est-il nécessaire que nos auteurs s'occupent d'envelopper les questions sociales sous une forme agréable, afin d'en répandre la solution.

Dans le moment actuel, à Nantes, M.mes Cottin, Genlis et Anne Radcliffe; Ducrest, Dumenil, Pigault-Lebrun et Auguste Lafontaine ne sont plus demandés. Les libraires ne les passent qu'à ceux qui commencent la lecture des romans. Les

livres sérieux vont encore moins bien, il n'en est guère loué que quatre mille par an. Walter-Scott est très-lu, Cooper l'est plus encore; enfin l'on s'arrache les livres nouveaux, surtout ceux de G. Sand, Balzac, Soulié, Henry Monnier, Eugène Sue, Jal, Corbières, Victor Hugo et de nos romanciers du pays Etiennez, Souvestre, Ernest Menard.

MUSÉE SCIENTIFIQUE.

Qui n'aime cet air calme et froid des Musées Scientifiques ; cette sonoréité de salles dans lesquelles les pas solitaires retentissent avec éclat ; cet odeur de travail intellectuel qui se fait sentir partout, et ce classement méthodique, cette distribution harmonieuse que les hommes sont parvenus à faire des animaux, des végétaux et des minéraux du sol qu'ils habitent ! Ici, l'esprit peut s'égarer avec délices dans le vague des siècles et rêver aux premiers jours de la terre et de l'humanité, libre à lui de varier dans sa pensée tous les produits de ce dualisme constant, de cette polarité universelle, de ce magnétisme admirable qui cristalise et qui organise la matière, qui

préside à ses modifications et à ses actes en faisant marcher parallèlement et vivre d'une vie commune le globe que des mouvements réguliers balancent dans son ellipse autour du soleil, dans sa course à travers les mondes et les myriades d'êtres, qui, à sa surface, depuis les mollusques jusqu'à l'homme, rampent, volent, marchent, pensent, se transforment, pour atteindre une perfection nouvelle et passent successivement, soit dans le sein de leur mère, soit à la face de l'humanité, d'une vie inférieure à une vie plus élevée, célébrant, en quelque sorte, par leurs progrès continuels, le mystère inconnu et insaisissable du commencement et de la fin, du passé et de l'avenir, de l'infini...

Administrateurs de notre ville, la science mérite votre attention : les collections sont les ornements de ses temples. Elargissez donc votre édifice ; donnez-nous plus d'air, plus d'espace et que la grande histoire de ce qui existe puisse se dérouler toute entière à nos yeux. Sachez faire des sacrifices pour arriver à la posséder jusques dans ses détails. Votre musée n'est encore qu'une heureuse ébauche qu'il faut achever.

Pour vous qui venez y prendre quelques moments de distraction, ou qui voulez en voyageurs,

étudier les curiosités du pays, suivez-nous ; nous allons examiner ensemble ce que nous possédons et ce qui nous manque ; peut être y trouverons-nous matière à quelques réflexions utiles.

FOSSILES.

C'est à peine si nous avons aujourd'hui quelques misérables mollusques ; mais nous posséderons bientôt des plâtres curieux de ce qui existe au Musée de Paris, alors nous pourrons suivre, en les examinant, la série progressive des espèces animales.

Des mollusques, des trilobites, des zoophytes et même quelques végétaux trouvés dans le calcaire, le quartz, le schiste, les phyllades, nous reporteront à cette époque où notre Europe, représentée à sa surface par quelques îles qui formaient les plus hautes montagnes, n'offrait encore qu'une misérable végétation et n'avait aucun animal d'une respiration étendue, où l'air, conséquemment, était moins pur qu'aujourd'hui.

Quelques poissons ichthyolites trouvés dans les mines de mercure du Palatinat et appartenant aux schistes bitumineux, nous indiqueront le premier

pas de la nature vers une transformation animale supérieure. Nous mettrons à côté du lias, du grès du lias, de l'ampelite, du lias, et du keuper, le crocodile bollensis, le geosaure, bollensis, plusieurs icthyosaures, plésiosaures, phytosaures, une salamandre gigantesque et une infinité de mollusques ammonites, bélémites, nautiles, gryphées, etc. Les recherches philosophiques de la science nous permettront de voir autour et dans les grands lacs de cette époque, les ichtiosaures au gros ventre, à la tête énorme, au long museau armé de dents aigues se reposant le jour, veillant la nuit, se repaissant à la surface des eaux, des productions animales d'un autre âge et régnant sur le globe ; des plésiosaures au col de cigne, au corps de crocodile, presqu'entièrement semblables aux monstres dont le moyen âge nous a transmis le souvenir, courant les côtes, les marécages et fouillant dans les vases et dans les roseaux pour y trouver leur proie. Les nombreuses variétés de tortues, de monitors, de crocodiles, de serpents, les gavials grands comme des baleines. Les plésiosaures récents et des icthyosaures indéterminés qui remplacèrent peu à peu les autres animaux et firent du reptile le roi du monde, nous

rappeleront une époque plus récente, où l'air avait aussi des habitants du genre des reptiles, des lezards carnassiers, les uns petits et grêles ; les autres gigantesques, et des pterodactiles aux ailes de chauve-souris, de formes et d'espèces variées. Par eux, nous serons conduits à étudier les terrains medio-jurassiques du Calvados, les calcaires schistoïdes de Stonesfield, de Manheim, d'Eichstedt et Solenhofen près Eichtedt, de Soleure, de Papenheim, les marnes argileuses havriennes de Honfleur, les sables ferrugineux de Tilgate (Sussez) la craie blanche de Meudon, la craie tuf de Maestrich, où se trouvent empatés leurs squellettes.

A cette série, nous verrons succéder sa transformation, celle, conséquemment, qui vivait dans un air moins chargé d'acide carbonique et plus pur. Ici, les mammifères détrônent les reptiles, la respiration devient plus parfaite et entraîne des modifications dans les autres organes ; aussi, à côté des animaux contemporains de ceux qui précèdent, tels que les crocodiles, les amides, les trionyx, nous trouvons dans les lignites molasses, dans la marne argileuse, des mastodontes de plusieurs espèces, des hyppopotames, des rhinoceros, des lophiodons, des castors. La marne

lymnique et le gypse surtout, nous offrent un bien plus grand nombre de fossiles : c'est là que nous rencontrons les diverses espèces de palœotherium; les anaploterium, les cheropotames de Paris, plusieurs espèces de lophiodon, le chien, le didelphe, l'écureuil et le loir des plâtrières. La terre, lorsque ces animaux la couvraient, était déjà parée de verdure, des oiseaux chantaient dans les forêts, des reptiles coassaient et sifflaient dans les marécages, parmi les animaux à trompe les formes étaient extrêmement variées; les uns, comme le megatherium, avaient une peau épaisse, une trompe vigoureuse et dure, des ongles de lion; d'autres bondissaient sur les collines, échappant à leurs ennemis par la légèreté de leur course; d'autres pétrissaient avec leurs pieds la boue des marais.

La formation animale qui vint ensuite et que le Musée devra nous représenter, est celle dont nous voyons encore les restes. Comme la chaleur et l'humidité étaient plus grandes qu'aujourd'hui et la nourriture plus abondante, la plupart des espèces étaient gigantesques par rapport à celles qui existent. Les tigres et les ours atteignaient la taille de nos che-

vaux, il y avait des lièvres de celle de nos chevreuils, des cerfs élevés dont les derniers ont disparu il n'y a pas encore 2000 ans. Mais l'homme ne parut que le jour où la terre était prête pour le recevoir ; aussi, sa race n'est-elle pas du même âge que la plupart de celles qui habitent le globe. Peut-être même y eut-il d'abord des hommes doués de la parole et d'autres qui en étaient privés ; probablement aussi les races primitives étaient beaucoup plus dissemblables qu'aujourd'hui.

GÉOLOGIE.

Le Musée est, dit-on, riche en échantillons géologiques, mais ils ne sont pas exposés; il serait utile, cependant, que nous eussions des bandes verticales de terrains superposés comme dans les tableaux géologiques, et représentant d'une manière plus vraie la succession des couches dans les divers bassins de France et des pays étrangers. A côté de chacun de ces tableaux naturels serait une note explicative que tous pourraient lire ; des cartes compléteraient ces moyens d'étude : elles seraient, comme celles de l'Europe par Boué, coloriées, suivant la nature du terrain, et

de plus, faites sur une plus grande échelle ; des notes explicatives, ajoutées en marge, laisseraient peu de choses à désirer, et serviraient à constater les progrès de la science.

MINÉRALOGIE.

La partie minéralogie, due aux soins du laborieux M. Dubuisson, est très-riche, et se divise en deux parties : l'une, générale ; l'autre, spéciale à notre département. La première est classée d'après la méthode de l'abbé Haüy ; les étiquettes sont disposées de façon que l'on puisse toujours, en étudiant une espèce, prendre connaissance de sa composition chimique. La seconde est dans un ordre topographique. Nous allons la passer en en revue, en suivant les arrondissements, et présentant seulement pour chacun d'eux les principaux minéraux qui s'y trouvent.

Cette énumération, sèche et aride, que nous avons abrégée, pour les formes, autant que possible, pourra peut-être offrir quelques sujets de contestation, en même temps qu'elle présente, nous le croyons du moins, une assez grande utilité. Mais nous déclinons positivement tous remerciements

et toute responsabilité, à cet égard, n'ayant fait que copier, un carnet à la main, les étiquettes des minéraux disposés par M. Dubuisson.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

La commune de Blain nous offre des grès quartzeux, rougeâtres, grisâtres, ferrifères; du mica-schiste; des roches serpentineuses, du hornstein verdâtre; du fer limoneux, noirâtre, au château de Blain; de l'amphibole schistoïde; du schiste siliceux; du quartz jaspe; du fer oligiste, à la partie méridionale de Blain. — Grunstein schistoïde, eurite micacée, quartz, talc schistoïde, dysthène laminaire, titane oxidé, amphibolite schistoïde, voilà ce que nous trouvons dans la *commune de Bouvron*. — Celle de *Cambon* est riche en calcaires coquillers, le plus souvent poreux; on y trouve cependant une pierre qui se rapproche beaucoup du calcaire litographique. Dans notre musée figure le moule en terre d'une cérithe, trouvée dans cette commune. — Divers échantillons de grunstein, dont l'un contient de la chaux carbonatée, divers quartz agathe, du jaspe commun, du schiste siliceux, du talc chloritique

terreux, rappellent la commune de *Couëron*. — Du talc chloritique blanc et de la glauconite grossière, celle du *Croisic* — *Crossac* est rappelé au Musée, par des échantillons de plomb sulfuré. — *Drefféac*, par de la tourbe ligneuse et par un morceau de chêne, extrait des marais tourbeux. — *Escoublac* offre de la pegmatite grisâtre, du granite avec tourmaline. — *Fay*; dysthène grenat, eurite quartz talqueux, titane oxidé, voilà ce que l'on trouve dans cette commune. — *Guenrouet* a des calcaires en grande quantité, ils sont analogues à ceux de Cambon. — Granite tourmaline, chaux phosphatée quarzite schistoïde, voilà pour *Guerande*. — A *Herbignac*, nous trouvons du manganèse phosphaté, du talc chloritique blanc, du quartz schistoïde avec fer carburé. — *Missillac* offre plusieurs calcaires grossiers. — *Montoire*, ses nombreux échantillons de tourbes, formées, la plupart, de monocotyledons. — Amphibole schistoïde, aimant, gnéis, granite à grains fins, tels sont les minéraux de *Saint-Nazaire*. — *Pierric* est représenté par plusieurs échantillons de phyllades. — *Piriac*, par de l'étain oxidé que l'on y trouve dans le quartz, le granit, le sable d'alluvion, le gnéis, le mica schiste, et

jusque dans une brèche quartzeuze. On trouve encore, dans cette commune, du fer carburé, du talc chloritique blanc. — Eurite compacte granite gneis, voilà pour *Pontchâteau*. — On trouve à *Prinquiau*, des granites, une pegmatite grisâtre du quartz hyalin. — A *Savenay*, granite à base de feldspath et granite dont le feldspath est en kaolin. — A *Severac*, granite alternant avec le quartzite. — A *Vigneux*, du fer arsenical dans un quartz, granite partout.

2.e ARRONDISSEMENT.

Dans la commune d'*Abbaretz*, on trouve du fer oxidé et des phillades. — Dans celle de *Saint-Aubin-du-Château*, des phillades variées, du fer oxidé, du quartz, avec des impressions de substances végétales, du talc chloritique blanchâtre, des phyllades avec sulfure de fer. — *Petit-Auverné*, a des phyllades. — Psammites phyllades conservant l'empreinte de bivalves et de madrépores, quartz, tels sont les minéraux de *Châteaubriant*. — *Erbray*, du fer oxidé, du calcaire blanchâtre, de l'argile, du grès quartzeux, rappellent ce point, dont le calcaire a fourni des

fragments d'os de lamentin, un morceau de bois fossile, léger et spongieux trouvé à 10 pieds dans le calcaire et une dent d'hippopotame.—*A Héric,* grunstein roches serpentineuses, quartz asbeste lignite, argile chloritique, gneis poudingue quartzeux. — *A Issé,* stéaschistes bleuâtres. — *A Juigné,* phyllade rougeâtre, phyllades schisteuses. — *Saint-Julien-de-Vouvantes* nous offre des argiles, dont l'une est fusible, du marbre gris, du mabre blanc laiteux: si ce dernier correspond à l'échantillon, il est propre à l'ornement; on y trouve encore des psammites et de l'anthracite dans le calcaire. — *Lusanger* a du fer à l'état d'oxide terreux et du fer oligiste rouge. — *Saint-Mars-du-Désert* possède de la tourbe qui repose sur du sable quartzeux; on y trouve encore du gneis à base de feldspath, de l'eurite diallagique, du grunstein, du porphyre verdatre, du quartz avanturiné. — Du minerai de fer, du grès en sablon propre au moulage, des grès rouges et gris, représentent *la Meilleraie.* — *Moisdon* figure au Musée par du schiste tégulaire, un fragment de dent d'hippopothame, des psammites jaunâtres. — *Nort,* plus riche, possède de l'amphibolite schistoïde, du psammite houiller, du

psammite quartzeux stratifié avec le fer sulfuré, du feldspath compact pénétré de chaux carbonatée, des psammites bitumineux, sur lesquels sont imprimées des plantes, des poudingues quartzo-psammitiques, des phyllades bituminifères et voisins, passant aux houilles; du fer jaspoïde, mêlé de fer sulfuré que l'on trouve par rognons dans la mine de Languin; du fer et de l'alumine sulfatés, des houilles, des schistes siliceux, de la marne calcaire, située au village du Landreau, renfermant de petites boules de fer oxidé épigène, du calcaire crayeux blanchâtre, du calcaire tendre et spongieux à l'écluse de *la Robinière*, du calcaire madreporique au même lieu; du quartz agate pyromaque, des argiles jaunes, verdâtres violettes; des spammites houillers au Landreau, du calcaire compact à Bouvron, enfin des mica-schistes et stéachistes à l'écluse de *Cramezeul*.—*Nozay* a fourni au Musée des échantillons de grès ferrifère, de granite, de quartz, avec fer sulfuré et fer oligiste, de fer oxidé en variétés nombreuses, de phyllades, de grès quartzeux schistoïde, de psammites micacés schistoïdes. — *Ruffigné* a du fer hydroxidé rubigineux. — *Saffré*, de la chaux carbonatée, du grès quartzeux schistoïde, du grès

à aiguiser, de l'argile chloritique, alternant avec le grès, du quartz schistoïde, alternant avec le stéaschiste, du jaspe schistoïde, du poudingue quartzeux, du grès gartzeux, du calcaire madréporique et coquiller, voilà ce que présente cette commune. — *Sion*: on a trouvé dans cette commune des calymènes en phyllade et en grès quartzeux, des ammonites en schiste argileux, des os et fragments du règne organique, des cristaux de grès quartzeux, de l'argile chloritique blanche, une stalactique de fer et de charbon au fourneau de la hunaudière, des ogygies sur phyllade tabulaire. — *Soudan* a des schistes novaculaires très-variés, du psammite quartzo-schisteux. — *Soulvache* a des phyllades tabulaires. — *Les Touches*: ici de nombreuses variétés d'eurite et de titane oxidé ferrifère; l'une de ces dernières est unie au manganèse dans le quartz-schistoïde et au fer oligiste; du jaspe avec titane. Il y a 70 ans l'on trouva près le bourg des Touches d'excellente houille noire, dont le Musée possède un échantillon. — *Vay* nous montre des grès quartzeux, des variétés de schistes siliceux, des phyllades rougeâtres, du fer phosphaté sur phyllade, du granite et de l'eurite blanchâtre. —

St.-Vincent-des-Landes a du schiste tégulaire.

3.e ARRONDISSEMENT.

Ancenis, le psammite schistoïde, contient du calcaire et alterne avec phyllade calcarifère gris, verdâtre; les phyllades, les grès quartzeux, le feldspath, les porphyres, les eurites y sont en variétés nombreuses. — *Beligné*, stéachiste grisâtre, schiste novaculaire. — *Le Cellier*, ici des variétés d'eurite dont l'une avec titane oxidé; grunstein, gneis coloré en noir par de l'oxide de manganèse, gneis à base de feldspath, stéaschiste ophiolin recouvert de chaux sulfatée, amphibole grammatite. — *Couffé*, grès quartzeux, phyllade asbeste, talc stéatite, roches serpentineuses. — *Saint-Géréon* possède des roches feldspathiques, des phyllades tégulaires, du marbre gris. — *Joué*, des phyllades gris, rougeâtres, des stéaschistes, des hemithrènes schistoïdes, du fer oxidé. — *Saint-Herblon* a des spammites schistoïdes, du grès quartzeux, des schistes siliceux, de l'eurite porphyrique calcarifère. — *Ligné* a des psammites. — *Montrelais* a fourni au Musée des variétés de feldspath, dont l'une alterne avec l'ar-

gile schisteuse, des phyllades schistoïdes alternant avec steatite verdâtre, des psammites, des poudingues, des psammites bitumineux avec empreintes de calamites, de tiges, d'écorces d'arbres, de sagenaria cœlata, de filicites, de syrigodendron, d'equisetum, de stigmaria ficoïdes ; des variétés de chaux carbonatée, de la chaux et de la baryte sulfatées, des houilles, des phyllades, du porphyre, du grès rouge. — *Mouzeil* figure dans la collection par de la houille, du marbre gris, du grès quarzeux, du gneis argiliforme. — *Oudon*, par des roches amphiboliques de l'épidote granulaire, du talc chloritique, des stéachistes, plusieurs variétés de graphites, de l'argile chloritique, du gneis micacé à base de feldspath, de l'antimoine sulfuré, des protogynes jaune verdâtre, des stéachistes calcarifères, des stéachistes et du quartz avec fer carburé. — *Pannecé* : trappite verdâtre, talc schistoïde blanc lie de vin, manganèse oxidé noir sur quartz laiteux, quartz agate, grès qartzeux, schistes siliceux, trappite verdâtre avec fer sulfuré, argile chloritique ; voilà les minéraux de cette commune. — Ceux de *Pouillé* sont les suivants : stéatite dur, quartzeux, trap-

pite schistoïde ; phyllades, plusieurs variétés psammites schistoïdes. — *A Riaillé*, grès quarzeux. — *A la Rouxière*, phyllade grisâtre, passant au stéaschiste. — *A Teillé*, schistes siliceux, grès quarzeux, quartz agate vert, trappite gris verdâtre. *A Trans*, psammite schistoïde micacé, schiste siliceux, poudingue quartzeux. — *Varades* a des psammites bitumineux, de la houille, des mimophyres et des psammites avec impressions de plantes.

4.e ARRONDISSEMENT.

Saint-Aignan, amphibolites schistoïdes, epidotes jaunes-verdâtres, micaschiste grisâtre, argile figuline, tourbe, eurite porphyrique, diorite, gris verdâtre, tels sont ses minéraux. — *Aigrefeuille* a du granite à base de feldspath, et de l'argile chloritique. — *La Basse-Indre*. du gneis à base de feldspath, et des roches amphiboliques. — On trouve à *Bouaye* des roches serpentineuses, des diorites, des protogynes terreux, des ophiolites. — *Bouguenais* figure au Musée par de l'argile chloritique, du jaspe commun, de la syénite rouge, du protogyne grisâtre, des eurites

schistoïdes subgranulaires, du protogyne granitoïde, des ophiolites. — *Boussay*, par du granite rouge. — *Brains*, par du talc quartzeux et des stéaschistes variés. — *Chantenay*, par du granite rougeâtre à base de feldspath de chaux. — On trouve à la *Chapelle-sur-Erdre* des roches feldspathiques, du fer sulfuré, dans le granite, du fer arsénical dans le feldspath. — A *Château-Thébaud*, du gneis à base de feldspath, du granite rougeâtre, du feldspath granulaire avec amphibole. — *La Chevrolière* a des roches serpentineuses, de l'amphibole grammatite, de l'argile ocreuse, des roches talcqueuses, de l'asbeste, du fer oxidulé dans la serpentine, du quartz résinite, du calcaire coquiller. — *Clisson*, des granites en variétés nombreuses et de la chaux fluatée. — *Saint-Colombin*, plusieurs variétés d'eurites, de l'amphibolle lamellaire, du grunstein. — *Doulon* se fait remarquer par son quarz micacé, sa tourmaline aciculaire mêlée à du quartz fétide, son fer arsénical, placé dans le stéaschiste de la grenouillère, son manganese et surtout son étain oxidé. — *Gorges* offre les minéraux suivans : pegmatite gris-rosâtre, roches feldspathiques, fer sulfuré et fer stannifère surpegmatite, du fer

stannifère dans le grunstein, et une siénite calcarifère. — *Grand-Champ*, quartz micacé. — *Haute-Goulaine*, ici du poudingue quartz agate, du calcaire grossier, madréporique et coquiller dans lequel on trouve beaucoup d'os de cétacés fossiles, le buccin retieulé, le planorbe, le turbo littoreus, le veneris cardia, le buccin ondé, le balanus. — *Saint-Herblain* a fourni des pegmatites, des émeraudes dans le granit, de la tourmaline, de la chaux phosphatée, du fer sulfuré ferrifère, sur eurite, de la chaux carbonatée, de l'amphibole, du quarz, du titane, du feldspath, du fer arsénical, du manganese oxidé noir globuliforme. — On trouve à *La Limouzinière* du calcaire madréporique et coquiller. — Au *Loroux*, de l'argile glaise alternant avec du calcaire coquiller qui contient entr'autres fossiles des os de lamentins, des roches quartzeuses. — A *Sainte-Luce*, du fer arsénical dans le gneis. — A *Machecoul*, du calcaire psammitique coquiller. — A *Maisdon*, du fer oxidulé titanifère. — *St.-Mars-de-Coutais* possède de l'antracite, du schiste bitumineux, du fer oligiste carbonifère, des grawackes, des phyllades. — A *Mauves*, on voit des tourmalines dans le quartz, des variétés de

micaschiste et de stéaschistes. — A *Montbert* et *Geneston*, de l'argile plastique grisâtre, des roches serpentineuses. — *Nantes* : la carrière de Miseri nous offre plusieurs variétés de granite, de la baryte sulfatée, du quartz, du plomb et du fer sulfurés. L'église Saint-Louis est bâtie sur du talc stéatite ; on trouve derrière le Sanitat du gneis micacé passant au mica schiste ; à l'hôtel des Monnaies, du fer arsénical sur granite gneis, du manganèse oxidé sur stéaschiste ; des roches feldspathiques au Terrain des Capucins ; de la pegmatite au Cours Henri IV. Il existe de la chaux phosphatée sur la rive droite de l'Erdre, le Cours Saint-André a fourni des pyrites de cuivre, du fer sulfuré, de la tourmaline ; le Jardin des Plantes, du mica schiste avec fer sulfuré, du cuivre pyriteux dans le gneis de l'argile chloritique blanche. L'argile de la cour de l'Hôtel-Dieu a donné des végétaux, et du fer phosphaté ; les fondements de l'Abattoir ont aussi fourni cette dernière substance ; au nord de la route de Rennes, aux Rosières, l'eurite contient du fer arsenical. Dans la petite rue Brancas, on a trouvé de la chaux sulfatée, mais il est probable qu'elle n'était pas originaire de ce lieu, qui est très-ancienne-

ment habité. Dans un souterrain à Saint-Similien, des stéachistes recouverts de stalactiques. Le gneis de la route de Rennes est pénétré de sel marin, enfin les fondements de Saint-Jacques ont fourni de l'asbeste. — *Vallet* : cette commune a fourni au Musée de l'argile chloritique colorée en noir. — *Orvault*, des variétés de granite, de la chaux phosphatée, du fer arsenical, de l'eurite avec feldspath de chaux, du micachiste, du fer oxidé. — *Le Pallet*, du grunstein, du fer carburé, de l'eurite amphiboleux, des diorites. — *Saint-Philbert*. On y trouve tourbe, diorite avec grenat, amphibole grammatite, quartz.—Au *Pont-Saint-Martin*, quartz variés, argile chloritique stéaschiste, défenses fossiles d'éléphant, dans le terrain argileux de Meilleray. — A *Remouillé*, grès quartzeux.— A *Rezé*, poudingues quartzeux. A *Sautron*, pegmatite. — A *Treillères*, mica schiste, fer oligiste terreux sur mica schiste, argile chloritique, fer sulfuré sur granit. — *Vertou* est riche en roches serpentineuses, quarz variés ; on y trouve encore de l'argile chloritique, du fer carburé, du stéaschiste. — *Vieillevigne* offre de la chaux carbonatée coquillère, de l'anthracite dans une roche talqueuse.

5.e ARRONDISSEMENT.

La *commune d'Arthon*, a de l'argile glaise et du calcaire coquiller. — Celle de *Bourneuf*, du quartz schistoïde. — On trouve à *Chemeré* plusieurs calcaires. — On trouve à *Frossay*, pegmatite, granite, amphibole schistoïde, diorite. — A *Saint-Michel-chef-chef* du théaschiste noduleux. — Aux *Moutiers*, du fer sulfuré acide dans un gneis en décomposition. — *Paimbœuf* a fourni au musée du gneis avec fer, du gneis avec fer et amphibole, de l'eurite avec grenat. — *Sainte-Pazanne*, du quartz pénétré de fer sulfuré. — *Au Port-Saint-Père*, amphibole schistoïde, diorite; on y a trouvé, en outre, en creusant pour le pont, une vertebre de baleine. — *Rouans*, a du grès quartzeux.

ZOOLOGIE.

Les animaux qui figurent dans notre musée sont pour la plupart empaillés; il est très bien sans doute de présenter aux yeux les formes extérieures des êtres qui habitent notre globe, mais cela ne saurait

suffire pour l'étude de l'anatomie comparée ; aussi nos administrateurs agiraient-ils sagement en faisant préparer, par les élèves de l'Ecole Secondaire, des squelettes et des pièces anatomiques. Nous croyons encore qu'il serait utile d'y joindre une collection de cranalogie humaine et comparée : il y a long-temps déjà que nous en avons fait la proposition à la mairie, et que l'un de nous a offert, pour placer à côté du crâne de Zelandais de la mer du sud et de celui de sauvage du Chili, qui l'accompagne et qui offre tous les caractères de la férocité avec les formes mongoles, le plâtre non moins curieux d'un homme, fils et petit fils d'assassin, condamné à mort après plusieurs crimes, dont la tête porte l'empreinte de la férocité, de la discrétion, de la circonspection, de l'amour de soi, de l'idéalité jointes à l'absence de tout esprit religieux, bienveillant et philosophique, en un mot de toute sociabilité.

Les mollusques et les insectes sont en nombre satisfaisant dans notre collection. Les coquilles placées sur fond jaune sont fossiles, les autres appartiennent à notre époque.

On remarque encore au musée, un relief d'Antinoüs en marbre ; un plan des Alpes donné par M. de Tollenare et quelques curiosités.

BOTANIQUE.

La partie Botanique, s'il y en a une, n'existe pas pour le public; aussi croyons-nous qu'on nous saura gré de l'énumération qui va suivre des plantes les plus remarquables du département, énumération que nous avons faite d'après un travail inédit de M. Moizan, pharmacien fort instruit et très consciencieux dans ses recherches.

MÉTHODE DE JUSSIEU.

1.re *Classe* : *Acotyledonie.*

Famille des Algues. — Nous avons les *Ulva :* palmata purpurea, compressa, saccharina, intestinalis, lactuca, crispa que l'on trouve à S.t-Nazaire et sur la côte. L'ulva nostock de Piriac près Nantes, l'ulva bullata qui tapisse les rochers sous-marins à Piriac. Les *Fucus* serratus (ou denté en scie), vesiculosus, canaliculatus, pygmeus, spiralis, ceranoides, nodosus, loreus, bulbosus, plocanium, gigartinus, plicatus; ces fucus se trouvent sur les bords de la mer à Saint-Nazaire, au Pouliguen, etc. Ils croissent sur les rochers dans l'Océan et sont

fréquemment jetés sur la côte. Les *fucus vesiculosus* et *serratus* croissent sur les rochers découverts à marée basse : on les coupe deux fois l'an pour en faire de la soude, dite *Soude de vareck*, ou pour fumer les terres. On emploie aussi concurremment tous ceux qui sont rejetés par les flots, et l'on a la précaution de les faire sécher avant de s'en servir comme engrais.

Les *Ceramium* filum (D), fucus filum (L) qui devient corné en vieillissant, et que les marins appellent *lacet*, *gracile*, *coccineum*, *polymorphon* que l'on trouve dans la mer à S^t.-Nazaire, au Pouliguen, etc. Le *chantrancia rivularis* (Conferva *rivularis* de Linné) des ruisseaux tranquilles; *conferva* bulbosa.

Famille des Champignons. — *Clavaria*, coralloïdes, qui est très-rare; *Boletus*, edulis, vulgairement *Cep*, qui est commun en été. *ignarius* ou *ungulatus* (D), de la forêt du Gâvre, qui sert pour faire l'amadou; *suave olens* qui pousse sur les vieux saules; *œreus* (cep noir) que l'on trouve en automne et que l'on mange; *Aurantiacus* obtusus, Le *Merullius* cantharellus (D), ou *agaricus* cantarellus (Linné) qui est comestible et qui croît dans les bois. Les *Agaricus* deliciosus

qui poussent dans les bois couverts et montagneux, mais dont on doit se défier, parce qu'il est laiteux. Edulis (D) campestris (L) qui vient partout et dont il est fait une grande consommation; eburneus des bois et des landes qui se mange en automne; albellus (agaric mousseron de Bulliard) comestible agréable; aurantiacus ou orouge commun dans les bois de pins, à la fin de l'été, champignon très-estimé; muscarius (pseudo aurantiacus fausse orouge de Bulliard) champignon-très-vénéneux; bulbosus, vernus, procerus (colubrinus Bulliard) vulgairement potiron, comestible très-employé à Nantes; *Morchella* esculenta ou morille comestible qui se trouve à Chantenay près Nantes, et croît dans les forêts et les terres légères au printemps. *Phallus* impudicus ou satyre, trouvé vis-à-vis la rade de Mindin, près Saint-Brévin et Saint-Nazaire : son odeur le fait découvrir de loin; *clathrus* cancellatus; *Lycoperdon* giganteum; *Roccella* phycopis, des rochers et des murs maritimes de Piriac, employée en teinture; *Patellaria* parella ou orseille d'Auvergne; *Lobaria* pulmonaria ou pulmonaire de chêne, trouvé à Orvault près le Pont-Marchand; *Peltigera* canina, aphtosa regardés long-temps comme spécifique contre la rage et les aphtes.

Famille des Hépathiques. — *Riccia* canaliculata près la rivière d'Erdre; *Jungermania* pusilla et crenulata à Nantes; asplenioides, près le Tertre; *Fontinalis* juliana et antypiretica.

Famille des Fougères — *Scolopendrium* officinale des puits et des lieux humides. *Asplenium* thromanes, ruta-muraria ou sauve-vie à l'arche de Mauves; adiantum nigrum ou capillaire noir; marinum à Pornic; *Aspidium* regium des puits de Nantes; *Polypodium* polisticum, thelipteris, de la rivière d'Erdre, *Ceterach* officinarum près Verton, *Osmunda* regalis des marais de l'Erdre; spicans, de la Chapelle-sur-Erdre et d'Orvault; *Ophioglossum* vulgatum de la prairie de Mauves.

Famille des Lycopodiacées. — *Lycopodium* clavatum, au Pont-du-Cens, à la baie de la Verrière, et surtout au pont de Forges (il fournit le Lycopode); *Pilullaria* globulifera, des marais de Saint-Aignan.

Famille des Prêles : *Equisetum* palustre et tuberosum sur les bords de la Loire.

Famille des Nayades : *Chara* hyalina, des environs de Nantes; *Nayas* marina, de l'île Videment, en face de la Fosse; hippuris vulgaris, des marais de Basse-Goulaine, *Zanichella* pa-

lustris, des marais de Piriac; Potamogeton maritimum, de la Côte-Saint-Sébastien, lucens, de la rivière d'Erdre; *Lemna* polyrhiza de la prairie au Duc, à Nantes, etc.

2.e *classe.* — *Monohypogynie.*

Famille des Massettes : *Typha* latifolia, angustifolia; *Sparganium* erectum.

Famille des souchets : *Carex* arenaria, à Saint-Nazaire; hirta, prairie de Mauves; distans, Machecoul et beaucoup d'autres. *Schœnus* nigricans, des Marais d'Arthon et de Saint-Père-en-Retz. mariscus, des marais d'Arthon et auprès de la forêt du Gavre, albus, marais d'Erdre; *Eriophorum* polistachium et vaginatum; *Scirpus* lacustris, mucronatus, littoralis, maritimus, triqueter de l'île Videment; *Cyperus* longus, flavescens, fuscus.

Famille des Graminées. On remarque dans les espèces que nous possédons : *Anthoxanthum* odoratum; *Alopecurus* geniculatus pratensis, et bulbosus, des prairies basses, *Polypogon* monspeliense de l'anse de Saint-Nazaire; *Phleum* nodosum, Côte-Saint-Sébastien, pratense; le

Phalaris arundinacea, la *Leersia* orizoïdes de la Côte-Saint-Sébastien ; les *Paspalum* dactylum, ou chiendent et crux galli ; les *Agrostis* maritima, du Croisic ; filiformis, de l'arche de Quenе-Vallée, en Basse-Goulaine ; capillaris, de la Côte-Saint-Sébastien et bien d'autres. Les *Melica* ciliata, des rochers de Mauves; nutans, cœrulea; les *Poa* pilosa, des bords de la Loire ; maritima, des côtes ; salina, de Paimbœuf, etc. L'*Airopsis* Candolii (Devaux d'Angers), de la baie de Petit-Port ; les *Briza* minor et media, les *Aira* precox, sur les rochers de Belle-Vue, canescens à la Sablière ; montana, des bords du lac de Grand-Lieu ; cristata, de Saint-Nazaire ; les *Festuca* uniglumis, de la prairie de Mauves, ovina; les *Bromus* madritensis, rue Saint-André, à Nantes, rigidus ; le *Cynosurus* cristatus, des prairies hautes, les *Dactylis* glomerata et hyspanica des bords de la mer, au Croisic. La *Trachynotia* stricta de la baie de Bourgneuf, la *Rodbolla* incurvata, de Penetin et de Pornic; les *Avena* flavescens, elatior vulgairement fromentale. Les *Arundo* phragmites, des prairies, des îles de la Loire, et *Arundo* arenaria, des bords de la mer. Le *Crypsis* aculeata, de la chaussée de Montoir et de la côte Saint-Sé-

bastien; le *Crypsis* schœnoïdes, de la côte Saint-Sébastien, l'alopecuroides, des prairies basses. L'*Hordeum* maritimum; les *Triticum* poa à Sion; *Triticum* junceum, près des bords de la mer; *Triticum* loliaceum, sur les murs de Saint-Nazaire. *Zostera* marina, rejeté par la mer sur nos côtes.

3.e *Classe.* — *Monoperigynie.*

Famille des joncs: elle nous donne les plantes suivantes: *Juncus* maritimus et *Luzula* maxima, côteau du Château-d'Aux; *Abama* ossifraga à la forêt de Saint-Aignan dans les endroits marécageux.

Famille des Asperges: *Asparagus* officinalis, étier de Mauves, île Crucy; *Asparagus* maritimus, à Bourgneuf, bord de la mer. *Convallaria* polygonatum, bois de Fay, maïalis, forêt du Gâvre, multiflora.

Famille des Alismacées: *Triglochin* palustre à St-Brevin; maritimum, Paimbœuf, Guerande; *Colchicum* autumnale, prairie de Buzay, Couëron, Bouguenais; *Butomus* umbellatus; *Zanichella* palustris, environs de Piriac; *Rupia* maritima, Paimbœuf et les Marais salants.

Famille des Lys : *Tulipa* sylvestris, vasière près de Corsept ; *Fritillaria* meleagris, prairie de Mauves; *Asphodelus* ramosus, pont du Sens; *Hyacinthus* comosus, prairie de Mauves, busard de Chantenay ; *Anthericum* bicolor, les Landes, Sion; liliago, Château-Thébaud, Sautron, etc ; *Scilla* autumnalis, côteau du bois de Launay, garenne de Couëron. *Ornithogalum* umbellatum, Busard de Chantenay, Dervalières, etc; pyrenaicum, prairie de la Morinière, Orvault, etc ; *Allium* cephalotes, à Saint-Brevin, Pouligueu, ursinum, taillis humides près le pont du Sens ; *Pancratium* maritimum, anse de Pornichet sur les dunes; *Narcissus* bicolor, les prés humides, Orvault; *Galanthus* nivalis, à la Pâtissière en Saint-Herblain.

4.e Classe. — Monoepigynie.

Familles des Orchidées : *Orchis* bifolia, conopsea, pyramidalis, à Machecoul ; morio, coriophora laxiflora ; *Satyrium* hyrcinum au Cléon, route de Vallet; viride, aux Dervallières, *Ophris* apifera, bois de la Salle près Machecoul ; *Ophris* aranea, Machecoul ; ovata, aux Blottereaux ;

œstivalis, aux marais de Saint-Aiguan, spiralis; *Serapias* palustris, à Machecoul, cordigera, baie de la Verrière; lingua, des environs de Nantes.

5.e *Classe. — Epistaminie.*

Nous avons l'*Aristolochia* clematitis, busard de Chantenay, aux Blottereaux.

6.e *Classe Peristaminie.*

Famille des Chalefs: *Thesium* linophillum, Machecoul, Pouliguen.

Famille des Thymelées: *Daphne* laureola.

Famille des Polygonées: *Polygonum* maritimum; *Rumex* sanguineus (sang-dragon) pulcher, scutatus, paludosus, à Machecoul.

Famille des Atriplicées: *Atrtplex* patula, trouvée par de Candolle, entre le Croisic et Piriac; oppositifolia observée par M. Hectot dans les Sables de Saint-Nazaire et les tourbes de Montoir; erecta, ile Videment, halimus, haies et fossés prés Guerande, littoralis, portulacoides, au Pouliguen; *Chenopodium* bonus henricus, vil-

lage des Couëts ; maritimum, fruticosum (salsola fruticosa de Linné), aux marais du Pouliguen ; ambrosioides, sur les délestages de Port-Launay, près Couëron ; botrys, au Croisic, au Port-Launay ; hirsutum ; *Polychnemum* arvense, plaines d'Arthon, Pornic ; *Beta* maritima, *Salsola* kali, anse de Saint-Nazaire, tragus, au Pouliguen, etc, soda Pornic ; *Salicornia* herbacea, Pornichet, Croisic ; fruticosa, des mêmes lieux. Ces plantes et les salsola, fournissent par l'incinération l'alcali, connu sous le nom de soude.

7.e *Classe — Hypostaminie.*

Famille des Amarantacées : *Paronychia* vercillata.

Famille des Plantains : *Plantago* arenaria, Busard de Chantenay, maritima et graminea, à Paimbœuf ; *Littorella* lacustris, bords de l'Erdre.

Famille des Dentelaires : *Statice* bellidifolia, à Pornichet, Pornic, armeria (jonc marin), au Pouliguen, limonium, bords de la mer, media, Pouliguen.

8.e *Classe. — Hypocorollie.*

Famille des Lysimachies. : *Centunculus* mini-

mus; lande de Vertou, S.t-Nazaire; *Lysimachia* tenella nemorum; *Hottonia* palustris; *Limosella* aquatica, arche de Mauves; *Primula* officinalis à Plessé, au Cléon, acaulis; *Cyclamen* europeum, indiqué dans la forêt de Châteaubriant par le docteur Bonamy; *Samolus* valerandi, près Pornic, Guerande, Saint-Nazaire; *Utricularia* vulgaris; *Pinguicula* lusitanica, routes de Sautron et de Carquefou, dans les marais et dans ceux de Saint-Aignan; *Menianthes* trifoliata appelée ici favrette, nymphoides rivière d'Erdre.

Famille des Pédiculaires : *Veronica* scutellata, anagallis, beccabunga, teucrium, buzard de Chantenay, officinalis; *Sybthorpia* europea, au Pont-du-Sens, au Pont-Marchand, etc.; *Euphrasia* officinalis, odontites; *Bartsia* viscosa, bords de l'Erdre et des marais de Saint-Aignan; *Pedicularis* palustris, rivière d'Erdre; *Orobanche* ramosa Ile-aux-Moines vis-à-vis Ancenis; *Lathrea* claudestina, aux environs de Nantes; *Ligustrum* vulgare (troëne.)

Famille des Labiées. *Lycopus* europeus, très-commun; *Salvia:* sclarea (toute-bonne ou Orvale) au cimetière de Machecoul, pratensis, château de Fresnay en Plessé, verbenaca, Mache-

coul, Paimbœuf, Pouliguen. *Teucrium* chamæpitis à Machecoul, scordium, à Cambon; *Nepeta* cataria à Savenay (herbe au chat). *Galeopsis* galeopdolon, ruisseau du Sens, ocroleuca, ladanum des environs de Clisson; *Sideritis* hirsuta indiqué par Bonamy, près d'Ancenis. *Menta* (beaucoup d'espèces). *Lamium* album, île Videment orvala (orvala lamioïdes D.) S^t^-Julien-de-Concelles. *Betonica* hirsuta, dans un champ près le moulin de la Garde, route de Paris. *Stachys* germanica, côteaux de Mauves, Ancenis, Saint-Herblon, Cambon. *Marrubium* vulgare; *Leonurus* cardiaca, au Tertre, à Saint-Nazaire, marrubiastrum. *Origanum* vulgare, les côteaux de Belle-Ile. *Thymus* serpyllum. *Melissa* officinalis, au Pellerin, au château de Fresnay en Plessé. *Melittis* melissophyllum, bois d'Orvault et de Saint-Herblain; *Brunella* laciniata, à Machecoul.

Famille des Scrophulaires. *Scrophularia* vernalis, à la Morinière, betonicœfolia, île Videment; scorodonia, Saint-Nazaire; *Lindernia* pixidaria, bords limoneux de la Sèvre et de la Loire; *Anthirrinum* arenarium au Pouliguen, supinum, anse de Pornichet, viscosum, bords de la mer, cymballaria, le long des murs près du

Sail, orontium, majus, les vieux murs, pelisserianum, près Guerande et le Croisic, saxatile, environs de Piriac; *Linaria*, maritima. *Digitalis* purpurea (digitale pourprée); *Gratiola*, officinalis (herbe à pauvre homme), bords de l'Erdre.

Famille des Solanées. *Verbascum* nigrum, à Machecoul, blattaria, phlomoïdes. *Hyoscyamus* niger (jusquiame), Savenay, château de Blain, Pornichet et Pouligueu. *Datura* stramonium (pomme épineuse), bords de la Loire, Paimbœuf et bords de la mer. *Solanum* laciniatum, nigrum: le premier, qui est une variété, au pied des murs à Saint-Nazaire.

Famille des Borraginées. *Heliotropium* europeum, bords de la mer, dans les champs; *Lithospermum* officinale (herbe aux perles), Machecoul, arvense, près Nantes. *Symphitum* officinale (consoude), prairie de Mauves. *Anchusa* semper virens, au Four au Diable, angustifolia, butte de Couëron: *Cynoglossum* officinale, château de Blain.

Famille des Liserons. *Convolvulus* soldanella (soldanelle), bords de la mer.

Famille des Gentianes. *Gentiana* pneumonanthe, landes humides; *Exacum* filiforme, Guerande

et Piriac, pusillum, lac de Grand-Lieu, Candollii, bords de l'Erdre. *Chlora* perfoliata, près du bourg de Cambon. (Pesneau.)

Famille des Apocynées. *Vinca* major, à Belle-Isle, à Lessongère, *Vinca* minor, à Barbe-Bleue, sur l'Erdre et à Grillot. *Asclepias* vince toxicum, sur les Dunes.

9.e *Classe.* — *Pericorollie.*

Famille des Bruyères. *Erica*: beaucoup d'espèces; *Vaccinium* myrtillus (Lucet), près le Pont-du-Sens.

Famille des Campanulacées. *Campanula* hybrida, à Machecoul, glomerata, prairie de Mauves, hederacea, speculum veneris; *Phyteuma* spicata; *Lobelia* urens, les landes un peu humides.

10.e *Classe.* — *Epicorollie-Synanthérie.*

Famille des Semiflosculeuses. *Tragopogon* porrifolium, près de Thouaré; *Scorsonera* humilis; *Chondrilla* juncea; *Prenanthes* muralis, de Belle-Ile sur l'Erdre; *Andryala* integrifolia; *Scolymus* hispanicus, à Paimbœuf.

Famille des Flosculeuses. *Carduus* marianus, près Toutes-Aides, acaulis, à Cambon; *Onopordon* illyricum, Machecoul, butte de Couëron; *Carlina* vulgaris ; *Carthamus* lanatus , à Roche-Maurice. — *Eupatorium* cannabinum; *Artemisia* vulgaris, bords de la Loire, campestris, bords de la mer, maritima, Croisic, Saint-Brévin ; *Tenacetum* vulgare ; *Gnaphalium* stœchas, bords de la mer; sylvaticum, Orvault; *Athanasia* maritima, Croisic; *Conyza* squarrosa; *Senecio* erucœfolius, île Videment, viscosus; *Santolina* chamœcyparissus, Guérande, Saint-Sébastien, etc.

Famille des Radiées. *Tussilago* farfara (pas d'âne); *Doronicum* plantagineum, taillis du Portereau; *Inula* helenium (année), des prés humides, chritmoïdes, Bourgneuf, Pouliguen, près les marais Salans, britannica, île Videment, salicifolia, d'Ancenis; *Erigeron*, acre, des bords de la mer, graveolens canadense, cette plante est très commune aux environs de Nantes, où on l'a trouvée, pour la première fois en Europe : elle y fut, dit-on, trouvée par Bonamy ; *Aster* tripolium, Paimbœuf, Douges; *Achillea* ptarmica.

11.e *Classe. — Epicorollie Corisantherie.*

Famille des Dipsasées. *Dipsacus* sylvestris; *Scabiosa* columbaria, à Oudon et Macheconl, succisa; *Valeriana*: rubra, murs des châteaux de Nantes et de Clisson : *Asperula* odorata, foret de la Bretesche, cynanchica, bords de la mer; *Gallium* hartcinum, verum, arenarium, Saint-Nazaire.

Famille des Chevrefeuilles. *Viburnum* lantana, Couffé, Saint-Géréon (manciane) opulus, des bois de Sion et d'Oudon.

12.e *Classe. — Epipetalie.*

Famille des Ombellifères. *Eryngium* maritimum, à Saint-Nazaire; *Sanicula*, europœa, Orvault; *Bulplevrum* tenuissimum, Pornic, odontites, plaines d'Arthon; *Cicutaria* aquatica, rivière d'Erdre; *Selinum* palustre, chabræi, baie de la Verrière; *Peucedanum* silaüs, prairie de Mauves, officinale, Pouliguen; *Œnanthe*, pimpinelloides, crocata, fistulosa peucedanifalia, Saint-Nazaire; *Phelandrium* aquaticum; *Seseli*

montanum, Ancenis, Juigné; *Pastinaca* sativa (panais) île Videment; *Smirnium* olusatrum, au Pont-Saint-Martin; *Anethum* fœniculum; *Pimpinella* magna; *Apium* graveolens, Saint-Nazaire petroselinum rochers du Pellerin, murs du château; *Chritmum* maritimum, bords de la mer.

Famille des Renonculacées : *Thalictrum* flavum, prairie de Mauves; *Anemone* nemorosa; *Ranunculus* arvensis, à la Maillardière, auricomus, à la Maillardière, lingua, secleratus; *Myosurus*, minimus à Paimbœuf; *Ysopyrum* thalictroides, taillis du Portereau; *Caltha*, palustris (populage des marais), Saint-Herblain, Basse-Indre; *Aquilegia* vulgaris (ancolie) Dervalières; *Chelidonium* glaucium bords de la mer, butte de Couëron; *Fumaria* bulbosa, taillis du Portereau, claviculata.

Famille des Crucifères. *Sinapis* nigra, Buzai et Machecoul; *Cheiranthus* sinuatus, bords de la mer, cheiri, sur les vieux murs de Nantes; *Bunias* kakile, bords de la mer, erucago, près Machecoul; *Sisymbrium* tenuifolium, bords de la mer, cheirantoïdes, bords de la Loire, sophia, Croisic et Guérande : *Thlaspi* alliaceum, près Thouaré, arvense; *Cochlearia* officinalis, bords

des marais salans, danica, Saint-Nazaire, embouchure de la Loire; *Draba* muralis, murs d'Ancenis; *Lepidium* ruderale; *Alyssum* calycinum, chaumes de Machecoul; *Miagrum* aquaticum.

Famille des Capriers. *Reseda* lutea, île Videment, Poulignen, sesamoïdes, Oudon, Saint-Herblon, Sion; *Drosera* rotundifolia, longifolia, marais de Saint-Aignan.

Famille des mille-pertuis. *Hypericum* elodes, quadrangulare, moutanum, côteau du Sens, pulchrum, androsœmum, forêt du Gavre.

Famille des Geraniées. *Geranium* moschatum robertianum: *Oxalis* acetosella à la Pâclais, corniculata.

Famille des Malvacées. *Althea* officinalis, Machecoul, prairies de Buzai.

Famille des Berberidées. *Berberis* vulgaris, chemin de Vertou.

Famille des Cistinées. *Cistus* helianthemum à Machecoul, guttatus; *Viola* hirsuta, taillis du Portereau, tricolor.

Famille des Caryophyllées. *Sagina* procumbens; *Polycarpon* tetraphyllum, à Pornichet; *Elatine* hydropiper Saint-Julien, alsinastrum, Pont-Saint-Martin. *Cerastium* campestre, butte

de Couëron; *Arenaria* grandiflora, près Guerande, trouvée par Bonamy montana foret de Princé, peploides bords de la mer, marina, marginata, Bourgneuf; *Gypsophylla* muralis; *Saponaria* officinalis; *Dianthus* arenarius, bords sabloneux de la mer, cariophillus sur les murs du château, gallica bords de la mer, prolifer à l'Hermitage. *Cucubalus* bacciferus commun dans es les haies, behen au Cléon; *Silene* otites à Machecoul, amœna sur les délestages de Couëron, bicolor sur les bords de la mer, anglica au Pouliguen, conica butte de Couëron, nutans, bois de Launay; *Agrostema* gitago, coronaria Châteauthébaud (indiquée par Bonamy). *Linum* catharticum, gallicum, radiola, tenuifolium coteau de la Bouvardière, maritimum.

14.e *Classe.* — *Peripetalie.*

Famille des Joubarbes. — Les *Crassula* rubra, lieux secs à Belle-Ile. *Tillæa* muscosa; *Sempervivum* tectorum. Les *Sedum* anglicum, reflexum, acre, qui croissent sur les rochers, le *Sedum* telephium, qui croit dans les vignes, et le *Sedum* cepœa dont nos haies sont jonchées

Famille des Saxifrages.—Le *Saxifraga* granulata, indiqué par Bonamy dans le bois de la Tremissinière près Nantes. Le *Chrysosplenium* oppositifolium, bords du Sens. L'*Adoxa* moschatellina, bords du Sens et taillis du Portereau.

Famille des Ribésiées. — Les *Ribes* rubrum et grossularia, croissent dans les haies et sont cultivés dans tous les jardins.

Famille des Ponagres. — *Trapa* natans, rivière d'Erdre : *Circea* lutetiana, les fossés, Belle-Ile, Dervallières. *Œnothera* biennis, bords de la Loire, prairie de Mauves. *Epilobium* spicatum, trouvé par M. Pesneau, dans le parc de Châteaubriant.

Famille des Salicaires. — Les *Lithrum* salicaria et hyssopifolium. *Isnardia* palustris, à la baie de la Verrière, (Bonamy). Le *Glaux* maritima, Paimbœuf et bords de la mer.

Famille des Rosacées. — Les *Pyrus* communis et malus dans les bois ; le *Cratægus* torminalis (vulg. alisier) ; le *Sorbus* domestica (vulg. cormier); le *Mespilus* germanica (vulg. neflier); le *Poterium* sanguisorba qui croît sur la côte de Saint-Sébastien ; l'*Agrimonia* eupatoria ; la

Tormentilla reptans, bords du lac de Grand-Lieu; *Comarum* palustre, rivière d'Erdre; *Spiræa* ulmaria; idem filipendula, à Saint-Herblain (B).

Famille de Légumineuses. — *Genista* tinctoria (vulg. genestrole); l'*Anthyllis* vulneraria, trouvé par M. Pesneau dans la plaine d'Arthon; le *Lupinus* angustifolius, au Croisic; l'*Hippocrepis* comosa, à la plaine d'Arthon; le *Lathyrus* sylvestris, à Oudon; l'*Ononis* viscosa, à Monnières (Bonamy); les *Trifollium* resupinatum; idem subterraneum; idem melilotus officinalis, sur les bords du canal de Buzai, iles de la Loire. La variété de cette plante à fleurs blanches croît au Pouliguen, etc. Les *Medicago* falcatu, ile Videment; idem maritima, bords de la mer; idem scutellata, à Ancenis; idem minima, au Pouliguen; idem sativa naturalisée, près le Pouliguen sur les sables; *Vicia* sativa.

Famille des Nerpruns. — *Rhamnus* catharticus; au Petit-Blottereau, prairie de la Morinière, etc.; idem frangula.

15.e *classe Diclinie.*

Famille des Euphorbiacées. = *Mercurialis* pe-

rennis, Orvault, Vallet, taillis du Portereau ; *Euphorbia* paralias ; idem portlandica, sur les bords de la mer ; idem esula, prairie de Mauves ; idem cyparissias et lathyris, à Roche-Maurice ; *Buxus* sempervirens, sur les côteaux de Mauves.

Famille des Urticées. — *Urtica* pilulifera commune au Pouliguen et au Croisic ; *Humulus* lupulus, ruisseau du Sens ; *Xanthium* strumarium, prairie de Mauves, Machecoul.

Famille des Amentacées. — *Salix* rosmarinifolia, à Saint-Colombin, et beaucoup d'autres espèces de saules; *Myrica* gale, marais de l'Erdre et de Saint-Aignan.

Famille des Conifères. — *Ephedra* distachyia, bords de la mer, anse de Pornichet, sur les Dunes (Saint-Nazaire).

Siége incertain. — *Monotropa* hypopitis, bois de la Garde (route de Paris).

musée industriel et commercial.

L'historique des efforts qui ont eu pour but la création dans notre ville d'un Musée consacré aux produits bruts et manufacturés de Nantes et des enpôts avec lesquels notre place est en relation, se-

rait fort long; il nous faudrait parler d'une première proposition faite à la Société Académique par l'un de nous, des efforts postérieurs de MM. Simon et Huette, il nous faudrait aussi raconter les efforts en sens inverse, ou au moins l'indifférence de l'ancienne Chambre de commerce et de quelques-uns des membres de la Société Académique elle-même, toutes choses qui sont de nature à retrécir le jugement que nous voudrions que l'on portât sur l'humanité, sans servir en aucune façon la cause du progrès; ainsi qu'ils se rassurent ceux qui ont pu s'opposer dans notre ville à l'érection d'un Musée industriel et commercial, nous ne publierons pas leurs noms: nous préférons, d'ailleurs, rendre à notre Mairie et au citoyen qui en est le chef, cette justice, qu'ils ont beaucoup mieux compris que leurs devanciers l'utilité de l'institution qui nous occupe, et qu'ils en ont favorisé l'établissement de tout leur pouvoir.

Cependant notre Musée industriel annexé à l'Ecole primaire supérieure, n'est encore qu'un commencement, et nos concitoyens ne nous paraissent pas avoir suffisamment conscience de l'utilité des dons volontaires destinés à enrichir les propriétés publiques.

EXPOSITIONS DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Dans les diverses expositions qui ont eu lieu à Nantes, les hommes qui se sont occupés d'industrie ont pu remarquer sur une plus petite échelle tous les abus des grandes expositions de la capitale.

C'étaient des fabricants qui obtenaient, par leur importunité, de juges peu spéciaux, des louanges non méritées. C'étaient des marchands qui exploitaient des produits achetés dans des fabriques étrangères; des couteliers, par exemple, qui envoyaient au concours des objets venant de Châtellerault. C'étaient encore d'autres industriels étalant des produits en dehors de leur fabrication usuelle, et qui avaient coûté deux ou trois fois plus de main-d'œuvre, parce qu'ils étaient plus soignés, etc., etc., etc.

Aussi ne concevons-nous que deux genres d'expositions : l'un de produits étrangers, tels qu'ils se vendent dans le commerce avec le prix sur chaque objet ; c'est là l'innovation que M. Arlès Dufour, négociant éclairé et membre de la chambre de

commerce de la ville de Lyon, a introduite en France en 1834 ; l'autre, de produits indigènes, mais tels qu'ils se trouvent dans le commerce et avec leurs prix en regard. Ces deux modes d'exposition peuvent au besoin se combiner avec avantage ; mais ailleurs nous ne voyons que fourbe et charlatanisme.

Nous voudrions aussi que les jurés chargés de juger les expositions et d'en rendre compte, fussent nommés, autant que possible, par les exposants, et qu'ils eussent mission de placer à côté des noms des lauréats, ceux des industriels qui auraient cherché à tromper le public, en envoyant au concours des objets cotés au-dessous de leur valeur vénale.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS.

Le Musée des Beaux-Arts, situé dans l'emplacement de la Halle aux Toiles, se compose des collections Cacault et Fournier, auxquelles on a réuni plusieurs dons du gouvernement et de quelques habitants de notre ville. (*Voir l'Histoire des Progrès de Nantes.*)

On peut consulter, à son sujet, le catalogue.

Mais pour nous qui ne devons pas en faire l'inventaire, nous nous bornerons à passer en revue, en suivant l'ordre des numéros, ce qui nous a paru le plus digne d'être remarqué, en faisant observer, toutefois, que nous ne prétendons pas trancher l'incertitude qui règne sur les auteurs d'un grand nombre de tableaux et que dans nos désignations, nous suivons le catalogue publié.

Numéro 2. *Baptême de Jésus par Saint-Jean.* L'Albane y a développé tout son talent, indépendamment du mérite d'exécution, qui est très-grand; les deux figures principales sont habilement conçues. Jésus a sur ses traits, l'empreinte de la douceur et de la bienveillance; il est jeune encore, mais déjà la pensée divine de la fraternité universelle se réfl\ète sur son front. Saint-Jean, au contraire, l'homme du désert et de la sauvage philosophie, fait contraste par la gravité de son aspect, et cependant il est facile de lire sur son visage qu'il a deviné, dans son disciple, le plus grand des révélateurs. Les anges et les autres accessoires de ce tableau rappellent l'époque à laquelle le poète a peint son œuvre. Ainsi parlent les admirateurs de l'Albane, ou plutôt c'est là la leçon qu'ils devraient répéter. Mais, dût-on

nous traiter de Welches, nous reprocherons à ce jugement d'être beaucoup trop favorable. Pour nous, le Saint-Jean manque de génie et de dignité ; le Jésus est mal posé, et n'est pas assez beau, assez au-dessus des autres hommes, assez idéal, en un mot. Nous n'ajouterons rien : c'en est bien assez déjà pour soulever contre nous les amateurs de tableaux anciens ; mais qu'ils comprennent bien qu'en critiquant le dessin de l'Albane, nous n'avons pas eu l'intention de déprécier ce qu'il y avait de réel dans son talent.

12, 13. Ces deux marines du XVII.e siècle, sont de Bakhuysen, de l'école hollandaise, et ne démentent pas la grande réputation de leur auteur.

24. Tous les visiteurs du Musée s'arrêtent devant ce portrait des savants pères *Lesueur* et *Jacquier*. Il est impossible, en effet, de mettre plus de naturel et de vérité dans une composition. Cette œuvre est de Blanchard fils, peintre de l'école française, et date de 1772.

26. Ce tableau d'intérieur, dans lequel il y a beaucoup de vérité, est de Bloemaert, et date du commencement du XVII.e siècle.

27. Ce joli petit tableau, qui représente *un dentiste*, appartient à Bol, élève de Rembrant ; il est aussi du XVII.e siécle.

39. Ce beau paysage, qui représente *un effet de neige*, est du XVI.e siècle. Il a été peint par P. Breughel, de Breda (Flandre), et n'a point souffert en vieillissant.

40, 41. *Ce noir qui porte un vase de fleurs*, qu'une femme jeune et belle regarde avec plaisir; *cette négresse qui porte une corbeille de fruits*, représentent le *printemps* et l'*automne*. L'allégorie de ces deux tableaux ne serait pas facilement comprise sans explication; mais la beauté des figures arrête nécessairement les yeux. A. Breughel, leur auteur (fils du précédent), les peignit au commencement du XVIII.e siècle.

43. Bronzino de Florence a fait sur étain, cette *tête de maure*, que des connaisseurs regardent comme digne de Raphaël, par la pureté de l'exécution. A voir cette œuvre si bien conservée, qui s'imaginerait qu'elle existe depuis près de trois siècles ?

45, 46. Ces deux paysages de Jean Both d'Utrech, sont très-beaux : le premier est plein de vérité; on est étonné de trouver dans le second, les ruines d'un ancien château et des danses de nymphes et de satyres. Le mérite de la peinture n'excuse pas cette absurde anomalie dont notre

époque nous offre encore des exemples non moins saillants, lorsqu'elle jette une toge romaine sur les épaules du général Foy.

48. Reportez-vous à l'an de grâce 1671, imbibez votre esprit des préjugés de cette époque, soyez pour quelques moments au moins un moine nourri, dans le cloître, des lectures ascétiques du moyen-âge et des livres de Saint-Augustin, où encore une fille crédule livrée aux pratiques superstitieuses, et parvenue par la macération du corps et de l'esprit, à comprendre Sainte-Thérèse, alors vous trouverez des beautés de composition dans ce tableau de T. Bœyermans, vous sentirez qu'il y a autre chose que du coloris dans cette grande peinture qui représente *les vœux de Saint-Louis de Gonzague*. Chaque civilisation a eu son ciel et son enfer, points de départ et résumé de ses croyances et de ses mœurs. Ici, nous voyons le déclin du moyen-âge, une grande fortune, une grande naissance, une vie qui pouvait surnager à toutes les misères de l'époque aboutissant à la maison des jésuites, promesse certaine d'un bonheur éternel, assurance infaillible contre un enfer peuplé de démons horribles et féroces.

49, 50. Ces deux paysages sont de P.-V. Bredael

d'Anvers : leur manière fait supposer qu'ils ont été faits en Italie.

55. *Jésus guérissant les aveugles de Jéricho.*

61, 62, 63, 64, 65. Ces tableaux sont fort intéressants : le premier représente *l'Assemblée générale des nobles vénitiens dans la salle du palais ducal ;* le second, *le Carnaval de Venise ;* le troisième, *une Vue de Venise* ; le quatrième, *Une vue de Rome ;* le cinquième, *Une vue de Naples.*

66. *Chevalier croisé.* Cette peinture est du célèbre Canova. Elle rappelle la tête de Persée. Le dessin en est beau et sent la sculpture. Le coloris est inférieur. Comme expression, ce tableau est remarquable. Il fut donné par Canova à M. Cacault, ambassadeur à Rome.

73, 74. Ces deux portraits sont excellents. On ne sait qui ils représentent.

85. *Henri IV et sa cour dans la forêt de Fontainebleau.*

88. *Diane de Poitiers.*

88. Ce tableau de M. Colson représente *Agamemnon* au moment où Cassandre lui prédit qu'il sera assassiné par Egiste. Le livre indicateur de

notre musée en fait l'éloge, mais nous ne saurions accepter cette opinion. La composition de cette œuvre est froide. Le coloris sec et médiocre. On dirait des personnages, et surtout d'Agamemnon, de véritables statues. Cassandre rappelle par l'exagération de sa pose ; le pathos de Lafont, jouant aux Français les tragédies classiques. Le public, qui est souvent fort bon juge, s'arrête à regarder cette peinture toute récente, mais il passe outre, après quelques moments d'examen, en prononçant instinctivement cet arrêt si cruel pour un auteur : C'est peut-être beau, mais cela ne me plaît pas.

89. *Famille flamande*, attribuée à Coque.

94. Joli paysage, de Decker.

100. *Horace tuant sa sœur.*

103. *Saint-Janvier offrant son sang à Dieu.* Il y a beaucoup d'inspiration dans cette tête que le peintre a vraiment sentie.

107. *Sainte Pudantienne.*

111. Portrait d'un jeune garçon, par Fragonard.

119. On attribue à Gaspre ce paysage représentant *un site d'Italie.*

130. Belle copie d'après Rembrandt.

134. Ce tableau, donné à la ville par le gouvernement, est une œuvre de Guide. Rien de plus pur et de mieux dessiné que ce *ce Saint-Jean caressant l'agneau sans tache*; mais la figure, quoiqu'expressive, laisse à désirer: plus l'on y réfléchit et plus l'on se pénètre de cette opinion. Qu'était-ce, en effet, que le précurseur du Christ, que celui qui disait: *ego vox clamantis in deserto, dirigite viam domini;* que celui qui laissait le monde pour aller habiter les bords du Jourdain. Sous cette peau de bête, je ne retrouve pas l'homme austère, le juif qui vivait au désert de miel sauvage, et se condamnait volontairement à la solitude. Ce front n'est pas celui d'un prophète, d'un poëte, d'un extatique rêvant le bonheur du genre humain. Il y a du danger, sans doute, à critiquer le Guide, mais le reproche que je fais à cette belle étude, est fondé: j'aurais désiré un homme au regard inspiré, et ce n'est qu'un hypocondriaque que je trouve dans ce tableau. En général on admire trop ce Saint-Jean, dont le dessin est d'ailleurs irréprochable, par suite, sans doute, de cette habitude où l'on est d'adorer les grands maîtres. Le monde est plein de ces gens qui se disent

artistes et n'étudient de l'art que le métier. Habituons-nous à creuser plus avant : lorsque nous jugeons une œuvre, commençons par nous dire à nous mêmes comment nous l'aurions conçue, et quand une fois nous aurons comparé la pensée de l'auteur avec la nôtre, nous entrerons ensuite dans les détails d'exécution qui sont toujours secondaires.

140, 141, 142. Ces tableaux sont signés F. Helmbrecker.

150. Tableau d'intérieur, attribué à Kalf d'Amsterdam.

157. Portrait de la *Camargo*, célèbre danseuse de l'opéra, par Lancret.

163. *La Vierge aux rochers.* Copie d'un tableau de Léonard de Vinci.

164. Même sujet.

172. Belle marine, attribuée à Claude Lorrain ou à Salvator.

190. *Avare pesant son or.* Ce tableau de Maryn Krijtz Schmitz, est plein de vérité et parfaitement conservé, bien qu'il date de 1538.

202. *Le Chat emmailloté.* Cette excellente peinture de Michel-Ange Cercozzi, est pleine de naturel et d'action.

206, 207. Portraits *d'Anne d'Autriche*, femme de Louis XIII, et du *Cardinal Mazarin*, par Mignard.

208. Grand et beau paysage, attribué à Mola.

218. Jamais on n'imitera mieux la nature que Murillo dans ce *Joueur de vielle.*

219. *Buveur*, attribué au même auteur.

221, 222. Paysages par J.-B. Oudry.

233. Le prophète *Isaïe*, attribué à Perugin.

244. Portrait de *Nicolas Poussin* à l'âge de 85 ans (copie).

245. Grand paysage, attribué au Poussin.

246, 247. Paysages, par Corneille Poelembourg; le second représente une vue de *ruines*, prise à Rome.

248. Portrait historique de Maurice, prince d'Orange.

250. *Attila*, d'après une fresque peinte au Vatican.

255. Portrait du pape *Jules II.*

261. *Jesus reconnu par deux de ses disciples*, attribué à Rembrandt.

262. *Ulysse et Nausicaa*, par Remont : peinture donnée par le gouvernement. Nous engageons à s'y arrêter. Le paysage 262 bis, du même auteur, mérite aussi de fixer l'attention.

279. *Triomphe d'un guerrier.* Ce tableau, attribué à Rubens et réellement digne de lui, est l'un des meilleurs, le meilleur peut-être du musée. Tout est à louer dans ce bel ouvrage, et la disposition des personnages et la vérité de la scène, et la vérité du coloris. Jamais page historique ne fut mieux écrite. Ces armes, ces drapeaux, ce trophée sanguinaire, cette tête saignante portée au haut d'une pique, ces moines confesseurs-nés des soudards, ces soudards dépouillant leurs ennemis morts, et au milieu, en vue de tous, un chef ambitieux et dévot, ou se servant de la religion comme d'un moyen de succès. Voilà qui représente, au déclin de l'empire universel, tous les temps et tous les lieux.

293. *Le 18 brumaire à Saint-Cloud.*

296. *Convoi funèbre d'un évêque*, par Sacchi. Cette esquisse annonce un grand talent de composition.

301. Qui n'a vu plus d'une figure de ce genre? Ce n'est *qu'une cuisinière grattant une carotte*, et ce tableau fait cependant grand plaisir.

303. Ce portrait de la *femme du peintre Sasso Ferrato*, mérite d'être étudié.

331. Ce paysage est attribué à Teniers père.

342. Les oppositions hardies demandent a être traitées avec supériorité. En pareil cas, ce qui n'est pas très-bien fait rire. Ici nous voyons un tour de force qui commande l'attention; nous ignorons d'ailleurs le sujet de ce tableau, peint avec un talent très-remarquable par de la Tour, peintre assez inconnu.

346. *Souper des pelerins d'Emmaüs.* Ce tableau, l'un des plus beaux du musée, est dû à Moïse Valentin.

355. *Saint-Sébastien percé de flèches* attribué à Antoine Van-Dick.

356. *Elévation en croix* : très-bel ouvrage, encore attribué à Antoine Van-Dick.

363, 364, 365, 366. OEuvres de Curnet.

370. *Copie des noces de Cana*, par Paul Veronèse. Ce tableau qui représenterait tout aussi bien une autre noce, est très-curieux sous le rapport historique, en ce qu'il conserve les traits des principaux personnages du temps. « Le pre-» mier en commençant par la droite (dit l'indica-» teur de notre musée), c'est don Alphonse » d'Avalos, marquis de Guasto; l'épousée der-» rière laquelle on aperçoit un fou, c'est Eléonore » d'Autriche, sœur de Charles V et femme de » François I.^er^, qu'on voit lui-même près d'elle

» bizarrement vêtu; après lui, Marie, reine d'An-
» gleterre. Celle qui se nettoie les dents est
» Vittoria Colonne, femme du marquis de Pes-
» caire. Soliman II, empereur des Turcs s'aper-
» çoit après le nègre qui parle à un serviteur. Le
» personnage un peu plus loin et vu de profil, est
» Charles V, il porte l'ordre de la Toison-d'Or.
» Vers le centre et sur le devant du tableau, on
» voit parmi les musiciens, les peintres vénitiens les
» plus renommés du temps de l'auteur; il s'est peint
» lui-même en habit blanc, jouant du violoncelle.
» Le Tintoret est derrière lui; de l'autre côté
» on reconnaît le Titien, jouant de la basse, et
» Benoit Cagliari frère de Paul Veronèse, debout
» et vêtu magnifiquement, tient une coupe rem-
» plie de vin. »

377. *Eruption du Vésuve* ou vue de Portici par Volaire.

404, 405, 406, 407, 408, 409. L'auteur de ces portraits est inconnu, l'on ne sait pas davantage qui ils représentent.

436. *Nicolas Poussin.*

450. Paysage d'un auteur inconnu.

464. *Louis XIII.*

490. *Le pape Marcel II.*

554. *Vue de Rome.*

693. *Massacre des enfants d'Athalie.* Ce tableau qui a été vivement critiqué lors de l'exposition de 1827, sort de la ligne commune. L'auteur, à notre sens, a fait une faute en y jettant des hommes nus partout; nous lui reprocherons encore ce gladiateur qui se présente plusieurs fois sous les traits des bourreaux; la mauvaise distribution de la scène qui est confuse et dans laquelle tout excite au même degré l'attention. La figure d'Athalie elle-même ne nous satisfait pas complètement. M. Sigalon a eu raison sans doute de lui abaisser le front et surtout de donner une grande étendue au diamètre latéral de la tête, mais il aurait pu laisser deviner davantage cette propension aux croyances mystiques, cette crédulité à ses rêves qui devait plus tard se manifester chez Athalie, d'une façon si remarquable et la conduire à sa perte. L'expression de sa férocité est peut être aussi trop triviale. L'habitude du commandement imprime toujours aux traits du visage un caractère de dignité qui n'existe pas ici.

SCULPTURE.

627. *Madelaine de Canova*, copie en plâtre.

Arrêtons-nous devant cette admirable composition. Madelaine, lassée de prier à genoux, s'est accroupie; elle repasse sa vie et cherche de nouveaux alimens à son repentir et à ses pleurs ; ses cheveux sont en désordre ; ses joues creuses, ses yeux enfoncés, et sa gorge flétrie trahissent les restes d'une grande beauté. — Me voilà devant vous, semble-t-elle dire à Dieu, pardonnez-moi, car j'ai beaucoup aimé!... Oh! que l'artiste était bien pénétré de sa pensée, lorsqu'il imprimait à cette tête, sous ses cheveux applatis, le type physiologique de la religiosité; comme tous les détails sont soignés et se combinent harmonieusement, de manière à reproduire partout ce double caractère d'une chair banale qui fut belle et de la componction. Depuis Michel-Ange et Raphaël, jamais la foi chrétienne n'avait produit rien de mieux, jamais l'art en s'inspirant d'une pensée religieuse ne s'était élevé aussi haut. Aujourd'hui le pendant de cette Madelaine est à faire ; mais quel artiste saura comprendre d'ici de longues années la femme revenue de la prostitution à la dignité de son sexe, faisant sentir à tous la puissance de la grâce et de la beauté, et condamnant au respect ceux par qui elle avait été souillée ; quel public apprécierait

d'ailleurs une pareille œuvre, si elle venait à lui être soumise ?

635 (bis). *Henri IV*, par Bosio. Charmante copie, qui prouve que l'on peut faire, en sculpture, autre chose que du nud.

636. *Paris*, par Giraud, pensionnaire à Rome, statue fort insignifiante sous tous les rapports.

637. *Hyacinthe mourant*, par Debay fils. Cette statue a obtenu le premier grand prix de sculpture.

647. Portrait colossal de *Clément XIII*, par Canova. Ce plâtre est l'original du marbre placé sur le tombeau de ce pontife. Artistes, étudiez ici la partie du métier. On est heureux d'avoir pareil modèle à consulter.

648. *Washington*, en terre cuite, par Ceracchi.

650. *Canova*, par d'Este. Ce buste est curieux sous le rapport cranologique. On y remarque, en effet, en lui appliquant la doctrine de Gall, un développement très-considérable de l'idéalité. Or, de tous les sculpteurs de notre époque, Canova est, en effet, celui qui a développé le plus de haute poésie dans ses œuvres.

652. *Talma*, dans Néron, par Debay père.

653. *Napoléon*, déguisé en romain, par Maximilien. Ce portrait colossal n'est pas ressemblant,

mais le travail en est bien supérieur à celui du buste précédent ; peut-être même avons-nous tort de faire un pareil rapprochement.

654. *Auguste enfant.*

655. *Alexandre.*

671. *Brutus*, copié d'après l'antique.

678. Médaillon en bronze. La cranologie indique que ce médaillon représente un sculpteur ou un architecte. L'organe de la construction s'y fait remarquer par une saillie considérable à l'angle externe de l'œil.

696. *Hercule étouffant les serpents*, par Debay fils (d'après l'antique). Nous serions heureux de posséder un grand nombre de semblables copies.

699. *Vénus*, par Molchnet. Cette statue, d'un homme qui a été, à Nantes, marchand de plâtres, et qui s'est élevé, par le développement de son heureuse organisation, à un rang fort honorable dans la sculpture, mérite notre attention.

La pose en est très-gracieuse ; le ventre et les seins sont on ne peut mieux. La tête est très-jolie, mais trop petite ; les jambes sont un peu minces ; le torse annonce que le modèle avait porté des corsets. Somme toute, les beautés l'emportent, et cette œuvre est de celles qui font beaucoup

d'honneur à leurs auteurs, car elle a de la vie et de l'expression.

757. *Argus* vaincu par Mercure et cédant au sommeil.

768. *Mercure*, après avoir endormi Argus, s'apprêtant à lui trancher la tête.

La première de ces statues ne nous plaît guère : nous avons passé vingt fois devant, sans qu'il nous prit envie de l'analyser ; elle est froide. La seconde a plus de valeur, comme expression, mais un Dieu pourrait avoir quelque chose de plus distingué dans les traits. Ces statues sont de M. Debay père.

770. *Mathurin Crucy*, architecte, par M. Debay père. Ce portait mérite des éloges.

772. *Atalante et Hypomène*, par Guichard.

Pêcheur breton, par M. Suc. C'est bien le type de ces jeunes pêcheurs bretons, qui vivent au jour le jour, insouciants du lendemain. Le pauvre enfant, il se rit d'une crabe qu'il agace avec un morceau de bois, sans plus s'inquiéter de ce qui se passe dans le monde. S'il croit aux revenants, aux âmes des morts qui brillent le soir, sur les tombes, dans les cimetières, c'est que chacun y croit, dans son village ; le soleil et la mer, voilà sa vie à lui ; il ne connaîtra jamais rien de toute votre

politique, que la couleur du drapeau ; il ne croira jamais que toutes vos études puissent valoir une jolie embarcation.

Les détails de cette statue sont bien : le bonnet est un vrai bonnet de laine, les pieds ont marché dans le sable et dans la boue. Le torse entier est irréprochable, la pose très-naturelle, les cheveux se bouclent avec grâce ; la figure, enfin, qui a tous les caractères bretons, est extrêmement heureuse. Un pêcheur du Morbihan ou du Finistère, ne pouvait être ni un Antinoüs, ni un Adonis, et c'est ce que M. Suc a parfaitement compris.

Il est d'ailleurs malheureux pour lui que cette statue, qui était modelée déjà avant que celle de M. Rude eut paru, n'ait pas été exposée à la même époque.

Au moment où nous écrivons, on annonce que notre Musée va s'enrichir de quelques bronzes envoyés par le gouvernement : ce sont les copies réduites du Milon de Crotone, du Pujet et du Moïse de Michel-Ange.

Il serait à désirer dans l'intérêt des artistes de notre ville, que le musée fut encore accru, ce qui est facile, et qu'une salle entière leur fut consacrée. Là, chacun d'eux serait représenté par quelqu'œuvre importante et par quelques-unes de ces

exquises qui intéressent si fort quand on va visiter leurs ateliers : ainsi M. Menars y serait rappelé par des dessins à la mine de plomb, une esquisse de naufrage, sa sorcière allant au sabat, son joli groupe de Renaud et d'Armide. M. Suc par ses grandes esquises d'apôtres, sa sorcière arrachant un enfant à sa mère ; les portraits de Martin et de E. Menard (le chroniqueur breton). M. Thomas-Louis par quelques-unes des esquisses qu'il a faites pour les nombreux travaux qu'il a exécutés. Nous pourrions en dire autant pour MM. Grotaers, Robinot-Bertrand, Cholet, Dupavillon, Blondel, Donné, Leydet, Picou, Teste, qui tous auraient quelque chose à donner à cette exposition permanente.

Depuis quelques temps le goût des arts semble plus repandu dans notre ville. M. P. Sebire l'éditeur de ce livre, vient de terminer la publication de douze gravures de M. Cholet, qui ont obtenu un succès populaire. M. Sebire père publie en cemoment 24 charmants dessins de M. Deroy, représentant Nantes et ses environs. L'un de nos amateurs, M. Baudoux, vient d'établir chez lui, rue des Carmelites, n.° 1.er, un dépôt de tableaux parfaitement choisis des meilleurs maîtres.

Cependant la vente des belles gravures et des bonnes lithographies, n'a pas augmenté depuis quelques années ; et cette vente exprime à sa manière l'amour des arts, bien qu'il soit acheté beaucoup de gravures et de lithographies à Paris.

THÉATRE.

Les premiers comédiens que l'on ait vus à Nantes, y vinrent en 1648 ; ils tenaient leurs séances dans un jeu de paume. Une seconde troupe parut en 1656 ; le répertoire de ces histrions n'était composé que de rapsodies grossières et indécentes. Ce fut seulement dans le siècle dernier que notre ville eut un véritable théâtre, situé rue du Bignon-Lestard, qu'administrait une compagnie de commerçants, par l'intermédiaire d'un acteur assez froid, nommé Desmarets. Nantes possédait alors la famille Granger, dont le chef digne rival de Fleury, fit long-temps la fortune et la gloire des Italiens. Gourville, dont nos anciens amateurs ne prononcent le nom qu'avec enthousiasme ; Desforges, l'auteur de plusieurs pièces et du roman intitulé : *le Poète* ; acteur également remarquable par son talent de comédien et par son esprit.

Ce fut à la même époque que débuta dans notre ville Mademoiselle Lenfant, connue au théâtre sous le nom de Raucourt qu'elle a rendu célèbre; elle joua pour la première fois, une veille de Noël, ce qui donna lieu à ce jeu de mots de l'un de nos beaux esprits: *puer natus est nobis.*

Tour-à-tour l'on vit paraître sur notre scène Molé, Le Kain, Brizard, Monvel, Larive, M.lle Dumenil, L'affluence des spectateurs était si grande que l'on donnait deux représentations par jour. Nous ne pouvons passer sous silence une aventure arrivée sur la scène au dernier des acteurs que nous venons de citer: il jouait Pygmalion, et déjà livré aux inspirations de son génie, il semblait s'être identifié avec le personnage qu'il représentait, lorsque tout à coup ses regards rencontrent une statue que l'on avait placée sur le théâtre; sa vue le choque, et sans sortir de son rôle, il la saisit et la rejette dans la coulisse. La pièce finie, quelques acteurs s'étonnant qu'il eut pu transporter une masse aussi pesante: — Rien de plus facile, dit Larive, et il essaie de recommencer, mais en vain; cette force qui l'avait animé n'existait plus: à peine put-il réussir à la soulever. Ce fait justifie pleinement cette pensée exprimée par Talma, que les grands mou-

vements de l'âme élèvent l'homme à une nature idéale.

L'administration Longo succéda à l'administration Desmarets : ce fut sous son règne théâtral qu'eut lieu un fait peu connu, quoique très-propre à caractériser les jeunes gens de cette époque. Ayant eu un soir quelques sujets de plainte contre le directeur, ils décidèrent qu'une brillante représentation annoncée pour le lendemain, n'aurait pas lieu. Ils arrivent donc à la salle avant l'ouverture des bureaux, se placent sur deux lignes dans le couloir, et la tête haute, l'épée au côté, ils attendent de pied ferme les spectateurs ; ceux-ci se présentent, on leur annonce gravement qu'il n'y a pas de spectacle, ils invoquent le témoignage de l'affiche et celui du receveur du bureau ; mais à leurs observations on fait toujours la même réponse : ils insistent, on leur propose très-honnêtement d'aller se couper la gorge ; quelques-uns acceptent ; le plus grand nombre prend sagement le parti de se retirer, et laisse le champ libre aux assaillants qui font fermer le théâtre, et parviennent ainsi à faire la loi à tout un public. Bien plus, le directeur fut obligé le lendemain de faire des excuses à ces jeunes despotes.

Quoique Longo n'eut pas les ressources de son prédécesseur, il parvint, néanmoins, à soutenir l'honneur de la scène nantaise dans l'ancienne salle ainsi qu'au grand théâtre qui venait d'être construit, et dont il fit l'inauguration.

Parmi les nouveaux acteurs qui composaient sa troupe, on citait avantageusement Boquet, le 1.er rôle, Lavandaise le meilleur des raisonneurs de province, M.elle Touteville qui jouait les rôles de grandes coquettes avec succès, et la famille Baptiste. Baptiste aîné, acteur excellent dans les châteaux en Espagne, l'Habitant de la Guadelonpe, le Glorieux, était reçu dans les meilleures maisons, et recherché à cause de son esprit, de son instruction et de ses manières distinguées. Le cadet, à peine âgé de 19 ans, s'essayait dans les petits rôles.

Plusieurs artistes de la capitale honorèrent la nouvelle salle de leur présence : ce furent M.elle St.-Hubert, M.elle Maillard; on revit Molé, qui déjà un peu vieux retrouvait sur la scène toute la verve et toute la vigueur de la jeunesse.

Bientôt, ayant acquis quelque fortune, Longo abandonna la direction. Il fut remplacé par MM. Rodolphe, musicien distingué, et Hus, maître de ballets, sous la raison Rodolphe, Hus et compagnie.

Cette société donna au grand théâtre une extension extraordinaire ; tous les genres étaient portés au grand complet, et la troupe se composait des meilleurs acteurs de province ; on y retrouve Baptiste, Lavandaise, M. et M.me Fonteville auxquels viennent se joindre Compin, excellent comique, qui obtint depuis beaucoup de succès à la Porte-Saint-Martin ; Bergamin, Laruette, acteur d'un naturel parfait ; Massin, charmant jeune premier, Mercero, danseur distingué ; mais ce régne brillant fut de courte durée, et les directeurs se ruinèrent. Ferville leur succéda: c'était un bon directeur, qui du reste jouait tous les rôles au besoin. L'on était alors dans la tourmente revolutionnaire, et cependant avec une troupe médiocre il sut gagner de l'argent. Son successeur fut un tapissier nommé Danglas. C'est sous cette administration que la salle fut incendiée. Le mercredi 7 fructidor an IV, à la représentation de Zémire et Azor, le feu prit dans le transparent, placé au-dessus de la porte de l'appartement de Zémire : en un instant l'édifice entier devint la proie des flammes, cinq ou six des personnes attachées au théâtre furent victimes de cet événement. Peu de jours après, cette direction continua d'administrer dans la salle du Cha-

peau-Rouge, mais bientôt elle fut forcée de cesser; les acteurs se réunirent alors en société, sous la direction de leur père-noble Dumanoir et du financier Thermets. Deux troupes étant en concurrence, les sociétaires crurent de leur intérêt de s'adjoindre le directeur de la rue Rubens. A la mort de Dumanoir, Thermets quitta la partie; et l'ancien directeur de la rue Rubens, qui, pour éviter la concurrence payait le loyer de trois salles, fit de mauvaises affaires. Dans sa troupe se trouvait une demoiselle Moulin, première chanteuse, qui ne connaissait pas plus les lettres de l'alphabet que les notes de musique, et une autre actrice au même degré d'instruction.

Au moment de la déconfiture du grand théâtre, Ferville dirigeait le théâtre des Variétés, situé rue des Carmes; on y représentait de petites pièces, il y avait même un ballet sur cette scène modeste où Potier préludait à de glorieux triomphes en attirant constamment la foule et sur laquelle Tiercelin donna quelques représentations.

Lorsque la grande salle eût été reconstruite, M. Arnaud, le premier comique du Théâtre-Français vint l'administrer. Une troupe complète

et une salle neuve lui procurèrent d'abondantes recettes. Sous lui, Nantes eut le bonheur de posséder Talma, M.elle Mars, M.elle Leverd, Lafond, Potier, etc. Mais M. Arnaud ne put tenir plus de quatre ans; à son départ, les acteurs se constituèrent de nouveau en république. Un chanteur voulut ensuite se faire directeur, mais il ne conserva qu'un instant la royauté. Vint après lui M. Jausserand, qui promit beaucoup, tint peu et fut obligé d'abandonner la direction.

Au bout de trois ans, le régisseur, M. Leger, homme de lettres, lui succéda, mais il mena mal son entreprise, et fut remplacé par M. Bousigues. A M. Bousigues ont succédé MM. Welsche, puis une société, puis M. Nanteuil qui fit de mauvaises affaires et fut obligé de laisser la direction au milieu de l'année.

Depuis ce dernier directeur, le théâtre a été géré quatre fois par les comédiens associés, avant de tomber aux mains de M. Pourcelt de Baron, qui a échoué bientôt et a été remplacé par M. Valembert.

Pourquoi ces chutes si souvent répétées? Pourquoi tant d'administrations ruinées? Comment expliquer la prospérité des théâtres sous l'Em-

pire, et leur décadence depuis la restauration? Qu'y aurait-il à faire pour leur donner une nouvelle vie? Ces questions sont trop importantes, trop sociales, pour que nous négligions d'y répondre.

Sous l'empire, il y avait peu de vie politique : le journalisme était nul ; le cabinet de lecture avait une puissance d'attraction très-bornée, soumis qu'il était à la censure de l'impérialisme ; et faisons observer que cette censure n'était pas trouvée trop insupportable. La critique était fatiguée ; c'était alors un temps d'arrêt pour le libéralisme épuisé par les luttes sanglantes qu'il avait eues à soutenir. Les hommes éclairés que n'absorbait plus la politique, se portaient en foule aux théâtres. Cela se passa ainsi jusqu'à la restauration des Bourbons, qui, en donnant une nouvelle impulsion au libéralisme, modifia notablement les habitudes de la nation. Le journalisme devint puissant ; le cabinet de lecture fit concurrence au théâtre et l'emporta sur lui : les nouveautés écrites devaient avoir la préférence sur les vieilleries scéniques. C'est alors que le théâtre commença ce mouvement de décroissance que nous accusons ici.

Cependant les différentes classes de spectateurs

n'abandonnèrent pas toutes également les représentations théâtrales.

Il y a dans le public deux fractions bien distinctes : l'une veut par-dessus tout l'opéra : pour elle la musique et le geste font le drame tout entier, ce sont ces deux moyens combinés, et surtout la musique, qui, dans ses pièces de prédilection, expriment toutes les nuances des sentiments mis en jeu ; la parole y concourt à peine. Mais pour comprendre ce langage il faut une éducation qui n'est pas à la portée du plus grand nombre ; aussi l'opéra est-il le spectacle des riches.

L'autre classe, plus bourgeoise, ayant le sens musical moins cultivé, et par suite plus obtus, préfère les fortes émotions du drame, et parfois, comme assaisonnement, ou comme délassement, la gaieté communicative du vaudeville.

Or, de ces deux classes, la dernière a plus que l'autre conservé le goût du spectacle ; l'étude des recettes, en effet, conduit à ce résultat que le produit des billets pris à la porte reste à peu près constant, tandis que la somme des abonnements marche en décroissant d'une manière sensible, d'où nous devons conclure, avec M. Souvestre, que l'aristocratie qui aime

et veut l'opéra, ne consent plus à le payer; tandis que le peuple aime et paie encore les représentations scéniques.

Un coup-d'œil jeté comparativement sur les frais occasionnés par l'opéra, le vaudeville et le drame nous conduit à cet autre résultat, que l'opéra en province est toujours médiocrement joué par une troupe qui coûte plus de 80,000 f.; que le vaudeville et le drame, au contraire, sont représentés d'une manière satisfaisante par des acteurs dont les émoluments absorbent 20,000 ou 30,000 francs de moins.

Qu'arrive-t-il alors : que les subventions municipales, dont le peuple fait presque tous les frais, sont nécessaires et souvent insuffisantes pour soutenir l'opéra dont le peuple jouit peu. Cela n'est pas juste. Il faudrait une combinaison qui permît à un opéra de se maintenir sans subvention, par les contributions volontaires de ceux qui le consomment. C'est-à-dire qu'il faudrait rendre ce genre de spectacle attrayant en augmentant sa valeur ; il faudrait, en musique, remplacer la quantité par la qualité, sans avoir égard à quelques gourmands peu délicats qui digèrent la bonne et la mauvaise sans distinction.

Une mesure proposée par M. Souvestre nous paraît très-propre à amener ce résultat.

Il conseille la formation, sous une même direction, de deux troupes d'opéra, recrutées parmi les sujets les plus distingués; ces deux troupes exploiteraient les principales villes de France, restant trois ou quatre mois dans chacune. Ce temps serait suffisant pour faire connaître les œuvres de nos grands compositeurs, que nous connaissons fort mal, ou point du tout, avec nos troupes permanentes. L'attrait d'une musique bien exécutée, désirée, d'ailleurs, par un public sevré de cette jouissance pendant plusieurs mois, assurerait de fortes recettes. Peut-être objectera-t-on que cette mesure, en restreignant de beaucoup les cadres, couperait le chemin à beaucoup d'artistes; à cette objection, la réponse est faite : les artistes d'un ordre inférieur seraient, il est vrai, par le fait de cette modification, éloignés des grands théâtres; mais ils pourraient, à leur tour, se réunir pour exploiter les villes moins peuplées et moins riches. Chacun serait employé comme par le passé; seulement, chacun, en raison de sa capacité, serait placé plus ou moins haut. Il y aurait hiérarchie dans le théâtre; l'émulation serait grande

parmi les artistes, pour s'élever dans cette hiérarchie ; des talents se formeraient, se perfectionneraient, et le temps viendrait bientôt où un bon opéra pourrait être placé en permanence dans chaque grande ville.

Le drame et le vaudeville, possédant un personnel d'acteurs meilleur et plus nombreux, n'ont pas besoin du même artifice pour les soutenir. Ils peuvent, avec un répertoire quelque peu étendu, attirer le public pendant toute l'année ; et les bénéfices augmenteraient encore, si ce genre de spectacle était mis à la portée de tous par l'établissement d'un second théâtre à bon marché ; nous ne disons pas un petit théâtre, car celui-là, au contraire, serait le grand ; ce serait celui du peuple, qui y viendrait nombreux, quand les pièces seraient bonnes et instructives. L'ouvrier a peu le temps de lire, pour apprendre ; son intelligence, d'ailleurs, inculte qu'elle est, n'est nullement propre à l'étude ; et puis il lui faut du repos après le travail ; l'enseignement vivant lui convient seul. C'est aux représentations théâtrales qu'il appartient surtout de lui donner cet enseignement. Ce sont elles qui, dans une série de tableaux bien faits, après lui avoir appris ce

qu'étaient les hommes aux diverses époques, puis ce qu'ils sont aujourd'hui sur les différents points du globe, peuvent encore tenter, plus hardies et plus ambitieuses, de dévoiler un peu de leur avenir. L'histoire des mœurs dans le temps et dans l'espace, présentée ainsi palpitante dans l'action du drame, sera pour le peuple une source de consolation et d'espoir. En voyant les souffrances des générations qui l'ont précédé, plus grandes encore, plus intolérables que les siennes, il comprendra que sa position va sans cesse s'améliorant, et il aura confiance dans l'avenir.

Que ceux donc d'entre les poètes qui aiment à fouiller les vieilles chroniques, pour s'assimiler les mœurs d'autrefois, que ceux qui, plus actuels, portent leurs observations sur les choses d'aujourd'hui, que ceux encore, et ceux-là surtout, qui puisent dans la chaleur d'un cœur jeune la conception d'un avenir meilleur, se lèvent enfin, et parlent; qu'ils parlent pour l'éducation du peuple, et non plus seulement pour le plaisir des riches. Car, en vérité, il est temps que l'éducation du prolétaire ne soit plus confiée aux baladins et aux charlatans, ses seuls artistes jusqu'à ce jour.

La salle de spectacle de Nantes est un édifice très-remarquable et pour la façade et pour l'intérieur. La façade fait honneur à Mathurin Crucy : elle a quelque ressemblance avec celle de l'Odéon sur laquelle elle l'emporte beaucoup par sa grâce et sa légèreté. Les huit muses placées sous la restauration au-dessus des huit colonnes de l'édifice, nous ont paru médiocres, pour ne rien dire de plus. Sous le vestibule se trouvent deux autres statues en plâtre, représentant Molière et Corneille ; destinées à servir d'ornement, elles remplissent parfaitement leur but sans rien offrir de supérieur sous le rapport de la composition. Ce sont deux œuvres sagement exécutées, pour nous servir du mot consacré. Ces statues sont de M. Molchnet.

L'intérieur de la salle est bien disposé et décoré. La disposition est encore l'œuvre de M. Crucy. Malheureusement la parcimonie des directeurs, que du reste l'administration municipale n'aurait pas dû tolérer, a changé à son profit les dispositions prévoyantes de l'architecte : ainsi, deux des quatre portes destinées au service des galeries ont été transformées en entrées de loges particulières ; il en résulte qu'à la fin des représentations les spectateurs

foulés s'écoulent lentement ; qu'arriverait-il donc si (ce qu'à Dieu ne plaise), un nouvel incendie éclatait : des malheurs incalculables deviendraient la suite de cette coupable tolérance ; le parterre lui-même n'a qu'une seule sortie ! Les décorations intérieures peintes depuis juillet 1830 sont dues à MM. Philastre et Cambon, et possèdent tout le mérite que l'on peut désirer dans ce genre. Le plafond surtout attire les regards : on y voit des nymphes à moitié nues, enveloppées de gazes transparentes, et séparées par les insignes d'une ville maritime.

Les décorations qui ne servent qu'aux représentations, sont vieilles et fumées pour la plupart. On dit qu'elles ont eu du mérite dans leur temps ; mais il est difficile aujourd'hui d'en juger ; elles sont d'un artiste distingué de notre ville, M. Rivière.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Cet établissement, commencé en décembre 1832 sur l'emplacement de la fabrique de gaz hydrogène pour l'éclairage, a été terminé en novembre 1833. M. Chenantais a tiré tout le parti possible pour sa construction des édifices qui existaient, et du

terrain dont il pouvait disposer; aussi n'est-ce pas sa faute, si le théâtre qui se trouve réuni au cirque ne présente pas plus d'étendue. Nous n'accorderons pas aux peintures de l'intérieur du cirque olympique les mêmes éloges qu'à celles du théâtre. Le plafond est tellement mauvais qu'il vaudrait beaucoup mieux faire passer dessus une couche de céruse, que de le conserver dans l'état actuel. Ce cirque a été ouvert pour la première fois, le 24 novembre 1833.

La troupe de Vidal et Robba est la première qui s'y soit montrée; elle nous rappelle les débuts d'un jeune nantais, âgé alors de 13 à 14 ans, et nommé Rimbert, qui parut pour la première fois en public, en faisant à dos nu la course à quatre chevaux.

Le cirque olympique fort mal situé aujourd'hui que le voisinage du Pont-de-Sauvetout est habité par des filles, et que le quai de la rive droite de l'Erdre n'est pas encore construit, le sera beaucoup plus favorablement lorsque les propriétaires voisins auront écouté leurs intérêts, et donné un abord plus propre et plus facile à cet établissement, en reconstruisant leurs vieilles masures.

ÉCOLE D'ÉQUITATION.

L'école d'équitation, rue de Lafayette, construite il y a deux ans par M. Demolon, l'un de nos bons architectes, n'offre pas un cirque aussi vaste et aussi commode que le cirque olympique : ce qui tient à ce qu'elle n'a pas été établie dans le but spécial de servir aux représentations équestres. Par ailleurs, elle offre tant d'avantages aux artistes ambulants, qu'ils la préfèrent souvent malgré l'exiguité du local destiné au public. Nous y avons vu déjà plusieurs troupes depuis sa fondation. L'étonnant Martin et ses animaux féroces y ont paru aux regards du public stupéfié, en même temps que les chevaux de Franconi y prouvaient de leur bonne éducation.

Mais revenons à l'établissement : une écurie de plus de trente chevaux longe le manége, et y communique par trois portes d'entrée. Une autre écurie est en tête du manége et contient les étalons du haras d'Angers, qui viennent ici pour la serte des juments ; nous reviendrons sur ce qui les concerne à l'article *foires*.

L'équitation est enseignée dans cet établisse-

ment par le propriétaire et directeur, M. Gachet, d'après les principes de l'école de Saumur dont il est élève ; principes qui sont basés sur les meilleures études de l'homme et du cheval, et qui, conséquemment, ne laissent rien au hasard ou à la routine.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Dans l'Histoire des Progrès de Nantes, nous avons raconté au long les phases diverses de bien-être et d'insuccès des producteurs de notre ville. Au commencement de ce volume, nous avons dit en quelques mots l'avenir de notre cité : il ne nous reste plus qu'à préciser et à prouver notre opinion.

Le commerce européen, le commerce français surtout, tendent à redevenir méditerranéens comme avant la découverte de la boussole. L'affranchissement de l'Espagne, la civilisation d'Alger, l'accomplissement des projets du grand faiseur

égyptien, qui veut barrer le Nil pour donner une fertilité constante au sol classique par excellence, couper l'isthme de Suez par un canal ou un chemin de fer, et rappeler la science, les arts et l'industrie au lieu qui fut leur berceau; la cessation de l'état précaire où languissent la Grèce et la Turquie; la possibilité d'établir des relations plus rapides avec l'Inde et la Chine, cette terre qui produit tant et qui doit avoir conséquemment tant de produits à échanger: voilà des faits qui influeront extraordinairement, et d'une manière assez prompte, sur notre commerce extérieur; aussi nos ports du midi ont-ils beaucoup plus d'avenir prochain que ceux de l'ouest de la France.

Parmi ces derniers, le nôtre se présente avec les conditions les plus favorables; trompés par les circonstances actuelles, attérés par l'admirable activité du Havre, nos commerçants perdent courage, et cependant quelle différence entre les deux ports dont il s'agit!

Nantes est la capitale de l'Ouest, la ville la plus considérable du bassin de la Loire. Le Havre n'est qu'un lieu d'arrivage pour les produits qui se rendent à Rouen et à Paris. — Nantes est située sur la Loire, le fleuve de France le plus im-

portant par lui-même, le plus important encore par ses affluents; et la vallée que notre cité termine, a tout ce qu'il faut pour devenir la plus riche sous le rapport agricole et manufacturier.

Que la Loire soit nettoyée jusqu'à Paimbœuf; aussitôt, les frais du port, considérablement réduits, lui donnent, pour les arrivages et les armements, d'immenses avantages sur le Havre, où l'on ne parvient qu'en traversant une mer très-dangereuse, et conséquemment plus coûteuse par les risques de toute espèce qu'elle fait courir et les retards qu'elle peut entraîner.

Que l'étiage, en remontant jusqu'à Orléans soit constamment d'un mètre, et les avantages dont nous venons de parler, permettent à notre place de rester entrepôt de la Loire et de lutter avec le Havre même; l'on a vu des navires faire un voyage d'Amérique, aller et retour, pendant que les marchandises débarquées à leur premier voyage, et placées sur bateaux pour Orléans n'avaient encore pu se rendre à leur destination. La navigation à la vapeur, cette voie de communication si commode et si avantageuse pour notre vallée est constamment interrompue chaque année par les basses eaux, au préjudice des villes et des popu-

lations riveraines. Ainsi s'évanouissent, sous l'influence de l'incurie qui a présidé au nettoyage de la Loire, tous les avantages de notre position. Elle serait plus favorable encore si, le lit du fleuve nettoyé, des chemins de fer nous mettaient en communication avec Paris, Bordeaux, Brest et Poitiers, et si des lois plus avantageuses à la production, des traités plus favorables au commerce, venaient en aide à nos travailleurs. Mais les intérêts qui se rattachent aux diverses questions que nous venons de soulever réclament impérieusement une discussion sérieuse ; aussi devons-nous leur consacrer autant d'articles spéciaux, ainsi qu'aux principales industries de notre place.

Il est bon cependant, avant de passer outre, d'examiner la distribution actuelle de notre commerce et ses rapports avec le commerce passé de notre ville, ainsi qu'avec le commerce actuel de la France et de ses grands ports.

La comparaison avec le commerce de Nantes en 1790 est difficile à établir, au moins pour les détails. Les documents statistiques de cette époque ne présentant pas les mêmes divisions qu'aujourd'hui, nous voyons d'ailleurs que le commerce extérieur formait alors un total de 140 mille ton-

neaux ; c'est-à-dire qu'il était de 58 mille tonneaux plus considérable qu'en 1833. Le commerce intérieur, au contraire, offre pour 1790 une différence en moins de 118 mille tonneaux, ce qui prouve que nous avons gagné dans nos relations avec les autres villes de France depuis la révolution ; mais il est cependant probable que, somme totale, notre port a déchu : n'est-ce pas d'ailleurs déchoir beaucoup que de s'arrêter dans ses progrès lorsque l'on est en rivalité avec d'autres places dont la prospérité s'élève rapidement ?

Du rapprochement de notre commerce avec le commerce total de la France, on tire cette conclusion qu'il en est le vingt-huitième, il s'élève en effet au chiffre de 272,837 tonneaux, lorsque le chiffre total du commerce français est de 6,834,093 tonneaux. Si l'on compare maintenant le cabotage de Nantes à la somme totale du cabotage français, l'on trouve que ce rapport est moindre, et l'on obtient 30 pour quotient au lieu de 28.

La comparaison du commerce de Nantes à celui des autres places importantes du royaume se résume dans le tableau suivant pour l'année 1833.

		NAVIGATION en concurrence avec l'étranger.			NAVIGATION Soumise au monopole			TOTAUX.
		Navires français.	NAVIRES avec pavillons : d'où ils viennent et où ils vont.	Autres pavillons.	Colonies françaises.	Pêche de la morue et de la baleine.	Cabotage des ports du Royaume.	
Bordeaux.	Entrée	30,113	34,450	14,329	17,086	4,545	134,189	234,712
	Sortie	38,540	48,187	23,507	21,127	1,649	133,766	266,776
Nantes.	Entrée	12,990	14,778	5,618	15,835	1,039	105,465	155,725
	Sortie	7,642	3,702	4,119	14,840	2,726	84,083	117,112
Rouen.	Entrée	10,235	6,984	966	»	»	146,696	164,881
	Sortie	2,537	2,063	924	»	»	153,995	159,319
Le Havre.	Entrée	44,934	121,369	3,660	32,721	4,940	159,093	366,717
	Sortie	30,177	63,583	4,533	20,569	8,168	193,450	320,480
Marseille.	Entrée	93,975	135,309	64,225	24,691	11,055	237,906	567,161
	Sortie	75,156	78,282	65,153	23,755	»	211,170	453,516

La conclusion à tirer de ces chiffres que nous avons empruntés aux documents officiels, n'est pas à l'avantage de notre place, et justifie pleinement ce que nous avons dit et ce qui doit suivre. Nous voyons, en effet, à l'article *pavillons d'où ils viennent et où ils vont*, ainsi qu'au suivant, que les importations des navires étrangers à Nantes, l'emportent sur les exportations dans une proportion beaucoup plus considérable que pour les autres ports, excepté Rouen; ce qui tient à ce que notre ville ne possède aucune industrie spéciale. La colonne *Colonies* nous prouve évidemment que notre port, qui avait en 90 un chiffre plus favorable, a beaucoup d'avenir dans l'extension de son commerce de denrées tropicales. La colonne *Pêche* montre que cette industrie est en progrès. Enfin la dernière devrait servir à stimuler le zèle de nos commerçants, en leur indiquant quelle marge ils ont à franchir pour atteindre leurs concurrents.

Nous allons entrer maintenant dans quelques détails sur les relations extérieures et intérieures, sur les industries de notre ville et développer ainsi le tableau complet de notre situation.

RELATIONS EXTÉRIEURES.

Calcutta. Nantes n'ayant point de produits manufacturés ou naturels aux rives de la Loire que nous puissions exporter avec avantage à Calcutta, il s'en suit que la concurrence des autres grands ports (celle de Bordeaux surtout) est trop redoutable pour que nous puissions lutter contre. Les dernières opérations tentées sur les produits de Calcutta et spécialement sur les indigos, ont d'ailleurs fait éprouver des pertes considérables aux armateurs. Nos navires n'y vont guères aujourd'hui qu'après avoir touché à Bourbon, et lorsqu'ils n'ont pas trouvé de chargement dans cette colonie. Cependant, au 31 décembre 1834, l'un des deux bâtiments nantais qui se dirigeaient vers ce grand entrepôt, avait été frété pour y aller directement. Les retours de Calcutta consistent en sucres Benarés, indigos, riz, curcuma, cornes, gomme-copal et café moka: ces deux derniers produits sont apportés dans l'Inde par les caravanes.

Pondichery. La même concurrence qui nous chasse du marché de Calcutta, nous chasse aussi

des marchés de Madras et de Pondichery ; cependant quelques navires nantais y vont encore : deux des bâtiments de notre place se dirigeaient de Bourbon sur Pondichery au 31 décembre 1834 ; ils allaient près de ce port franc à Karical chercher des toiles, du riz et des poivres que les navires du pays y apportent souvent en assez grande quantité de Sumatra.

Manille, la Chine, Sincapore. Trois navires nantais au 31 décembre dernier se trouvaient en mer pour ces destinations : l'un revenait de Manille, les deux autres allaient à Sincapore et à Canton : ici encore nous avons à lutter contre une concurrence très-redoutable et qui l'emporte sur nous malgré nos efforts.

Sumatra. Six expéditions ont été faites en 1834 pour la traite des poivres sur la côte de cette île. Il semblait que Nantes voulût accaparer ce commerce comme elle l'a fait pour celui de Bourbon, malheureusement la récolte avait manqué. Peut-être que si elle s'était trouvé bonne, il y eût eu engorgement dans notre entrepôt. La traite des poivres n'est pas sans dangers ; depuis 1814, aucun navire de guerre français n'a paru, disent les naturels, sur la côte de Sumatra. Cepen-

dant il serait nécessaire de protéger nos concitoyens dans un pays dont les habitants, quoique civilisés, se donnent quelquefois un régal de chair humaine. Nos cartes sont d'ailleurs très-défectueuses. La côte n'offre que des rades foraines et a besoin d'être relevée. Nous portons à Sumatra des piastres et de l'opium.

Analabou, *Soosou*, *Tapatoine*, sont les marchés que nous fréquentons davantage. Souvent nos navires complètent leur chargement à Padang, comptoir hollandais, dont ils importent des cafés.

Bourbon. En cessant le commerce de la traite des noirs, notre place employa une partie de ses fonds à commanditer les colons de Bourbon, dont elle a par suite accaparé le commerce. Nous portons dans cette île une grande quantité de mules. Le capitaine Cassi est le premier qui ait pris à son bord un chargement de ce genre. La moyenne des importations pour ces quatre dernières années s'élève à 6,500,000 kilo de sucre, 380,000 kilo de café, 90,000 de girofle, quelques griffes de girofle, des muscades, des toiles bleues, du bois d'ébène, pour une valeur totale de 6,600,000 fr. Au 30 décembre 1834, nous avions

22 navires en mer pour Bourbon ou arrivés à cette colonie; trois autres qui en étaient partis pour l'Inde; trois autres en charge à Bourbon pour Nantes, et deux autres enfin qui chargeaient à Marseille pour Bourbon. Dans cette même année, nous avons eu 27 expéditions pour Bourbon et 27 retours.

Madagascar. Nous ne faisons rien directement avec cette île; mais souvent nos navires sont frétés par des maisons de Bourbon pour y aller chercher les produits naturels au sol.

Le Sénégal. Trois navires seulement, faisant ensemble 383 tonneaux, sont venus du Sénégal à Nantes en 1834. L'un d'eux appartenait au port de Marseille. Cette destination, pour laquelle un navire est actuellement sur les chantiers, occupe au plus 2 ou 3 bâtiments. Nous y portons des guinées et autres tissus, de la poudre, des fusils, de la verroterie, du tabac, du fer, des marmites, de la poterie; et nous en emportons gommes, cuirs secs, morphil, écaille, poudre d'or, bois de teinture.

La Côte d'Afrique. Cinq navires représentant 840 tonneaux, ont été employés en 1834, au commerce sur cette côte, appelé Troque. Un

navire de 240 tonneaux, en construction a la même destination. Les exportations sont semblables à celles destinées au Sénégal; les importations consistent en poudre d'or, morphil, riz, bois de sandal, camwood, calcedra, cuirs secs. On peut évaluer à 450 mille francs la valeur totale des importations du Sénégal et de la Côte d'Afrique.

Le Brésil. Depuis long-temps notre place avait cessé toutes relations avec Rio Janeiro, lorsqu'en 1833 M. Henry Leray y envoya un navire de 200 tonneaux. Ce navire n'eut pas de chargement complet pour Nantes, et fut obligé de prendre du fret pour le Havre. En 1833, la même maison réexpédia son navire, qui fut obligé encore de prendre du fret pour le Havre et d'y effectuer son retour. En 1834, cette maison, qui était alors sous la raison *A Fornier*, proposa, mais sans succès, sur notre place, une association pour le chargement en retour du même navire, qu'elle eût expédié une troisième fois. Aussi n'est-il pas sûr que nos relations avec le Brésil soient continuées directement. L'on portait dans ce pays des vinaigres qui se vendaient bien, de l'ocre, du sel, des pommes de terre, de l'eau-de-vie, des

prunes de Tours, des conserves de Colin qui donnaient aussi un bon fret ; l'on en rapportait du bois de marqueterie, du café-Rio, des cuirs secs en poil, des crins, des cornes. L'on pourrait aujourd'hui tenter quelques opérations sur les sucres moscouades. Les navires pourraient d'ailleurs compléter à Buenos-Ayres leur chargement. — Nos relations avec le Para, ville beaucoup plus au nord que Rio, se continuent toujours comme par le passé, par un ou deux navires qui importent sur notre place une grande masse de cacao de bonne réputation. Au 31 décembre 1834, trois navires nantais se trouvaient en mer pour le Brésil, deux pour Rio, dont un chargé à Cette ; le troisième pour le Para. Ce dernier est probablement le seul qui doive revenir décharger à Nantes.

Buenos-Ayres et *Monte-Video*. Nous faisons peu d'affaires avec les riverains de la Plata, et quand nous y envoyons des navires, ils effectuent presque constamment leur retour dans les autres grands ports, et surtout au Havre. Au 31 décembre nous avions deux bâtiments qui étaient partis du Havre pour cette destination ; probablement ils ne reviendront pas directement en Loire.

Chili. Le commerce que Bordeaux fait avec

cette république nous a tentés ; au 31 décembre cinq navires nantais tenaient la mer, deux pour y aller, trois pour effectuer leur retour. Ces derniers se dirigent sur le Hâvre, Marseille et Cadix; un seul parmi les cinq reviendra directement à Nantes!!!

La Martinique, *la Guadeloupe*. En 1834, nous avons eu 14 expéditions pour la Martinique et 10 retours à Nantes; 24 expéditions pour la Guadeloupe et 12 retours seulement. Chaque année les colons témoignent plus de répugnance à charger pour Nantes, quoique les frais y soient moins considérables que sur les autres places et que nos prix se soutiennent en rapport avec les leurs. Le Hâvre obtient surtout une préférence marquée; ce qui tient à la promptitude et à la régularité de ses transports sur le grand marché de Paris qui permet de réaliser plus rapidement. Une vingtaine de nos navires, environ 5000 t. sont employés à cette navigation, mais il n'y a presque plus de relations suivies avec les deux îles. Cependant il y a à peine quelques années que nos relations étaient régulières, et que Nantes avait la préférence pour les retours; aussi nos navires sont-ils constamment frétés comme pouvant re-

venir par le Hâvre. Nos exportations consistent en feuillards, salaisons, mules, briques, chaux, chapeaux vernis, souliers, cuirs préparés, saindoux, conserves alimentaires, chaudières, légumes secs et farines. Ce dernier objet ne peut supporter la concurrence avec les farines de Bordeaux qui sont préférées à un prix plus élevé.

La moyenne des importations pour les quatre dernières années, a donné une valeur de 6 millions, représentant 5 millions de kilo sucre, 60 mille de café, des bois de Campêche, du tafia, quelques écailles et du cacao. Au 31 décembre 1834, 22 de nos navires étaient en mer pour cette destination, dont 4 avaient été frétés à Marseille, et dont 3 avaient pris leur chargement à ces colonies pour le Hâvre, Bordeaux et Marseille.

Cayenne. Nous y avons expédié 9 navires en 1834, 8 retours ont eu lieu à Nantes. Ces voyages ont été faits par 5 navires représentant 1000 tonneaux. — Les exportations ont consisté en chaux, briques, tissus, vêtements confectionnés et quelques-uns des produits indiqués pour les colonies précédentes. L'importation moyenne des quatre dernières années a donné une valeur to-

tale de 2 millions 150 mille francs, représentée par 1,800,000 kilo. de sucre, 120,000 de café, 240,000 de coton, 45,000 de rocou, des bois de couleur, du cacao, du tafia et du tapioka. — Cette colonie doit à Nantes des sommes assez fortes qui rentrent avec difficulté. Les récoltes des colons ne peuvent que fournir à leurs besoins et couvrir l'intérêt de leurs dettes. La baisse énorme des rocous que nous avons vus tomber en entrepôt à 40 c., a été l'une des causes de leur détresse. Cette baisse a fait arracher les arbres à rocou pour les remplacer par des cannes à sucre ; mais aujourd'hui que les rocous valent en entrepôt 2 fr. 50 c., la colonie n'en produit presque plus et une ou deux années s'écouleront avant qu'elle puisse répondre à nos demandes. — Au 31 janvier 1834, 6 navires nantais, dont un avait été expédié de Marseille, se dirigeaient sur Cayenne.

Etats-Unis. Un seul navire de Nantes fait les voyages des Etats-Unis d'une manière suivie ; et nos expéditions pour la Nouvelle-Orléans ne dépassent guères 4 ou 5 par an, mais nous recevons le même nombre de navires américains. Les importations consistent en merrains,

1,200,000 kilo de coton, 180,000 kilo de riz (moyenne des 4 dernières années), quelques bois de teinture et de couleur, thés, cuirs et potasses; ardoises, marmites, chapeaux, guignolet, modes, soiries, voilà ce que nous expédions pour ce pays.

Pêche de la baleine. Cette industrie est encouragée par des primes considérables, véritable faveur qui ne témoigne que trop contre le tarif actuel des douanes. En décembre 1834, elle tenait à la mer 5 de nos navires.

Belgique. Lorsque les récoltes de vin sont bonnes dans l'Anjou et la Tourraine, il peut en être exporté pour ce royaume jusqu'à 20 mille barrq. L'année dernière a été bonne pour les expéditions. Nous y exportons en outre 400 barrq. de vinaigre de Nantes, 30 à 40 chargements de sel, qui sont expédiés de la baie de Bourgneuf, et des denrées coloniales en entrepôt, sucre et café des colonies étrangères, rocou, girofles, etc. la quantité suffisante pour charger trois navires. Nous en recevons 10 à 12 chargements de noir animal, quelques toiles en transit pour l'Espagne, et des charbons de terre qui nous arrivent par la voie de Dunkerque. Ce fait mérite d'être expliqué:

les droits sur le charbon étant de 33 centimes quand ils entrent par la voie de terre, de 1 franc 10 centimes par la voie de mer, on évite 67 centimes en faisant entrer le charbon sur le territoire français par une route pour l'embarquer ensuite à bord d'un navire.

Hollande. Nous y exportons 4 à 500 barriques d'ocre en pierre, 100 barriques de vin blanc de Tours, 100 tonneaux de pierres à feu, des denrées coloniales en entrepôt comme pour Anvers. Des droits énormes sur nos vins et vinaigres les prohibent dans ce pays. Les importations consistent en 500 tonn. de fromage valant de 4 à 500 mille francs, 50 tonn. orge perlé, 20 à 25 tonn. azur, 30 de creusets, 100 à 200 barr. de roque, 10 chargements de noir animal, en limes et en acier; on en recevait, avant les dernières années, 30 à 40 tonneaux de céruse.

Hambourg. Les exportations pour cette ville si commerçante, sont en général les suivantes : 3 à 400 barriques d'ocre en pierre, 50 tonneaux de vinaigre, 100 tonneaux de sirop, 25 à 30 de graine de trèfle, quelques denrées coloniales en entrepôt, et 100 à 150 tonneaux, lorsque le vin

est à bon marché. Nous en recevons 20 chargements de noir, 100 tonneaux zinc et plomb, suif et cire, quelques toiles en transit.

Prusse. 600 tonneaux de sirop, des denrées coloniales en entrepôt, des bois de teinture pour ateliers forment les exportations pour ce pays, dont les droits sur nos vins équivalent à une prohibition. Nous en importons 30 chargements de bois merrains, poutrelles, madriers et planches, 2 ou 3 de noir animal, 100 tonneaux de zinc. Ce commerce se fait exclusivement par navires étrangers prussiens ou tiers, car les droits par navires français seraient trop élevés.

Suède et Norvège. Nous recevons de Suède 10 chargements de bois et de fer. Le fer y entre pour une masse de 1 million de kilogrammes, 2 ou 3 chargements de noir de Norwège, 30 chargements de bois de sapin.

Russie. Nos exportations y sont nulles; les droits de ce pays équivalent à une prohibition. Ajoutons qu'il n'y existe pas d'entrepôts et qu'il faut les acquitter aussitôt le déchargement. Cependant s'ils étaient modérés, nous pourrions y expédier des vins, des fruits secs, des conserves alimentaires et surtout du sel jusqu'à 20 mille

tonneaux et plus. Nous en importons 5 à 6 chargements de 150 tonneaux de chanvre; 100 tonneaux de suif, 10 chargements de bois de mâture, autant de noir animal, un de fer, 30 à 40 tonneaux de soie de porc.

Angleterre. Nous recevons de cette contrée avec laquelle nous pourrions faire un si grand commerce, si les droits étaient raisonnables, 30 chargements de charbon, au lieu de 2 à 300 qui nous arriveraient, si la reforme des tarifs avait lieu; 20 chargements de fer et de fonte produits au sujet desquels nous pourrions répéter l'observation qui précède; enfin 7 à 8 chargements de noir animal. — Nous y exportons 10 à 12 mille tonneaux de céréales, lorsque les blés sont abondants en France et rares en Angleterre; de 400 à 600 mille kilo de graine de trèfle, 40 à 50 tonneaux de lin, 600 à 800 tonneaux de tourteaux de graine de lin, 100 tonneaux de vinaigre (malgré le droit énorme de 18 liv. 5 par tonneau), quelques vins. Ce commerce se fait indifféremment par navires anglais et français; ces derniers sont même préférés par les affréteurs.

Espagne et Portugal. La situation actuelle de ces malheureux pays ne permet pas aux rela-

tions commerciales de suivre leur cours réguliers, s'ils étaient pacifiés et les tarifs convenablement reformés; nous leur acheterions pour des sommes très-considérables de mercure, de plomb, de fer, de laine, de vin et des autres produits naturels à leur sol.

Levant. Dans le moment actuel nous ne commerçons pas avec le Levant, aussi ne souffrons-nous pas de l'obligation qui nous est imposée de purger à Marseille ou à Mahon la quarantaine de nos navires. Ce sera différent quand l'Egypte sera devenue l'entrepôt des produits de l'Inde et de la Chine; alors nous aurons à réclamer, et contre l'abus du cas exceptionnel des ports de l'Ouest et contre l'abus beaucoup plus grand des quarantaines, qui ne profitent qu'a des fripons et des sinécuristes, en blessant les intérêts du commerce.

Le tableau suivant achèvera d'éclaircir tout ce qui concerne notre commerce. C'est l'état approximatif des marchandises entrées pendant 1834.

Sucre brut:	Martini. et Guad. . *kilo.*	3,500,000
	Cayenne	900,000
	Bourbon	7,800,000
	Porto-Ricco.	680,000
	Manille.	270,000

	San-Yago.	60,000
	TOTAL EN SUCRES.	13,210,000
CAFÉS :	Martini. et Guadel. . . *kilo.*	40,000
	Cayenne.	12,000
	Haïti	638,000
	Bourbon.	430,000
	San-Yago.	130,000
	Porto-Ricco	15,000
	Manille	20,000
	Padang	112,500
	Rio	3,000
	TOTAL.	1,400,500
COTON :	Etats-Unis . . . . . *kilo.*	1,000,000
	Cayenne.	130,000
	Brésil.	40,000
	Bourbon.	5,000
	Haïti.	10,000
	TOTAL.	1,185,000
CACAO :	Maragnan. . . . . *kilo.*	130,000
	divers.	15,000

Girofles : Bourbon et Cayenne. . . .	95,000
Poivre : Sumatra et Cayenne.	360,000
Cannelle de Chine.	60,000
Gomme du Sénégal.	170,000
Huile de Baleine et d'Elép. de mer. .	360,000
Riz : Caroline.	510,002
d'Afrique.	10,000
Bois : de Campêche	220,000
jaune	578,000
gayac.	160,000
Sapan.	240,000
Sandal	470,000
Camwod	360,000
d'ébénisterie	840,000
Morphil	17,000
Rocou Cayenne.	25,000
Tafia des Iles. . . . . *litres*	20,000
Indigo manille. . . . . *caisses*	23
Cuirs divers . . . . . *pièces*	12,400
Fanons de Baleine. . . . . *kilo.*	12,000

ROULAGE.

L'examen du mouvement de marchandises occasionné par le roulage dans notre ville, complète

naturellement ce qui précède et nous conduit directement à étudier nos moyens de transports à l'intérieur, question trop importante pour ne pas attirer notre attention.

Six roulages accélérés régulièrement établis, desservent aujourd'hui les principales routes qui aboutissent à Nantes, point intermédiaire où viennent se lier les correspondances du midi avec la Bretagne et la Normandie, du nord avec la Vendée. Plus d'un tiers des marchandises qui nous parviennent n'arrive donc en notre ville que pour être dirigé sur différents points; c'est ainsi, par exemple, que l'accéléré de Bordeaux, dont la grosse draperie forme le principal aliment, verse presque tous ses chargements sur les fourgons de la Bretagne, qui, en échange, lui reportent les beurres et les toiles de l'Ile-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord.

On peut évaluer en poids, la masse des marchandises portées par an par les services dont nous avons parlé, à environ 4,000,000 de kilog. dont à peu près moitié en accéléré, moitié en ordinaire; car les roulages accélérés s'approvisionnent de marchandises en ordinaire lorsque celles en accéléré manquent. Nantes reçoit aussi un grand nombre

de voituriers venant principalement de Paris, Rennes et Laval, mais il nous serait impossible de fixer approximativement l'importance des transports qu'ils exécutent.

Les prix du roulage ordinaire éprouvent des fluctuations motivées, soit par le plus ou moins de marchandises à expédier, soit par le prix du fret sur rivière ou sur mer lorsque, pour certaines destinations, ces voies peuvent entrer en concurrence avec la voie de terre. Le prix du roulage accéléré est presque invariable.

On paie par 100 kilog.

Paris,	9 à 12 f.	en 16 j^{rs}.	*Acc.*	16 f.	en 7 j^{rs}	*fixe.*
Le Mans,	4 à 6	10	»	8	3	»
Bordeaux,	10 à 11	12	»	13	7	»
Niort,	4 à 4 50	6	»	6	3	»
Rennes,	3 à 3 50	6	»	4 à 4 50	en 3	
Lorient, point d'ordinaire,				8	en 3	

Il existe à Nantes quatre maisons de roulage; trois possèdent des services accélérés, la quatrième charge constamment par des voituriers les marchandises qui lui sont confiées. La patente de commissionnaire est fixée à 200 fr.

On pourrait estimer à 450,000 fr. à peu près les capitaux engagés à Nantes dans le roulage, en

ne faisant entrer dans cette évaluation, que le numéraire, la valeur locative, les voitures et seulement les *chevaux nécessaires au domicile de l'entreprise*, car il serait difficile d'établir à quel chiffre s'élèverait cette somme en calculant les frais de conduite des divers accélérés, depuis Nantes jusqu'à leur point d'arrivée. Il serait aussi impossible de fixer convenablement les bénéfices qu'offre aujourd'hui le roulage; cette industrie étant soumise à tant de chances qui influent sur sa prospérité, aux récoltes de fourrages, qui augmentent plus ou moins les prix des relais, aux événements politiques, qui arrêtent tou es les transactions commerciales et nous ont causé de si grandes pertes depuis 1830.

Sous l'Empire, le cabotage sur nos côtes étant presque nul, la masse des transports était énorme, et pourtant il n'existait pas alors un seul roulage accéléré, voyageant régulièrement d'un point à un autre au moyen de relais. Toutes les expéditions étaient effectuées par des rouliers qui parcouraient la France dans toutes les directions.

Le commissionnaire n'était qu'intermédiaire entre l'expéditeur et le voiturier, sans pourtant être astreint comme le courtier de marchandises

et le courtier de navires à une commission fixe. Il traitait du prix et des délais avec le commerce et obtenait du voiturier, si sa spéculation réussissait, des conditions plus avantageuses. Un roulage accéléré eût présenté des résultats superbes, les prix étant doubles de ceux qui sont suivis actuellement ; mais on conçoit que les bénéfices des commissionnaires de roulage de ce temps pouvaient satisfaire leur ambition : beaucoup d'entrepreneurs d'aujourd'hui se contenteraient à moins. Cette observation n'est pas inutile, car elle prouve avec mille autres que les primes accordées à l'industrie, sous forme de droits protecteurs ou de prohibitions, (et sous l'Empire, l'absence du cabotage était une prime pour le roulage) tournent toujours au profit des producteurs et jamais à celui des consommateurs, chaque fois que le producteur n'est pas poussé à améliorer son industrie par la lutte d'une concurrence active. Ainsi telle est aujourd'hui notre organisation sociale que nous devons et devrons prêcher long-temps la concurrence, c'est-à-dire la guerre d'écus et d'industrie, l'une des choses les plus immorales qui existent, comme utile à la masse dans un grand nombre de cas.

NAVIGATION DU BAS DE LA LOIRE.

Sous Louis XIV, les navires de 300 tonneaux remontaient encore, avec leur charge, jusqu'à Couëron; aujourd'hui, ces navires et beaucoup d'autres d'un tonnage inférieur, sont obligés de transborder à Paimbœuf, sur des gabarres, la majeure partie de leur chargement. Chaque tonneau, ainsi transbordé, coûte, à quai, trois francs de plus. Si l'on évalue à 40 mille tonneaux, avec beaucoup d'hommes experts, la somme (minimum) des marchandises apportées de Paimbœuf à Nantes, par le gabarrage, il en résulte que le mauvais état de la Loire occasionne à notre place un excédant de frais qui s'élève à la somme annuelle de 120 mille francs.

Pour obvier à ce grave inconvénient, l'on a proposé un canal latéral qui coûterait 8 à 10 millions; un canal de Nantes à Pornic, qui était estimé à trois millions, non compris les améliorations en lit de rivière, jusqu'au lieu où le canal viendrait à déboucher dans la Loire; enfin, le rétrécissement du fleuve, à toutes les passes, par des digues submersibles, et un dragage continu.

Ce dernier système, qui est le plus économique, et qui a l'avantage de respecter les droits acquis, vient d'être essayé ; la digue de Trentemoult a déjà produit d'excellents effets, qui seront plus appréciables encore cet été. L'on estime actuellement à deux pieds, au moins, le creusement qu'elle a opéré. Dans quelques points à nous bien connus, ce creusement a été de six à huit pieds, par suite de la nouvelle direction prise par le chenal; et, chose importante, les atterrissements qu'elle entraîne se font dans les lieux désirés par le constructeur, et de manière à la consolider.

Cette digue, qui a 1000 mètres de long, a coûté 43,000 francs. L'ingénieur chargé du fleuve, M. Lemierre, évalue à 450 mille francs les autres travaux nécessaires pour procurer aux navires qui remontent à Nantes, un étiage de 10 à 12 pieds, réclamé par le commerce. C'est-à-dire les digues qui auraient pour but d'améliorer les passes de Couëron, de la Haute-Indre, et de rapprocher d'Indret le chenal qui tend depuis plusieurs années à s'en écarter.

Les autres travaux projetés dans la basse Loire, par le même ingénieur, sont évalués à 400 mille francs, et ont pour but d'améliorer le port de Paimbœuf.

Dans le moment actuel, la Chambre de Commerce propose au gouvernement de coopérer au dragage de la partie du fleuve qui nous occupe, en fournissant les machines à vapeur, et l'on peut compter qu'elle ne se refusera pas à faire l'avance des fonds nécessaires pour commencer les travaux aussitôt que le projet de loi aura reçu la sanction des chambres ; aussi, tout nous porte à bien espérer de notre avenir.

ENTREPOT ÉCLUSÉ.

L'établissement qui porte à Nantes le nom d'Entrepôt, n'est autre chose qu'un magasin surveillé par la Douane, magasin assez incommode, vu le peu d'étendue des cales qui lui sont destinées, les frais de la mise à quai et les habitudes qui y sont attachées. Il est cependant très-avantageux à nos commerçants, en ce que les marchandises qui y sont déposées jouissent du privilége de n'être soumises aux droits qu'à leur sortie, et surtout aux commissionnaires qui prélèvent leur commission sur le prix des marchandises, droits acquittés.

Il y a cependant une tolérance que nous devons

faire connaître et qui est accordée aux négociants solvables. On appelle marchandises en entrepôt fictif celles qui sont déposées chez leurs propriétaires, à condition de les présenter en nature à chaque visite et d'acquitter les droits au moment de la vente.

Dans le cas d'entrepôt réel comme dans celui d'entrepôt fictif, la liberté de ne payer les droits qu'au sortir des marchandises, constitue un véritable prêt très-profitable à l'industrie, mais il y aurait moyen de faire mieux que ce qui existe, surtout dans notre ville, en imitant les docks ou bassins éclusés de l'Angleterre, et en créant un établissement nouveau dans l'île au Duc, par exemple, lequel aurait un caractère social et serait disposé pour la plus grande commodité du commerce. Nous renvoyons, à ce sujet, soit au livre de MM. Flachat, Lamé et Clapeyron, soit au Traité d'économie sociale de la Bibliothèque populaire, l'espace nous manquant ici pour développer la théorie et l'avenir des entrepôts.

NAVIGATION DE LA HAUTE-LOIRE.

Si la Haute-Loire était facilement navigable en toute saison, si elle présentait constamment une

profondeur d'un mètre, réclamée par les besoins du commerce, au lieu de 60 centimètres sur lesquels on compte entre Nantes et l'embouchure de la Vienne, et de 38 pour la partie comprise entre cette embouchure et Briare, la position de notre ville serait aussitôt changée, puisqu'en toute saison les bateaux à vapeur navigueraient entre Nantes et Orléans, les uns chargés de voyageurs, les autres de produits : les premiers luttant contre nos diligences, les seconds contre les bateaux actuels du pays, sur lesquels ils l'emporteraient par la rapidité, la régularité et la sécurité des transports qu'ils pourraient effectuer au prix de 30 fr. du tonneau, et que la concurrence réduirait même souvent au-dessous.

Pour arriver à cet important résultat, divers systèmes ont été proposés, on peut les réduire à deux : un canal latéral et l'amélioration en lit de rivière. Le canal latéral aurait l'inconvénient de couper les terres de France les plus riches, et de déshériter de nombreuses localités de droits acquis depuis un temps immémorial. La dépense qu'il exigerait serait en outre très-considérable.

L'amélioration en lit de rivière, qui paraît un travail immense au premier abord, semble moins

difficile lorsque l'on a égard aux résultats des sondes de M. Lemierre, desquelles il résulte que la Loire n'a besoin d'améliorations actuelles que dans un tiers de sa longueur, c'est-à-dire sur 130 mille mètres d'étendue ; mais comment effectuer ces améliorations?

L'on a proposé des épis transversaux perpendiculaires au courant ; les essais tentés à cet égard ont prouvé qu'ils avaient puissance pour produire des atterrissements le long de la rive de la Loire, à laquelle ils sont attachés ; mais leur grand éloignement ne leur a point permis de maintenir le chenal et d'assurer à l'étiage la profondeur désirée.

On a proposé des digues longitudinales ; ce moyen a été tenté partiellement dans diverses localités où il a produit d'heureux résultats, mais il n'est pas certain, qu'exécuté sur une grande échelle, il puisse réussir, et que le fleuve ne se trace pas un chenal nouveau de l'un des côtés du chenal qu'on lui aurait assigné.

Le projet de M. Lemierre qui consiste à combiner ensemble les effets connus des digues et des épis ; à diviser, par leur moyen, en grands triangles et trapèzes submersibles où se déposeraient

les sables d'alluvion, tous les hauts fonds de la Loire ; nous semble seul offrir de grandes chances de succès. On objecte, il est vrai, que les sables combleront avant peu la partie du fleuve consacrée aux dépôts d'alluvion ; mais l'auteur du projet répond que cette partie ne pourrait s'élever d'un mètre en cent années qu'à la condition que le fleuve voiturât, terme moyen par jour, 2061 mètres cubes de sables. Ajoutons qu'il compte ne contrarier les habitudes du fleuve et ses sinuosités que le plus rarement possible et pour les motifs les plus graves. Par exemple, lorsqu'il s'agirait de procurer à un port des moyens plus faciles de chargement et de déchargement. Ajoutons encore que ce projet se prête à toutes les exigeances des intérêts riverains de la Loire, sans dépouiller des villes ou des terrains considérables de leurs anciennes jouissances. Les digues et traverses projetées par M. Lemierre seraient faites en pieux, piquets et clayonnages qu'accompagneraient des enrochements à pierres perdues et des lisières de plantations en osier. Aussi, ajoute-t-il que les travaux nécessaires pour obtenir trois pieds à l'étiage entre Nantes et Orléans ne coûteraient pas plus de 15 millions.

Amboise et Chouzé telles sont, si nous sommes bien instruits, deux des localités où M. Lemierre désirerait mettre d'abord sa théorie à l'épreuve. Amboise, ville riche et puissante par son agriculture, dont la Loire s'écarte de jour en jour et que le caprice du fleuve prive d'eau en été, au point de la mettre en danger de périr par les incendies, tandis que, par ailleurs, elle n'a point de port pour activer le commerce de ses produits. Chouzé, lieu d'embarcation d'une masse très-considérable de denrées et surtout de vins.

Les droits actuels de navigation de la Loire s'élèvent à 400 mille francs. S'ils étaient consacrés à l'amélioration du fleuve; si, de plus, le gouvernement venait, une fois le système de M. Lemierre reconnu bon, à augmenter la subvention annuelle qu'il demande, bientôt la Loire serait navigable même en été, époque à laquelle elle ne présenterait plus une grande nappe d'eau développée sur une surface double de celle qui devrait lui être consacrée. Mais, pour obtenir un résultat durable, il faudrait encore, comme l'a indiqué Huet, et comme M. Lemierre le propose, planter les montagnes où la Loire, la Vienne et l'Allier (surtout) prennent leur source. Peut-être

aussi pourrait-on, par des barrages bien entendus dans les affluents qui nous apportent les sables, diminuer de beaucoup la masse de ceux que la Loire charrie entre Orléans et Paimbœuf.

CANAL LEMIERRE.

Ce canal, destiné à sauver à la navigation du haut de la Loire les difficultés continuelles qu'elle éprouve à l'entrée du canal Saint-Félix, et à procurer une gare ou abri bien assuré contre les glaces, aux nombreux bateaux de toutes classes, qui sont obligés, en hiver, faute de mieux, de stationner dans les divers bassins de Nantes, ouverts de toutes parts, ou dans la rivière d'Erdre, d'où ils ne peuvent sortir à volonté, pour mettre à profit l'eau et le vent favorables à la remonte vers Orléans; ce canal, disons-nous, qui s'étendrait depuis le quai Maillard jusque vis-à-vis le Grand-Blotterau, et qui triplerait le port du haut de la Loire, est le complément des améliorations en lit de rivière, proposées par M. Lemierre.

Sa longueur serait de 3550 mètres. La cale à tablier du port Maillard et ce port lui-même se trouveraient prolongés vis-à-vis Richebourg, de

910 mètres. Le canal, dans cette partie, aurait 80 mètres de large; plus loin, sa largeur ne serait plus que 18 mètres. Les deux levées du bord seraient plantées de deux rangées d'arbres, et disposées de manière à se raccorder avec les boulevards projetés, et à nous donner une promenade nouvelle. Des portes de garde, deux ponts tournants, des estacades en charpente, des musoirs revêtus de perrés, forment le complément des ouvrages que nous venons d'indiquer.

M. Lemierre évalue à 500 mille francs les frais d'exécution de son utile projet. Puissent notre Chambre de Commerce, nos Conseils du département, de l'arrondissement et de la commune, ne pas le perdre de vue!

L'exécution de ce canal entraînerait nécessairement la démolition du château, que remplaceraient des édifices consacrés au commerce; peut-être, cependant, serait-il mieux encore d'en combler les douves et de conserver cette ruine, en l'affectant à quelque service public, et en la transformant en promenade accessible à tous.

CHEMIN DE FER DE NANTES A PARIS.

Les choses à voiturer sont de deux sortes : les

unes, lourdes et le plus souvent d'un prix peu élevé; les autres, légères et coûteuses. La première classe réclame des transports très-économiques; la seconde, des transports rapides. La première veut des canaux ou des rivières navigables; la seconde, des chemins de fer. Ajoutons que les hommes commencent à sentir le prix du temps et qu'ils s'estimeraient plus heureux qu'aujourd'hui, s'ils pouvaient parcourir les distances avec une vîtesse de 8, 10 ou 12 lieues à l'heure. Un chemin de fer de Nantes à Paris serait donc utile et servirait à voiturer, entre ces deux villes, les voyageurs et les produits légers. Le jour où il existera, Nantes et Angers seront à 2 heures de route; Angers et Saumur, à 1 heure; Saumur et Tours à 1 heure et demie; Tours et Orléans, à 3 heures; Nantes et Paris, par suite, à 13 ou 14 heures, en comptant les retards des escales. C'est-à-dire que les villes de la Loire se trouveraient rapprochées des deux tiers ou des trois quarts de l'espace qui les sépare.

Le gouvernement a projeté une route en fer de Paris à Bordeaux par Tours. Le prolongement de cette route jusqu'à Nantes, coûterait peut-être 20 millions. Une association des départements de la

Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, destinée à fournir un capital de 4 millions ou ses intérêts et une subvention de pareille somme fournie par le gouvernement, seraient un encouragement assez puissant, sans aucun doute, pour qu'une compagnie en entreprît la construction. Bien entendu que le gouvernement et les départements auraient autant de voix dans la Société que leur mise représenterait d'actions.

COMMUNICATIONS AVEC LA BRETAGNE.

Les relations que nous entretenons avec cette province se font par le cabotage, le roulage et les canaux.

Le cabotage serait beaucoup plus actif, si les canaux, au lieu de traverser la Bretagne dans sa longueur, avaient eu pour but de joindre la chaîne qui la parcourt et qui en forme l'épine dorsale aux ports de son littoral. De nouveaux canaux, de nouvelles routes et des chemins de fer, servant à transporter à Vannes, Hennebon, Auray, Quimperlé, Concarneau, etc., les produits des diverses vallées, seraient donc extrêmement utiles, et sont encore à faire. Cependant, dans l'état actuel des

choses, si l'extraction de la houille, à Quimper; la fabrication du plomb, à Baud, et du fer, près Quintin, venaient à prendre une grande extension, le cabotage s'en ressentirait nécessairement. Le pont suspendu de la Roche-Bernard n'augmentera que peu le mouvement des marchandises voiturées par le roulage, et par suite nos relations avec les cinq départements bretons. Quant aux canaux, les droits de péage rendront leur action purement locale; aussi voudrions-nous voir transformer leur chemin de hallage en une route à rails, qui servirait merveilleusement à faire communiquer ensemble les villes de Brest, Châteaulin, Carhaix, Rostrenen, Pontivy, Josselin, Ploërmel, Malestroit et Redon, et à les relier à Nantes, leur centre commercial.

COMMUNICATIONS AVEC LE MIDI ET LE CENTRE.

Sous l'Empire, l'on avait projeté des canaux qui devaient joindre Nantes à Bordeaux. Nous n'en demanderons pas l'exécution, parce qu'elle serait trop coûteuse; mais nous voudrions un chemin de fer avec des embranchements sur toutes les villes importantes placées des deux côtés. Quant aux

moyens de transport vers le centre de la France, ils ont à la fois une importance commerciale et politique.

Cette partie de l'ouest, qui s'étend de Nantes au-delà de Parthenay, sous le nom de Bocage, n'appartient pas encore à notre époque. C'est un pays à conquérir par la puissance de la civilisation. Depuis 1810, nos paysans ont encore continué à vivre dans l'isolement, comme avant 89, sous l'influence du presbytère et du château. Excepté quelques fermiers enrichis, devenus propriétaires, tous sont, de fait, les féaux de leurs seigneurs; chez eux, la servitude, effacée des lois, s'est conservée dans les mœurs, parce qu'elle n'avait souvent été, il faut le dire à la louange des nobles et des prêtres, qu'un patronage bienveillant, qu'un échange religieux de secours mutuels entre le supérieur et l'inférieur.

Du transport facile des produits dans la Vendée, naîtraient de nouveaux débouchés, par suite un commerce et des industries ignorées. L'industrie appellerait, au milieu de nos campagnes, des hommes amis de la paix et partisans de cette liberté, fille de la sociabilité, sans laquelle la paix n'est qu'un sommeil pénible des facultés sociales;

le commerce amènerait fréquemment nos paysans dans les villes, au contact de gens plus éclairés qu'eux; ainsi s'useraient rapidement et utilement, pour tous, l'influence du presbytère et du château, influence légitime dans le passé, mais nuisible aujourd'hui qu'elle est le plus souvent rétrograde. Telle devait être l'opinion de Napoléon, lorsqu'il traçait des routes dans la Vendée. A ses yeux, ouvrir de nouvelles communications, c'était peupler nos campagnes d'industrieux apôtres du progrès; c'était lier l'intérêt de tous à la consolidation d'un pouvoir bienfaiteur; c'était vaincre par le bonheur cette héroïque population que le fer n'avait pu dompter.

Mais ces chemins, mais ceux encore qui ont été tracés depuis, ne satisfont pas à tous les besoins. Le prix élevé des transports sur nos grandes routes, réduit considérablement leur utilité, en ne permettant pas à l'industrie d'user de toutes les ressources des lieux qu'elles traversent. Des canaux ou des chemins de fer sont donc absolument nécessaires, si l'on veut appeler la vie commerciale dans cette partie de l'ouest. Les canaux, voie lente et sujette à chômer, verraient passer de longues années avant d'être construits, et trouveraient de

grands obstacles dans la nature des lieux. Les chemins de fer, dont on vante, outre mesure, il est vrai, les avantages nombreux et incontestables, sont plus propres à produire l'effet désiré.

Au moment actuel, le péage des voyageurs et des marchandises ne solderait probablement pas l'intérêt des 20 millions que pourrait coûter une route en fer de Nantes à Poitiers; mais cette route passerait par les lieux les plus célèbres dans nos guerres civiles, par Vertou, Clisson, Boussaye, Tiffauges, Mortagne, Saint-Laurent, Moncoutant, Parthenay, en même temps qu'elle se trouverait à proximité de Montfaucon, des Herbiers, de Chollet, de Maulevrier, de Chatillon, de Pouzauges, de la Flocelières, de Bressuire et de la Châtaigneraie; elle établirait donc entre Nantes et Poitiers des relations très-suivies. Ces deux villes, séparées par plus de 40 lieues, se trouveraient à 5 ou 6 heures au plus de distance, et verraient probablement décupler le nombre de leurs voyageurs respectifs. Les frais de transport des hommes et des marchandises, seraient réduits au cinquième de ce qu'ils sont aujourd'hui. Clisson, le joli, serait un second Pont-Rousseau; ses habitants pourraient venir à la bourse, et s'en retourner le soir à leurs

usines. Des deux côtés de la route, toutes les terres voisines acquerraient une grande valeur; une étendue de 200 mille hectares, formant une large lizière, se louerait plus du double, presque aussitôt la route achevée, et donnerait rapidement, elle seule, à nos contrées, une plus-value de trois millions de revenu, somme triple de l'intérêt des capitaux absorbés par le chemin de fer. Les avantages retirés par le commerce s'élèveraient certes à plus d'un million, et tandis que les bois et les denrées agricoles, exclus aujourd'hui par leur éloignement des marchés de Nantes et de Poitiers, s'y présenteraient avec avantage, des fabriques naîtraient en foule sur les bords de nos rivières, comme pour embellir leurs délicieux paysages. Bercées, dès leur enfance, par le va-et-vient civilisateur de leurs produits, par le roulement des wagons, le bruissement de la vapeur et des chariots, le retentissement des travaux des mille maisons qui se bâtiraient autour d'elle; ces usines prendraient une extension rapide, et prouveraient de l'immense parti que l'on peut tirer de la population vendéenne.

HÔTELS.

Nous citerons, à cet article, l'Hôtel-de-France, place Graslin, restauré et meublé à neuf, l'un des plus beaux hôtels de France; l'Hôtel-des-Voyageurs, vis-à-vis le spectacle, rue Molière; l'Hôtel-des-Etrangers, rue de l'Echelle-Saint-Nicolas; l'Hôtel-du-Commerce, situé rue de la Poste, tout près des bureaux de cette administration; l'Hôtel-de-l'Europe, à l'entrée des ponts, rue de Bon-Secours.

Viennent ensuite ceux du Bon-Tuteur, près le Port-Communeau; de la Croix-Verte, rue du Marchix; de la Croix-Verte, rue Saint-Clément; du Pélican, au pont de la Magdelaine; de la Boule-d'Or, qui en est voisin; des Petites-Ecuries, rue du Port-Maillard; des Trois-Marchands, place Bretagne; de l'Ecu-de-France, sur le Port-Maillard; de Franklin, dans la rue de ce nom; de la Maison-Blanche, rue de Bon-Secours; de la Belle-Image, et du Fer-d'Argent, dans la même rue; du Lion-d'Argent, rue Saint-Clément; des Trois-Amis, rue des Halles; du Chapeau-

Rouge, à Pont-Rousseau ; Solande, rue Jean-Jacques, n.° 17.

Les cinq premiers de ces hôtels, les seuls sur lesquels nous ayons des renseignements, peuvent contenir environ 300 personnes; pendant huit mois de l'année (de mai à décembre), ils sont habituellement aux trois quarts pleins ; il y entre chaque jour, terme moyen, de cinquante à soixante voyageurs.

Le loyer des maisons, dans lesquelles ils sont établis, est assez élevé, et peut être évalué 50 mille fr. Leur mobilier représente une valeur de deux cent cinquante mille francs; ils occupent plus de quarante domestiques à profit et à gages. A Nantes, comme partout ailleurs, les domestiques servant les voyageurs sont payés par eux ; ils en reçoivent habituellement de cinquante à soixante-quinze centimes par jour. Tous partagent la masse. Leur responsabilité est assez grande ; ils doivent compte du mobilier qui leur est confié, argenterie, linge, couteaux, vaisselle, etc. ; mais grâce à leur active surveillance, ils n'éprouvent pas de pertes. Leurs places sont d'ailleurs très-lucratives, et en rapport pour le profit avec la fatigue qu'elles entraînent.

L'on accordait autrefois aux domestiques des hôtels de Nantes d'être polis et actifs, mais on leur reprochait d'être moins soigneux que dans les contrées du Nord. La position actuelle des maîtres d'hôtels, qui sont aujourd'hui des gens de bonne société, devra nécessairement entraîner une réforme sous ce rapport, toutefois elle n'a pas eu complètement lieu.

En général, les cinq hôtels qui nous occupent dans le moment, sont fréquentés par les hommes d'affaires, les négociants et voyageurs de commerce. Le rapport des personnes qui voyagent pour affaires à celui des voyageurs qui se promènent pour leur plaisir est de 8 à 1. Ce n'est que dans les mois de juin, juillet, août et septembre que les gens riches voyagent.

Les bains de Pornic et de la Plaine, les beaux sites de Clisson, de l'Erdre et de la Sèvre, l'usine d'Indret attirent beaucoup d'étrangers dans notre ville, aussi serait-il à désirer que ces bains pussent réunir toutes les commodités de la vie, et que Nantes offrît plus de distractions aux curieux. Quant à nous, auteurs de ce livre, nous serions heureux s'il pouvait contribuer à prolonger leur séjour, en faisant naître en eux le désir de visiter la

cathédrale actuelle, que dans ce moment il est question d'achever, le tombeau des Carmes, les ruines de l'ancienne cathédrale et de plusieurs églises, notre Musée des Tableaux, notre Musée Scientifique, la Bibliothèque, le Jardin des Plantes, les hospices et spécialement le magnifique hospice Saint-Jacques élevé sur les dessins de MM. Douillard frères, les établissements de bienfaisance, etc., etc.

BATEAUX A VAPEUR.

Notre ville a aujourd'hui un petit bateau mécanique sur la Sèvre et quatre services de bateaux à vapeur, l'un consacré à la Basse-Loire, un autre à la Haute-Loire et deux autres enfin à l'Erdre entre Nantes et Nort. De ces deux derniers, il en est un qui est organisé d'après le système sociétaire, c'est-à-dire que tous les employés jusqu'aux mousses sont intéressés dans l'entreprise.

Nos constructeurs de bateaux à vapeur ont mérité par de rapides progrès leur grande réputation. Il y a 15 années, les bateaux qui faisaient le service entre Nantes et Angers calaient 36 pouces et mettaient 13 heures à remonter. Peu de temps après, MM. Baudet et Guibert firent des bateaux qui ne calaient plus que 30 pouces.

En 1828, M. Dufort apporta d'Angleterre une machine qui était pour ce temps un chef-d'œuvre d'exécution. M. Guibert, de son côté, fit tous ses efforts, et le bateau la *Ville de Nantes* ne tira, lorsqu'il fut lancé à l'eau, que 18 pouces ; dès-lors la remonte n'exigea plus que 10 heures. Les autres bateaux de la société-anonyme du Haut de la Loire avaient une vîtesse égale ou supérieure ; mais les chômages ont ruiné cette entreprise, qui cependant a fait faire en France un pas immense à la science de la navigation à vapeur sur les fleuves.

A cette époque se formèrent les deux sociétés Riveraines ; celle du bas de la Loire a soutenu les concurrences sans se laisser entamer, et grâces à ce que la navigation est presque maritime, au-lieu de lutter contre le tirant d'eau, elle a successivement amélioré son matériel ; de telle sorte qu'elle offre en ce moment une existence assurée par ses ressources pécuniaires, la commodité et la marche de ses bateaux. La compagnie Riveraine du Haut de la Loire a été fondée avec la perspective de deux concurrences ; l'une fut éteinte par l'achat, à un prix fort élevé, du vieux matériel de la plus ancienne société et elle se main-

tint dans un juste-milieu entre la guerre et la paix avec la société anonyme.

Il en est résulté que les deux entreprises firent de mauvaises affaires, et que les riverains n'ont conservé la route, qu'en accordant le tiers de leurs bénéfices aux acquéreurs du matériel de la société anonyme. Depuis lors, comme l'a dit M. Bordillon, auquel nous empruntons ces faits, le service se fait mal, et les bateaux mettent douze heures à remonter.

La compagnie des Riverains a perfectionné les chaudières à vapeur, mais elle a de beaucoup augmenté la dépense du combustible. Nous arrivons à l'essai qu'elle vient de faire du système Burden, et, il nous est pénible de le dire, mais c'est la vérité, cet essai n'a pas supporté l'examen. L'on a vu un bateau calculé pour un tirant d'eau de 18 pouces, en caler environ 36; or, remarquons que, pour les doubles cônes du système Burden, cette erreur n'est pas représentée par le rapport des lignes plongées dans l'eau, qu'elle est encore de beaucoup plus considérable.

A côté de cette malheureuse tentative, M. Guibert a présenté un bateau destiné à voyager entre Angers et Orléans, qui, chargé de sa machine, ne

cale que 10 pouces, et qui, avec une force très-minime, atteint une grande vîtesse. Ayant des voyageurs à bord, ce navire calera 13 à 14 pouces, sa vîtesse sera ralentie sans aucun doute, mais ce n'en est pas moins un résultat extraordinaire. La machine a été construite à Nantes par M. Gâche : elle mérite des éloges.

Voilà où nous en sommes; mais l'on annonce que la guerre industrielle va recommencer sur la Loire, et que la compagnie des Riverains de Nantes à Angers sera bientôt attaquée. Ses ennemis en gens habiles, profiteraient du moment où elle vient de perdre une partie de ses capitaux pour tâcher de la supplanter. Que penser de cette guerre? Tout immorale qu'elle est, cependant, elle devra profiter à la grande cause. Lorsque beaucoup d'égoïsmes puissants et peu intelligents aujourd'hui auront souffert pour et par les vices de notre organisation actuelle, nous serons plus près de l'association.

OMNIBUS.

Les Omnibus qui parurent pour la première fois en France, à Nantes, en 1826, furent créés par M. Baudry, industriel de haute capacité,

dont notre ville revendique le nom, et auteur ou promoteur à Nantes et à Paris de plusieurs établissements utiles; ils servent à mettre en communication les faubourgs de Pont-Rousseau, de la Sécherie et de la route de Paris avec le centre de la ville; leur nombre s'élève à 15. Le prix des places y est de trois sous et de deux sous par abonnement. Le nombre moyen des places s'élève à 18 dans chacun d'eux. Leurs plus mauvaises journées sont d'environ 8 fr., leurs meilleures de 60. Ce moyen de transport occupe 60 chevaux; c'est une industrie à laquelle sont affectés 66 mille francs de capitaux engagés et 25 mille fr. de capitaux circulants.

BANQUE DE NANTES.

Nous avons parlé de la circulation des hommes et des produits, il convient de faire connaître celle des capitaux.

Le rôle de la Banque de Nantes ne saurait être de n'escompter, lorsque l'argent se loue cher, que le tiers ou le quart des bonnes valeurs qui lui sont présentées; de spéculer sur le petit et le moyen commerce et d'élever ses escomptes aux

époques de grand mouvement commercial, comme lors de la foire d'Angers ; de ne favoriser que quelques négociants privilégiés ; aussi, doit-on dire que notre Banque, contre laquelle on peut articuler les griefs précédents et bien d'autres encore, ne remplit pas sa mission. C'est un établissement de monopole dont la réforme est désirée par tous ceux qui n'en sont pas actionnaires. Ajoutons qu'elle usurpe un titre qu'elle n'a pas, moralement, le droit de porter, celui de *Banque de Nantes*, puisqu'elle n'est, en effet, que la machine au moyen de laquelle une société anonyme exploite notre commerce au lieu de favoriser son développement.

COMPTOIR D'ESCOMPTE.

Si la Banque n'y mettait pas obstacle, il y aurait moyen, malgré sa mauvaise organisation, d'en tirer parti. Ainsi, un comptoir d'escompte pourrait s'établir auprès d'elle, comptoir qui escompterait les billets à deux signatures, et qui les repasserait ensuite à la Banque avec la troisième signature exigée par cet établissement. Cette Banque de second ordre serait extrêmement utile

aux petits industriels de notre ville, et même à la masse entière des commerçants. Trois cents actions de mille francs suffiraient pour l'établir. Puissent nos concitoyens s'associer bientôt pour réaliser ce projet, dont l'exécution serait si favorable aux progrès de la cité !

BANQUE DÉPARTEMENTALE.

Blâmer ne suffit pas ; aussi, croyons-nous nécessaire d'exposer comment nous comprenons une Banque de Nantes.

Supposez la recette générale supprimée et remplacée, ainsi que la Banque actuelle, par une Banque du département destinée à faire les recettes du trésor et à réduire, autant que possible, le taux de l'escompte, ne cherchant point à faire des bénéfices, mais s'efforçant d'activer la circulation des capitaux, et vous comprendrez l'institution que nous appelons de nos vœux. Ici, plus de spéculation hostile à notre industrie, le département ayant, au contraire, intérêt à multiplier les affaires et à protéger le petit commerce.

Cette banque non contente d'escompter, em-

ploierait ses bénéfices (et l'état actuel des choses fait présumer qu'ils ne s'éléveraient pas à moins de 50 mille écus par an) à commanditer l'industrie manufacturière et l'agriculture, à détruire l'usure par tous les moyens qui seraient en son pouvoir.

CHAMBRE DE COMMERCE.

Les Chambres de commerce qui se sont succédé à Nantes depuis l'Empire, ont souvent enrayé les tendances progressives de notre ville. On peut même les accuser de n'avoir pas contribué de leurs efforts, dans un grand nombre de circonstances, à son développement industriel. Cela tient à ce que ces chambres, produit du caprice préfectoral qui avait choisi les électeurs, ne représentaient que des intérêts individuels.

Espérons qu'avant long-temps, ceux qui acceptent de par une ordonnance de l'Empire le privilége de voter pour leurs compatriotes, auront assez le sentiment de la justice et de leur dignité pour se refuser à voter seuls et à dépouiller leurs concitoyens, par un abus révoltant, d'un droit qui leur a été injustement ravi. Pour com-

battre l'extension du cens, on parle habituellement de l'incapacité des électeurs, mais ici cette raison ne supporte pas la discussion, puisque dans ce moment, des contribuables qui, élus par leur concitoyens, gèrent les affaires de la commune et paient pour l'entretien de la chambre de commerce, ne sont pas jugés aptes, par notre loi toute despotique, à figurer parmi les électeurs de cette chambre.

Nous devons ajouter à ce qui précède que longtemps le commerce de Nantes a joui du droit qu'il avait acheté de ses deniers, de nommer directement les juges-consuls du tribunal de commerce. La chambre de commerce se composait alors de tous ceux, quel qu'en fût le nombre, qui avaient été juges-consuls. En vérité, l'on en rougit de honte, quand on songe qu'après 40 ans de révolutions il ne faut que remonter à un passé peu éloigné pour trouver toutes faites des institutions très-désirables, dont nous sommes encore privés.

La chambre de commerce tient ses séances à la bourse, et bien qu'elle n'ait que voix consultative dans les affaires de sa compétence, elle exercerait cependant, si elle voulait être la voix du pays, une grande influence sur le gouvernement,

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Ce tribunal siége à la Bourse ; il forme, tout le monde le sait, une juridiction bien plus prompte et bien moins coûteuse que les tribunaux civils. D'habitude, il termine toutes les affaires par arbitrage, ce qui est pour le mieux ; mais on doit cependant lui reprocher son origine. Tous les patentés justiciables du tribunal de commerce devraient évidemment participer à son élection. Si ce cercle trop étendu rendait l'élection de trop longue durée, au moins pourrait-on accorder le droit électoral à ceux des commerçants qui paient pour l'entretien de la Chambre de Commerce.

COMMERCE DE CHEVAUX.

Le commerce de chevaux se fait à Nantes de deux manières : dans le champ-de-foire de la place Viarmes, pour les chevaux du pays, aux époques indiquées dans l'Almanach ; dans les écuries de trois marchands, pour les chevaux de luxe, lesquels viennent presque tous de la Normandie, après être sortis primitivement de la

Bretagne ou du Poitou, comme nos chevaux de remonte viennent la plupart de l'Allemagne après être sortis primitivement de la Normandie, fait curieux que M. Mellinet a signalé dans sa brochure de juin 1833 *sur la Propagation et l'Amélioration des chevaux en France.*

La question qui nous occupe, l'une des plus importantes de notre industrie agricole, a été souvent traitée par la Société Académique de la Loire-Inférieure, dont plusieurs membres demandent la création d'un marché nouveau à l'extrémité du cours Saint-André. M. Mellinet, que nous avons cité plus haut, a été, sans contredit, le plus actif de tous à dénoncer au pays les vices de l'administration des haras et à signaler les moyens d'y apporter remède.

Il a reproché avec raison à cette administration, dans sa dernière brochure, de ne tenir compte ni des races spéciales, ni du climat ; de tout centraliser et de dépouiller ainsi de leur contrôle et de leur action des intérêts locaux et naturellement associés. Il a aussi accusé le haras d'Angers de n'avoir point été utile à notre département. Enfin, après beaucoup de développements utiles, mais dans lesquels nous ne le suivrons pas, il a nette-

ment prouvé que le jour où l'on dirait, par exemple, aux éleveurs de Bretagne : *Avez-vous un cheval propre à l'artillerie, il vous sera payé 6 à 700 fr.*, etc., ce jour serait le dernier où il sera nécessaire de remonter à l'étranger notre cavalerie, et d'en importer en France, des chevaux pour remplir le nombre réclamé par nos besoins.

Voilà plusieurs années déjà que la Société Académique de Nantes a protesté contre le système des haras, en encourageant à Nantes la serte des juments par des étalons bretons. Ses efforts n'ont pas été inutiles, et sans doute qu'un succès plus complet leur est réservé.

COURSES DE CHEVAUX.

Le Conseil-Général du département ayant voté 1500 fr. pour des courses de chevaux, en confiant à la Société Académique le soin de les organiser, cette société a réclamé auprès du ministre du commerce, M. Duchatel, pour que Nantes eût part aux prix accordés par le réglement du 5 janvier 1835. Cette demande favorablement accueillie a eu pour résultat de faire décréter ;

1.° Qu'il est établi des courses à Nantes ;

2.° Les prix suivants : un prix d'arrondissement de mille fr. pour les poulains entiers et pouliches de 3 ans ; un prix de 2,000 pour les chevaux entiers et juments de 4 ans et au-dessus.

Les courses commenceront dans les premiers jours d'août, et devront être terminées le 15 ; leur longueur est ainsi fixée : 2 kilomètres en une seule épreuve pour le prix d'arrondissement ; 4 kilomètres en partie liée pour le prix principal. Le *maximum* du temps accordé pour les épreuves est de 3 minutes pour la course des prix d'arrondissement, 6 minutes pour chaque épreuve de 4 kilomètres, du prix principal.

Nul doute que ces courses seront avantageuses à notre ville et au département : on peut et on doit les regarder comme une bonne mesure.

CONSTRUCTION ET ARMEMENT DES NAVIRES.

Cette industrie est l'une de celles où notre ville réussit le mieux. Les chantiers de nos constructeurs sont situés au bas de la Fosse, où ils occupent un espace considérable. Le nombre des ouvriers qu'ils emploient varie suivant les be-

soins de la navigation. Ces ouvriers sont payés à la journée ou au marché. Ce dernier mode serait plus avantageux aux deux parties, si une concurrence de plus en plus sévère ne venait diminuer le prix du travail des salariés. Lorsque les ouvriers charpentiers sont au marché, ils s'associent entr'eux et partagent au prorata de leur travail et de leurs salaires habituels. C'est-à-dire, que chacun est rétribué en raison de la qualité et de la quantité de ses œuvres.

La coque d'un navire de 300 tonneaux, destiné à porter soit 500 boucauts de sucre, coûte habituellement, avec un rouffle, un canot et une chaloupe, la façon de la mâture et le bois destiné à la garnir, de 35 à 49 mille francs, si le navire est chevillé en fer ; 4 à 5 mille fr. de plus, s'il est chevillé en cuivre. Parfaitement armé, avec les rechanges d'usage, et doublé en cuivre fort, le même navire coûte de 105 à 115 mille francs.

Les navires de 240 tonneaux, tels qu'on en a fait plusieurs sur notre place, sous la restauration, revenaient, à cette époque, tout armés, prêts à mettre en mer, à cent et quelques mille francs; qu'un compte d'armement, que nous avons sous les yeux, distribue ainsi :

Pour la coque	36,500 f.	»» c.
Mâture et avirons	3,183	75
Feuilles de cuivre à doublage	8,988	90
Au constructeur, journées et fournitures.	2,069	69
Au fondeur.	2,604	65
Au cloutier	4,396	39
Chanvre, câbles, chaînes, gréeurs	16,047	57
Ancres.	1,787	88
Au poulieur.	2,119	50
Toile à voile, pavillons, etc.	7,815	36
Frais divers.	882	75
	86,396 f.	44 c.
Les menus frais de l'armement, comprenant 48 articles, font monter le total à . . .	106,300 f.	79 c.

Au moment où nous écrivons, la construction des navires est si active, que jamais une cale ne reste vacante, et que l'on prépare encore de nouveaux chantiers. Depuis octobre 1834, jusqu'à ce jour 1.er avril 1835, on a lancé à la mer en 6 mois 13 navires: 8 en 1834, formant un total de

1950 tonneaux, et 5 en 1835, ces derniers réunis jaugeaient 1560 tonneaux.

13 navires sont maintenant en construction, ils représentent 3880 tonneaux. Tous ces bâtiments destinés au long cours (nous faisons abstraction des autres) forment donc un total de 26, et représentent 7390 tonneaux. Le plus fort a été lancé l'année dernière, il était de 700 tonneaux; les plus faibles sont de 150.

CONSERVES ALIMENTAIRES.

Les conserves alimentaires d'Appert tombaient en discrédit : 25 sur 100 de ses boîtes ne réussissaient pas à se conserver, lorsque M. Colin essaya d'en faire dans notre ville. Ses premières tentatives comptèrent des insuccès nombreux, mais sa persévérance triompha, et bientôt, il se trouva le chef d'une usine, dont la prospérité tend toujours à s'accroître. Cette usine, fournissant les 5/6 des conserves que la ville de Nantes livre au commerce, nous entrerons à son sujet dans quelques détails.

Sa production actuelle est de cent mille boîtes, valant de 600,000 fr. à 1 million, dont 36,000 de sar-

dines et 15000 de légumes, sur lesquelles 9 à 10 milles de petits pois tout apprêtés, qu'il suffit de réchauffer, pour les avoir aussi délicats que dans la saison. Les 49 mille autres boîtes sont plus importantes, les unes par leur masse, comme les boîtes de bœuf; les autres par leur rareté, comme les volailles truffées, les saumons truffés, etc.

On abat, chez M. Colin, jusqu'à 80 bœufs, 400 veaux et 200 porcs par an. Dans la saison des petits pois, dans celle des sardines surtout, son établissement est curieux à étudier, sous le rapport de l'ordre qui y règne, jusques dans les détails. Cinquante femmes sont alors occupées à éventrer, à nettoyer et laver les sardines à la rivière qui en est proche; elles sont divisées par escouades, et chaque escouade s'occupe d'un travail spécial; on y voit, à la même époque, jusqu'à vingt ferblantiers occupés à plomber les boîtes. La rapidité et la régularité des opérations méritent aussi d'être citées. Un bœuf entre à 4 heures du matin dans l'usine qui nous occupe, et, 30 heures après, il est complétement mis en boîtes bonnes à expédier. Les bœufs que tue M. Colin, coûtent généralement de 350 à 450 fr. et donnent de 680 à 760 livres de viande, 150 à 160 de suif.

Le prix des conserves alimentaires est fort raisonnable: elles ne coûtent guères en effet que le prix naturel des denrées de choix dont elles sont faites, surchargé du prix de la boîte en ferblanc qui les renferme. Un saumon entier revient à 30 f., à 10 f. de plus s'il est truffé, un lièvre entier truffé coûte 15 fr., une oie truffée 18, une boîte de petits pois 4, de sardines 5, une poularde truffée 15 fr. Ces conserves supportent aisément de longs voyages: nous en avons mangé qui revenaient de Calcutta, sans avoir souffert le moins du monde. M. Colin, ne doit d'ailleurs qu'à cela, le privilége dont il jouit, d'être l'homme de France le plus connu des gourmets étrangers, tant des pays septentrionaux que du levant, de l'Amérique et des Indes Orientales.

Son atelier culinaire, peu intéressant au premier abord, le devient davantage lorsqu'il est examiné de près. Tout y est, en effet, pour le mieux sous le rapport de l'ordre et de la bonne confection des chaudières, des fourneaux et des calefacteurs; ces derniers, de dimensions gigantesques, attestent du génie inventif de Le Mare.

L'établissement qui nous occupe est situé près

de l'Entrepôt, à l'extrémité de la Fosse. M. Colin se trouve, par suite, soumis aux droits d'octroi; peut-être, serait-il convenable que la ville lui en fît remise; son industrie est, certes, assez importante et assez utile à notre place pour mériter cette sorte d'encouragement, si toutefois l'on peut appeler ainsi la restitution des droits pour des denrées qui sont constamment livrées à l'exportation.

Nous ne terminerons pas sans dire que M. Colin s'occupe, avec quelques chances de succès, de conserver des viandes non cuites; sans émettre le vœu que les capitaines habituent leurs équipages à préférer, malgré la différence de poids, son bœuf à leurs salaisons, et sans rendre au plus habile de nos industriels, ce témoignage qu'il en est aussi le plus bienfaisant; que, chez lui, les salaires sont ce qu'ils doivent être; qu'il ne spécule jamais sur la misère du pauvre, et que les produits de son usine (produits fort considérables), qui n'ont pu figurer dans les boîtes et qui n'ont pas été consommés par ses ouvriers, servent à soutenir les ménages peu aisés du quartier, indépendamment des autres secours qu'il leur donne encore. Ainsi, tous devraient se montrer de leur siècle

par le talent et la vertu, au lieu de demander le succès à la guerre de concurrence et à ces fraudes légales pour lesquelles un prolétaire ignorant va directement apprendre aux galères qu'on peut aujourd'hui distinguer entre le droit et la probité et qu'il n'est pas défendu de voler le Code à la main.

SALAISONS.

Pour cet article, Nantes l'emporte de beaucoup sur le Havre, Marseille et Bordeaux. Nous n'avons de concurrence réellement redoutable qu'à Cherbourg qui vend plus cher, mais qui fait mieux ; aussi, fournissons-nous des masses considérables de salaisons à Bourbon et aux Antilles. Il serait cependant d'intérêt social que les salaisons fussent remplacées par les conserves alimentaires. Celles-ci sont inventées d'hier, et demain, nous l'espérons, l'on saura les faire à bas prix.

FONDERIES, FORGES.

Les produits de nos fonderies et de nos forges

pour 1834, ou tout autre année productive, peuvent être évalués à un million trois cent mille francs, qui se répartissent ainsi :

Houille. — Coke, 26,500 hect. . .	79,500 f.
Fonte. 602,300, prix moyen à 22	132,500
Cuivre. 81,500 kilo. à 2 fr. . . .	163,000
Fer. 460,000 kilo. à 60.	276,000
Salaires des ouvriers.	412,000
Frais divers, intérêt des capitaux.	
Bénéfices.	242,000
	1,305,000

Nous avons à Nantes, dans les moments où l'ouvrage abonde, jusqu'à 471 ouvriers qui travaillent dans les établissements où l'on façonne la fonte, le cuivre et le fer ; dans ce nombre figurent, il est vrai, beaucoup de petits chefs d'ateliers. Mais ce chiffre n'en est pas moins à considérer : les salaires varient beaucoup : les fondeurs-mouleurs sont payés de 2 fr. 50 à 7 par journée de 12 heures de travail; les forgerons de marine de 2. 50 à 4. 50 ; les fondeurs en cuivre de 2 à 3 fr. ; les serruriers en bâtiments de 2 fr. à 2 75 ; les tourneurs, 3 fr. ; les ajusteurs, 3 à 4 fr. ; les mécaniciens-forgerons, 4 à 5 fr.

De ces 471 ouvriers, 76 travaillent aux fonderies de fer; 35 sont fondeurs en cuivre et racheveurs; 165 sont occupés dans les forges du port; 35 dans les ateliers de serrurerie, 30 s'occupent exclusivement de la serrurerie en bâtiments; 110 sont ou tourneurs ou ajusteurs ou forgerons-mécaniciens.

Les fontes anglaises importées à Nantes sont presque toutes employées par nos établissements, qui leur donnent la préférence, vu leur uniformité. Les usines françaises du Berry, du Midi et de la Bretagne, auxquelles nous pouvons nous adresser, fournissent des produits trop variables.

Notre place tire ses fers les plus estimés du Berry et du Nivernais; ceux qu'elle fait venir de Bordeaux lui reviennent à moins cher, et sont employés avec succès à la fabrication des câbles-chaînes. Ceux de Suède ne nous arrivent qu'en petite quantité, vu les droits. La serrurerie emploie une assez grande masse de fers anglais, qui sont cassants et colorés: ces fers ont en général une forme régulière; ceux de Bretagne sont trop cassants pour être beaucoup employés; on en fait des socs de charrue et d'autres ouvrages qui nécessitent peu de façon ou peu de solidité.

Les prix des fontes et fers dont nos usines font usage, sont les suivants: fontes anglaises 260 fr. les 1,000 kilo.; fontes du Berry 200 à 260; fontes de Bretagne et de Bordeaux 160 à 200; vieilles fontes (maritimes, boulets, etc.) 100 à 200; fers anglais 35 à 50 fr. les 100 kilo.; fers de Suède 45 à 60. Les fers de Berry se vendent quelquefois jusqu'à 70 dans les très-petites dimensions. Les fers de l'Aveyron ne vont pas au-delà de 50 à 55 fr.

Les meilleures houilles employées aujourd'hui par les fondeurs sont celles de Belgique, qui fraudent le droit de 1 fr. 10 c. en entrant en France par la voie de terre, comme nous l'avons déjà dit; vient ensuite la houille de Saint-Etienne: la qualité en serait excellente, si elle était constante, mais elle est devenue très-variable depuis quelques années, ce qui fait donner la préférence au combustible étranger. Les houilles pour la forge sont les houilles anglaises, celles de Saint-Etienne, enfin celles du pays pour les petits travaux. Les houilles de Belgique rendues à Dunkerque reviennent à 2 40, 2 50 l'hect. comble; celles d'Angleterre, rendues à Nantes, coûtent 3 50 et 2 40 sans les droits; celles de Saint-

Etienne, grâces à nos impôts de toute espèce, reviennent à 4 fr.; celles du pays à 2 40.

Quoi qu'on en puisse dire, il n'y a rien d'absurde comme le droit différentiel entre les houilles venues par terre et celles qui sont introduites en France par la voie de mer, ou plutôt il n'y a rien d'aussi nuisible à l'industrie que tous les droits imposés à ce pain quotidien de ses travaux. Soit que le charbon de terre vienne de l'étranger, soit qu'il voyage en France, nulle part il ne devrait payer une obole.

Les fonderies, la forge, la construction des machines, la grande serrurerie sont aujourd'hui prospères sur notre place, où l'habileté pratique s'accroît chaque jour. Nous avons cinq fondeurs en fer, autant de fondeurs en cuivre, 10 établissements importants de forges pour la marine, neuf grands ateliers de serrurerie, six consacrés à la construction de machines de toute espèce, y compris les machines à vapeur. MM. Gasche, Faivre, Menil, ont obtenu des succès remarquables sous ce rapport; ajoutons aussi que des mécaniciens qui débutent, ou qui appartiennent aux villes voisines, font souvent faire dans nos ateliers toutes les pièces de machines qu'ils achèvent chez eux.

RAFFINERIE.

Le raffinage du sucre a été très-actif à Nantes, de 1827 à 1832 : quinze raffineries existaient alors, et l'on peut évaluer à dix ou douze millions de sucres en pain le résultat de leur travail. Cette masse de produits se plaçait avec facilité, une partie à l'étranger et surtout en Suisse, le reste, dans notre ville et les localités qui forment sa clientelle commerciale. Les capitaux engagés dans cette industrie s'élevaient à trois millions au moins, y compris le mobilier des usines. Le mouvement d'affaires qui en était la suite, variait de 15 à 18 millions. Mais la question est bien changée. La suppression de la prime d'exportation a réduit à zéro les trois millions de produits qui se vendaient à l'étranger. L'établissement de deux raffineries, montées sur un grand pied, l'une à Honfleur, l'autre à Ingouville, nous a enlevé la clientelle de la Normandie, et même une partie de nos ventes dans la Sarthe et la Mayenne ; d'un autre côté, Bordeaux nous fait une cruelle guerre sur les marchés qui l'avoisinent, et même, depuis un an, sur ceux de la Tourraine, du Poitou et de

la Vendée, soit que ses raffineurs aient plus d'habileté que les nôtres, soit qu'ils aient renoncé à leurs bénéfices, pour accaparer des acheteurs, soit enfin qu'ils aient vendu à perte. Paris aussi fournit trop souvent des sucres où nous devrions avoir le monopole de l'approvisionnement à Blois, par exemple, où le mauvais état de la Loire a retardé de trois mois, en 1834, l'arrivage des marchandises.

Nantes possède cependant encore aujourd'hui dix raffineries, les cinq plus faibles ayant succombé dans la lutte; leurs produits peuvent être évalués à plus de sept millions de sucres raffinés, et de fait, cette industrie n'est réellement réduite que du quart, bien qu'elle le soit du tiers pour le nombre des usines; aussi son importance est-elle très-considérable. Les ouvriers qu'elle emploie reçoivent un salaire moyen de deux francs par jour. Nous pouvons malheureusement dire à leur sujet, comme de bien d'autres, qu'ils sont bien peu intelligents pour être associés, par leurs chefs, aux établissements dans lesquels ils travaillent, et devenir intéressés, même pour peu de chose, à la prospérité de leurs usines, de prolétaires exploités qu'ils sont aujourd'hui.

COMMERCE DU NOIR ANIMAL.

Ce commerce a pris, depuis quelques années, une grande importance dans notre ville. Elle absorbe à elle seule, non-seulement presque tous les noirs français, mais encore la majeure partie des noirs étrangers qui se trouvent placés à proximité des ports. 15,115 tonneaux de noir animal, pour engrais, ont été débarqués sur nos cales, dans le courant de l'année 1834, non compris les tourbes et d'autres substances en quantité considérable, destinées à la fraude.

Les ports qui nous en ont fourni davantage sont : Marseille, Bordeaux, Rouen, Dunkerque, Anvers, Amsterdam, Hambourg et Saint-Pétersbourg. Parmi ces noirs, ceux de France peuvent se diviser en cinq classes.

1.° Le noir de Nantes, qui n'est pas toujours livré pur aux agriculteurs, dans toutes les raffineries.

2.° Le noir de Paris. La partie qui vient par le canal est vendue entre Saumur et Ancenis, et descend très-rarement à Nantes. L'autre, qui nous arrive par Rouen, n'est que d'une qualité très-inférieure, soit qu'elle ait été fraudée à Paris, soit encore parce que les raffineries de la capitale font

usage de noir schisteux, pour décolorer, au lieu de se servir de noir d'os ;

3.° Le noir de Dunkerque. Celui-ci ne provient pas seulement de cette ville, mais encore des villes de Lille, Arras, etc. ; il est très-lourd : son odeur a quelque ressemblance avec l'odeur de térébenthine, et l'on y trouve toujours, quoiqu'en petite quantité, un sable très-fin ; ce noir est de bonne qualité ;

4.° Le noir de Bordeaux. Il avait, il y a dix ans, le premier rang ; mais depuis il a bien perdu de sa bonté, celui surtout qui sort de la raffinerie S..... J..... Quoique très-fin, et non mélangé, il prend, à sécher, la couleur d'ardoise et une odeur lie de vin. Il a bien trompé, dans quelques cas, les espérances des cultivateurs ;

5.° Celui de Marseille. Il est très-fin, très-propre, sent le beurre pourri ; mais les arrivages de ce noir n'ont plus une qualité uniforme, et il baisse de réputation.

Parmi les noirs étrangers, on doit ranger au premier rang ceux de Hambourg ; ils sont légers, mousseux, mêlés de petits morceaux de bois et de débris de paillassons ; leur odeur forte et désagréable, rappelle celle des fosses d'aisance.

Les noirs de Bresme, Stettin, Copenhague, Stockholm, en approchent en qualité.

Viennent ensuite ceux de Saint-Pétersbourg et Riga, qui sont formés de gros grains.

Les noirs de Belgique et de Hollande sont bons, mais ils contiennent beaucoup de sang cuit, jaunâtre, qui ressemble à de la tourbe.

Liverpool, Bristol et Trieste ont aussi fourni quelquefois d'excellents noirs.

Dans quelques localités, à Bordeaux, par exemple, le noir, au sortir des raffineries, est vendu à des écumeurs qui en retirent encore des sirops. Cette pratique altère sa qualité comme engrais.

Dans d'autres, et surtout sur notre place, il se fait une fraude épouvantable sur cette marchandise. Cette fraude consiste presqu'uniquement à mêler au noir pur de la poudre de tourbe bien pulvérisée. Cette poudre, avant d'avoir été criblée, se vend, toute rendue, de 50 à 75 centimes l'hectolitre, ou de 1 franc 50 centimes à 2 francs la barrique, c'est-à-dire douze à vingt fois moins que le noir animal.

On fabrique aussi, dans notre ville, du noir animal factice, mais cette fabrication est très-mal entendue, et ne saurait, dans l'état d'enfance où elle se trouve, remplacer un engrais si puissant,

que cinq hectolitres suffisent pour fumer un hectare.

On pourrait fabriquer du noir factice, pour engrais, par le procédé suivant : 1.° carboniser des tourbes, pour obtenir à bas prix un charbon absorbant; 2.° pulvériser ce charbon; 3.° mélanger ce charbon avec des matières animales, et spécialement des matières fécales provenant de latrines.

Ce noir factice pourrait évidemment coûter encore, à l'agriculteur, 12 francs la barrique, c'est-à-dire moitié du prix actuel du noir de raffineries; mais deux barriques de cet engrais devraient valoir plus qu'une barrique de l'engrais actuel. A ce compte, il serait possible à notre ville, qui possède une riche mine de tourbe à Montoir, et qui importe chaque année, comme nous l'avons dit, 15 mille tonneaux de noir animal, de doubler ce commerce déjà si important, et de devenir le centre d'une industrie nouvelle et féconde.

Spéculateurs, sachez joindre la bonne foi à l'habileté, et vous éleverez aisément à trois ou quatre millions le produit de la vente des engrais factices ou sortis des raffineries. Continuez comme vous faites, et notre place sera bientôt deshéritée des 1,500,000 francs ou 2 millions de vente qu'elle peut effectuer dans nos campagnes.

Les bois de teinture que notre ville expédie dans l'intérieur de la France, viennent principalement de la Martinique, de Haïti, de l'Ile Cuba, de la côte d'Afrique et de l'Inde. Il nous vient quelques campêches espagnols, mais c'est par la Nouvelle-Orléans. Nos rocous sont produits par Cayenne. Le tableau suivant présente l'état des matières colorantes qui entrent dans notre port. C'est la moyenne des trois années 1831, 1832, 1833.

NATURE DES MATIÈRES.	POIDS.	VALEUR.	OBSERV.ons
Bois de Campêche de Saint-Domingue.	318000k.	51000 f.	
Bois de Campêche de nos îles.	150000	20000	
Bois de Campêche, Comp.e Espagnole.	130000	30000	
Bois de Camwood.	150000	61000	Ce bois s'emploie aussi à l'ébénisterie.
Bois de Sandal.	300000	72000	
Bois de Safran.	50000	75000	
Bois jaune ou Fustic.	800000	113000	
Gomme Sénégal.	169000	250000	
Rocou.	15000	14000	
Noix Galles.	500	1200	
Sumac.	10000	1500	
Divers articles.	inconnu.	10000	Environ.
Potasse.	80000	35000	

Le Bablach, ou graine de Mimosa Acuta de l'Inde et du Sénégal, a donné lieu à quelques opérations qui paraissent devoir se borner là, par suite des pertes éprouvées par les introducteurs sur cet engallage.

Nantes approvisionne actuellement les départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Mayenne et les 4 départements bretons, pour les articles de teinture ; nous expédions aussi des bois à Paris, à Orléans, dans le Poitou, sur les bords de la Loire, et même à Rouen ; ce qui tient à la grande quantité de ces matières que nous recevons chaque année.

Nous tirons actuellement nos indigos de Bordeaux et quelquefois, mais rarement, du Hâvre. Ces deux villes, la première surtout, sont en concurrence avec Nantes sur tous les marchés où nos commerçants se présentent. Quelques-uns de nos hommes d'affaires pensent que nous pourrions nous affranchir du tribut que nous leur payons pour les indigos, s'il était fait chaque année une opération d'un millier de caisses, et si cette opération était poursuivie avec constance : les fabriques de Cholet, Laval, Condé-sur-Noireau, Falaise, Châteauroux et la Vendée, suffiraient pour

utiliser cette quantité et bien au-delà ; mais, pour amener les acheteurs à Nantes, il faudrait sur notre place une largeur en affaire que nos négociants ne possèdent pas.

Il y a cinq ans, Nantes faisait venir de Rouen tous les bois de campêche effilés. Notre ville qui possède aujourd'hui deux moulins, soutient avantageusement la concurrence. L'on peut évaluer à 300 milliers la quantité de ce bois qu'elle fournit. Cette quantité serait plus considérable encore, si les moulins à vent qui servent à effiler le campêche pouvaient en faire davantage.

Nos brûleurs soutiennent aussi la concurrence pour les cendres gravelées ; la quantité qu'ils en fabriquent peut être évaluée à 600 barils de 75 kilo.

Il n'en est point, parmi tous nos commerçants, qui désirent aussi vivement l'amélioration du fleuve que ceux qui font le commerce des bois de teinture ou des épices. Leur clientelle, disent-ils, s'étendrait considérablement vers l'est, si les communications avec Orléans étaient à bas prix, plus rapides et plus régulières. A les en croire, ils l'emporteraient bientôt sur le Havre.

ÉPICERIE.

Ce serait redire ce qui précède que de parler longuement de notre commerce d'épicerie. Nous ajouterons seulement que nous recevons par Marseille beaucoup de suifs de Toscane et de Naples; que ces suifs, très-estimés, entrent en concurrence avec ceux de Bretagne, et que nous sommes obligés de tirer nos huiles de colza de Lille et de Caen, par suite de l'ignorance des agriculteurs de la Loire-Inférieure.

D'après tous les renseignements que nous avons pu nous procurer, il nous paraît bien positif que nos cultivateurs trouveraient des bénéfices assez considérables à la plantation du colza. L'huile de colza formant un produit de première nécessité dans notre département, notre commerce en acheterait à lui seul de 300 à 350 t^x^. chaque année, quantité qui doublerait rapidement, si des usines bien dirigées épuraient à bas prix ces huiles et les livraient en bonne qualité, de manière à ce qu'elles pussent supporter la concurrence étrangère.

Que l'exemple de nos voisins nous serve à quel-

que chose. Depuis deux ans surtout que l'on a cultivé beaucoup de colza dans les Deux-Sèvres, il s'est établi deux usines pour la fabrication et l'épuration de ces huiles : l'une à Niort, l'autre à la Rochelle. Elles sont très prospères et ne suffisent pas aux besoins du pays. Ajoutons que les frais de transport qui renchérissent les huiles de Caen et de Lille de 3 50 à 4 fr. par 50 kil. sont une prime véritable pour les établissements que l'on voudrait fonder dans la Loire-Inférieure.

Depuis quelques années, le commerce secondaire cherche à tirer ses produits de première main et à supprimer les intermédiaires dont il est aujourd'hui contraint de payer l'action ; aussi devons-nous croire que l'épicerie en gros qui emploie aujourd'hui à Nantes un matériel et des capitaux pour la valeur de 4 à 5 millions ira toujours en décroissant, surtout si de rapides bateaux à vapeur ou des chemins de fer permettent aux épiciers d'Angers, de Saumur, de Tours, de Blois, d'Orléans, et des autres villes riveraines de la Loire, de venir faire eux-mêmes leurs achats dans notre port comme le font déjà quelques commerçants de Cholet et des autres villes voisines.

Ces faits et quelques autres analogues expli-

quent cette exclamation échappée un jour à l'un des chefs du commerce de notre cité : *Curez la Loire et faites des chemins de fer pour accomplir les rêves de quelques songes-creux, et notre vallée deviendra une mine d'or où nous ne pourrons plus cependant faire nos affaires, parce que les étrangers, attirés par l'appât du gain, s'y précipiteront en foule.*

MOULINS A FARINE.

La mouture des blés est une industrie récente dans notre ville, où elle occupe deux établissements d'une grande importance.

Le plus ancien, connu sous le nom d'Usine de Richebourg, est desservi par deux machines à vapeur d'Edowards (système de Voolf à double cylindre et à condensation). Ces deux machines, l'une de 30, l'autre de 15 chevaux, donnent le mouvement à onze paires de meules et aux accessoires. Un établissement de bains à 50 c. reçoit et emploie l'eau de condensation; une fabrique de biscuits de mer, une autre de vermicelle sont les annexes de cette usine où l'on dispose actuellement les moyens nécessaires pour utiliser, à la

trituration du tan, une partie de la force motrice de la grande machine.

L'établissement entier de Richebourg a coûté 480 mille francs.

Le second établissement qui porte le nom d'Usine de la Madelaine, a coûté environ 320 mille francs de premier achat. Son moteur est une machine à vapeur de Hallette, d'Arras, du même système que celles de Richebourg, qui est connu comme très-économique sous le rapport du combustible; elle est de la force de 30 chevaux, et met en mouvement cinq paires de meules.

Ces deux usines réunies peuvent moudre à l'heure 21 hectolitres de froment, c'est-à-dire un hectolitre 1/2 par paire de meules employées, ou par jour environ 420 hecto. Cette appréciation est loin de celle que donne Clément Desormes dans son cours de chimie industrielle, mais aussi la force employée par paire de meules est de moitié plus considérable que celle qu'il indique comme suffisante pour moudre un hectolitre à l'heure. En un an, ces deux usines pourraient fournir 50 à 60 mille culasses de farine. Elles sont loin, dans l'état actuel, d'atteindre ce chiffre. Leurs produits se placent à Nantes, dans la Bretagne et le Poitou, principalement sur les côtes.

La consommation annuelle de notre ville est estimée, par des hommes de la partie, à 70 mille culasses, l'importation de farines du haut de la Loire à 40 mille ; la vente de pain à la Halle à 18 mille ; la quantité de blés réduits en farine pour le compte des boulangers de la ville par les moulins à eau et à vent à 18 mille, en sorte qu'il serait versé chaque année sur notre place, si les usines de Richebourg et de la Magdelaine marchaient constamment, une masse de 136 mille culasses, tant pour la consommation intérieure que pour l'extérieure ; ce qui n'a pas lieu dans l'état actuel, comme nous l'avons déjà dit.

Les deux moulins à vapeur de Nantes se présentent sur la Loire, à l'arrivée des bateaux d'Angers ; ce sont de véritables châteaux industriels, qui excitent l'attention des voyageurs. Celui de la Magdelaine surtout a été bâti avec un luxe et une prodigalité que l'on ne saurait trop blâmer en pareille circonstance ; aussi, après avoir occasionné de grandes pertes aux premiers actionnaires, a-t-il passé par plusieurs mains pour devenir la propriété des industriels qui l'exploitent aujourd'hui, et qui l'ont payé le tiers environ de sa valeur de premier achât.

BROSSERIE.

Deux fabriques de brosserie existaient depuis la première révolution. Une troisième s'éleva en 1818 avec de très-faibles capitaux, et tomba totalement en 1826 ou 1827, son propriétaire étant parti pour Paris avec l'intention d'y travailler comme simple ouvrier. En 1821, une seconde fabrique s'était établie, mais plus solidement que celle créée en 1818, elle devait marcher de pair avec les deux autres anciennement existantes. Il y a donc eu à Nantes quatre manufactures de brosses depuis 1818 jusqu'à 1827, Il y en avait trois en 1832 et 1833.

Le capital d'exploitation, pour chacune des trois grandes brosseries précitées, devait être de 60 à 120 mille francs, formant, pour les trois, un total d'environ 240 mille francs, ou terme moyen pour chacune 80,000 francs. Le crédit accordé aux commettants absorbait de la moitié au quart de cette somme, dont le reste était employé en marchandises premières, en approvisionnement d'objets fabriqués, prêts à être livrés,

en outils et ustensiles, et dans les fonds nécessaires pour les dépenses courantes et accidentelles.

Le produit brut de la fabrication devait être d'environ 240,000 francs pour les trois fabriques ; c'est-à-dire d'une somme égale au capital employé.

Ce capital peut être réparti dans les proportions suivantes :

1.° Salaires des ouvriers, 20 pour cent, soit	48,000 f.
2.° Matières premières, 50 pour cent, soit	120,000
3.° Loyer, frais généraux, 10 pour cent, soit	24,000
4.° Intérêt du capital à 5 pour cent, soit	12,000
5.° Bénéfices, 5 pour cent, soit. .	36,000
Total.	240,000 f.

Les bénéfices étaient alors calculés devoir s'élever (terme moyen), à 25 pour cent en 1832 et 1833; mais ils avaient déjà subi une diminution bien grande, puisqu'en 1821 (époque où s'éleva une nouvelle fabrique importante), ces bénéfices étaient encore de 30 à 40 pour cent. La concurrence des grandes fabriques de Paris,

et surtout celle des petits industriels, qui, pour vivre misérablement, peuvent se contenter d'un gain fort médiocre, fit baisser successivement les prix de certains articles, à tel point qu'ils laissent à peine deux pour cent de bénéfice net. Quelques articles avantageux, au contraire et d'un débouché impossible pour le petit fabricant qui ne peut faire voyager, ni faire des avances de capitaux, ont continué de donner 40 à 50 pour cent de bénéfice. Il résulte de là, que le profit de chaque fabrique est très-varié, en raison de l'importance des capitaux à la disposition de chacune d'elle.

Dans le moment où nous écrivons, il n'existe plus que 3 fabriques. La clientelle de Nantes, qui doit comprendre les acheteurs qui viennent les jours de marché en ville, peut être évaluée à 25 ou 30 mille fr. par an. La clientelle du dehors achète le surplus.

Les matières premières de cette industrie sont :

1.° Les poils qui viennent des pays du Nord, et surtout de Russie et de Prusse. Leur prix varie suivant la qualité. En 1832 et 1833, les prix de revient rendus en France (Paris ou Nantes),

ont été au pied de l'œuvre de 1 fr. 10 c. à 6 fr. 75 c. le demi-kilo, ils ont augmenté en 1834, et varient de 1 fr. 50 c. à 8 fr.

2.° *Les bois.* L'on emploie surtout le hêtre, le cerisier, le noyer et les bois de parqueterie. Leurs prix se sont soutenus constamment entre 1 fr. 50 c. et 4 fr. le pied cube pour les bois du pays, et 10 fr. à 20 fr. les 50 kilo pour les bois étrangers.

3.° Les autres objets employés dans la brosserie comme matières premières sont en très-petite quantité et proviennent de nos fabriques de Normandie ou même de notre ville.

Le prix de la journée est de 2 fr., terme moyen; quelques ouvriers cependant gagnent 3 et 4 francs; d'autres seulement 25 sous. La plupart sont à leurs pièces.

Cette fabrication pourrait soutenir facilement la concurrence étrangère sur les marchés de l'Espagne, de l'Amérique et même en Angleterre.

TANNERIE.

La tannerie occupe, tant à Nantes que dans le

reste du département, 300 ouvriers, aux prix de 2 à 3 francs dans les usines de Nantes, et de 1 franc 50 centimes à 2 francs dans les autres.

La valeur totale des cuirs fabriqués dans le département, s'élève à 7 ou 800 mille francs, dont environ 2/3 à Nantes. Cette somme représente conséquemment 180 mille francs, au plus, de main-d'œuvre, les bénéfices des chefs d'industrie, la chaux, le tan, les cuirs bruts et le loyer des capitaux consacrés à la tannerie, capitaux qui peuvent être évalués à 2 millions 1/2.

Le tan nous vient en écorce: les 2/3 de la Touraine, le reste, du département, ou des départements voisins; il coûte, rendu à Nantes, 4 fr. les 50 kilogrammes, et 5 francs, quand il est en poudre.

Les peaux brutes proviennent, 1/3 de la localité, 1/3 des départements voisins, et le surplus, de Buénos-Ayres et du Brésil.

Les entraves qu'éprouve la tannerie, dans la ville et le département, proviennent surtout du mauvais état des voies de communication. L'impôt payé par les peaux étrangères n'est pas exhorbitant, et les droits sur la sortie de notre tan, si convoité par l'Angleterre, équivalent à une prohi-

bition ; aussi une diminution à l'importation des peaux est-elle aujourd'hui tout ce que nous pouvons raisonnablement demander au pouvoir.

CHAPELLERIE.

Cette industrie, qui a pris, depuis vingt ans, dans notre ville, une grande extension, livre actuellement au commerce pour 8 à 900 mille francs de produits annuels, dans lesquels la main-d'œuvre figure pour environ 160 mille francs. Nous comptons aujourd'hui 15 fabriques de chapeaux en feutre, qui occupent 50 ouvriers ; 8 de chapeaux en feutre verni, lesquelles donnent de l'ouvrage à 80 ouvriers. Tous les chapeliers, à l'exception de quelques-uns, fabriquent les chapeaux de soie, et 30 ouvriers, au moins, sont encore employés par ce nouveau genre d'industrie. Leur salaire moyen, à tous, est de 3 francs par jour. Parmi les fabriques de chapeaux de soie, on remarque celle de la rue du Calvaire, où une jolie petite machine à vapeur, à haute pression, sert à remplacer le manœuvre qui tourne la roue,

LIBRAIRIE.

La clientelle de nos libraires ne s'étend pas au-delà de la Loire-Inférieure et de Bourbon-Vendée dans le département voisin. Les expéditions pour l'étranger sont à peu près nulles, et les envois ne se font que sur commandes transmises par les négociants ; les livres envoyés à la vente aux colonies par Nantes, les autres ports et Paris, ayant toujours occasionné des pertes énormes, 50, 60 et 80 p. %, pertes qu'il faut attribuer au peu de goût des colons pour la lecture et à leur amour excessif des plaisirs.

Les publications pittoresques, dites à bon marché, dont il est vendu un grand nombre à Nantes, donnent beaucoup de mal à nos établissements de librairie, proportionnellement aux bénéfices qu'elles leur procurent ; elles ont pour le public l'inconvénient d'être souvent très-cheres en dernière analyse ; mais elles offrent un grand avantage, celui de populariser le besoin de l'instruction. Tout en amusant la jeunesse, elles lui préparent pour l'avenir le goût des lectures plus sérieuses. On évalue leur vente à 3 ou 4 mille fr. par mois.

Les romans et autres livres des cabinets de lecture se vendent peu dans notre ville. Les livres de vente sont la théologie, dont la place du Pilory a le monopole, la jurisprudence, mais en petite quantité, parce que notre barreau n'est pas bibliomane, la médecine, les autres sciences et les arts industriels, quelques ouvrages de Belles-Lettres et d'Histoire. La consommation de la marine se borne aux livres qui lui sont indispensables: connaissances des temps, tables de logarithmes, instructions pour les côtes, manœuvriers, et ne s'élève guères à plus de 2 mille francs par an.

L'on ne saurait porter à plus de 300 mille francs la valeur totale des livres en magasin chez nos libraires, les bibliothèques des cabinets de lecture n'étant pas comprises dans cette estimation. Les ventes annuelles, dont moitié se font au comptant, peuvent être évaluées à pareille somme ; les abonnements aux journaux politiques qui donnent peu de bénéfice étant mis en dehors. Ce fait assez singulier en apparence tient à ce qu'une partie des ventes consiste en livres venus par commission ou sur demande.

Le chiffre des libraires qui vendent des livres et qui en placent, les uns plus, les autres moins, s'élève à 15.

FOURNITURES DE BUREAUX.

Paris fait à la province beaucoup de concurrence pour la vente des livres, en lançant sur nos villes ses voyageurs qui s'accrochent à toutes les sonnettes. Mais cette concurrence est plus redoutable encore pour les fournitures de bureaux ; aussi nos libraires, n'en vendent-ils pas entre eux tous pour plus de 80 mille francs. Elles sont presque toutes consommées par le haut commerce ; par suite cette vente se fait en compte. Chez nous, comme ailleurs, le petit commerce manque souvent de registres.

Dans la somme ci-dessus, ne figurent pas les fournitures des administrations, qui se composent pour la plupart de papiers imprimés. Nous ferons observer à ce propos, combien il est injuste qu'elles soient presque toutes faites par l'imprimerie royale. A nous les charges, à Paris les bénéfices : telle est la règle qui nous régit encore. Depuis 20 ans qu'on réclame chaque année contre cet abus, c'est toujours inutilement.

Il est vrai que, voisins du papier, ayant à bas prix la main-d'œuvre, voisins des administrations

à fournir, etc., etc., nous pourrions faire à meilleur marché ; il est vrai encore que l'éloignement force souvent à demander plus qu'il ne faut ; que les directeurs de l'imprimerie royale ont eux-mêmes intérêt à beaucoup envoyer ; il est vrai, qu'aux changements de ministres les impressions sont souvent annulées, et ce qui en existe vendu aux poids ; mais qu'importe au pays, puisque les directeurs de l'imprimerie royale voient grossir leur remise, en raison de ce qu'ils ont livré !

RELIURE.

La reliûre occupe à Nantes près de 40 ouvriers, elle y a fait quelques progrès dans les dernières années. Cependant nous sommes encore loin de Paris pour cet article.

AMIDONNERIE.

Les amidonneries sont très-utiles dans les grandes cités, en ce qu'elles absorbent les blés avariés qui sans cela seraient livrés au commerce de la boulangerie et deviendraient la nourriture du pauvre.

L'amidonnerie qui se fonde maintenant à Nantes, se propose d'obtenir la fécule par la malaxation en grand et de faire servir le gluten à la nourriture des porcs.

Puisse cet établissement que dirigent sur la côte Saint-Sébastien MM. Thuès et Bernard obtenir tout le succès qu'il mérite !

EAUX GAZEUZES.

La fabrique d'eaux minérales, située à Nantes, rue J.-J. Rousseau a trois années d'existence ; son succès a été complet dès la première, mais elle n'a pris que peu d'extension depuis, ce qui tient à ce qu'elle n'exporte pas à l'étranger et se contente de chercher ses placements dans l'arrondissement industriel de notre ville.

Cet établissement qui appartient à trois de nos pharmaciens, MM. Prével, Boisteaux et Le Sant, livre au public toutes les eaux minérales que l'on peut désirer, et produit en grande quantité les eaux de Spa, de Vichi et surtout les eaux de Seltz qu'il fournit plus chargées de gaz acide carbonique que Paris ; ce qui plaît beaucoup aux consommateurs.

Quimper, Dinan, Saumur, Niort et la Rochelle délimitent assez nettement l'arrondissement dans lequel cette usine vend ses produits. Les frais de transport, en élevant leur prix dans les villes voisines, réduisent la vente extérieure à moitié au plus de la vente totale.

CÉRUSE.

Nantes a deux fabriques de Céruse situées à Chantenay : leur production ne pourra point s'élever cette année à plus de 5 à 600 milliers, représentant au maximum 246,000 fr. de vente au prix actuel (41 fr. les 50 kilo) ; mais tout porte à penser qu'en 1836, elles fabriqueront 800 milliers, c'est-à-dire pour 328,000 fr. Ces établissements occupent 40 ouvriers, dont moitié du sexe féminin. Les hommes y gagnent au plus 2 fr., les femmes 1 fr. 25 c. Le procédé de fabrication est le même que celui qui est usité en Hollande, et cependant nos fabriques ne pourraient pas encore, sans les droits sur les céruses étrangères, soutenir la concurrence, même après l'abolition des droits sur les plombs, qu'elles tirent en majeure partie de l'Espagne. Nantes, Bordeaux, la Bretagne,

l'Anjou et la Touraine. Voilà les localités où se placent nos céruses, qui font une rude concurrence à celles de Lille. Ajoutons, que les ouvriers qui travaillent dans ces usines sont en général d'une moralité très-incertaine, et qu'ils font partie de ce qu'il y a de plus dépravé dans la population de notre ville.

PLOMBS LAMINÉS.

Nous avons deux établissements de ce genre : leur clientelle est à peu près la même que celle des fabricants de céruse. Ainsi leurs placements s'étendent jusqu'à Bordeaux, bien que cette ville possède des laminoirs. Paris, Rouen et Morlaix, resserrent cependant par leur concurrence le développement de cette industrie qui produit par an de mille à douze cents milliers de plombs laminés et de tuyaux; c'est-à-dire pour environ 300 mille francs. Les laminoirs de Nantes sont mus l'un par des chevaux, l'autre par une machine à vapeur. Le premier, si la fabrication ne s'étend pas d'avantage, nous semble devoir l'emporter sur le second. Par une économie notable dans les frais de fabrication; il lui deviendrait inférieur, si la place

pouvait réussir à doubler ou tripler les ventes de plombs laminés. Dans les établissements en question, le nombre des ouvriers est restreint. Les capitaux engagés peuvent s'élever à près de 200 mille francs, et ceux consacrés à la circulation sont au moins le tiers du produit des ventes, comme cela a lieu pour la céruse.

ÉTOFFES DE LAINE.

Il n'y a, à Nantes, qu'une seule maison (MM. Cheguillaume, François et C.ie) qui fabrique des draps. Les autres fabricants sont des ouvriers qui possèdent un métier et travaillent à façon.

La fabrique d'étoffes de laines, dont les produits vont nous occuper, est située dans la banlieue; elle livre annuellement, au commerce, six mille pièces, dont la valeur peut être d'un demi-million. Ces pièces sont :

Des draps bleus et noirs, 5/8 à 5/6 de laize, de.	3 f. 75	à	12 f.	» l'aune.
Flanelles ou droguets, laine et fil, 3/4 à 7/8, de. . .	3	» à	5	»
Baguettes et aumales blanches, 1/2, de.	1 30	à	2 80	

Draps gris, appelés, dans le commerce, calmouks, et calmoutés de 20 pouces, de.	2	»	à 4	»
Draps bleus et gris-bleus, appelés pinchinats, de. .	2	90	à 3	25
Serges noires, de 1/2, de. .	2	60	à 3	50

Cette maison livre aussi au commerce des cotons appelés futaines, qui se vendent, dans le commerce, de 70 cent. à 1 fr. 40.

Les laines employées pour la fabrication des six articles ci-dessus, sont achetées dans le Poitou et la Saintonge. Quelques essais ont été tentés, en laines du Levant et des colonies anglaises, mais le droit d'introduction est trop élevé pour en permettre l'emploi.

Les ouvriers de cette usine varient en nombre de 450 à 500, suivant les travaux. Leur salaire moyen est de 2 francs par jour. Les hommes gagnent 3 francs à 3 francs 25; les femmes, 2 francs à 2 francs 35; les enfants, 40 à 50 centimes. Parmi ces ouvriers, il y a environ 80 enfants au-dessous de 12 ans, et 70 à 80 femmes.

Les lieux où se placent les produits de laines tissées de Nantes, sont les cinq départements de

la Bretagne, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure, Maine-et-Loire, le littoral de la Loire, jusqu'à Orléans.

La fabrication des articles du pays, comme calmouks et calmoutés, est très-ancienne, et l'on ne saurait préciser la date de son introduction. Les draps blancs et noirs, pour la Bretagne, les baguettes, les aumales et les pinchinats, ne se fabriquent, à Nantes, que depuis cinq ans. C'est une nouvelle industrie que la maison Cheguillaume, François et C.ie cherche à étendre, et dont elle s'est seule occupée jusqu'à ce jour.

Depuis 1825, la fabrication des articles de laine a souffert et marche en déclinant pour la généralité des fabricants. On peut attribuer ce fait, 1.° à l'introduction des procédés nouveaux qui ont jeté le découragement chez les anciens fabricants et surtout chez les petits industriels. La production, cependant, ne s'en est pas ressentie, mais la fabrication a été resserrée en quelques mains. La masse des produits est à peu près la même aujourd'hui; toutefois, les préjugés commencent à disparaître devant les essais d'une habile industrie, et la fabrication ne peut manquer de marcher dans une voie progressive.

2.° A la position du pays, à son état commercial, au prix des laines, à l'infériorité de notre fabrique.

De 1825 à 1830, une crise commerciale se préparait, et le petit commerçant lui-même, bien qu'abrité contre les commotions violentes de l'industrie se ressentait de la tempête qui menaçait les chefs des producteurs : la vente devenait difficile, les bénéfices étaient plus restreints.

De 1830 à 1832, la révolution agissait fortement sur toutes les têtes bretonnes et vendéennes. Les acheteurs craignaient la guerre civile, et les fabricants n'osaient pas se charger de laines.

De 1832 à 1835, le commerce intérieur ayant repris confiance, les craintes de guerre s'étant évanouies, chacun s'est retourné vers l'industrie, et la position de notre pays s'est trouvée favorablement modifiée ; mais aussi le prix de la laine en poil a arrêté la fabrication dont nous parlons, tandis que les fabriques du Nord et du Midi se trouvaient dans une grande prospérité. Voici le motif de cette apparente contradiction :

Notre fabrique, très-peu avancée, produit comme toutes celles dans l'enfance : avec beaucoup de matières, elle ne connaît que fort peu des

procédés de ses rivales, qui consistent à économiser, sous ce rapport, et à donner par le soin des apprêts et du tondage, un lustre qui flatte les acheteurs. Nos fabricants qui, sauf peu d'exceptions, suivent les errements de leurs pères et emploient beaucoup de laine, trouvent une concurrence terrible, surtout à Tours et à Amboise. Les acheteurs reconnaissent que l'article dit Clisson est plus fort, et cependant ils l'abandonnent pour d'autres mieux traités et plus séduisants.

On peut évaluer à 800 mille francs la valeur de la laine brute employée à Nantes en tricots et tissage, à 180 mille francs le prix de la filature. Quant au revient du tissage, la différence des qualités en multiplie tellement les prix qu'il est difficile de pouvoir le fixer d'une manière précise.

L'état de moralité des ouvriers en laine, surtout de ceux de la banlieue et de la maison Chéguillaume, est extrêmement satisfaisant et bien supérieur à celui des ouvriers en coton ; ce qu'il faut attribuer à leur plus grande aisance, suite d'un salaire plus élevé et, pour ceux de la maison Cheguillaume, François et C.ie, à son réglement qu'elle regarde comme sa condition d'existence. Ainsi cette maison

veut justice rigoureuse pour le salaire et exactitude ponctuelle pour le travail. Elle ne pressure jamais l'ouvrier, elle ne cherche pas à l'inféoder par la misère, mais elle exige en échange qu'il soit assidu à son ouvrage. Ajoutons qu'à la campagne un salaire moyen de 2 fr. vaut 3 fr. à Nantes ; que, dans l'état social actuel, les ouvriers y sont moins exposés à la contagion des habitudes vicieuses entretenue surtout par la population ambulante et que le lien familial y est plus puissant.

COTONS (*Voyez l'Histoire de Nantes*).

Au milieu de renseignements très-divers que nous nous sommes procurés sur les cotons, nous croyons pouvoir livrer comme véritables ceux qui vont suivre :

Les fabricants de futaines qui achètent des cotons filés, ne sont pas en progrès, la cherté des filés ne leur offrant aucun avantage ; aussi le tissage de ce genre de produits a-t-il diminué d'un tiers depuis deux ans. Il n'en n'est pas ainsi des autres. La production des filés fins n'étant pas en rapport avec la consommation, la vente en est devenue très-active, aussi les établissements de

coton filé deviendront-ils nombreux dans le département.

Le pays de consommation de nos articles de coton est le même que pour les produits de laine ; mais Chollet est le seul point où se placent nos filés d'un numéro élevé.

Les divers produits de cotons que nous livrons au commerce sont :

Des futaines, prix moyen.		65	à 75 c.
Dito.	Larges.	1 fr.	à 1 40
Calicots communs.		1	à 1 20
Retors.		1	à 2

Articles rouennerie, mouchoirs, etc.

Nantes s'alimente sur place pour les cotons. Les importations se font des Etats-Unis principalement de New-York, Mobile-Teneslé, Charleston. Il nous vient quelques Fernambouc. Les Cayenne s'expédient pour Rouen, Paris, Saint-Quentin.

Nous n'avons encore passé en revue jusqu'ici qu'une partie des industries de notre ville : il faudrait un volume entier, si l'on voulait présenter l'état de situation de chacune d'elles. Nous ajouterons seulement, comme complément de ce qui précède, que la fabrique de produits chimiques de la route de Rennes prend de l'extension et

livre au commerce une masse considérable d'acide sulfurique, des alums, des sulfates de fer et quelques autres produits; que nos fabriques de colle-forte sont stationnaires ainsi que les fabriques de noir animal. Notre établissement de plomb à giboyer a maintenant des concurrences nombreuses au dehors, mais il l'emporte par son minium. Nos verreries se sont refugiées depuis long-temps à la campagne; la diminution du prix des houilles leur permettra nécessairement un abaissement de prix considérable et des ventes correspondantes; la même circonstance permettra peut-être aussi de rétablir des forges à la Basse-Indre. La vente de la chaux hydraulique est devenue considérable; elle marchera en progressant beaucoup, si l'on vient à adopter dans nos contrées les chemins de béton. Le moulage en creux de cette même chaux dont on est redevable à M. Francesqui (Passage du Commerce), serait la source d'une industrie importante, si, chez nous, l'amour des arts était répandu. La fabrication des poteries, faïenceries, etc., occupe toujours un établissement sur les ponts.

Nous ajouterons en terminant, que l'esprit d'association peut seul donner à Nantes une grande

puissance industrielle, et qu'il y est très-mal entendu. Les chefs d'usines ne voient trop souvent dans leurs actionnaires que des capitalistes à dépouiller ; aussi avons-nous eu sous les yeux l'exemple d'établissements dont les directeurs gagnaient 40 et 50 mille francs au moins par an, tandis que l'usine ne faisait point de bénéfices. L'on est en droit sous ce rapport d'adresser à nos journaux de graves reproches, car il n'y a peut-être pas d'exemple qu'ils aient attaqué des associations vicieuses et destinées à périr avant la signature du contrat.

TARIF DE L'OCTROI.

Les droits d'octroi exercent une action puissante sur l'industrie ; leur tarif, pour la ville de Nantes, doit donc trouver place ici, pour compléter ce qui la concerne.

Désignation des articles tarifés.	*Taxes.*
LIQUIDES.	fr. c.
Vins en cercles, octroi et droits réunis. l'hect.,	7 92
Vins en bouteille et vins de liqueur, tant en cercles qu'en bouteille, octroi et droits réunis.	» 7 92

Cidre et poiré, *idem*.	l'hect.,	3	85
Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles ; eaux-de-vie et esprits en bouteilles ; liqueurs en cercles et en bouteilles, et fruits à l'eau-de-vie, octroi et droits réunis.	»	42	60
Bière, avec les droits réunis. . .	»	5	»
Vendanges	»	2	93
Fruits à cidre et à poiré.	»	»	66

Les quantités moindres qu'un hectolitre paient le droit proportionnel. Pour la perception, la bouteille est considérée comme un litre.

COMESTIBLES.		fr.	c.
Bœufs et vaches.	la tête,	25	»
Veaux	»	3	»
Moutons	»	1	50
Porcs.	»	8	»
Porcs de lait.	»	»	45
Viande dépecée	le kil.,	»	15
Poissons salés.	»	»	10
Harengs et sardines.	le baril,	1	»

Huile d'olive, d'œillette, et huile blanche	le kil.,	» 25
Citrons et oranges	la cais.,	2 20
Fruits secs, amandes et noisettes	le kil.,	» 15
Fromages étrangers	100 kil.,	5 »
Vinaigre	l'hec.,	4 40
Acide pyroligneux, dit vinaigre de Mollerat	»	30 80
Châtaignes	»	» 50

Les bestiaux divisés par moitié ou par quart, paient en proportion du droit par tête; au-dessous, ils acquittent comme viande dépecée. Les fromages du royaume ne sont point soumis à l'octroi.

FOURRAGES.		fr. c.
Foin	les 10 k.	» 08
Paille et rouche	»	» 07
Roseaux	»	» 03
Avoine	l'hect.,	1 »

Il n'est rien dû pour les bernes de foin introduites avec des bêtes de somme ou d'attelage, lorsque les quantités n'excèdent pas 14 kilo. pour chacun de ces animaux.

COMBUSTIBLES.		fr. c.
Huiles de toute espèce, autres que		

celles ci-dessus, l'huile de poisson exceptée	le kil.,	» 10
Noix sèches	l'hect.,	» 50
Suif	le kil.,	» 07
Chandelles	»	» 10
Bois en bûches, de longueur uniforme	le stère,	1 20
Tête, racines et tricotages	la char.,	» 60
Bois en bûches irrégulières	le stère,	» 75
Cotrets	le cent,	2 50
Fagots boulangers	»	1 »
Fagots curés	»	» 60
Fagots petits, à un ou deux liens	le mill.,	1 50
Charbon de bois	l'hect.,	» 50
Charbon de terre	»	» 20
Cire	le kil.,	» 20
Bougie	»	» 40

Les bois de démolition, tant intérieure qu'extérieure, paient comme bois de chauffage.

MATÉRIAUX.		fr. c.
Chaux vive	l'hect.,	» 30
Chaux éteinte	»	» 20
Plâtre cru	100 k.,	» 60
Plâtre cuit	»	» 45

Ardoise, carreaux, tuiles et briques. le mill., 1 50
Tufeaux . . . . . 100 d'us. 1 »

Les tufeaux d'échantillon paient le droit dans la proportion.

OBJETS DIVERS. fr. c.

Savons . . . . . le kil., » 12

Le plus léger examen de ce tarif suffit pour qu'on aperçoive le droit exorbitant de 50 centimes par hectolitre de charbon de bois et celui de 20 centimes par hectolitre de houille. Ce dernier équivaut pour les machines à vapeur à un impôt annuel de 36 francs par force d'un cheval, et grève le coke d'environ 7 sous par 100 kilo. ; ce qui est très considérable. Cependant le charbon devrait être considéré comme le pain quotidien de l'industrie et par suite affranchi de toutes taxes. Les droits sur les vins et les esprits sont trop forts pour ne pas tenter la fraude et influer défavorablement sur les habitudes des ouvriers qui se dédommagent trop souvent par des excès de leurs privations journalières.

Les droits sur les comestibles et spécialement sur la viande se combinent avec l'impôt sur le sel et la prohibition du bétail étranger, pour élever la

valeur de la viande ; ce qui est très-défavorable et même très-nuisible à nos ouvriers, surtout à ceux qui ont besoin d'une nourriture substantielle et qui ne gagnent que de 15 à 30 sous par jour.

HYGIÈNE PHYSIQUE ET MORALE.

Les moyens employés par toute société pour faire disparaître de son sein les faits mauvais, peuvent se réduire à deux principaux : la prévention et la répression ; et, de ces deux agents, l'un ou l'autre a la prédominance, suivant les époques. Dans les temps de croyances, quand la loi est aimée de tous, elle est assez forte pour prévenir les délits ; elle enseigne le bien, et n'est pas souvent obligée de châtier le mal. Quand, au contraire, les croyances ont disparu, quand on ne sait pas même distinguer ce qui est bon de ce qui est mauvais, alors l'éducation est nécessairement insuffisante, et la législation devient un

complément d'autant plus indispensable. Quoi qu'il en soit de l'importance respective de ces deux moyens, toujours est-il que jusqu'à ce jour ils ont été employés concurremment. Aussi, chaque société a ses distributeurs d'éducation, qui sont les journalistes, les prédicateurs des divers cultes, les professeurs..... Puis à côté, elle a ses prisons, ses bagnes, et même encore ses échafauds.. De ces deux puissances, la première, indéfiniment développée, doit effacer l'autre, peu à peu, et enfin la détrôner.

Or, le corps médical, qui est aussi une puissance préposée à l'amélioration de l'espèce humaine, au moins sous une de ses faces, emploie, pour remplir sa mission, les deux mêmes moyens diversement combinés : la médecine, en effet, prévient le mal, en enseignant aux hommes ce qui leur est utile, ce qui leur est nuisible; en faisant connaître à chacun, eu égard à son organisation, l'usage qu'il doit faire du soleil, de l'air, de l'eau des fleuves, des fruits de la terre, de la chair des animaux; elle lui enseigne dans quelles limites il doit se servir des facultés qui sont en lui; elle a ses gymnases qui développent les forces de l'enfant; ses bains de mer au soleil qui brunissent

la peau et fortifient la constitution ; les courses au sommet des montagnes, pour les enfants qu'un séjour trop prolongé dans les vallées humides disposerait aux scrofules ou au crétinisme. Puis, si elle ne parvient pas à empêcher le développement des maladies, ce qui a lieu beaucoup trop souvent, elle a aussi son appareil de répression : ses lits orthopédiques, ses médicaments nauséeux, ses lames, ses pointes, ses émonctoires malpropres. Dans le premier cas, la médecine est une hygiène ; dans le second, elle est une thérapeutique. Et ce que nous avons dit pour les gouvernements sociaux, est vrai aussi pour la médecine ; quand elle est intelligente, elle prévient les maladies ; quand elle est mal éclairée, elle peut tout au plus les réprimer.

Nous parlons ici du corps médical et non pas des médecins individus ; il est bien évident que, dans l'organisation actuelle de la société, le médecin n'est pas en position souvent de prévenir le mal ; cela pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'on se sert de ses conseils, en général, quand le mal est venu, point quand il est à venir ; ensuite et surtout parce qu'une partie notable de la population est trop pauvre pour mettre à profit ses enseignements. Voici un exemple entre mille.

un ouvrier est atteint d'un commencement de phthisie pulmonaire ; cette maladie qui, arrivée à un certain degré, est au-dessus de toutes les ressources actuelles de la médecine, on la guérit quelquefois à son début ; mais, pour arriver à ce résultat, il faut un changement complet dans les habitudes du malade ; il lui faut une nouvelle atmosphère, un nouveau soleil, des occupations différentes de celles auxquelles il se livre habituellement. L'ouvrier dont il s'agit gagne 30 sous par jour, depuis qu'il est homme. Nous vous le demandons, dans un cas semblable, quel bien peut-il attendre de la médecine ? aucun, sans doute. Pour la bonne exécution des réglements d'hygiène, il faut deux conditions principales : la possibilité, la bonne volonté de chacun. Chez les riches, la seconde condition fait souvent défaut ; chez les pauvres, c'est ordinairement la première.

En général, ceux qui se sont occupés d'hygiène ont semblé faire abstraction de ce point de vue de la question. Ils ont donné de bons réglements, et ils n'ont pas vu qu'une masse énorme d'individus était par sa position incapable de les suivre. Dans des instructions adressées aux ouvriers en présence du choléra, chacun a pu voir écrits les con-

seils suivants : *Soyez bien logés; soyez bien vêtus ; ayez de bons aliments ; ne vous exposez pas au froid quand vous êtes en sueur.* Le prolétaire lisait cela ou se le faisait lire ; il trouvait cela extrêmement bien pensé; et cependant il rentrait dans sa misérable chambre où le vent siffle à travers les fentes ; il mangeait ce qu'il pouvait; et après avoir sué au travail pendant une journée de 14 heures, il ne changeait pas de linge en rentrant, parce qu'il n'en avait pas. Aussi le choléra, en s'abattant tout d'abord sur ces misérables familles, justifiait les pronostics des distributeurs d'instructions hygiéniques. Dans le commencement de l'épidémie, en effet, toutes les victimes étaient choisies parmi le peuple; les riches ne furent atteints que plus tard, et ils le furent beaucoup moins.

En face d'un résultat aussi déplorable de la misère, la médecine avait un pouvoir bien borné : elle guérissait des malades; mais elle n'empêchait presque jamais la maladie de se développer; et cependant les médecins ont mis quelque dévouement à accomplir leur mission, personne ne le niera. Mais, ayant à lutter contre une mauvaise organisation sociale, ils devaient voir leurs ef-

forts suivis de peu de résultats. Par des mesures bien entendues, et prises long-temps à l'avance, on peut espérer d'empêcher le développement d'une épidémie ; mais la faire avorter, quand elle a fait irruption dans un lieu, nous paraît chose bien difficile, sinon impossible. C'est donc dans les temps de calme qu'il faut prévoir le mal pour l'empêcher de se produire. Malheureusement, les sociétés comme les individus, agissent rarement de cette manière ; les enseignements du passé sont le plus souvent perdus pour elles; aujourd'hui une nouvelle épidémie viendrait nous affliger, elle ne nous trouverait pas mieux préparés à la recevoir. Et cependant, si la médecine, appuyée par les gouvernements, a pu préserver nos vaisseaux des ravages du scorbut, en faisant donner aux matelots des aliments plus substantiels, des vêtements pour se changer, des feux pour sécher l'air qui les enveloppe ; si le desséchement des marais a fait cesser des fièvres intermittentes qui sévissaient depuis de nombreuses années ; si l'élargissement des quais, en favorisant l'évaporation des eaux de nos fleuves, a diminué sensiblement le nombre des scrofuleux et des phtisiques dans les maisons voisines ; si toutes ces améliorations dans l'état

physique de l'espèce ne sont pas des effets du hasard, alors il faut bien convenir que les médecins ont un autre rôle à remplir que celui qu'ils accomplissent tous les jours en face des maladies individuelles. Il faut qu'on se persuade, et qu'ils se persuadent eux-mêmes qu'un devoir non moins important serait d'éclairer les gouvernements sur les améliorations hygiéniques à introduire; plus que personne, ils connaissent la vie intime du prolétaire. Ils voient chaque jour ses souffrances physiques et morales; ils ont monté souvent ses escaliers roides et sombres pour arriver à sa chambre où il gémit d'être malade, parce que sa femme et ses enfants n'ont pas chaque jour autant de pain qu'il leur en faut; ils ont vu chez lui les maladies les plus légères dans leur principe s'aggraver à chaque heure sous l'influence de cette pensée déchirante. Ils savent que sa vie est moins longue que celle du riche; ils savent qu'il produit beaucoup d'enfants et qu'il en élève peu. Or, tous ces faits, ils ne doivent pas les laisser passer sous leurs yeux sans y prendre garde; c'est à eux de se faire les défenseurs du peuple auprès des classes riches, en faisant à celles-ci un tableau fidèle de ses misères.

Déjà quelques médecins ont étudié l'influence de la pauvreté sur la santé et sur la longueur de la vie. Ils ont montré que, dans certaines positions données, l'homme voyait diminuer de beaucoup ses chances de vie, et ils l'ont prouvé par des chiffres: ainsi M. L. Villermé, qui s'est le plus occupé de la matière, a comparé la mortalité dans les départements pauvres et dans les départements riches; il l'a trouvée beaucoup plus forte dans les premiers. La comparaison des quartiers riches de Paris et des quartiers pauvres a démontré le même fait. Nous connaissions ces travaux, et nous devions attendre un résultat analogue de nos recherches sur la mortalité à Nantes; cependant la réalité dépassait de beaucoup nos prévisions; des faits effrayants ressortent de ces recherches: nous les ferons connaître.

Mais auparavant, pour pénétrer un peu dans l'existence des diverses classes qui composent la population de Nantes, étudions le milieu où chacune d'elles s'agite avec plus ou moins de bonheur. Cherchons à connaître ses logements, sa nourriture, ses joies, ses peines, ses abus, ses privations, et voyons quelle influence ces conditions d'existence peuvent avoir sur sa santé.

Modes d'existence des diverses classes de la société à Nantes.

Entre le puissant rentier qui peut se procurer à la minute toutes les jouissances de luxe inventées jusqu'à ce jour ; qui a des voitures sur le pavé de Nantes, et des valets à livrée, et des diamans, et des maisons de campagne ; entre lui et le pauvre ouvrier tisserand qui n'a rien de tout cela, et à qui il manque bien autre chose, voire quelquefois du pain, il y a certes bien des nuances de fortunes ; on pourrait même dire que chaque famille forme une classe à part ; cependant on conçoit la possibilité d'établir des séries, des catégories composées d'individus qui jouissent à peu près du même degré d'aisance. C'est d'après ce principe que nous diviserons la population de Nantes en huit classes avec les titres suivants : 1.° richesse ; 2.° haute bourgeoisie ; 3.° bourgeois aisés ; 4.° bourgeois gênés ; 5.° bourgeois pauvres ; 6.° ouvriers aisés ; 7.° ouvriers pauvres ; 8.° ouvriers misérables.

Et, si on nous accuse d'ouvrir les yeux du peuple sur sa misère, pour le pousser au désespoir ou

à la révolte, nous répondrons que les livres n'apprendront point au pauvre qu'il est pauvre; ses sensations le lui ont appris depuis très long-temps; et les livres en tout cas ne lui apprennent rien, parce qu'il n'a pas le temps de les lire.

1.re Classe. — *Richesse.* — Les familles riches sont composées, en général, de quatre personnes : le père, la mère et deux enfants. Ces quatre individus occupent un appartement de 10 à 15 pièces sur le boulevard, sur les cours Henri IV, St-Pierre, St-André, ou quelquefois dans les rues J.-J. Rousseau, Racine, Penthièvre, et paient un loyer de 1000 à 2000 fr. et au-delà. Vues en dehors, elles sont un peu mesquines, les maisons des riches, nettes et polies, alignées comme si le rabot y avait passé; elles sont toutes faites au même moule, ennuyeuses à regarder; du grandiose, n'en cherchez pas là, ce serait peine perdue; mais pénétrez à l'intérieur, et vous verrez que le confortable s'y trouve en quantité bien suffisante. Dans ces vastes appartements, sans compter l'avantage bien réel de recevoir l'air et le soleil par douze ou quinze fenêtres hautes et larges, d'avoir des portes closes pour l'hiver, et mille autres conditions d'aisance qu'on pourrait regarder

comme indispensables, si une énorme partie de la population n'en était pas privée ; les habitants de ces vastes appartements ont la douce satisfaction de se voir entourés des plus beaux produits de l'industrie des hommes. Dans toutes leurs chambres, ils foulent de riches tapis qui les préservent du contact trop froid encore de leurs parquets ; ils peuvent entendre sonner l'heure à six pendules à-la-fois ; ils s'asseyent sur des coussins moëlleux, revêtus de riches étoffes ; leur vue se repose de toutes parts sur de fraîches tapisseries, sur des lustres somptueux, sur des gravures de prix ; et, le soir, les nombreuses lumières de leurs candelabres, en se répétant dans de larges glaces, agrandissent l'appartement.

Et, par un système bien ordonné de sonnettes, le maître, en tirant un fil dans un point quelconque de son appartement, fait venir à lui ses domestiques, et leur donne ses ordres sans se déranger.

Dans ces familles, comme dans toutes à peu près, on sent instinctivement qu'un moment viendra où la valeur sociale d'un individu sera proportionnée à son mérite; aussi, donne-t-on de l'éducation aux enfants ; on les envoie peu

dans les pensions et dans les colléges ; des maîtres particuliers sont chargés de les instruire. A moins qu'ils ne soient sollicités par quelque vocation impérieuse, ces enfants travaillent peu, parce qu'ils se sentent soutenus par une grande fortune. Depuis quelques années, cependant, les jeunes gens appartenant aux familles riches, se livrent à l'étude des arts avec assez de persévérance, et souvent avec quelque succès. Et ce fait en amène un autre d'une grande importance : il établit une certaine liaison entre eux et les artistes de profession, concourant ainsi à la fusion des diverses classes.

Dès les premiers jours de printemps, quand la ville et ses environs se dépouillent au soleil de leur manteau de brouillard, la famille se transporte à une riante maison de campagne, sur les bords de quelques-unes des nombreuses rivières qui sillonnent notre département. Parmi les riches, il en est qui aiment décidément la solitude ; ceux-là choisissent leur *villa* dans un lieu éloigné de Nantes, pour mettre entre eux et les visiteurs un voyage quelque peu pénible ; d'autres, plus sociables, restent dans le voisinage, et invitent leurs amis. Dans l'un et l'autre

cas, on a soin de réunir autour de soi, ce qui peut rendre la vie joyeuse et facile : la musique, la peinture, le billard, la lecture des romans nouveaux forment une heureuse diversion aux joies des champs, dont on se lasse comme on se lasse de tout, comme on se lasserait du paradis s'il restait toujours le même.

Puis, quand les jours diminuent, on s'ennuie à la campagne ; on ne connaît plus les charmes de ces longues soirées d'hiver que nos pères trouvaient courtes, tant elles étaient bien remplies. C'est qu'alors, voyez-vous, il y avait quelque poésie dans les habitations. Dans des chambres immenses, mal éclairées le soir par les lueurs vacillantes d'un seul flambeau, il y avait de grandes cheminées surmontées d'un manteau noir, et des murs sans tapisserie, et des portes criardes sur leurs gonds rouillés ; et, par-dessus tout, il y avait des histoires saisissantes, à faire craquer les os, racontées par le grand'père assis au milieu sur son fauteuil aux grands bras vermoulus, pendant que le vent soupirait dans les corridors, imitant les plaintes d'une âme en peine, puis, par moments, plus impétueux, sifflait comme la voix stridente d'un démon. Or, maintenant on a, dans de petites

cheminées économiques, trois petits morceaux de bois appuyés sur des chenets dorés ; les murs sont masqués par de riantes tapisseries ; les solives par de jolis plafonds bien blancs. Les fenêtres sont bien closes, et les gonds point rouillés du tout : et personne ne croit plus aux revenants ; les choses étant ainsi, que faire plus long-temps à la campagne?

Donc il faut revenir à la ville ; on y revient vers la fin du mois d'octobre. Après un mois consacré à faire des visites et à réparer la toilette de la maison de ville, commence une nouvelle série de plaisirs. Les réunions périodiques, les concerts, la danse, les dîners d'apparat, rarement le spectacle, la chambre littéraire pour le chef de famille, remplissent assez exactement les soirées des riches.

Les soirées périodiques, composées mi-partie de musique et de danse, se renouvellent ordinairement une fois par semaine, et ont sur les bals cet avantage réel, qu'elles permettent aux mêmes personnes de se retrouver souvent ensemble, et, par suite, de contracter quelque intimité. Et, cependant, sous ce rapport, il y a encore beaucoup à désirer : on se voit beaucoup et on ne se connaît pas. Dans les conversations qui s'éta-

blissent, il y a peu d'épanchement : le cœur n'y est pour rien ; c'est l'esprit seul qui fait tous les frais. La faculté que possède tout individu de faire des rapprochements est mise en jeu, mais elle ne saisit que les rapports de superficie ; de là, le calembourg qui est la manifestation la plus infime de cette faculté ; de là, la caricature et la charge qui sont d'un ordre plus élevé, quoique encore placés bien bas dans l'échelle des rapprochements. Le calembourg, Dieu merci, commence à passer de mode ; la caricature et la charge, au contraire, prennent chaque jour une nouvelle importance dans nos salons.

Toutes ces conversations n'ont rien de réel ; l'individu ne s'y peint pas. On pourrait, à la rigueur, prendre la conversation d'un autre et s'en habiller ; cela ne serait pas trouvé trop disparate. Et dire que tous, même les êtres de sentiment, suivent cette misérable voie, sans oser en sortir ; dire qu'aucun ne voudra se montrer vêtu de ses propres habits au milieu de ces travestissements grotesques, en vérité, c'est déplorable ; et, si nous recherchons les causes de ce vicieux engrenage, nous en trouverons plusieurs : d'abord, il est incontestable qu'une éducation

trop différente pour l'un et l'autre sexe doit nécessairement diminuer leurs points de contact ; mais une autre cause qui les domine toutes, c'est l'égoïsme de l'homme qui, à force d'abuser des moindres témoignages de confiance donnés par une femme, force celle-ci à se tenir sans cesse sur la défensive, réservée et défiante.

Une autre manière d'être, la coquetterie, peu commune chez les jeunes filles, s'observe cependant quelquefois chez celles de la haute classe, rarement chez les autres. En effet, pour entrer dans cette voie, largement et sans arrière-pensée, alors même qu'on y est poussé par son organisation ou par une éducation vicieuse ; pour se rire dans son égoïsme (car c'est là le caractère de la véritable coquette) de toute affection sérieuse, pour accepter l'isolement dans la vieillesse, après une jeunesse entourée d'hommages, il faut au moins une subsistance assurée pour l'avenir. Hors de là, on peut employer la coquetterie comme moyen, mais on n'en fait pas sa vie de tous les jours. Au reste, la coquetterie, comme nous l'entendons, est, suivant nous, un fait exceptionnel à Nantes, parmi les jeunes filles, nous l'avons déjà dit.

Dans la classe dont il est question, les domes-

tiques nombreux (il y en a au moins trois, ordinairement davantage) sont entourés des aisances de la vie matérielle, fort disposés, par suite, à rester en bonne intelligence avec les maîtres, qui sont avec eux quelque peu froids, mais, en général, assez bienveillants.

A présent, que nous avons cherché à apprécier le milieu dans lequel vit une famille riche, jetons un coup-d'œil sur ses maladies les plus habituelles. Dans aucune classe, plus que dans celle-ci, l'homme, en approchant de la vieillesse, n'est sujet à la pléthore et aux maladies qui en sont la suite : chez lui (et il est bien entendu que nous ne regardons pas ce fait comme particulier à notre ville), les congestions, les apoplexies, la goutte, sont souvent la suite d'une alimentation trop substantielle. Nous devons cependant excepter parmi les riches ceux qui ont acquis leur fortune par une activité soutenue, qui ont travaillé beaucoup, ou qui travaillent encore. La pierre, la gravelle, sont rares à Nantes, plus rares, nous le croyons, que dans les autres grandes villes. Mais les cas peu nombreux de ces maladies observés à Nantes, y appartiennent, comme partout, principalement à la classe riche.

Les femmes, qui donnent moins à la vie matérielle et plus à la vie de sentiment, présentent un autre ordre de maladies : ce sont les affections du cœur, les spasmes, les migraines, les maladies nerveuses, qui sont des maladies bien réelles et non point imaginaires, quoique le médecin les connaisse encore fort peu. La folie n'est pas très-rare chez elles.

Les enfants sont rarement affectés de scrofules, et s'ils le sont quelquefois, cette maladie prend chez eux une forme particulière : leur peau, soigneusement nettoyée, n'est pas souvent le siége de ces pustules, de ces ulcères si hideux à voir sur le corps des enfants du peuple. On ne voit pas, d'ordinaire, leurs paupières rouges et renversées, faire contraste avec un visage pâle et bouffi. Chez eux, la maladie scrofuleuse attaque plutôt les os, ceux du tronc surtout, et donnent lieu aux diverses déformations de la charpente osseuse.

La jeune fille, comme sa mère, est souvent atteinte de maladies nerveuses, qui, chez elle, présentent souvent les formes de l'hystérie, quelquefois celles de la catalepsie. C'est dans cette classe surtout qu'à l'approche de la puberté on voit paraître la chlorose. La chaleur mal répartie

des salles de bal, contrastant avec le froid glacial des corridors, est souvent, pour les jeunes filles très-peu couvertes, la source de maladies graves, et de la phthisie pulmonaire en particulier.

Ainsi vivent à Nantes les familles qui peuvent dépenser dans une année 12,000 francs et au-delà. Cette classe est composée des gros rentiers, des hauts fonctionnaires, de quelques négociants, d'un très-petit nombre d'avocats et de médecins. Quelques rentiers, médiocrement riches, vivent sur le capital, pour se tenir à ce degré. Beaucoup de négociants riches, au contraire, se tiennent dans la catégorie suivante, pour faire des économies et grossir leur capital. C'est un fait assez constant qu'on tienne à sa chose en raison de la peine qu'on s'est donnée pour l'acquérir.

2.e CLASSE. — *Haute bourgeoisie.* — Cette classe est rangée, économe, et cependant amie de son bien-être; elle habite surtout les rues Crébillon, J.-J. Rousseau, la place Royale, le quai Brancas, le quartier de Launay, et paie des loyers de 600 fr. à 1000 fr. Les appartements bien clos, comme ceux de la classe précédente, sont aussi suffisamment pourvus d'air et de lumière. Tout ce qu'on trouve chez les riches, on le trouve

généralement dans la haute bourgeoisie ; mais on le trouve en plus petite quantité. Il y a moins de parquets, moins de tapis, mais il y a de tout cela. Deux ou trois chambres sont encore ornées assez magnifiquement ; les autres sont plus négligées.

Deux domestiques suffisent ordinairement, la mère de famille et sa fille, quand elle est grande, concourant aux travaux du ménage.

Les enfants reçoivent l'éducation dans les pensions et dans les colléges ; les jeunes filles quelquefois passent deux ou trois années dans un couvent, et finissent leur éducation chez leurs parents avec des maîtres particuliers. La musique et le dessin sont également cultivés dans le bas âge par l'un et l'autre sexe ; mais le jeune homme abandonne souvent cette étude, avant d'avoir obtenu de notables résultats, obligé qu'il est d'apprendre une profession, pour se faire une existence.

Les hommes de cette classe étant la plupart négociants, ce sont eux surtout qui remplissent les Cercles ; c'est là que se passent à peu près toutes leurs soirées, dans des conversations qui

ont pour objet à peu près exclusif le commerce. Il y a quelque chose d'un peu étroit dans ces conversations ; car on n'y traite guères que des affaires individuelles ; telle cependant ne devrait pas être, ce nous semble, la destination d'un Cercle. Après une journée passée au comptoir, après deux ou trois heures de bourse pour les transactions particulières, on aimerait à voir les négociants oublier un instant, le soir, leur individualisme, pour discuter ensemble leurs intérêts communs. Une réunion serait ainsi une nouvelle chambre de commerce qui prendrait l'initiative des bonnes propositions, quand la chambre officielle resterait en arrière. Toutefois, l'indifférence des commerçants de Nantes, pour les travaux d'utilité générale, a diminué dans ces derniers temps. Déjà, des questions importantes ont été examinées par les négociants réunis ; déjà aussi, ont été soutenues par eux des entreprises qui promettent quelque amélioration dans le commerce de notre ville.

Ces familles donnent rarement des soirées périodiques ; mais, quand il y a dans la maison une ou plusieurs jeunes filles de 17 à 24 ans, on se décide un jour à donner un bal d'apparat ; or,

entre la conception du projet et l'exécution, il y a un abîme de difficultés, on pourrait presque dire d'impossibilités ; car, quand on donne un grand bal à Nantes, il faut résoudre ce problème : un appartement étant donné, d'une grandeur quelconque, comment y loger 3 ou 400 personnes ? Ici se présente une foule d'expédients tous plus bizarres, plus fantastiques, les uns que les autres ; et enfin on arrive à cette conclusion : qu'on démontera tous les meubles ; qu'on videra les armoires comme pour un déménagement ; qu'on dressera au grenier un lit pour le père ; que le reste de la famille prendra son sommeil sur des matelas étendus dans les appartements ; que des portes seront percées, des cloisons abattues, moyennant quoi, on pourra recevoir 300 personnes, nombre jugé indispensable.

A l'énumération de ces moyens dévastateurs, il s'est formé de suite dans le sein de la famille un parti de la résistance, composé de ceux qui n'adorent pas les joies du bal, et aiment beaucoup au contraire leur doux repos ; ce parti l'a emporté d'abord, parce qu'il avait la raison pour lui ; mais l'autre est revenu à la charge, insinuant, caressant, hypocrite, et il a fini par con-

quérir toutes les convictions, justifiant cet axiome de M. Fourrier : que *les descendants entraînent les ascendants* ; axiôme vrai dans la généralité, malgré d'assez nombreuses exceptions. Donc le veto a été levé ; et, pour ne pas courir les chances de la versatilité humaine, on a commencé de suite l'œuvre de démolition.....

Le jour venu, les coiffeurs ont grande besogne, car la saison des bals est pour eux comme un temps d'épidémie pour les médecins. Aussi, vous avez pu voir dès le matin, à travers les vitres, de pâles figures de jeunes filles emboîtées dans leurs coiffures de bal, immobiles comme des figures de carton à la porte d'une marchande de modes. — Mais voici sept heures : les invités se précipitent en foule dans les salons ; les femmes se rendent de bonne heure pour avoir une place, les hommes pour avoir des danseuses, et des danseurs faisant vis-à-vis ; car maintenant il faut étendre ses prévisions jusque-là.

La foule se condense, se comprime de plus en plus jusqu'à neuf heures : dans ce moment, il n'y a plus une place vide, et, à voir ce pêle-mêle dans les salons, on a peine à croire qu'il soit possible d'y danser. Cependant le coup d'archet an-

nonce la contredanse ; il faut qu'un vide se fasse ; alors la confusion est arrivée à ses dernières limites. Il se forme, au milieu de la chambre, un noyau compacte de danseurs, grossi à chaque seconde par les emprunts faits aux salles voisines ; et c'est pour la galerie un spectacle curieux que cette mêlée où le terrain est disputé comme sur un champ de bataille. Au milieu des élégantes parures de femmes, qu'ils froissent impitoyablement, les hommes sont avec leurs cols noirs montants et leurs habits boutonnés jusqu'au menton, comme des taches d'encre sur une belle étoffe blanche ; et de jolis souliers de satin blanc portent souvent l'empreinte de leurs bottes mal nettoyées.

A vrai dire, un grand bal, à Nantes, est une cohue, où l'on sue à la peine, où l'on respire un air vicié, et où l'on diminue assurément ses chances de longévité. Et cependant, sans ce défaut de proportion entre le nombre des invités et l'espace qu'on leur accorde, ces fêtes seraient brillantes ; car les femmes y sont belles, avec leurs riches parures, sur lesquelles les lustres et les candélabres projettent des flots de lumière, et que multiplient sans fin des glaces heureusement disposées, pendant que la musique s'élance joyeuse,

pendant que les bouquets des femmes parfument, en passant, l'air que vous respirez; pendant que les vastes plateaux, portés par des mains habiles, serpentent à travers la foule, chargés de rafraîchissements de toutes sortes.

Le défaut d'intimité qui existe, même dans les petites soirées, est ici encore plus saillant; car, entre tous ces hommes et toutes ces femmes, il n'y a rien de commun; aussi, quand on a entretenu sa danseuse du bal de la veille, pendant la première figure, et du bal du lendemain, pendant la seconde figure, sans compter quelques mots heureux échangés dans les mouvements d'une chaîne, ce qui est d'un très-bon genre; après cela, on est sérieusement empêché pour continuer la conversation; alors il y en a qui prennent bravement leur parti, et qui ne disent rien, n'ayant rien à dire. D'autres auraient honte de paraître muets auprès de leur danseuse; ils parlent pour qu'on les voie remuer les lèvres: ceux-là sont un peu plus ridicules que les autres; et Dieu nous garde cependant de les condamner comme gens ineptes; en vérité, il n'en est rien: ce sont des hommes dans une position fausse, voilà tout. — A minuit, les rangs sont moins serrés, on peut se promener

dans le bal ; les danseurs ont plus de champ ; il y a une ombre de laisser-aller. A deux heures, les plus ardents quittent la partie ; la maîtresse de la maison respire enfin à l'aise ; elle ressent le bien-être mêlé de fatigue qu'on éprouve après l'accomplissement d'un devoir pénible, et se promet bien de ne pas y revenir souvent.

Le lendemain, si la température est froide, on trouve, aux jointures des fenêtres, des glaçons affreusement sales. Or, la vapeur qui, en se condensant, a formé ces glaçons, était, la veille, l'atmosphère où respiraient les 300 invités. Chacun a pompé sa part de cet air malpropre.

La classe dont nous venons d'esquisser les mœurs et les habitudes, compte beaucoup de commerçants, des chefs d'industrie, des rentiers, des magistrats, des médecins, des avocats.

Les maladies sont à peu près celles de la classe précédente. Les hommes cependant, ayant ou ayant eu généralement une vie plus active, sont moins sujets à la goutte, à la gravelle, aux congestions. Les femmes ont moins d'affections nerveuses.

Ces familles dépensent 6 à 12,000 fr. par an.

Bourgeois aisés. — Un appartement de six

à sept pièces sur le quai de la Fosse, dans les îles Gloriette et Feydeau ..., etc., dont le loyer s'élève rarement au-delà de 500 fr.; tel est le logement ordinaire dans cette classe, pour une famille composée en général de cinq personnes, et augmentée d'un seul domestique. La maison est peu ornée, il entre dans la construction de ses meubles beaucoup plus de noyer que d'acajou; les parquets sont rares; les glaces petites. Souvent encore, cependant, une chambre, mais une seule, est assez richement décorée, pour concilier, autant que possible, les exigences du luxe avec une stricte économie. Dans cette classe, on n'a ni voitures, ni chevaux; on se sert très-volontiers de l'omnibus. Le chef de la famille est un abonné très-fidèle du cabinet de lecture. Il est ordinairement soucieux, parce qu'il sait ce qu'il lui faut d'économie et de travail pour subvenir à toutes ses dépenses. La femme, bonne ménagère, élève ses filles dans le goût de l'ordre et du travail.

Les fils vont dans les colléges ou dans les pensions. Pendant les premières années, ils s'acquittent assez consciencieusement de leurs devoirs d'écoliers, la crainte du pensum aidant. Puis,

quand arrive l'âge de 14 ans, ils sentent instinctivement l'insuffisance de l'éducation qu'on leur donne. Ils comprennent qu'on leur enseigne, dans les dernières années de collége, ce qu'ils ont appris dans les classes précédentes, et rien de plus. Nous ne tenons pas beaucoup à cette explication du phénomène ; mais toujours le fait est incontestable : à savoir qu'à l'âge de 14 ans à peu près, les élèves deviennent de francs paresseux, cultivant le billard, fréquentant le parterre du théâtre, autant que leurs moyens le permettent, et négligeant d'autant les émotions du thême qui sont désormais épuisées pour eux. Aussi, les pièces de monnaie ne se ternissent point dans leurs poches, et encore les économies de leurs bonnes petites sœurs viennent souvent en aide à leur goût de dépense. Cela dure trois ou quatre ans : depuis la classe de seconde jusqu'à la sortie du collége.

A cette époque, les jeunes gens, s'ils ont un peu de virtualité, se mettent sérieusement au travail. Ils savent qu'ils ne sont pas riches ; ils ont cependant contracté des goûts de dépense, et veulent trouver les moyens de leur donner satisfaction. Puis l'amour-propre commence à de-

venir impérieux ; on veut des succès ; on ne veut pas être au-dessous de la position qu'on a choisie. Alors on trouve les jours trop courts. Et si on n'a pas suspendu complétement ses relations avec le monde ; si on veut concilier les nécessités d'une vie d'études, et celles d'une vie de plaisirs, on allonge sa vie en restreignant la durée du sommeil.

Cette classe de bourgeois est celle où les hautes écoles recrutent le plus d'élèves. C'est de là que sortent les étudiants, ces êtres à part, gais et sérieux, confiants dans l'avenir, confiants à leurs amis, confiants aussi en eux-mêmes, un peu trop quelquefois ; distribuant les bons services, et les recevant, par réciprocité, avec un abandon qu'on ne trouve point ailleurs. Et, après avoir fraternisé à Paris pendant quelque temps avec la jeunesse de toute la France, y avoir puisé des doctrines communes, quand il y en a ; après avoir, dans ce contact où chacun donne et reçoit, modifié son langage et toutes ses habitudes, l'étudiant prend ses grades et revient dans sa famille, s'y faire choyer, caresser, adorer comme ci-devant, toutes vieilles habitudes faciles à prendre au retour, bien qu'on ait pu, pendant quelques années, s'en passer et

vivre. Pendant quelque temps encore il est aux charges de sa famille ; puis le produit de son travail suivant toujours, bien que lentement, une progression croissante, il arrive peu à peu à contribuer pour sa part aux charges de la maison.

Pendant que le jeune homme avait ainsi, loin de sa famille, une vie essentiellement active et changeante, sa jeune sœur, au contraire, est toujours restée seule auprès de sa mère, brodant et cousant. Elle a peu fréquenté le monde, son père y ayant rarement accès. Elle a peu lu, parce que les bons livres sont rares, et parce que les parents n'ayant pas assez de discernement ou assez de patience pour faire le triage, ont étendu la réprobation sur tous. C'est, suivant nous, un grand tort de laisser ainsi une jeune fille sans cesse repliée sur elle-même ; car alors ne connaissant rien de ce qui l'entoure, n'ayant d'autre base pour appuyer ses projets d'avenir, que ses sensations personnelles, elle se conçoit une existence toute mystique, fait des rêves sans réalisation possible, et, par ce travail assez pénible, use sa sensibilité ou la détourne du but. Ce vice d'éducation, du reste, n'est pas particulier à cette classe ; il se retrouve aussi chez les

jeunes filles riches ; car, si celles-ci ont en plus les distractions du monde, elles ont en moins les occupations du ménage ; et chez toutes, cette mauvaise direction peut avoir de fâcheux résultats. C'est peut-être une des causes les plus puissantes pour produire les névroses, la catalepsie, l'hystérie, le somnambulisme, toutes maladies qui semblent la manifestation d'une vie intime, mystique, indépendante, jusqu'à un certain point, des agents extérieurs.

Sauf ces maladies nerveuses des jeunes filles, communes d'ailleurs à d'autres classes, celle dont il est question ici est moins qu'aucune d'entre elles sujette aux dérangements de santé; c'est celle aussi dont l'hygiène est le mieux entendue ; par sa position, elle est à l'abri des grandes privations comme à l'abri des grands excès.

Dans cette catégorie, où doivent être classés les petits rentiers, des médecins, des pharmaciens, des hommes de loi, des professeurs, des commerçants, l'élite des boutiquiers, chaque famille a de 3000 fr. à 6000 fr. à dépenser. Mais ces deux limites sont assez éloignées pour qu'une distinction soit indispensable.

Les familles dont l'avoir se rapproche de la li-

mite inférieure n'ont guères que le nécessaire ; car la dépense affectée à la satisfaction des besoins les plus généraux (pain, comestibles, vêtements, chauffage, blanchissage, loyer, etc.), s'élève à peu près à 3000 fr. Celles, au contraire, qui sont près de la limite supérieure ont quelque chose à donner aux jouissances de luxe.

Bourgeois gênés (1800 fr. minimum, 3000 fr. maximum). Cette série, comprenant beaucoup d'employés, des professeurs, des commis, des boutiquiers, des artistes d'un ordre inférieur, etc., compose, en grande partie, la population de la vieille ville. C'est une des moins heureuses ; son contact avec une classe plus riche l'entraîne trop souvent dans des dépenses au-dessus de ses moyens, ou lui fait sentir les privations qu'elle est obligée de subir. Ces familles ne peuvent se soutenir qu'au moyen de la plus stricte économie ; ici, plus de fêtes, plus de riches toilettes, plus de chambres richement meublées : la propreté est tout ce qu'on trouve dans ces ménages.

Les réunions de famille le dimanche en hiver, les promenades dans la campagne l'été, sont à peu près les seules distractions à la portée des

jeunes filles de cette classe. Les jeunes gens, au contraire, partagent assez souvent les plaisirs des classes plus riches, et ceci est à la louange de notre jeune génération, car c'est de sa part une tendance à la fusion des diverses classes. Les jeunes gens riches convient à leurs fêtes leurs amis moins aisés; les jeunes filles agiraient de la sorte, sans doute, avec leurs amies d'enfance; mais, pour elles, il y a un empêchement indépendant de leur volonté. Une jeune fille ne va pas dans le monde sans ses parents, et ceux-ci ne sont pas invités; car la morgue aristocratique qui n'existe plus guères dans la jeune génération, est, au contraire, pleine de vigueur dans l'ancienne.

Les enfants vont dans les colléges et dans les pensions; mais ordinairement leur éducation ne va pas au-delà. La fortune de leurs parents n'est pas suffisante pour leur donner accès aux hautes écoles. Quelques-uns cependant y sont envoyés et s'y maintiennent pendant quelque-temps, mais c'est le plus souvent aux dépens de leur santé; car, malgré les sacrifices de leurs parents qui ne sauraient en faire davantage, ces jeunes gens sont obligés d'étendre leurs économies jusqu'aux objets de première nécessité. Plusieurs, pour

gagner de suite un peu d'argent et s'aider à vivre, se livrent à quelques occupations en dehors de leurs études spéciales ; l'instruction des enfants, par exemple, est une branche souvent exploitée par les élèves en droit et en médecine : cela les détourne singulièrement du but et est fâcheux sous ce rapport ; et notons encore que ceux-ci sont peut-être la plus heureuse exception parmi les jeunes gens de la classe dont il s'agit ; quelques-uns encore réussissent dans le commerce, s'il se présente une circonstance favorable ; mais la plupart, faute de fonds suffisants, n'ont pas d'autre avenir qu'une place de commis médiocrement rétribuée. Et, pendant que les hommes ont à subir les conséquences de leur position sociale, les femmes les subissent bien plus pénibles encore ; car, à moins de courir les chances du célibat, n'ayant pas de position sociale par elles-mêmes, elles sont à la merci du premier épouseur qui veut bien leur en faire une.

Bourgeois pauvres (1,000 à 1,800 francs à dépenser dans un an). Un appartement de deux ou trois pièces, 150 francs de loyer, point de domestique ; éducation incomplète des enfants ; privation pour le présent, inquiétude pour l'avenir ; toutes

les souffrances de la classe précédente portées dans celle-ci beaucoup plus loin ; voilà le lot des familles qui, n'ayant que 1,000 à 1,800 francs sont, cependant par leur position, astreintes à quelques obligations envers les bourgeois ; tels sont un grand nombre de commis, de teneurs de livres, quelques professeurs. — Mais ce qui pour eux est la misère, est richesse pour les ouvriers. Aussi des ouvriers d'élite, des contre-maîtres qui ont la même somme à dépenser, vivent heureux, insouciants de l'avenir.

Ouvriers aisés. (600 francs minimum, 1,000 francs maximum). Des imprimeurs, les maçons, charpentiers, menuisiers, constituent cette classe: c'est celle des bons ouvriers, probes en général, dévoués à leurs amis, bien tenus de leurs personnes, propres dans leur intérieur, élevant avec sollicitude une famille nombreuse. Leur travail est assez pénible, monotone, de longue durée chaque jour ; mais ils travaillent avec courage, parfois même joyeusement, parce qu'ils ne sont pas complétement privés de toute pensée souriante; parce que leur famille est vêtue et nourrie ; parce qu'au retour le soir, ils trouvent du feu l'hiver, et des aliments capables de réparer leurs forces.

L'hiver, les bals au cirque et dans quelques autres salles ouvertes à tous les ouvriers moyennant une légère rétribution ; les promenades à la campagne l'été, remplissent assez bien le loisir du dimanche. Puis, il y a chaque année des réunions pour les travailleurs d'un même corps d'état avec leurs femmes et leurs familles. Ces réunions spéciales, où les individus de professions différentes ne sont pas admis, tiennent à une autre institution dont nous ne pouvons dire qu'un mot ici, bien qu'elle soit d'une grande importance.

Le compagnonage, encore fort répandu à Nantes, l'est surtout chez les ouvriers aisés. Cette institution, dont nous connaissons peu les réglements, considérée comme moyen d'association entre les ouvriers, a probablement été bonne dans le passé. Peut-être qu'aujourd'hui encore quelques-uns de ses réglements exercent une heureuse influence sur le sort des travailleurs. Mais ici, auprès de quelques avantages, il y a des abus révoltants qui exigent au moins de larges modifications dans les statuts. Le compagnonage, tel qu'il est aujourd'hui, entretient la haîne entre les travailleurs de différentes professions; ce fait, dans le moment où les nations commencent à oublier leurs

inimitiés, est immoral et retrograde Il devient un scandale , si cette haîne se résout en luttes sanglantes sur la rue ; et si , dans ces luttes, c'est souvent une masse qui court sus à quelques individus isolés ; si quarante hommes, rencontrant deux hommes et un enfant sur une route, profitent de leur nombre pour les écraser , cela est lâche et bien indigne d'un peuple qui a quelquefois montré du courage ; et cependant à Nantes , tout dernièrement , ce fait a eu lieu. Si le compagnonage était inséparable de ces formes brutales, si en établissant un lien entre les individus d'une même corporation , il devait avoir toujours pour effet, de former des groupes ennemis les uns des autres; sans aucun doute il devrait être aboli. Mais si , au contraire , d'action , élargissant son cercle , étendant sur les corps, pour les réunir, l'influence conciliatrice, qu'il n'a encore exercée que sur les individus , le compagnonage devenait le premier code d'une grande association entre les travailleurs de toutes professions et de tous pays ; alors ce serait une grande et belle institution , à laquelle nous applaudirions de toutes nos forces.

Une autre série d'ouvriers est composée de ceux qui gagnent dans l'année 500 à 600 fr. ;

quoiqu'elle soit nombreuse, nous ne dirons rien de cette classe en particulier, parce que ses extrémités se fondent dans les deux classes voisines, l'une participant quelque peu au bien-être de la précédente ; l'autre, au contraire, sentant déjà assez vivement les souffrances physiques qui sont poussées à leurs limites dans la dernière : et nous arrivons à celle-ci.

EXTRÊME MISÈRE. — 300 *fr. à dépenser dans un an.*

Il n'est personne, à moins d'avoir étouffé tout sentiment de justice, qui n'aît dû être affligé en voyant l'énorme disproportion entre les joies et les peines de cette classe. On aimerait à voir quelques compensations à ses misères : le repos après le travail ; un service reçu après un service donné ; un sourire après un soupir ; des joies matérielles ou des joies d'amour-propre ; quelque chose enfin. Et cependant, à l'ouvrier dont nous parlons, rien de tout cela n'est donné en échange de son travail. Vivre pour lui, c'est ne pas mourir. Au-delà du morceau de pain qui doit nourrir lui et sa famille, au-delà de la bouteille de vin qui doit lui ôter un

instant la conscience de ses douleurs, il ne prétend à rien, il n'espère rien. — Si vous voulez savoir comment il se loge, allez par exemple à la rue des Fumiers, qui est presqu'exclusivement occupée par cette classe ; entrez, en baissant la tête, dans un de ces cloaques ouverts sur la rue et situés au-dessous de son niveau. Il faut être descendu dans ces allées où l'air est humide et froid comme dans une cave; il faut avoir senti son pied glisser sur le sol malpropre et avoir craint de tomber dans cette fange, pour se faire une idée du sentiment pénible qu'on éprouve en entrant chez ces misérables ouvriers.

De chaque côté de l'allée, qui est en pente, et par conséquent au-dessous du sol, il y a une chambre sombre, grande, glacée, dont les murs suintent une eau sale; recevant l'air par une espèce de fenêtre demi-circulaire, qui a deux pieds dans sa plus grande élévation. Entrez, si l'odeur fétide qu'on y respire ne vous fait pas reculer. Prenez garde, car le sol inégal n'est ni pavé ni carrelé, ou au moins les carreaux sont recouverts d'une si grande épaisseur de crasse qu'on ne peut nullement les apercevoir. Et voyez ces trois ou quatres lits mal soutenus et penchés, à cause que la ficelle qui

les fixe sur leurs supports vermoulus n'a pas elle-même bien résisté. Une paillasse, une couverture formée de lambeaux frangés, rarement lavée, parce qu'elle est seule; quelquefois des draps, quelquefois un oreiller, voilà le dedans du lit. Des armoires, on n'en a pas besoin dans ces maisons. Souvent un métier de tisserand et un rouet complètent l'ameublement.

Aux autres étages les chambres plus sèches, un peu plus aérées, sont également sales et misérables. C'est là, souvent sans feu l'hiver, sans soleil le jour, à la clarté d'une chandelle de résine, le soir, que des hommes travaillent pendant quatorze heures pour un salaire de 15 à 20 sous.

Or, il arrive souvent à maints philantropes devisant entre le café et la liqueur, de la misère du peuple et de ses causes, il leur arrive souvent, disons-nous, d'accuser l'ivrognerie comme la cause principale. Pour ce qui est de la mauvaise influence de l'ivrognerie sur la moralité et la santé du peuple, nous n'avons garde d'être d'un avis différent; mais nous pensons qu'on ne détruit une habitude mauvaise qu'en la remplaçant par une meilleure. Et, nous le demandons, quelle distraction est à la disposition de l'ouvrier pour ses

loisirs du dimanche? Pour lui, vous le savez, point de cercles, point de jouissances d'art, il n'a pas de quoi les payer, et d'ailleurs ses sens n'ont pas été exercés à les sentir. Le spectacle aussi, qui a pour lui quelque attrait, est au-dessus de ses moyens. Les temples, il n'y va plus : les philantropes lui ont donné l'exemple de la désertion. Il lui reste la campagne l'été, avec ses vertes prairies, et son soleil et ses rivières, qui sont pour tout le monde; et il ne s'en fait pas faute. Mais l'hiver? Une chambre, comme vous savez, dans la rue des Fumiers ou ailleurs, avec des cris d'enfants et avec la société d'une femme souvent aigrie par la misère..... ou le cabaret.

Les enfants de cette classe, jusqu'au jour où ils peuvent, moyennant un travail pénible et abrutissant, augmenter de quelques liards la richesse de leurs familles, passent leur vie dans la boue des ruisseaux (1). Ce sont eux qui vous font peine à voir, pâles, bouffis, étiolés, avec leurs yeux rou-

(1) Nous parlerons dans un autre lieu des Salles d'asile dont l'établissement tout nouveau pour Nantes, promet une amélioration véritable dans le sort des enfants.

ges et chassieux, comme une autre nature auprès de ces jolis enfants si roses, si sveltes, qui folâtrent sur le cours Henri IV. Entre les hommes des faubourgs et ceux des quartiers riches la différence n'est pas si grande. C'est que, voyez-vous, il s'est fait une épuration : les fruits les plus vivants se sont développés ; mais beaucoup sont tombés sous l'arbre. Après vingt ans, on est vigoureux ou l'on est mort. De fait, les ouvriers de cette classe n'élèvent pas peut-être, en moyenne, le quart de leurs enfants.

Ce que nous venons de dire, au reste, de la vigueur des hommes adultes n'est guère applicable aux tisserands qui forment la majorité dans cette série ; ces hommes, en général, restent chétifs pendant toute la durée de leur existence.

Quoi que nous puissions dire sur cette misérable fraction de la société, le détail de ses dépenses parlera plus haut ; voici ce détail :

Loyer.	25 fr.
Blanchissage.	12
Combustibles (bois et tourbe)	35
Lumière.	15
Réparation de meubles détériorés. . . .	3
Déménag.t (au moins une fois chaq. année)	2

Chaussure.	12
Habits.	0
(Ils se vêtissent des vieux habits qu'on leur donne.)	
Médecin.	0
Pharmacien	0
(Des sœurs de charité leur délivrent des médicaments sur les bons du médecin.)	
	104 fr.

Il faut que 196 fr. complétant les 300, suffisent à la nourriture de 4 ou 5 personnes, qui doivent consommer au minimum, *en se privant beaucoup*, pour 150 fr. de pain; ainsi il leur reste 46 fr. pour acheter le sel, le beurre, les choux et les pommes de terre. Et si l'on songe que le cabaret absorbe encore une certaine somme, on comprendra que, malgré les quelques livres de pain fournies de temps en temps par la charité, l'existence de ces familles est affreuse.

Parmi les maladies des tisserands, qui, comme nous l'avons dit, composent en grande partie cette dernière classe, les plus communes sont les catarrhes et les phtysies pulmonaires, les rhuma-

tismes chroniques, les névralgies, et peut-être plus particulièrement la névralgie faciale, l'angine, l'ophtalmie. Les enfants, sans parler des scrofules qui se présentent chez eux avec les formes les plus hideuses, sont décimés dans leur première enfance par deux maladies que le manque de soin rend chez eux bien souvent funestes : le catarrhe pulmonaire pendant les froids de l'hiver, et surtout, dans l'été et au commencement de l'automne, la diarrhée, liée souvent au carreau.

Les leucorrhées communes chez les femmes et même chez les jeunes filles, sont toujours difficiles à guérir.

Avant d'en finir avec les classes, nous voulons appeler l'attention sur une vérité qui nous paraît incontestable, à savoir : que le fait de la domesticité, à Nantes au moins, va s'effaçant de jour en jour. Les rapports deviennent difficiles entre les maîtres et leurs domestiques. Ceux-ci, à défaut de véritable liberté, veulent faire preuve de quelque indépendance, par des changements de condition souvent répétés. Au lieu qu'autrefois ils étaient en quelque sorte liés à la maison du maître, transmettant même leurs places de génération en génération; aujourd'hui, ils ne sont plus

guère que des journaliers, et par la durée de leur service, et par le degré d'affection qu'ils échangent avec ceux qui les emploient, les connaissant à peine, à peine connus d'eux. De là à la cessation de la domesticité, il n'y a pas bien loin, et l'on peut prévoir le moment où tous les travaux qui se font dans le ménage deviendront les objets d'industries spéciales, comme cela a eu lieu déjà pour un grand nombre d'entr'eux. Autrefois, tout se faisait dans la maison; aujourd'hui, la confection des habits, de la chaussure, la boulangerie, le blanchissage et beaucoup d'autres divisions du travail sont des fonctions particulières; déjà le restaurant se substitue à la cuisine domestique. — Et ceux qui exercent ces fonctions, devenues sociales, ont vu leur considération augmenter en raison de l'étendue donnée à leurs services; ils travaillent pour beaucoup d'individus et ne sont les esclaves de personne. — Telle nous paraît être la loi de transformation de la domesticité.

Il existe, il est vrai, des occupations qui doivent échapper à cette loi: ce sont les petits soins adressés à la personne; mais ces soins, on en conviendra, sont fort mal rendus par des domestiques; l'affection réciproque de la personne qui les reçoit

à la personne qui les donne, peut seule les rendre tolérables, en faisant disparaître ce qu'ils ont de pénible : c'est le lot d'un parent ou d'un ami.

POPULATION. — DÉCÈS. — NAISSANCES.

La ville de Nantes contient 87,529 habitants (1), savoir :

75,946, population sédentaire, non comprise celle du Sanitat, (plus de femmes que d'hommes en général dans les divers quartiers.)

852, population du Sanitat.

10,731, population mobile, composée des ouvriers ambulants, des voyageurs, des militaires de toutes armes, y compris la garnison, des ma-

(1) Pour déterminer la population de la ville et des diverses divisions de la ville, que nous aurons besoin de mettre en regard, quand nous comparerons la mortalité dans les diverses classes, nous nous sommes servis du recensement général fait en 1829. Celui de 1851 n'était pas fini alors que nous avons commencé ce travail.

rins, mariniers..... dans la proportion à peu près d'une femme pour 50 hommes.

Ce nombre d'habitants, dans une série de quatre années, a donné 9925 décès, en moyenne pour un an 2481, 25.

C'est-à-dire 2,83 pour cent.

Ou encore 1 sur 35,20.

Cette mortalité est considérable (celle de la France en général est de 1 sur 40); elle est cependant au-dessous de celle de Paris, qui était, il y a quelques années, de 1 sur 32, tandis qu'à Londres elle était de 1 sur 40, tandis qu'à Vienne elle atteignait le chiffre énorme de 1 sur 22, malgré des conditions atmosphériques assez favorables, peut-être à cause de sa civilisation arriérée. (Simple hypothèse.)

Nous pensons que c'est ici le lieu de relever une erreur fort répandue, à savoir : que les maladies sont aujourd'hui aussi meurtrières qu'autrefois; que la mortalité ne diminue pas. Cela est faux.

Nous n'avons pas fait la comparaison pour notre ville; mais nous savons, et cela suffit, que, vers le milieu du XVIII.e siècle, le nombre des décès à Paris s'élevait à 1 sur 25; au XIV.e siècle, à 1

sur 16, précisément le double du chiffre actuel. Nous savons qu'à Londres la diminution de mortalité a été encore plus rapide; car, au milieu du siècle dernier, elle était de 1 sur 20, double par conséquent de ce qu'elle est aujourd'hui; et il en est ainsi de la plupart des grandes villes d'Europe.

Les naissances, dans toute la ville, ont atteint, durant la même série de quatre années, le chiffre 9549, c'est-à-dire 2387, 25 terme moyen dans un an; ainsi le nombre des naissances est un peu au-dessous de celui des décès.

Les douze mois de l'année, quant à la mortalité, se sont présentés dans l'ordre suivant : octobre, septembre, janvier, août, mars, février, novembre, décembre, juillet, juin, mai, avril. Les mois les plus chargés ont donc été septembre et octobre; les mois d'hiver ont été chargés à-peu-près au même degré que les mois d'été, janvier faisant seul exception en plus. Les trois mois de printemps ont été les plus salubres. Il résulterait de là que la saison la plus meurtrière serait l'automne; mais nous ne prétendons pas attacher plus d'importance qu'il ne faut à ce fait particulier, dû en partie à deux épidémies de fièvres intermittentes survenues dans le cours de notre série de

quatre années, en 1827 et en 1828, lesquelles avaient leur *summum* d'intensité en automne. Cependant, comme ces épidémies se sont représentées plusieurs fois depuis lors, et qu'elles paraissent en quelque sorte se naturaliser à Nantes, il n'était pas tout à fait hors de propos de faire connaître leur influence sur la mortalité. Nous ajoutons seulement que, dans les années exemptes d'épidémies graves en automne, ce sont les mois d'hiver qui donnent le plus de décès.

En consultant les registres des naissances, nous avons trouvé que les douze mois, sous le rapport du nombre des conceptions, se présentaient comme suit : Avril, juillet, juin, octobre, janvier, août, mai, février, septembre, novembre, décembre, mars. On peut conclure de là, qu'ici, comme sous tous les climats tempérés, les conceptions sont plus nombreuses à l'époque des chaleurs, pourvu qu'elles ne soient pas excessives. Une exception singulière, cependant, frappe au premier abord ; c'est que le mois de mars se trouve reculé à la fin de la liste après tous les mois d'hiver ; ce fait dont on a lieu d'être surpris, quand on voit, au contraire, le mois d'avril occuper la première place, n'est pas particulier à Nantes ; il est gé-

néral et constaté plusieurs fois en d'autres lieux. L'influence du carême est-elle pour quelque chose dans la production du phénomène, comme quelques-uns l'ont supposé ? nous n'en savons rien ; mais le fait est réel.

MORTALITÉ CHEZ LES RICHES ET CHEZ LES PAUVRES.

La mortalité, dans les différentes classes qui composent la population de Nantes, est en raison inverse du degré d'aisance dont elles jouissent.

Pour la vérification de la proposition énoncée ci-dessus, la plus importante, suivant nous, du présent chapitre, nous comparerons la mortalité dans les quartiers riches et dans les quartiers pauvres, opposant arrondissement à arrondissement, rue à rue ; et nous ferons peu de commentaires : les faits parleront assez haut.

La ville de Nantes est divisée en six arrondissements sous la surveillance de huit commissaires de police. Ce sont ces grandes divisions que nous allons comparer d'abord.

Le 1.^er^ arrondissement a pour limites la place Bretagne, la rue Mercœur, place Brancas, rue

Menou, place Viarme, rue de Miséricorde, la campagne de ce côté, la rue des Hauts-Pavés, la Rue-Noire, la route de Rennes, la rive droite de l'Erdre jusqu'au pont Sauvetout. Cet arrondissement, dont les rues sont en général tortueuses, malpropres, mal aérées, contient, dans ses vieilles maisons, une population pauvre, où dominent les tisserands, les tanneurs, les blanchisseurs.

Le nombre de ses habitants { 11,260 pop. sédent. s'élève à 13,060, savoir : { 1,800 pop. mobile.

Or, dans notre série de quatre années, cet arrondissement a donné 1458 décès à domicile, c'est-à-dire 364,5 en moyenne dans un an; puis, si nous ajoutons 89,5 nombre moyen des individus que le même arrondissement envoie mourir à l'Hôtel-Dieu, nous trouvons un total de 454 décès pour une population de 13,060, c'est-à-dire :

3,47e pour cent, presque 3 1/2,

ou encore 1 sur 28,76 individus.

Le 2.e arrondissement est circonscrit par une ligne suivant la petite rivière du Sail, ou étier de Mauves, se repliant au Fer-à-cheval pour se porter le long de la rue Félix jusqu'à l'extrémité sud du Cours Saint-Pierre, longeant cette extré-

mité, puis la rue Prémion, la rue Basse-du-Château, la place du Pilory, la rue de Briord, la place Saint-Vincent, les rues Saint-Vincent, Saint-Jean, des Pénitentes, la place du Port-Communeau, le quai Lebret, la rive gauche de l'Erdre jusqu'à la chaussée dite de Barbin; ainsi borné par une ligne courbe à l'ouest, le 2.e arrondissement est limité à l'est par la campagne. Il contient des familles riches dans les rues qui avoisinent les Cours. La petite bourgeoisie est en majorité aux environs du Pilory; des ouvriers plus aisés que ceux du 1.er arrondissement, peut-être aussi un peu moins nombreux, parmi lesquels on compte beaucoup de raffineurs, habitent les rues Saint-Clément, Saint-André, Richebourg; et des blanchisseries se déploient en grand nombre sur l'Erdre. Somme toute, cet arrondissement pris en masse, renferme une population aisée, qui s'élève à

16045 { 14084 pop. sédentaire.
1961 pop. mobile.

1467 décès ont eu lieu à domicile, dans la même série de quatre années, c'est-à-dire 366,74 par an. Ajoutant le chiffre des individus sortis de cet arrondissement et morts à l'Hôtel-Dieu, qui est de 40,94 par an, nous avons 407,68 décès qui,

sur une population de 16045, donnent la proportion suivante :

2,54 pour cent; à peu près 2 1/2.

Ou, si l'on veut, 1 sur 39,35.

Au lieu de 1 sur 28,81, proportion trouvée pour le premier arrondissement, c'est plus du quart en moins, presque le tiers.

La ligne qui borne le 3.e arrondissement, longe la Loire depuis le Fer-à-Cheval qui est situé au bas du Cours Saint-Pierre, jusqu'au bas de la rue J.-J. Rousseau; là se replie autour de la Bourse, longe la place des Fiacres, la rue de la Fosse jusqu'à la rue de Guerande; celle-ci, la rue Contrescarpe, traverse la place Bretagne, suit la rue du Pont-Sauvetout, traverse l'Erdre au niveau de l'ancien pont détruit, dit pont du Péage, se réfléchit à gauche sur le quai Duquesne, le longe à partir de ce point, ainsi que l'extrémité de la rue du Marais, coupe en diagonale la place du Port-Communeau, et vient, en suivant les rues des Pénitentes, Saint-Jean, Saint-Vincent, la place de ce nom, la rue de Briord, le Pilory, les rues Basse-du-Château et Prémion, aboutir au Fer-à-Cheval d'où nous l'avons vu partir.

La grande étendue de cet arrondissement a forcé de le subdiviser et d'y établir deux commissaires

de police. Sa population est fort complexe, partant très-difficile à caractériser; on peut dire cependant que la petite bourgeoisie y occupe la plus grande place; c'est un de ceux où il y a le plus d'aisance.

Il contient 17,328 habitants { 14663 sédentaires. / 2665 mobiles.

Pendant les quatre années sur lesquelles nous opérons, il est mort à domicile dans cette circonscription 1277 individus, c'est-à-dire 319,25 par an. A la même époque, et pendant la même durée d'un an, cet arrondissement fournissait 75,14 décès à l'Hôtel-Dieu; total 394,39, c'est-à-dire :

2, 27 pour cent,

Ou 1 sur 3,93.

Mortalité moins forte encore que pour le 2.e arrondissement.

Voilà donc déjà deux arrondissements où il y a plus d'aisance que dans le premier, et où aussi les chances de longévité sont beaucoup plus grandes. Suivons notre parallèle.

Le 4.e arrondissement comprenant toute la partie de la ville située sur la rive gauche de la Loire avec les îles, est très-pauvre; le plus pauvre, après le premier. L'Ile-Feydeau et une portion de l'Ile-Gloriette exceptées, il n'y a guè-

res d'aisance dans cette circonscription. Des négociants, des rentiers, presque toutes les poissonnières, habitent les deux îles que nous venons de nommer et surtout la première; le reste du quartier est occupé principalement par des mariniers, des pêcheurs, des cotonniers, des chapeliers, beaucoup de tisserands.

Sa population s'élève à 14,400 individus. . . . . { 12,900 sédentaires. 1,500 mobiles.

Or, en quatre ans, cet arrondissement a donné 3075 décès, ou 768,75 par an. Mais, dans ce chiffre sont compris tous les décès de l'Hôtel-Dieu, lequel siége dans ce quartier. Pour avoir la mortalité à domicile de cet arrondissement, il faut donc supprimer de ce chiffre la mortalité de l'Hôtel-Dieu. Cette opération nous donne :

395,75 pour les décès à domicile.

Nous trouvons d'ailleurs 39,33 pour les décès à l'Hôtel-Dieu, d'individus venant du 4.e arrondissem.[1]

TOTAL. . . 435,08 décès.

Et nous arrivons aux rapports suivants :

3,02 pour cent.

Autrement, 1 sur 33,09.

La ligne qui forme la frontière du 5.e arrondissement du côté de l'est, supposée partir de l'extrémité de la rue de Gigant, longe cette rue, la rue Marivaux, une partie de la rue Penthièvre, la place Saint-Louis, la rue de la Verrerie, le quai de la Fosse, depuis l'embouchure de cette rue jusqu'à la Bourse, la place des Fiacres, une partie de la rue de la Fosse, celles de Guerande et Contrescarpe, traverse la place Bretagne, parcourt la rue Mercœur, place Brancas, rue Menou, place Viarme, rue de Miséricorde. Du côté de l'ouest, cet arrondissement est limité par la campagne (1).

Dans cette circonscription, les extrêmes de pauvreté et de richesse se trouvent rapprochés. La plus grande partie du haut commerce, en effet, occupe le quartier Graslin et ses environs ; tandis que

---

(1) Quand nous disons qu'un arrondissement est limité par la campagne, nous n'employons pas une expression tout-à-fait convenable, car, de chaque côté, la ville s'étend un peu dans les champs ; de là, pour chaque arrondissement, une population rurale qui, au reste, est peu considérable.

la Bastille et les rues voisines, servent de refuge à des ouvriers très-misérables. Somme toute, l'aisance de cet arrondissement est au-dessus de la moyenne ; il est étendu et surveillé par deux commissaires de police.

Sur une population de 17735, savoir : 15630 pop. sédentaire. 2105 pop. mobile.

Le nombre moyen des décès à domicile, s'élève dans un an, à. 382,5

Les décès à l'Hôtel-Dieu, d'individus fournis par cet arrondissement, à. . 66,95

Total. . . . 449,45

C'est-à-dire 2,53 pour cent.

Ou bien 1 sur 39,45.

Le 6.e arrondissement a une partie des mêmes limites que le 5.e, savoir : les rues de Gigand, Marivaux, une partie de la rue Penthièvre, la place Saint-Louis, la rue de la Verrerie ; puis ensuite le bas de la Loire, depuis la rue de la Verrerie jusqu'à l'extrémité occidentale de la ville. La campagne située entre Gigand et le bas de la Loire, complète la délimitation.

Quelques négociants habitent encore ce quartier, mais ce qui compose surtout sa population, ce

sont les marins, charpentiers, forgerons, voiliers, cloutiers, fournisseurs de toutes sortes pour la marine. Cet arrondissement, pris en masse, est un des plus riches.

Le nombre des habitants s'élève à 8961 . . . . . { 8261 pop. sédentaire. 700 pop. mobile.

De ce chiffre 8961 nous retranchons la population toute spéciale du Sanitat, alors placé dans le sixième arrondissement, et dont le chiffre s'élevait à cette époque à 852. Il nous reste, cette soustraction faite, 8109 individus.

Or, dans nos quatre années, il est mort dans ce canton 1118 personnes; 279,5 par an, dont nous retranchons 108, nombre moyen des décès au Sanitat; nous trouvons ainsi :

171,5 Décès à domicile, auxquels il faut ajouter

27,13 Décès fournis à l'Hôtel-Dieu par le même canton.

Total 198,63

Ces 198,63 décès sont répartis sur une masse de 8109 individus, et se trouvent par conséquent dans la proportion de :

2,44 pour cent,

ou, sous une autre forme, 1 sur 40,82.

Pour résumer ce premier parallèle, nous trouvons que dans les deux arrondissements pauvres réunis (les 1.^er et le 4.^e) le nombre des décès est de 3,23 pour cent, ou de 1 sur 30,88.

Que, dans les quatre arrondissements plus aisés, il est de 2,44 pour cent ; 1 sur 40,83, un quart de moins à peu près.

RUES RICHES ET RUES PAUVRES.

Ayant opéré jusqu'ici sur de grandes divisions, nous avons nécessairement comparé des populations fort complexes ; aucun arrondissement n'est absolument riche, aucun n'est absolument pauvre ; dans chacun, il y a mélange des diverses classes, avec prédominance seulement, là de l'une, ici de l'autre ; et c'est cette prédominance qui a fait varier la mortalité de manière à fournir des résultats déjà tout-à-fait remarquables. Maintenant, nous allons prendre des divisions plus limitées, partant beaucoup plus homogènes, et nous les comparerons à d'autres divisions également homogènes. Ainsi, le Boulevard, que nous prendrons pour un des termes, est incontestablement occupé

par une population riche, avec fort peu de mélange; d'autre part, la rue de la Bastille contient si peu de ménages aisés, qu'on peut bien la regarder comme une rue absolument pauvre. Nous compterons les décès dans l'une et l'autre de ces populations, et nous rapprocherons ces chiffres; nous ferons le même travail pour d'autres groupes également caractérisés; et alors, si la loi posée par M. Villermé, opérant à Paris, est vraie, nous devons trouver des faits bien autrement saillants que ceux obtenus par la comparaison des grands arrondissements.

Le tableau suivant, que nous avons formé après avoir compulsé les registres de l'état-civil et les billets de décès, fera connaître ces résultats.

MORTALITÉ POUR LES DEUX ANNÉES 1826 ET 1827.

NOMS DES RUES.	POPULATION.	Morts à domic.	Morts à l'H. D.	Total p.r 2 ans.	Total p.r 1 an.	RAPPORT des décès dans 1 an à la population.	PROPORTION sur cent.
Rue Saint-Jacques.	1214	45	12	57	28,5	1 sur 42,59	2,34 pour cent.
Rue de la Bastille.	749	35	15	50	25	1 sur 29,96	3,33 »
Rue des Fumiers.	268	22	9	31	15,5	1 sur 17,29	5,78 »
Rue du Marchix.	1977	92	47	139	69,5	1 sur 28,44	3,51 »
Boulevard.	586	12	»	12	6	1 sur 97,66	1,02 »
Rue Racine	400	12	»	12	6	1 sur 66,66	1,5 »
Rue J.-J. Rousseau. . . .	669	21	4	25	12,5	1 sur 53,52	1,86 »
Rue Clisson.	338	10	1	11	5,5	1 sur 61,45	1,62 »
Quai Duguay-Trouin.. . .	468	12	»	12	6	1 sur 78	1,28 »
Quai Turenne.	459	12	»	12	6	1 sur 76,5	1,3 »
Rue Duguesclin.	87	5	»	5	2,5	1 sur 34,8	2,87 »
Place Neptune.	110	3	»	3	1,5	1 sur 73,33	1,36 »

Ce qui doit le plus frapper à la lecture de ce tableau, c'est la relation qui existe entre le degré de misère et le nombre des décès, relation si constante, si régulière, qu'un de ces faits étant connu, on pourrait presque deviner l'autre. Voyez, en effet : dans le 5.e canton, la rue de la Bastille, étendue de la place Brancas au chemin des Dervalières, près le bureau d'octroi, est occupée par 749 habitants, presque tous pauvres ouvriers. Sur ce nombre (dans les deux années 1826-27) 35 sont morts à domicile, 15 à l'Hôtel-Dieu : total, 50, ou 25 dans un an; c'est-à-dire 1 sur 29,96.

Dans le 1.er arrondissement, la rue du Marchix, dont les maisons hautes, à divisions étroites, contiennent une population de 1977 habitants, compte 92 décès à domicile et 47 à l'Hôtel-Dieu : 139 en tout, pour deux ans, ou 69,5 pour un an ; c'est 1 sur 28,44 ; même rapport, à peu près, que dans la rue de la Bastille, son analogue pour le degré d'aisance et pour la position topographique.

Et le Boulevard, situé près de là, par conséquent dans des conditions atmosphériques presque semblables, sur la belle population de 586 personnes entourées des aisances de la vie, ne perd

que 12 personnes en deux ans, 6 en un an, c'est-à-dire 1 sur 97,66.

Nous voici arrivés à cette conclusion, que, sur le Boulevard, on a, à peu de chose près, quatre fois plus de chances de longévité que dans la rue de la Bastille, que dans la rue du Marchix. Et nous poursuivons.

Dans les rues Racine et J.-J. Rousseau, il y a encore beaucoup de familles riches ; cependant on trouve quelque mélange : il y a des mansardes ; sur le Boulevard il n'y en a pas. Aussi la proportion des décès augmente ; elle est de 1 sur 66,66 dans la rue Racine ; et dans la rue J.-J. Rousseau, de 1 sur 53,52.

Puis, faisant un groupe des populations partielles du Boulevard, des rues Racine et Jean-Jacques, et un autre groupe des rues Marchix et Bastille, nous trouvons à opposer les deux proportions suivantes :

1 décès sur 67,55 habitants.
1 » » 28,84 »

Si maintenant nous passons à un autre quartier, nous trouverons encore le même résultat ; car ce résultat est très-peu dépendant de la position locale ;

Dans le 4.e arrondissement, la rue Saint-Jacques est en général habitée par des ouvriers

pauvres, mais aussi par quelques familles qui jouissent d'une certaine aisance. Aussi le chiffre de ses décès, occupant une place intermédiaire, se trouve dans le rapport de 1 à 42, 59; tandis que le quai Turenne et le quai Duguay-Trouin, habités tous deux de la même manière, par des familles généralement aisées, donnent à très-peu près la même mortalité, savoir: 1 décès sur 76, 5 individus pour le premier de ces quais; 1 sur 78 pour le second; tandis que la rue des Fumiers, située encore dans le même quartier, près de la chaussée Madelaine, cette misérable rue dont nous avons donné un aperçu ailleurs, atteint dans un an le chiffre effrayant de 1 sur 17, et une légère fraction; c'est une mortalité cinq fois plus considérable, que, environ, celle des deux quais Turenne et Duguay-Trouin.

Or, pour que chacun puisse apprécier le degré d'aisance dévolu aux populations partielles que nous venons de comparer en dernier lieu, nous allons faire connaître la moyenne approximative des loyers pour chacune d'elles. Nous sommes arrivés à ce résultat, en consultant les registres du commissaire de police de ce quartier. (1) La

(1) Nous savons bien que le taux des loyers n'est pas en

même recherche aurait pu être faite sur les habitants du boulevard, pour ceux de la rue Racine, des rues du Marchix, et de la Bastille etc. que nous avons aussi mis en regard; mais la richesse des premiers et la pauvreté des seconds sont assez connues de tous pour que ce travail nous ait semblé superflu.

Voici ce que nous avons trouvé pour les autres:

	Popul.	Loyer tot.	Loyer moyen par tête.
Rue des Fumiers. .	268	3,549 f.	13, 24
Quai Duguay-Trouin.	468	24,967	53, 34
Quai Turenne. . .	459	22,357	48, 7
Place Neptune. . .	110	8,355	75, 95
Rue Clisson. . . .	338	10,255	30, 34
Rue Duguesclin. . .	87	5,680	65, 28
Rue St.-Jacques. .	1214	16070	14, 27

Si l'on rapproche ce tableau des précédents, on verra que la mortalité est presque exactement en raison inverse du taux des loyers. Une exception à cette loi nous a frappés cependant: la rue Duguesclin a une masse de loyers assez considérable,

---

général indiqué d'une manière exacte; que toujours la déclaration des locataires est au-dessous de la réalité; mais cette cause d'erreur étant commune à toutes les classes, nous pouvons la négliger en cette occasion.

s'élevant à 65 fr. 28 par tête ; et sa mortalité est de 1 sur 34, 8. Nous avons cherché la cause de cette anomalie, qui ne porte du reste que sur une très-petite population, la rue Duguesclin ayant fort peu d'étendue ; et nous avons vu que l'anomalie n'était qu'apparente. En effet, sur les cinq individus morts en deux ans dans cette petite rue, l'un était âgé de 89 ans, le second de 69, le troisième de 77, le quatrième de 13, le cinquième de 48 ; ce qui donne un âge moyen de 59,2 ; tandis que, dans la rue des Fumiers, l'âge moyen des morts était de 31,16. Certes, quoique les chiffres des décès dans ces deux rues ne soient pas aussi éloignés que leur aisance respective devrait le faire supposer, on comprendra que la différence de mortalité est grande, puisqu'en moyenne on meurt à 59 ans dans l'une, et à 31 ans dans l'autre.

L'excédant des loyers de la rue Saint-Jacques sur ceux de la rue des Fumiers, ne paraît pas non plus en rapport avec la différence de leur mortalité. Cette irrégularité dépend de ce que la rue Saint-Jacques étant presque hors ville, les loyers y sont moins élevés ; toutes choses égales d'ailleurs du côté de l'aisance, les ouvriers se

logent à meilleur marché dans les faubourgs que dans le centre de la ville.

Avant d'aller plus loin, si nous comparons le chiffre des décès fourni par la rue des Fumiers, qui est une limite, au chiffre donné par le Boulevard, qui est la limite inverse, nous trouvons que la mortalité est, dans un lieu, six fois plus considérable que dans l'autre. Entendez-vous? Six fois plus considérable! Sur un même nombre donné d'individus, il en meurt 1 sur le Boulevard, et 6, moins une très-petite fraction, dans la rue des Fumiers.

Le voisinage des fumiers et de la voirie, qu'on pourrait accuser dans ce cas particulier, est pour peu de chose dans la production du phénomène, car d'autres rues, situées tout près de là, mais un peu mieux partagées, sous le rapport de l'aisance, présentent un chiffre de décès beaucoup moins élevé.

On pensera peut-être que l'énorme différence de mortalité, dans les différentes classes, dépend d'un excédant de jeunes enfants dans les populations pauvres; mais le fait n'est pas vrai. C'est de 0 à 1 an, comme on sait, que la mortalité est surtout considérable. Or, il y a moins d'individus de cet âge dans les rues pauvres que dans les quartiers riches, la plupart des mères pauvres

envoyant leurs enfants aux nourrices, afin de pouvoir se livrer à quelques travaux. Quant à ceux au-dessous de 10 ans, ils forment une fraction de la population plus forte dans les rues pauvres que dans les autres; mais la différence n'est pas grande.

Mortalité chez les enfants. — Avant d'avoir réfléchi à ce fait, que les petits enfants pauvres sont envoyés aux nourrices, nous avions voulu chercher le rapport des décès des enfants aux décès de la population totale; nous avions fait cela pour les diverses classes, et nous avions trouvé, sur les individus de 0 à 10 ans, une proportion plus forte dans les populations misérables. Nous avions trouvé aussi une proportion plus forte sur les individus pauvres, âgés de moins d'un an; mais il y avait, sous ce dernier rapport, peu de différence. Ce fait nous étonna. C'est alors que nous songeâmes aux émigrations chez les nourrices, et que nous cherchâmes un moyen plus sûr d'apprécier la mortalité des enfants. Nous prîmes le parti de comparer, pour certaines rues, le chiffre de leurs décès, non plus à la mortalité totale, mais au nombre des enfants qui entrent dans la population de ces rues, et nous arrivâmes à la formation du tableau suivant :

MORTALITÉ CHEZ LES ENFANTS AU-DESSOUS DE 10 ANS.

NOMS DES RUES.	POPULATION au-dessous de 10 ans.	Décès en 2 années.	Moyenne pour un an.	RAPPORT DES DÉCÈS à la population en un an.
Rue Saint-Jacques.	193	19	9,5	1 sur 20,31
Rue des Fumiers.	41	14	7	1 sur 5,85
Rue des Olivettes.	87	12	6	1 sur 14,5
Rue Pérelle.	40	4	2	1 sur 20
Rue de Clisson.	47	1	0,5	1 sur 94
Quai Dugauy-Trouin	57	7	3,5	1 sur 16,28
Quai Turenne.	50	3	1,5	1 sur 33,33
Rue Duguesclin.	7	»	»	0 sur 7
Place Neptune.	15	»	»	0 sur 15
RÉSUMÉ.				
Rue des Fumiers. Rue des Olivettes. Rue Pérelle. . . 3 rues pauvres.	168	30	15	1 sur 11,2
Rue de Clisson. . Q. Duguay-Trouin Quai Turenne. . Rue Duguesclin. Place Neptune. . Riches.	176	11	5,5	1 sur 32
Rue Saint-Jacq. moyenne-m.te riche.	193	19	9,5	1 sur 20,31
Total. Rues riches, pauvres et moyenne, réunies.	537	60	30	1 sur 17,9

MORTALITÉ CHEZ LES ENFANTS AU-DESSOUS D'UN AN.

NOMS DES RUES.	POPULATION au-dessous d'un an.	Décès en 2 années.	Moyenne pour un an.	RAPPORT DES DÉCÈS à la population en un an.
Rue Saint-Jacques.	17	9	4,5	1 sur 3,77
Rue des Fumiers.	4	5	2,5	1 sur 1,6
Rue des Olivettes.	8	6	3	1 sur 2,66
Rue Pérelle.	2	2	1	1 sur 2
Rue de Clisson.	11	1	0,5	1 sur 22
Quai du Duguay-Trouin . . .	12	5	2,5	1 sur 4,8
Quai Turenne.	7	»	»	0 sur 7
Rue Dugueselin.	1	»	»	0 sur 1
Place Neptune.	3	»	»	0 sur 3
RÉSUMÉ.				
Rue des Fumiers. Rue des Olivettes. Rue Pérelle. . . (3 rues pauvres.)	14	13	6,5	1 sur 2,15
Rue de Clisson. . . Q. Duguay-Trouin. Quai Turenne. . . Rue Dugueselin. . Place Neptune. . (Riches.)	34	6	3	1 sur 11,33
Rue St.-Jacques. (moyenne m^{t}. riche.)	17	9	4,5	1 sur 3,77
Total. Rues riches, pauvres et moyenne, réunies. .	65	28	14	1 sur 4,64

Les tableaux ci-dessus nous permettent d'établir les propositions suivantes :

1.° Les neuf rues, places ou quais que nous avons choisis, renfermant, dans leur ensemble, les divers degrés d'aisance, on peut considérer ce groupe, sans se tromper beaucoup, comme représentant la ville tout entière. Et nous sommes autorisés à conclure, qu'à Nantes, la mortalité des enfants âgés de moins de 10 ans est de 1 sur 17,9, par an, et que celle des enfants au-dessous d'un an est de 1 sur 4,64.

Cette première proposition peut être trouvée un peu hasardée ; les deux suivantes sont incontestables ;

2.° La mortalité sur les enfants au-dessous de 10 ans est presque le double, dans les quartiers misérables, de ce qu'elle est dans les quartiers jouissant d'une petite aisance, et le triple de ce qu'elle est dans les quartiers riches ;

3.° Pour ce qui est des enfants au-dessous d'un an, si l'on compare les deux premières classes, la différence restera à peu près la même, dans le rapport de 1 à 2 environ ; mais si l'on rapproche, sous ce point de vue, les rues pauvres des rues riches, la différence devient énorme ; car, tandis

que dans celles-ci il meurt un enfant sur 11,33, un peu moins d'un onzième, il en meurt 1 sur 2,15 dans les autres : presque la moitié.

Le peu de puissance des petits enfants pour développer le calorique ; par suite, leur tendance prononcée à se refroidir, tendance si bien prouvée par les expériences de M. Edwards, explique suffisamment, dans une ville où la température est souvent froide, et surtout très-variable, l'énorme mortalité qui pèse sur ces êtres fragiles, quand ils appartiennent à la classe pauvre.

CONSOMMATIONS.

Quantités acquittées, pendant l'année 1834, *des objets ci-après :*

Vin en cercles et en bout.[les]	113,659 hect.	82 lit.
Cidre et poiré.	1,832 *id.*	11 *id.*
Alcool pur en cercles et en bouteilles	600 *id.*	08 *id.*
Bière	3,943 *id.*	89 *id.*

Bœufs et vaches.	3,035 têtes, dont 2,885 à l'Abattoir.
Veaux.	23,050 *id.*, dont 20,399 à l'Abattoir.
Moutons.	22,334 *id.*, dont 21,237 à l'Abattoir.
Porcs.	7,389 *id.*
Porcs de lait.	1,542 *id.*
Viande dépecée.	32,866 kilogram.
Poissons salés.	93,949 *id.*
Harengs et sardines	2,815 barils.
Huile de 1re classe, ou d'olive et d'œillette. . . .	85,501 kilogram.
Huile de 2.e classe, ou à brûler	225,645 *id.*
Suif	62,290 *id.*
Citrons et oranges.	1,439 caisses.
Fruits secs.	69,315 kilogram.
Fromages étrangers. . . .	224,747 *id.*
Vinaigre	5,714 hect. 39 lit.
Châtaignes	11,755 hect. 29 lit.
Foin.	4,929,191 kilogram.
Paille et rouche.	1,722,115 *id.*
Avoine.	17,614 hectolitres.
Bois de corde	34,550 st. 62 c.res

Fagots cotrets.	783,853	fagots.
Fagots boulangers.	667,385	*id.*
Fagots curets	1,167,078	*id.*
Charbon de bois.	56,794	hectolitres.
Charbon de terre.	100,671	*id.*
Chaux vive et éteinte. . .	39,945	*id.*
Ardoises, carreaux, tuiles et briques.	5,276,242	
Tufeaux	341,000	
Savon	233,954	kilogram.
Plâtre cru et cuit.	1,049,419	*id.*

Pour évaluer la quantité de viande consommée à Nantes, nous rapprochons des renseignements fournis dans ce tableau sur la quantité de bétail abattu, d'autres renseignements recueillis chez des bouchers de cette ville :

1.° Les quatre quartiers d'un bœuf dépecé, donnent en moyenne 650 livres à la consommation ; dans ce poids de 650 livres, les os entrent pour 110 livres.

2.° Les quatre quartiers du mouton donnent 50 livres, y compris les os qui pèsent 8 livres.

3.° Un veau donne 72 livres, où les os sont pour 1/3.

4.° Les quatre quartiers et la tête d'un porc dé-

pecé pèsent moyennement 200 livres, y compris 40 livres d'os.

5.° Dans une semaine on abat et débite :

60 à 70 bœufs.
450 à 500 moutons.
350 à 400 veaux.
140 à 150 porcs.

Du rapprochement de ces faits, on peut tirer les conséquences suivantes :

11,915 livres de viande de boucherie à peu près sont consommées dans un jour, c'est-à-dire, 0, livre 14 pour chaque individu au-dessus de 15 ans.

Et 0, livre 07 par individu au-dessous de 15 ans. en supposant une répartition proportionnelle à l'âge.

Le poids des os étant distrait, il reste :

9,339 livres par jour.

0,11 ou à peu près 1/10 de livre pour un adulte.

1/20 pour un enfant.

Si maintenant on songe de combien les classes aisées dépassent cette moyenne; si on songe encore qu'une assez grande quantité de viande est expédiée hors de Nantes, sous forme de conserves, on comprendra que la quantité à l'usage des ouvriers est presque nulle; que ces hommes livrés à des travaux de corps sont privés de l'aliment le plus propre à leur donner des forces,

4,273 livres de porc sont dépensées dans un jour;

3,419 livres en faisant abstraction des os;

c'est-à-dire 0,04 ou 1/25 de livre pour un adulte.

1/50 pour un enfant.

Cette viande de porc nourrissante, mais d'une digestion difficile pour les individus qui mènent une vie sédentaire dans des occupations de cabinet, serait bien digérée par ceux qui travaillent du corps; malheureusement, elle est encore au-dessus de leurs moyens; ils en usent fort peu.

La quantité restreinte de viande consommée à Nantes s'explique en partie par sa situation, qui met à sa disposition le poisson de mer et surtout une grande quantité de sardines. Ce petit poisson très-usité chez les riches, aussi bien que chez les pauvres, est, avec l'alose et le hareng, le seul à peu près qui soit à la portée de ceux-ci. La sardine et le hareng, tels que nous les recevons du commerce, ne peuvent être mangés qu'en petite quantité à chaque repas, ce qui en fait plutôt un assaisonnement qu'une substance véritablement nutritive.

Il résulte encore du tableau précédent que 311 h.ᵉˢ 39 de vin sont consommés en un jour.

C'est 0,35, pour chaque individu; un peu plus de 1/3 de bouteille.

Ou 0,43 par individu, abstraction faite des enfants au-dessous de dix ans.

De tout ce qui précède on peut conclure que l'alimentation est insuffisante dans notre ville, et qu'une notable partie de la population est forcée de s'imposer de grandes privations.

Pour ce qui est du pain consommé à Nantes, nous croyons que là aussi il y a insuffisance; mais les chiffres sur lesquels nous pourrions nous fonder pour établir ce fait ne sont pas assez rigoureux.

CONSTITUTION MÉDICALE DE LA VILLE DE NANTES.

Soumis aux mêmes circonstances spéciales de météorologie, et jusqu'à un certain point d'habitude et de mœurs, les groupes forment des êtres collectifs qui ont, comme les individus, une constitution propre et des tendances plus ou moins

prononcées vers tel ordre de maladies. L'appréciation de cette disposition et de ces tendances ferait bien connaître la constitution médicale de Nantes ; mais les faits nous manquent pour l'établir d'une manière rigoureuse ; aussi nous contenterons-nous de présenter les documents qui sont à notre disposition, et de faire sentir le besoin de ceux qui n'existent pas.

Notre confrère et ami, le docteur Mareschal a réûni dans le tableau ci après les nombreuses recherches auxquelles il s'est livré pour connaître les causes de mort pendant les années 1827 et 1828, deux de celles pour lesquelles nous avons aussi nous fait les recherches les plus nombreuses. Son important travail mérite de grands éloges, mais il ne dit pas tout ce qui correspond à ce titre : *Constitution Médicale de Nantes*.

Ainsi, rien ne nous y indique la fréquence des fièvres intermittentes qui sont l'une des maladies les plus communes que nous ayons à soigner ; rien non plus n'y désigne le nombre des maladies qui n'entraînent pas la mort. Nous pourrions ajouter, il est vrai, que la pierre est assez rare à Nantes ; qu'on y opère chaque année 18 à 20 cataractes ; que la fistule lacrymale s'y voit très-rarement ; que les

ulcères de la cornée et de la sclérotique sont au contraire fort communs ; que l'on y rencontre quelques maladies de peau appartenant plus spécialement aux pays chauds et qui sont importées par les marins, et quelques autres faits isolés. Mais une description de la Constitution Médicale ne pourra être exacte qu'autant qu'elle sera le résumé d'observations mensuelles faites plusieurs années de suite par une réunion de médecins.

On trouve cependant dans les tableaux du docteur Mareschal les faits suivants, qui ne sont pas à dédaigner pour ce qui nous occupe. Sur 2,258 décès, 291 sont le produit des fièvres pernicieuses, ataxiques, malignes et adynamiques (*gastro-entérites, gastro-entero-cephalites de Broussais.*) Ce chiffre élevé s'accorde complètement avec les considérations sur la mortalité, les tableaux météorologiques, et le détail sur les consommations, que nous avons présentés. Car, dans ce chiffre élevé, les pauvres figurent en bien plus grand nombre que les riches. La misère et la malpropreté sont, par elles-mêmes, des prédispositions fâcheuses au caractère pernicieux et putride des affections dont il est question.

Les autres fièvres n'ayant pas le caractère ata-

xique figurent pour 391. Ce qui donne un total de 682, ou presqu'un tiers des morts, pour la mortalité occasionnée par les maladies que les nosographes ont désignées sous le nom de fièvres. Juillet, août, septembre et octobre, sont les mois où ces maladies sévissent le plus. On les voit cependant encore occasionner quelquefois jusqu'à 52 décès en novembre, comme en 1828, et atteindre alors le maximum.

Les entérites graves, la dyssenterie, les diarrhées se manifestent en juillet, août, septembre et octobre, et surtout en septembre et en octobre. Ces maladies ne font pas périr, par an, moins de 116 personnes, dont la plupart, surtout parmi les dyssentériques, appartiennent aux classes pauvres.

Les mois de novembre, décembre, janvier et février, sont les plus féconds en affections de poitrine.

Le chiffre des morts occasionnées par les maladies du cœur s'élève à 63 pour deux ans, dont 24 hommes et 39 femmes ; ce qui semble indiquer que les femmes y sont plus sujettes dans la proportion de 3 à 2. Ce fait d'ailleurs s'est présenté régulièrement deux années de suite. — Celui des

paralysies est, en moyenne, de 71. Les hommes et les femmes y figurent également. Les décès, par suite de phtysie, s'élèvent, en moyenne, à 147 par an ; ils sont au nombre de 294 sur 2258 pour 2 ans, ce chiffre ne représente que les décès pour lesquels le bulletin a constaté la nature de la maladie. Les femmes donnent un chiffre presque double de celui des hommes.

Nous eussions voulu comparer le total des morts occasionnées par les maladies des organes appartenant au système nerveux (nerfs et cerveau), par les maladies des organes vasculaires (cœur, artères, poumons), par les maladies des organes plus cellulaires (peau et intestins). Mais les tableaux du docteur Mareschal, tout soignés qu'ils sont, ne s'y prêtent pas suffisamment. Nous n'y trouvons non plus presqu'aucune indication sur les rhumatismes, maladie si commune à Nantes. Aussi exprimerons-nous le vœu que la Section de Médecine, qui compte aujourd'hui près de 60 médecins, s'occupe activement de compléter le travail auquel nous avons emprunté ce qui précède. Il appartient au docteur Mareschal plus qu'à tout autre de l'entraîner dans cette voie.

TABLEAUX DE 1827 ET DE 1828 RÉUNIS.

				Mas.	Fem.
		Fièvres.			
1827 — 591	Ayant le caractère ataxique.			77	65
	N'ayant pas le caractère ataxique.			84	95
1828 — 168	Ayant le caractère ataxique.			69	79
	N'ayant pas le caractère ataxique			105	117
1827 — 51	Croup 19.				
1828 — 19	Croup 9.				
		Phlegmatique pulmonaire.			
1827 — 121	Catarrh. pulm.	Aigus	12	5	7
		Chroniques	51	10	21
		Suppr. chron.	20	10	16
	Pleurésies		9	4	5
	Péripneumonies		50	21	19
	Phthysies		141	58	85
1828 — 105	Catarrhes pulmon. chroniques		56	15	24
	Pneumonies chroniques		17	4	13
	Pleurésies		6	2	4
	Péripneumonies		23	19	14
	Phthysies		155	52	108
		Phlegmatiques intestinales.			
1827 — 158	Entérites chroniques		51	29	22
	Colites aiguës		8	4	4
	Diarrhées		47	37	20
	Inflammations des intestins		19	11	8
	Dys enterie				
	Péritonites		13	6	7
1828 — 155	Entérites chroniques		29	15	26
	Colites		10	8	4
	Diarrhées		52		27
	Inflammations des intestins		27	12	15
	Dyssenteries				
		Cérébrites phrénésies, etc., etc.			
1827 — 19				7	11
1828 — 38				20	18
		Apoplexies.			
1827 — 84				54	30
1828 — 88				40	58

			Mas.	Fem.
		Convulsions, tétanos, etc.		
1827 —	30		15	17
1828 —	21		12	9
		Asthmes.		
1827 -	25		9	14
1828 —	15		5	10
		Coqueluches.		
1827 —	6		2	4
1828 —	9		1	8
		Phlegmasies cutanées.		
1827 -	45	Rougeoles 16	8	8
		Scarlatines 2	1	1
		Varioles 25	10	15
1828 —	»	Scarlatines 1	1	»
		Varioles 10	7	5
		Affections organiques du cœur.		
1827 —	55		12	21
1828 —	50		12	18
		Hydrothorax.		
1827 —	19		4	15
1828 —	17		6	11
		Hydropisies.		
1827 —	28		10	18
1828 -	55		15	20
		Leucophlegmaties.		
1827 —	16		5	11
1828 -	11		4	7
		Affections scrophuleuses.		
1827 —	16		10	6
1828 —	19		6	15
		Affections cancéreuses.		
1827 -	50	De l'estomac	5	9
		Du sein. De l'utérus	»	12
		Cancers	»	»
1828 —	12	De l'estomac	5	5
		Du sein. De l'utérus.	»	6
		Affections chroniques du bas-ventre.		
1827 -	12		4	8

MÉTÉOROLOGIE.

Les observations météorologiques acquièrent chaque jour une nouvelle importance ; aussi, avons-nous cru devoir publier les tableaux qui vont suivre et qui ont été faits d'après les observations de M. Huet, pendant les années 1824, 1828. Ces observations ont eu lieu à Nantes, place Graslin, le matin à 7 heures et le soir à 3 heures, à 46 mètres au-dessus des eaux moyennes de la mer. Nous regrettons d'avoir à ajouter que cet excellent citoyen n'a jamais été indemnisé par notre ville pour tout ce dont elle lui est redevable, et qu'elle a même mis fort peu de zèle à seconder ses efforts pour faciliter à Nantes les études astronomiques.

BAROMÈTRE.

		M.	P.	L.
Janvier. . . .	Plus grande élévation . . .	0,771,4	28	6
	Moins grande	0,745,6	27	5,6
Février	Élévation	0,770	28	5,5
	Abaissement	0,739	28	3,3
Mars.	Élévation	0,768	28	4
	Abaissement	0,750	27	4,1
Avril	Élévation	0,766	28	5,8
	Abaissement	0,742	27	5,1
Mai.	Élévation	0,766	28	5,7
	Abaissement	0,748	27	7,6
Juin	Élévation	0,766	28	5,5
	Abaissement	0,749	27	8,8
Juillet	Élévation	0,766	28	5,7
	Abaissement	0,751	29	8,8
Août	Élévation	0,766	28	5,6
	Abaissement	0,750	27	8,2
Septembre . .	Élévation	0,776	28	4
	Abaissement	0,747	27	7,1
Octobre. . . .	Élévation	0,768	28	4,4
	Abaissement.	0,740	27	4,5
Novembre . .	Élévation	0,668	28	4,8
	Abaissement	0,735	27	2,3
Décembre . .	Élévation	0,770	28	4,8
	Abaissement	0,735	27	2,3

THERMOMÈTRE.

		Centigrade.	Réaumur.
Janvier.	Chaleur.	+ 12°1	+ 9°7
	Froid	+ 2	+ 1.6
Février.	Chaleur.	+ 12,0	+ 9.7
	Froid	+ 1,9	+ 1.5
Mars	Chaleur	+ 15.6	+ 15.6
	Froid	+ 0,4	+ 0.4
Avril	Chaleur.	+ 20,8	+ 20.8
	Froid	+ 1,42	+ 1,12
Mai.	Chaleur	+ 22°06	+ 17.7
	Froid	+ 7.9	+ 6.4
Juin	Chaleur.	+ 28,7	+ 23.5
	Froid	+ 12.2	. 9.8
Juillet	Chaleur.	+ 36,1	+ 29
	Froid	+ 15,1	+ 12,2
Août	Chaleur	+ 31,7	+ 25.4
	Froid	+ 15.8	+ 11.1
Septembre	Chaleur	+ 27.9	+ 22,4
	Froid	+ 11,1	+ 8,9
Octobre.	Chaleur	+ 19.5	+ 15.4
	Froid	+ 2,8	+ 2.5
Novembre	Chaleur	+ 14.9	+ 12
	Froid.	+ 1.07	+ 0.8
Décembre.	Chaleur.	+ 13,5	+ 10,9
	Froid	+ 1.5	+ 1.1

MOIS.	VENTS.							
	Nord.	Nord-Est.	Est.	Sud-Est.	Sud.	Sud-Ouest.	Ouest.	Nord-Ouest.
Janvier....	5	3,21	5,13	0,80	5,10	3,05	5,07	1,07
Février ...	3,2	3,6	5,4	2,2	7	3,2	2,6	1,4
Mars.....	6	3,6	3,4	1,2	5,2	3,4	5	3
Avril.....	6	2,2	4,2	1,2	3,6	3,6	4,8	1,6
Mai	4,8	3,4	2,4	1,6	6,8	3,4	6,4	2,2
Juin.....	6,4	5,6	3,6	1	3,6	3,9	4,6	2
Juillet.....	6	5	4	1	3,4	4	6,2	2
Août.....	5,8	3	3,2	1	5,2	4,2	6,4	2,2
Septembre	4	3,2	4,6	1,6	6,8	4,2	3,8	1,8
Octobre ...	3,6	4	1,8	1,8	8,4	3,6	4,4	2
Novembre.	5,5	2	2,2	1	5,5	4,7	7,7	1
Décembre.	2,2	2,5	2,6	1	6,8	7,2	6,4	2,2

MOIS.	JOURS.								
	Beau.	Couvert.	Pluie.	Grêle.	Vent.	Gelée.	Tonnerre.	Neige.	Brouillard.
Janvier	13	18	11	2	18	11	1	1	17
Février	15	14	11	1	14	10	0	1	15
Mars.	14	13	13	2	19	4	0	1	16
Avril.	20	9	9	6	15	2	6	0	8
Mai	17	14	13	5	11	3	1	0	10
Juin	23	9	8	1	21	0	2	0	10
Juillet	24	5	9	0	20	0	3	0	10
Août.	22	9	10	0	19	0	1	0	10
Septembre	20	10	10	0	12	0	2	0	20
Octobre	17	14	10	0	13	1	1	0	18
Novembre	7	22	15	0	17	4	0	0	23
Décembre	8	22	18	1	19	4	0	1	23

HOPITAL GÉNÉRAL DE SAINT-JACQUES.

Vieillards. — Infirmes. — Aliénés. — Dépôt des Orphelins faibles ou malades.

A l'extrémité sud de la ville, le long de la rive gauche du dernier bras de la Loire, sur une éminence d'où la vue s'étend au loin sur le fleuve, s'élève l'hospice de Saint-Jacques. Il y a de l'air et du soleil, pour réjouir ces pauvres vieillards qui vont y terminer une carrière si souvent remplie d'inquiétudes et de souffrances physiques. Il y a un tableau frais et paisible pour reposer le cerveau brûlant et sans cesse surexcité de ces malheureux aliénés qui viennent y chercher leur guérison; il y a de l'espace pour développer les forces des jeunes orphelins, que l'on conserve au dépôt quand ils sont malades ou infirmes. Voilà ce qu'on trouve à Saint-Jacques, au lieu de l'air étouffé du Sanitat, aux salles longues et étroites,

aux fenêtres basses et rares. Des remercîments sont dûs à ceux qui ont opéré cette heureuse métamorphose.

Aux avantages de cette position que l'homme n'a pas faite, mais qu'il a bien choisie, nous allons voir maintenant ce que la main de l'homme a ajouté ; et pour cela, entrons dans les détails de cette vaste habitation. — Dans un établissement aussi complexe que celui-ci, deux conditions étaient à remplir : l'isolement des services entre eux d'abord, puis la liaison de chaque service au centre ; voici comment ce double but a été atteint :

Trois lignes de constructions se développent parallèlement à la rivière. Au centre de la ligne antérieure (1), on voit un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage consacré aux bureaux de l'administration et aux logements du directeur, du médecin et de l'aumônier. Le bâtiment central de la ligne moyenne a trois étages sur la face nord, deux étages du côté du sud. En

(1) Nous appelons le devant de l'Hospice la partie la plus éloignée de la rivière.

haut se trouve le logement des sœurs; en bas la cuisine et ses dépendances, une tisanerie, etc.... Un peu plus loin de la ligne médiane, à gauche, la salle de bains pour les femmes, contenant quatorze baignoires; à droite douze bains pour les hommes. Dans chaque salle, les baignoires sont rangées sur une ligne droite, et séparées par des rideaux qu'on peut tirer à volonté pour la ventilation. De cette manière les baigneurs sont séparés les uns des autres, mais aucun n'échappe à la visite du médecin, quand celui-ci veut diriger l'opération, chose importante alors que les baigneurs sont des aliénés. Chaque salle présente une division pour isoler les bains médicamenteux, dont le voisinage altérerait les baignoires métalliques des bains ordinaires. Plus loin, en face de la ligne médiane, se trouvent divers ateliers de menuisiers, de serruriers, de tisserands, de sabotiers, de fileurs, etc. Derrière la cuisine, la tisanerie, les bains et les ateliers, règne un long corridor, qui établit la liaison entre ces divers services généraux et toutes les parties de l'établissement.

Au centre on trouve encore entre les bureaux de l'administration, d'une part, et le logement des sœurs de l'autre, précisément sur la ligne

médiane, la chapelle où viennent se réunir, dans des tribunes particulières, les diverses sections qui composent le personnel. La chapelle considérée en soi, abstraction faite de sa destination, est d'une architecture élégante; mais on n'y trouve pas le grandiose, le caractère de sévérité qu'on cherche toujours dans un édifice religieux.

Ainsi est composé le centre de l'hospice : c'est le cœur, le point de départ du double mouvement excentrique et concentrique dont le mécanisme combiné constitue la vie de l'établissement. Autour de lui, se groupent les services spéciaux; les hommes à gauche, les femmes à droite. C'est la loi générale à laquelle on ne trouve qu'une exception.

A droite se déploient quatre grands bâtiments symétriques à trois étages, pour les femmes vieilles ou infirmes : deux sur la ligne antérieure, deux sur la ligne moyenne. Ces deux derniers ont, du côté du nord, un étage inférieur de plus, dont nous faisons abstraction ici, parce qu'il n'est point affecté aux femmes, mais aux divers ateliers dont nous avons déjà parlé. Deux étages de l'une de ces maisons sont occupés par l'infirmerie. Tout le reste renferme les dortoirs, réfectoires, salles de travail, etc. L'espace compris entre les quatre

bâtiments, forme un préau bordé d'une galerie couverte, soutenue par des colonnes. A l'extrémité de ce préau, se trouve la buanderie. Les anciennes constructions de l'abbaye servent d'asile aux jeunes filles orphelines.

A gauche du centre, sont quatre bâtiments semblables à ceux dont nous venons de parler. Ceux de la ligne moyenne forment le logement des vieillards ou hommes infirmes. Des deux autres, situés à l'aile droite de la ligne antérieure, l'un est consacré aux pensionnaires : le rez-de-chaussée aux hommes, les deux étages supérieurs aux femmes (c'est la seule exception à la règle posée ci-dessus) ; les orphelins occupent le quatrième. A chacune de ces divisions est annexée une cour particulière. Au fond de la grande cour intérieure est située la boulangerie.

SECTION DES ALIÉNÉS.

Derrière la ligne moyenne, il existe une nouvelle ligne de constructions dont nous n'avons rien dit encore. Elle devra être composée de quatorze petits bâtiments pour le traitement des aliénés : huit seulement sont terminés aujour-

d'hui, et occupés par des malades. Chacun d'eux contient un dortoir, propre à recevoir dix-huit aliénés, et un infirmier; à l'extrémité du dortoir, un cabinet pour quatre aliénés payant demi-pension; une salle à manger commune, et de plus quatre petites chambres pour quatre aliénés payant une pension plus forte. (1)

---

(1) Pour faire connaître le tarif des différentes pensions, nous extrayons ce qui suit du prospectus de la Maison de Santé :

« Dans le double but de répondre aux besoins de la société, et de faire tourner, au profit des indigents, les légers bénéfices qu'elle peut attendre des pensionnaires, l'administration a établi plusieurs classes de pension, dont les prix lui ont paru répondre à presque toutes les positions sociales.

« La première pension est du prix de 320 fr. par an, ou de 30 fr. par mois pour les aliénés du département; et de 360 fr. ou de 32 fr. par mois pour ceux qui résident hors du département. L'aliéné de cette classe couche dans un dortoir commun, participe à une table et à un préau communs.

» La deuxième pension est du prix de 360 fr. par an, ou de 32 fr. par mois pour les aliénés du département; et de 400 fr. par an, ou 36 fr. par mois pour ceux qui sont étrangers au département. L'aliéné de cette classe est placé dans une chambre à quatre lits, contigüe au dortoir commun.

» Troisième pension : 750 fr. par an, ou 75 fr. par mois. Une chambre particulière pour chaque aliéné, près d'un salon, éclairé et chauffé, commun à quatre chambres seulement, et

L'air et la lumière arrivent d'un côté par de grandes fenêtres ouvertes sur la cour ; de l'autre côté, par des fenêtres petites et haut placées, pour rompre toute communication avec le bâtiment voisin. La cour, plantée d'arbres, présente, à son extrémité, une terrasse qui domine la Loire. Ces bâtiments, que nous connaissons tous, pour en avoir analysé un seul, ont chacun une sortie

---

desservi par un domestique. L'aliéné prend ses repas à la table commune aux pensionnaires de sa classe.

« Quatrième pension : 1500 fr. par an, ou 150 fr. par mois, et au-dessus, suivant les conditions séparées qui peuvent être stipulées avec la commission administrative. L'aliéné de cette classe, outre qu'il est placé dans une chambre particulière, est servi par un domestique, exclusivement attaché à sa personne. Il prend ses repas avec les pensionnaires de sa classe. »

Cet extrait du prospectus donne à connaître les conditions d'admission pour les pensionnaires. Quant aux aliénés indigents de la ville, l'administration des hospices leur doit 55 places en retour de la subvention accordée par la commune. Quand ils dépassent ce chiffre, la mairie paie pour chaque individu, en sus, 500 fr. par an. Le département de la Loire-Inférieure place aussi ses aliénés pauvres à l'hospice de Saint-Jacques, moyennant une somme de 500 fr. par tête. Pour les autres départements, le prix s'élève à 550 fr.

sur une longue galerie, pour établir la liaison avec le centre.

Dans cette section de l'établissement, la surveillance est facile ; elle est exercée exclusivement par des personnes attachées à la maison et choisies par le médecin. L'isolement et le rapprochement des aliénés, moyens dont la combinaison, habilement ménagée, tient une si grande place dans le traitement moral de cette maladie, sont complétement aussi à la disposition du médecin. Si l'on joint à ces convenances celles qui résultent d'un système bien établi de bains, douches et affusions, d'une heureuse exposition, en face d'un beau paysage, dans un air pur et libre, il est facile de comprendre que la maison des fous à Nantes n'est plus seulement un lieu de refuge pour ces malheureux, mais un lieu de traitement, un lieu de passage pour beaucoup d'entr'eux, qui, après la cure, rentrent dans la société, et peuvent lui être encore des membres dévoués et utiles. L'arrivée à l'établissement d'un médecin distingué, le docteur Bouchet, déjà adonné depuis long-temps, et d'une manière spéciale, à l'étude et au traitement des maladies mentales, pouvait nous garantir d'avance que bon

parti serait tiré de ces heureuses dispositions. On verra plus loin comment ces espérances ont été réalisées ; comment même elles ont été dépassées par le résultat.

Une institution d'une utilité incontestable ressort naturellement de la fondation d'un système bien organisé pour le traitement des diverses folies; nous voulons parler d'un cours de clinique sur ces maladies, si intéressantes à connaître, et cependant si peu étudiées en général. Aucun germe de cette institution n'existe et n'a pu exister jusqu'à ce jour à l'école secondaire de Nantes. Nous savons qu'il est dans l'intention de M. Bouchet d'offrir ce moyen d'instruction aux élèves.

Là où l'on trouve beaucoup à louer, il ne faut pas craindre de blâmer quelques dispositions qui en effet prêtent à la critique : la ligne moyenne des constructions est bâtie sur un terrain inégal, plus bas du côté de la rivière, plus haut du côté opposé ; il en résulte que la façade en regard de la rivière a un étage de plus, et que cet étage est souterrain : c'est là que sont placés, la cuisine, la tisanerie, les salles de bains et les divers ateliers. Le long corridor, qui établit l'union de ces divisions du service avec le reste de l'établisse-

ment, ne reçoit un peu d'air et de soleil que par d'étroits soupiraux ; les nombreuses personnes qui traversent ce passage sont exposées à l'influence d'un air humide, et d'une température presque constamment la même, c'est-à-dire toujours différente de la température extérieure, influence nuisible, surtout à la sortie du bain. On espérait obvier en partie aux désavantages de cette position, et s'opposer au moins à l'inconvénient des filtrations, en tapissant le sol du corridor d'une couche de chaux hydraulique ; mais, malgré cette précaution, on a vu, par les grosses pluies, l'eau filtrer à travers le terrain et inonder le corridor. Nous ignorons encore quel moyen on emploiera pour faire disparaître ce défaut. — Nous savons qu'on projette, comme complément de cette maison, la construction d'un amphithéâtre pour les cours, et d'un logement pour les deux internes qui habitent provisoirement le pavillon des pensionnaires.

La maison dont nous venons de donner la description, pourra contenir 1200 individus, quand on aura entièrement disposé les bâtiments de l'abbaye, et complété les pavillons des fous. Actuellement la population est de 789, comme on peut le voir en jetant les yeux sur le tableau suivant, qui donne le mouvement journalier du 30 avril 1835.

MOUVEMENT JOURNALIER DU 30 AVRIL 1835.

			Situation au soir.	Totaux des journées.
Vieillards et Infirmes.	Hommes.		151	405
	Femmes.		254	
Aliénés de la ville.	Hommes.		23	71
	Femmes.		48	
Traités comme pensionn.es.	Hommes.		»	18
	Femmes.		18	
Total des Gratuits.				494
Jeunes gens.	Enfants indigens.	Garçons.	13	24
		Filles.	11	
	Enfants trouvés et abandonnés	Garçons.	36	79
		Filles.	43	
Indigens du département.	Hommes.		1	1
	Femmes.		»	
Aliénés du département.	Hommes.		38	83
	Femmes.		45	
Aliénés pensionnaires.	Hommes.		15	26
	Femmes.		11	
Pensionnaires.	Hommes.		4	14
	Femmes.		10	
Total des Administrés.				721
Sœurs hospitalières.			22	22
Aumôniers, agent de surveillance et 2 élèv. int.			6	6
Employés divers.	Hommes.		26	40
	Femmes.		14	
Total général.				789

Ainsi est composé au 30 avril 1835 le personnel de l'hospice Saint-Jacques ; mais cette population devra éprouver de notables accroissements, surtout celle des aliénés ; car, la maison des fous à Saint-Jacques, belle, grande, bien disposée, telle qu'on en voit peu en France, ne doit pas borner sa bonne influence à un seul département. Elle doit attirer à elle, pour les guérir, les misérables qui, dans bien des départements encore, sont renfermés entre quatre murailles, dans un espace étroit, comme des bêtes féroces, et qui deviennent en effet quelque chose de semblable, par suite de ce vicieux système. Il arrivera aussi un moment où l'administration placera immédiatement à Saint-Jacques les fous qui lui seront confiés par la société, et ne les laissera plus, comme cela a lieu trop souvent, dans des prisons malsaines, pendant des mois ou des années, pour les remettre enfin, à la maison de santé, paralytiques, et désormais incurables. Il arrivera aussi que les parents, n'ayant plus rien, pour le nouvel établissement, des répugnances qu'ils avaient bien justement pour l'ancien, n'hésiteront point à y placer leurs malades de bonne heure, à l'époque où la guérison est probable. Tous ces motifs nous font penser que

le nombre des aliénés doit augmenter beaucoup d'ici à peu de temps, et qu'il sera promptement nécessaire de compléter les logements qui leur sont destinés.

Au mois de mars dernier, leur nombre s'élevait à 218; savoir : 83 hommes et 135 femmes. Ce chiffre, qui nous a été donné par le médecin, semble contradictoire avec celui du tableau; mais cette contradiction n'est qu'apparente, et dépend de ce que le directeur ne compte pas, dans cette catégorie, les épileptiques, qui, pour le médecin, forment une classe d'aliénés, dits aliénés du mouvement, parce que, chez eux, les facultés motrices sont perverties, comme, chez les autres, les facultés sensitives et intellectuelles.

Ces 218 aliénés se répartissent comme il suit, dans les différentes classes :

20 idiots. . . . . { 10 hommes. 10 femmes.

147 aliénés proprement dits. { 59 hommes. 88 femmes.

Parmi ces derniers, 4 paralytiques : 2 de chaque sexe.

51 épileptiques . . . . . { 14 hommes. 37 femmes.

M. Bouchet, trouvant vicieuse la classification

ordinaire des diverses folies, en manies, monomanies et démences, parce qu'elle établit en effet des distinctions que la nature contredit souvent, a mieux aimé grouper ses malades, en général, suivant la gravité de la maladie, à un moment donné. Il doit avoir, à cet effet, quand les bâtiments seront complets, pour chaque sexe, sept pavillons, auxquels il donne les noms suivants, indiquant leur destination :

1.er pavillon, en partant du centre, *Convalescence.*

2.e *idem*, *Epreuve*, pour les malades dont la convalescence n'est pas encore bien établie.

3.e *idem*, *Espérance*, pour ceux qui donnent de l'espoir.

4.e *idem*, *Consolation*, pour les incurables tranquilles.

5.e *idem*, *Isolement*, pour les furieux susceptibles de guérison.

6.e *idem*, *Infirmerie générale*, pour les maladies aiguës accidentelles.

7.e *idem*, *Retraite*, pour les agités incurables.

On fait passer les malades d'un pavillon à un autre, suivant la convenance, et souvent on les ramène, quand leur état l'exige, à un pavillon

qu'ils avaient déjà quitté ; et ce n'est souvent, qu'après des oscillations répétées, qu'ils arrivent enfin au temps désiré, la convalescence.

L'infirmier qui surveille les 23 fous réunis dans le grand dortoir, et dans le cabinet contigü, est aidé par un second infirmier, pris parmi les aliénés les plus voisins de la guérison. Et c'est une chose curieuse de voir ceux qui occupent ce poste, comme ils sont exacts et zélés, comme ils font des efforts pour ne pas rester au-dessous de la tâche qui leur a été confiée. Il n'est pas nécessaire de dire que tous les infirmiers et domestiques sont choisis par le médecin. Il faut, en effet, que celui-ci ait un pouvoir absolu. Il faut que sa volonté remplace celle de tous ces êtres qui n'ont plus que des caprices, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à leur rendre leur volonté propre, comme un guide sûr dans la vie. Et cette puissance du médecin est bien sentie par les aliénés ; arrivés à une certaine époque du traitement, quand ils sont curables, ils s'aperçoivent que sa direction leur est nécessaire, qu'ils ne pourraient s'en passer ; et ils comprennent souvent aussi que ce qui manque encore à leur guérison, c'est une énergie suffisante pour prendre des déterminations.

Une seule sœur surveille toute la division des femmes, une autre, celle des hommes, pour se conformer à ce principe, que l'œuvre des sœurs doit être seulement une œuvre de surveillance, les soins directs étant le partage des infirmiers et infirmières.

Nous avions vu autrefois les loges du Sanitat, ces cachots de huit pieds de long sur six de large, rangés les uns près des autres, au niveau du sol, sur une ligne droite, comme les cages d'une ménagerie, qu'on semblait vraiment avoir prises pour modèles; et comme on avait reconnu que les animaux ne se brisaient pas le crâne, malgré de rudes coups portés contre les parois, on ne s'était pas non plus donné la peine de matelasser les murs des loges, pour préserver les fous de leurs propres fureurs. On trouvait que c'était assez de préserver la société. On changeait leur paille de temps en temps, mais pas très-souvent, parce qu'on avait peur. Et on appelait cela une maison de traitement pour les aliénés, et il n'existait pas d'autre établissement public de cette nature, à Nantes, avant l'année 1833!...

Combien de fois ont-elles teint la pierre de leur sang! Combien de fois, pendant de longues nuits,

avec leurs ongles longs et recourbés comme des griffes, ont-elles déchiré leurs chairs ces pauvres créatures, surveillées par des murs et une grille ! Combien se sont meurtri les bras aux chaînes qui bornaient encore le champ de leurs mouvements dans un coin de leur cellule déjà si étroite ! Combien aussi sont devenus des fous presque constamment furieux, qui, à leur entrée, étaient habituellement tranquilles ! Le médecin n'y pouvait rien ; les instruments lui manquaient.

Et maintenant, tout cet appareil formidable est remplacé par des mains adroites, par des yeux vigilants, et, sur tout cela, par des intelligences. Tous sont libres de se mouvoir dans un grand espace. Les maniaques eux-mêmes, dont l'agitation pourrait être dangereuse, mais qui, aussi, plus que les autres, ont besoin de mouvement, peuvent parcourir toute l'étendue du pavillon et de la cour attenante. Une camisole de toile seule leur ôte l'usage de leurs bras quand leur fureur est extrême ; et encore, ce n'est que rarement qu'on a recours à ce moyen. Le plus souvent, la surveillance suffit. — Pour satisfaire à leur instinct de mouvement, en même temps que, pour les préserver des préoccupations d'esprit, on les em-

ploie à divers travaux, et surtout à des travaux de corps. Les moins malades, ou ceux qui approchent le plus de la guérison, travaillent dans des ateliers où leur intelligence est exercée en même temps que leurs forces physiques. Les autres, en grand nombre, et parmi eux il y en a de fort malades, ce qu'on appelle des fous furieux, sont employés à des travaux de terrassement. Dans ce moment, le transport des terres pour la formation d'un jardin anglais en face des bâtiments ; la construction d'un colimaçon, d'une grotte en maçonnerie, d'un jeu de boules, sont un aliment suffisant à leur activité physique. Durant ces exercices, il peut y avoir du bruit, des éclats de voix dans l'air, quoique cela soit encore assez rare ; mais il n'y a jamais un véritable désordre.

Pendant que nous assistions à ces travaux, un fait singulier nous a frappés. Chaque aliéné montrait une ténacité très-grande à finir lui-même, et sans aide, l'ouvrage qu'il avait commencé. Celui qui conduisait une brouette ne s'en dessaisissait pas volontiers pour la laisser remplir ou vider par un autre. La division du travail semblait tout-à-fait en dehors de leur compréhension. L'individualisme était poussé chez eux à ses dernières

limites. Cela nous donna à penser que l'insociabilité était le caractère le plus distinct des aliénés ; nous le savions déjà : ce fut une confirmation ; puis, faisant un retour sur la société de gens raisonnables au milieu desquels nous vivons, tous gens si égoïstes, si préoccupés de leur individualité, nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas là un peu de folie ; cette idée ne nous a pas beaucoup effrayés, pas autant qu'on pourrait croire. Si, par une bonne direction de leur activité et de leurs facultés diverses, on guérit les fous de Saint-Jacques, avons-nous dit, on parviendra bien peut-être à guérir des individus beaucoup moins malades. Il faudra un bon médecin, voilà tout.

Quelques-uns des plus avancés dans la guérison, sont employés aux différents services : ceux-ci à la cuisine, ceux-là à la boulangerie, d'autres à la buanderie, etc. Quelqu'un qui irait au milieu du jour pour visiter les aliénés, serait étonné de trouver les pavillons presque vides, et de voir des aliénés partout, excepté là où il pensait les trouver ; et voyant cependant le plus grand ordre régner dans la maison, moyennant l'active surveillance qu'on y exerce, il comprendrait

combien autrefois on exerçait de cruautés inutiles sur ces pauvres créatures. Il verrait déjà, après quelques mois seulement de séjour à la maison de Saint-Jacques, des fous guéris, d'autres en convalescence ; et, pour ceux qui sont incurables, peut-être que l'énorme amélioration apportée à leur sort l'étonnerait encore davantage.

Car, des misérables, qui, depuis 15 ans, 20 ans, et même l'un d'eux depuis 32 ans, étaient couchés dans la paille de leurs cachots avec leurs excréments, dont ils se barbouillaient la figure, et que quelques-uns mangeaient, il peut les voir aujourd'hui debout, proprement vêtus, ou couchés dans des draps blancs, recevant la lumière du jour et se nourrissant bien. Il a fallu sans doute de la persévérance pour obtenir ces résultats. Il en faudra aussi pour maintenir cet heureux système. La science du médecin et le zèle éclairé du directeur de l'établissement, ne manqueront pas à l'œuvre, et, dans quelques années, l'hospice de Saint-Jacques aura un beau nom en France.

Pour compléter ce que nous avions à dire sur les aliénés de Saint-Jacques, nous plaçons ici une note communiquée par M. le docteur Bouchet sur les résultats qu'il a obtenus, du 1.er octobre

1834 au 1.er août 1835, dans le traitement de ces malades.

	hom.	fem.	total.
«Population au 1er octobre 1834.	65	93	158
Population au 5 août 1835. . .	81	108	189
Entrés dans l'intervalle. . . .	36	29	65
Sortis dans l'intervalle.	15	7	22
Morts dans l'intervalle.	7	5	12

Sorties comparées aux entrées :

1 sur 2 2|5 hom.
1 sur 4 1|7 fem. } 1 sur 2 21|22.

» Dans le chiffre des admissions, j'ai compris 2 épileptiques, 5 imbécilles ou idiots, 4 paralysés, 5 malades atteints de maladies promptement mortelles. Aucun n'ayant pu recevoir de soins d'aliénation mentale, le vrai chiffre des aliénés admis a été de 49, qui comprend 27 hommes et 22 femmes. Le chiffre des guérisons devant être comparé à celui des admissions, et cinq malades ayant été rendus non guéris à leurs familles, le chiffre des guérisons réelles doit être porté à 17.

» Ainsi fixés, ces deux chiffres donnent la proportion suivante : Les admissions ayant été de 49, dont 27 hommes et 22 femmes ; les guérisons sont aux admissions comme 1 : 2 15|17 ; savoir : 2 7|11, pour les hommes, 3 2|3 pour les femmes.

» En comparant le chiffre de la mortalité à celui des aliénés existant au 1.er octobre, ajouté au chiffre des entrées, on a la proportion suivante : 12 : 223 : : 1 : 18 1/2; ou bien 14 3/7 pour les hommes, 27 3/5 pour les femmes.

» Dans le nombre des morts, figurent cependant 8 admis nouvellement, porteurs d'une maladie mortelle, à leur entrée ; sur qui, par conséquent, le séjour de Saint-Jacques n'a pu exercer aucune influence.

» . . . . Après plusieurs essais de différente nature pour évaluer le travail des aliénés, je me suis arrêté à un mode qui me semble exact, et m'a donné le résultat suivant :

	Mai.		*Juin.*		*Juillet.*	
Population moyenne dans l'établissement, moins les hauts pensionnaires	h. 67	f. »	h. 68	f. »	h. 72	f. 98
Nombre de travailleurs	55	»	53	»	53	83
Nombre de journées de 10 heures chacune.	687,73	»	768,70	»	784,85	569

» Le travail des femmes ne figure dans le tableau que pour le mois de juillet, parce que, dans les premiers mois, il paraissait plus facile d'évaluer

le travail par l'appréciation de l'ouvrage. J'ai préféré plus tard appliquer le même mode d'évaluation aux deux sexes.

» Il y a plus de femmes que d'hommes qui travaillent, et cependant leur résultat donne moins de journées que celui des hommes, parce que, parmi les femmes, il y a plus d'imbécillités et de démences; que leur travail est isolé et non formé en atelier, comme celui des hommes. »

M. Bouchet nous a fourni encore quelques renseignements sur la mortalité générale de l'établissement, dans le premier semestre de 1835, et dans la série des cinq années précédentes, 1830—1834.

Dans les six premiers mois de l'année 1835, le rapport des décès à la population a été comme 1 : 30,44 pour les hommes.

1 : 22 pour les femmes.

0 : 76 pour les garçons orphelins.

1 : 61 pour les filles orphelines.

1 : 29,07 pour l'ensemble de l'établissement.

En supposant que la mortalité reste la même jusqu'à la fin de l'année, il y aura pour la mortalité générale, dans un an, 2 décès sur un chiffre de population plus grand que 29,07, à cause des

admissions ; c'est-à-dire, à peu près 1 sur 15 ou 16. Nous ne comparerons point à ce résultat celui qui est fourni par les cinq années précédentes, 1830-31-32-33-34 ; dans cette série, le rapport des décès à la population a été de 1 sur 6,52 ; mais l'influence de deux épidémies de choléra a augmenté d'une manière notable la mortalité.

Nous prendrons plus volontiers pour terme de comparaison les deux années 1826-27, sur lesquelles nous avons opéré déjà plusieurs fois. Ces deux années ont donné en moyenne, au Sanitat, 1 décès sur 7,92 ; le double à peu près du chiffre actuel. En supposant même que le 2.e semestre de 1835 donne un peu plus de mortalité que le premier, il est évident que la différence restera encore très-considérable, à l'avantage de l'année présente.

Nous avions vu plus haut l'immense amélioration obtenue dans le sort des aliénés ; ce dernier résultat prouve largement que la transformation n'a pas été pour eux seulement, qu'au contraire, elle a été radicale, profonde, étendue à tous.

ORPHELINS.

Le nombre des orphelins recueillis par les hospices, à Nantes, s'élève en moyenne à 343 par an, provenant de trois sources; les uns, en effet, sont nés à la maternité; d'autres ont été exposés au tour; d'autres, enfin, dits enfants abandonnés (c'est le plus petit nombre), sont recueillis, quand ils se trouvent isolés, par suite d'une condamnation encourue par leurs parents.

La plus grande partie des orphelins provient de Nantes, mais il en vient aussi des différentes communes du département.

Ces enfants, aussitôt après leur naissance, quand ils sont nés à la maternité; aussitôt après leur réception, quand ils viennent des deux autres sources, sont confiés à des nourrices de la campagne, qui les emmènent chez elles, dans différents lieux du département, et là, les élèvent jusqu'à l'âge de 12 ans. L'allaitement artificiel adopté depuis trente ans, est encore en usage aujourd'hui, parce qu'il permet de choisir entre un plus grand nombre de nourrices. Si, en effet, on exigeait

l'allaitement naturel, qui est véritablement le plus convenable, toutes choses égales d'ailleurs, on restreindrait beaucoup le nombre des personnes à choisir, et on n'en trouverait pas assez qui eussent, de reste, à distribuer de la tendresse et des soins minutieux, comme il en faut aux jeunes enfants. Les nourrices reçoivent, depuis la naissance jusqu'à un an, 8 fr. par mois; de un an à trois ans, 7 fr.; de trois à huit ans, 6 fr.; enfin, de huit à douze, 4 fr. par mois; plus, à la fin des douze ans, une gratification de 50 fr., moyennant un bon certificat du maire; ou une récompense proportionnelle, dans le cas où la nourrice n'a pris l'enfant qu'à un âge plus ou moins éloigné de la naissance.

Jusqu'à l'âge de six ans, les orphelins sont vêtus aux frais de l'administration. A huit ans, ils reçoivent encore un vêtement complet, et un autre à l'âge de onze ou douze ans.

Les enfants nés à la Maternité n'y restent, après leur naissance, que dans le cas où ils sont malades. Les orphelins déjà grands, quand ils sont infirmes ou malades, sont placés à l'hôpital général de S.t-Jacques. Leur nombre est habituellement de quatre-vingts, à peu près.

Les deux tableaux ci-après, qui nous ont été remis, représentent le mouvement comparatif des

admissions et décès des orphelins du département, depuis l'année 1822 jusqu'à 1834. Les trois classes d'orphelins ci-dessus mentionnées y sont comprises. La comparaison de ces chiffres conduit à des résultats importants, dont nous déduirons les principaux. Mais, avant d'aller plus loin, il nous plait de dire que la précision des renseignements à nous fournis, sur ce sujet, nous fait désirer vivement que toutes les administrations se mettent en mesure d'en donner d'aussi exacts. Si tous les faits dont elles sont dépositaires recevaient déjà dans les bureaux un commencement d'élaboration et de classement, la statistique en serait bien plus facile.

	ADMISSIONS.			DÉCÈS.		
ANNÉES.	Dans leur 1.er MOIS.	Dans leur 1.re ANNÉE.	Avant 12 ans.	Dans leur 1.er MOIS.	Dans leur 1.re ANNÉE.	Jusqu'à 12 ans.
1822	319	333	358	127	172	207
1823	305	321	340	79	126	155
1824	317	332	350	121	180	220
1825	326	343	366	122	178	217
1826	273	292	316	91	138	177
1827	272	284	306	108	146	163
Totaux.	1812	1905	2036	648	940	1139
Moyenne.	302	317,5	339,33	108	156,66	189,83
1828	265	285	320	150	213	256
1829	306	325	354	173	226	262
1830	302	322	355	182	248	285
1831	335	342	365	198	247	285
1832	287	306	330	164	212	255
1833	327	345	376	183	240	267
1834	307	324	353	149	224	264
Totaux.	2129	2249	2453	1199	1610	1874
Moyenne.	304,14	321,28	350,42	171,28	230	267,71

Il résulte d'abord de la comparaison de ces deux tableaux, un grand fait, à savoir que dans la seconde série de sept années, de 1828 à 1834, la mortalité a été beaucoup plus considérable que dans la première, composée de six années, 1822 à 1827.

Dans la première de ces séries, en effet, 1905 enfants ont été reçus dans la première année de leur âge; parmi eux, 1812 dans leur premier mois; et 648 sont morts également dans leur premier mois, ce qui nous donne :

35,76 enfants morts dans leur premier mois, sur 100 admis à cet âge; ou encore, 34,01 enfants morts dans leur premier mois, sur 100 admis dans leur première année.

C'est un peu plus d'un tiers (1).

---

(1) On pourra nous objecter qu'il y a ici une cause d'erreur, parce que nous comprenons, dans la série 1822-27, les décès d'enfants nés dans le mois de décembre 1821. A cela nous répondrons que, par compensation, nous avons des enfants nés à la fin de cette période, en décembre 1827, qui sont morts hors de la série, en janvier 1828. La même observation s'appliquera nécessairement à la deuxième période comme à celle-ci, s'il s'agit de la mortalité dans le premier mois. Quant aux décès au-dessous d'un an, il y aura véritablement, pour cette

Dans la seconde série, 2249 orphelins, âgés de moins d'un an, ont été admis, sur lesquels 2129 au-dessous d'un mois; 1199 sont morts dans leur premier mois, c'est-à-dire :

56,31 morts dans leur premier mois, sur 100 entrés également dans leur premier mois ;

Ou 53,31 morts dans leur premier mois, sur 100 entrés dans leur première année ; c'est un peu plus de la moitié.

Ainsi, dans ces dernières années, et actuellement encore, la mortalité de ces enfants, dans le premier âge, relativement à ce qui avait lieu à une époque antérieure, est augmentée de la différence à peu près du tiers à la moitié; c'est-à-dire de 1/6. C'est bien considérable. Mais, continuons.

Sur les 1905 orphelins recueillis, âgés de moins d'un an, dans le cours de la première série, 940

---

série, une cause d'erreur. Pour avoir en effet le chiffre total des décès, sur les enfants âgés de moins d'un an, reçus dans le cours de 1854, il faudrait attendre la fin de l'année 1855. Nous sommes donc obligés de négliger quelques-uns de ces décès; par conséquent, le résultat que nous voulons mettre en saillie, à savoir l'augmentation de mortalité dans ces derniers temps, sera atténué un peu par nous, loin d'être exagéré.

sont morts dans leur première année, ou 49,34 pour cent. — Sur les 2249, dans les mêmes limites d'âge, pour la deuxième série, 1610 sont morts également dans les mêmes limites; c'est-à-dire 71,58 pour cent, au lieu de 49,34; presque un quart de plus. Ainsi, sur un nombre donné d'enfants au-dessous d'un an, il en meurt à présent, à peu de chose près, un quart de plus qu'avant l'année 1828.

Le chiffre 49,34 peut encore nous conduire à une autre conséquence, si nous le comparons au chiffre 53,31, qui était tout-à-l'heure sous nos yeux. Nous verrons que, sur un nombre donné d'enfants, de l'une et de l'autre série, entrés âgés de moins d'un an, il en est mort une plus grande quantité dans le premier mois, pour la seconde, que dans la première année tout entière, pour la première période.

Et maintenant tâchons de découvrir sur quelle époque de la vie de ces enfants a porté surtout l'augmentation. Pour cela, nous séparerons des décès au-dessous d'un an, ceux qui ont eu lieu dans le premier mois; nous aurons ainsi la mortalité des enfants dont l'âge est compris entre un mois et un an. Nous ferons cela pour chaque

période, et nous comparerons. Cette soustraction donne 292 décès pour la première série, sur 1905 enfants reçus dans leur première année, ou 15,32 sur cent. — Dans la seconde, nous trouvons 411 décès pour 2249 ; c'est-à-dire, 18,27 pour cent.

Sous ce rapport, nous trouvons donc, pour la deuxième période, un accroissement réel, mais dans la proportion seulement d'environ 3 sur cent.

Ainsi, il est bien évident que l'augmentation de mortalité porte principalement sur le commencement de la vie, pendant le séjour à l'hôpital. Nous constatons le fait, mais nous ne pouvons aller plus loin ; la cause nous échappe. Du côté des soins médicaux, il n'y a rien de changé ; le médecin est le même ; les sages-femmes sont enseignées par le même professeur, par conséquent également instruites. Le lieu du séjour est le même. Il y a là quelque chose d'inconnu sur quoi une enquête serait bien nécessaire.

En 1826, une autre institution fut créée, ayant pour but de confier à leurs mères quelques-uns des enfants naturels, nés dans le département. On assure à chaque fille-mère, qui veut élever son enfant, la somme de quatre francs par mois

pendant les deux premières années ; trois francs pendant la troisième ; à la fin de celle-ci, les secours devant cesser. Depuis cette époque, jusqu'à 1834 inclusivement, dans une série de neuf années, 425 enfants au-dessous de trois ans ont été admis à être élevés de cette sorte : 317 étaient âgés de moins d'un mois, 417 de moins d'un an. 37 sont morts dans le premier mois, ou 11,67 p. 0/0 admis au-dessous d'un mois. C'est bien loin de la proportion 56,31 que nous avons trouvée ailleurs. Mais il n'y a aucune induction positive à tirer de là, attendu qu'au moment où les enfants des filles-mères sont présentés, il s'est écoulé au moins six jours depuis leur naissance, et souvent davantage ; tandis qu'au contraire les 7/8, à peu près, des orphelins proprement dits, sont reçus avant d'avoir atteint leur quatrième jour, et beaucoup à leur naissance, époque où la mortalité est toujours le plus considérable.

Si des décès au-dessous d'un an nous extrayons ceux du premier mois, nous trouvons que, sur les 417 enfants reçus dans leur première année, il reste : 68 décès pour les âges compris entre un mois et un an, ou 16,3 pour cent.

En comparant ce chiffre au chiffre 18,27, consigné ailleurs, on peut s'assurer qu'il y a entre la mor-

talité des orphelins et celle des enfants des filles-mères, une différence à l'avantage de ces derniers; que, toutefois, cette différence n'est pas très-grande le premier mois passé, la bonne influence de la campagne contrebalançant apparemment ce que doivent avoir de plus tendre les soins donnés par la mère elle-même. Enfin, nous croyons que la différence dans le premier mois serait beaucoup plus grande, mais il nous est impossible de l'évaluer.

A la suite de cette proposition, nous établissons les deux suivantes, qui résument la partie la plus importante de notre travail :

1.° La mortalité chez les orphelins a beaucoup augmenté depuis 1828;

2.° L'excès porte, surtout, sur les premiers jours de l'existence.

La mortalité à Nantes est, à peu près, la même actuellement sur les orphelins qu'à Paris et à Rouen. Mais ceci n'est point une raison pour fermer les yeux sur une calamité réelle. Comparons notre état présent à notre état passé, pour marcher en avant, s'il est possible; et, au moins, ne rétrogradons pas.

DÉPOT DE MENDICITÉ.

C'est au mois de septembre 1829, qu'un dépôt de mendicité a été fondé à Nantes. Des listes de souscription avaient été portées dans les maisons par quelques habitants notables. Le minimum de la souscription était fixé à 10 fr. par an; on souscrivait pour trois années. Ce fut une bonne mesure financière que ces visites faites à domicile. Il arriva que ceux qui reçurent ces visites se crurent obligés à donner leur signature, sinon par conviction, sinon par bienfaisance, au moins par amour propre; pardon de l'interprétation. Le fait est que le produit s'éleva à 40,000 fr. pour chacune des trois premières années. Maintenant, on se contente d'adresser des lettres aux anciens souscripteurs, et soit par cette raison, soit pour tout autre motif, le produit est tombé à 4000 fr. par an.

Indépendamment de ce premier élément, les recettes se composent: 2.° De dons faits à l'établissement (ces dons sont rares); 3.° D'une somme de 10,000 fr. allouée par le Conseil Municipal, qui fait en outre abandon d'un loyer de 2,500 francs;

4.° De 8,000 fr. donnés par le Conseil Général du département; 5.° Du produit du travail des administrés, estimé 2,000 francs par an à peu près.

Soit:

Produit des souscriptions.	4,000 fr.
Donné par le Conseil Municipal. . .	10,000
L'abandon du loyer.	2,500
Donné par le Conseil Général. . . .	8,000
Produit du travail des administrés.	2,000
	26,500 fr.

Les dons faits à l'établissement augmentent assez la recette, pour qu'elle puisse couvrir la dépense de la maison, qui s'élève en général à 29,000 fr. par année. Ces 29,000 fr. servent à entretenir pendant une année le nombre à peu près constant de 100 individus logés dans la maison, et à fournir des secours à domicile à d'autres individus dont le nombre s'élève moyennement à 60.

Pendant les quatre premières années de son existence, le dépôt de mendicité occupait les anciens bâtiments de Saint-Jacques, bâtiments qui ont été conservés dans la construction de l'hôpital général. Au mois de septembre 1833, il a été transporté à l'ancienne maison des orphelins.

Cette maison est dans une belle situation, au milieu des vastes tenues qui séparent les rues de Richebourg et Saint-Clément. Une grande cour plantée de tilleuls forme l'entrée. Au bout de cette cour on trouve les bâtiments, qui, outre le logement du directeur, et celui des quatre sœurs de service, contiennent six grandes salles pour les administrés : trois pour chaque sexe. Deux de ces trois pièces servent de dortoirs; la troisième est la salle de travail. Dès le matin, tout le monde quitte les dortoirs ; personne n'a le droit d'y rester le jour, sauf le cas de maladie. Ce réglement strictement exécuté est absolument nécessaire pour le nettoiement et l'assainissement des salles. Des quatre dortoirs, trois sont exposés au midi, le quatrième au soleil levant. Les salles sont grandes, bien ouvertes; l'air y est bon. Des draps, une couverture de laine, un traversin ; une paillasse, voilà la composition du lit ; l'addition d'un matelas serait bien utile. La salle de travail des hommes est chauffée ; les femmes n'ont pas d'autre feu que celui de leurs chaufferettes. L'établissement d'un poële dans cette salle est une amélioration qu'il serait important d'obtenir. Une galerie couverte et deux cours au soleil, une pour

chaque sexe, forment le complément nécessaire de l'établissement.

Après avoir examiné le matériel, jetons maintenant un coup-d'œil sur le personnel. Il serait curieux de connaître par quelles phases successives ont passé ces hommes et ces femmes avant d'arriver au dépôt de mendicité ; de les suivre pas à pas dans leur vie de misère ; d'étudier leurs penchants ; de voir ce qui, en eux, était bon et susceptible d'être utilisé dans une meilleure organisation sociale ; de voir ce qui était vicieux, et aurait dû être rectifié par une bonne éducation, si la société avait de l'éducation pour tous ses enfants. Il ferait beau voir combien il y a eu dans ces existences de vocations déviées, d'espérances déçues, de désirs sans réalisation possible. Car tous ces individus qui sont vieux maintenant, qui ne sont plus guères susceptibles de sensations morales, ils ont eu aussi leur jeunesse, leur vie d'enthousiasme et de désirs ; et, si leur position sociale leur a barré le chemin, il a bien fallu rentrer ses désirs, ou leur donner une mauvaise direction ; il a fallu devenir vicieux. Soyez sûrs aussi que, dans cet examen, on trouverait beaucoup de vices, et jetez-en le blâme sur la société et non pas sur les individus.

Malheureusement, pour cette étude qui serait d'un grand intérêt, les éléments manquent presque tous; nous l'avons dit souvent, la statistique est dans l'enfance, la statistique morale surtout, et celle-là est bien importante. Il faudrait que le directeur de tout établissement de ce genre pût donner des notes détaillées sur les antécédents de tous ses administrés. Il lui est impossible, nous le savons, d'obtenir ces renseignements pour chaque individu au moment de son entrée ; le nouvel arrivant, si on l'interroge, bien souvent ne répondra pas, ou mentira. Mais peu à peu il s'établira de lui à son directeur, si celui-ci le veut et s'il est d'ailleurs bienveillant, un lien de confiance qui le conduira bientôt à lui faire connaître ses misères. Le directeur recueillerait ces faits, les livrerait à ceux qui font la statistique, avec le soin de cacher les noms, pour ménager les susceptibilités individuelles. Pour compléter ces renseignements, on adjoindrait au directeur un aide intelligent qui aurait pour mission de prendre des informations sur les nouveaux-venus. Quand les renseignements manqueraient, on n'en recevrait pas moins le postulant; et ce ne serait toujours qu'un cas exceptionnel. On appellera cela de la

police si l'on veut ; les noms ne font rien ; mais on conviendra que ce serait une police bienveillante, utile, celle qui chercherait à découvrir le mal non plus pour le réprimer, mais plutôt dans le but bien arrêté d'y porter remède.

Faute de connaissance plus étendue des antécédents, nous sommes forcés de nous borner à faire connaître les professions qui ont le plus fourni au dépôt de mendicité.

Or, un des faits mis au jour par cet examen, c'est le grand nombre de domestiques du sexe féminin qui viennent au dépôt ; elles sont dans la proportion de 17 sur 55 femmes. Au reste, ce fait ne doit pas beaucoup étonner, quand on songe que ces pauvres personnes qui jouissent d'une certaine aisance physique pendant tout le temps de leur service, sont en général sans aucun avenir ; qu'arrivées à la fin de leur carrière, seules, sans liens de familles, elles ne trouvent d'appui nulle part. Après la classe des domestiques, les professions de tisserand pour les hommes, de fileuse pour les femmes, sont celles qui fournissent le plus d'individus au dépôt ; les tisserands sont dans le rapport de 5 sur 44 hommes, les fileuses dans le rapport de 9 sur

55 femmes ; ces deux professions sont aussi celles dont le salaire est le moins élevé.

Sur les 99 individus habitant actuellement le dépôt, aucun n'est âgé de moins de 20 ans.

Il y en a 2 de 20 à 40 ans.
23 de 40 à 60 »
29 de 60 à 70 »
35 de 70 à 80 »
6 au-dessus de 80 ans.
4 dont l'âge n'est pas indiqué.

Ainsi les trois quarts des administrés à peu près sont au-dessus de 60 ans ; quatre dixièmes au-dessus de 70 ans. On sait qu'une population présente une mortalité d'autant plus considérable, qu'elle contient dans son sein un plus grand nombre d'enfants et de vieillards ; or, ici, il n'y a pas d'enfants, mais il y a beaucoup de vieillards ; on peut donc s'attendre à trouver une forte mortalité. Voici la proportion :

Dans une série de quatre années (1830—31—32—33) il est mort 65 individus, c'est-à-dire en moyenne pour une année 16,25°. Ces 16,25.e décès, étant répartis sur cent personnes qui forment la population pendant ces quatre années, il en résulte que la proportion des décès a été

de 1 pour 6,15.e C'est une mortalité considérable, que ne nous paraît pas expliquer suffisamment le grand âge des habitants, non plus que le régime alimentaire de la maison : le changement d'habitudes, a dû concourir pour beaucoup à la production de ce résultat. Et, en effet, c'est dans les premières années surtout que les décès ont été nombreux.

La première année, il mourut 24 personnes ; c'est presque un quart de la population.

La deuxième année le nombre des décès fut réduit à 14, c'est-à-dire un individu sur 7,17.e

Dans le cours de la troisième année, ce nombre s'élèva de nouveau : 20 personnes succombèrent (un cinquième de la population). Ce chiffre, bien qu'encore fort élevé, est inférieur à celui de la première année ; et cependant c'est dans le cours de cette année (1832) que le choléra fit sa première irruption à Nantes ; et quoiqu'une seule personne ait, à cette époque, succombé au choléra dans le dépôt, il est probable que là, comme ailleurs, l'influence cholérique s'est fait sentir ; or, il est bien démontré que l'existence du choléra, loin de diminuer le nombre des autres maladies, comme on l'avait prétendu d'abord,

les multiplie au contraire et grossit notablement leurs ravages. Tout porte donc à croire que, sans cette circonstance accidentelle, le chiffre de l'année 1832 n'eût pas dépassé celui de la précédente.

Le résultat obtenu pour la quatrième année vient à l'appui de cette supposition. En effet, pendant sa durée on ne compte que 7 décès, c'est-à-dire 1 individu sur 14 2|7.

A cette série de quatre années, nous ne pouvions ajouter celle qui vient de s'écouler, parce que celle-ci est tout-à-fait hors ligne. Le choléra, qui avait ménagé le dépôt en 1832, l'a attaqué vigoureusement en 1834; seul il a produit plus de décès que toutes les autres maladies ensemble, et c'est pendant la durée d'un mois seulement que cet excédant de décès a eu lieu.

Il y a donc véritablement diminution de la mortalité depuis la fondation jusqu'à ce jour. Plusieurs causes ont dû concourir à la production de ce résultat : 1.° l'acclimatement; 2.° quelques améliorations dans le régime : ainsi le pain est d'une meilleure qualité; 3.° une autre mesure a dû avoir sur le fait sa part d'influence; c'est l'usage introduit d'exiger le travail de tous ceux qui peuvent

faire une œuvre quelconque, d'exciter leur émulation par l'appât d'un petit salaire. M. Orillard, directeur de l'établissement, s'occupe de ce détail avec un soin tout paternel; et, en résultat, il a obtenu d'abord, sans aucun doute, une amélioration notable dans la santé de ses administrés, plus d'ordre et de tranquillité dans la maison, et enfin l'élévation à 2,000 fr. des produits du travail qui ne s'élevaient pas, avant la direction de M. Orillard, au-delà de 800 fr.

Le produit du travail de chaque administré est divisé en trois parts inégales : la moitié est donnée à la maison; un quart est remis immédiatement au travailleur; le dernier quart lui appartient encore et forme une réserve dont on lui donne la moitié tous les six mois. C'est par ce mécanisme que M. Orillard parvient à éviter l'ennui et le désordre inséparables de l'oisiveté. —Une livre de pain batelier pour la journée, plus quatre onces pour la soupe; six onces de bœuf bouilli; la soupe grasse; tel est le régime pendant trois jours de la semaine; pour les autres jours, la soupe maigre, plus une ration de pommes de terre, de riz ou de haricots, avec la même quantité de pain.

Six médecins, non rétribués, donnent alternativement leurs soins aux malades de la maison.

Voilà ce qu'est le dépôt de mendicité. Certes cela est mieux, pour les pauvres gens qui l'habitent, qu'une vie de vagabond hésitant entre le vol et la misère ; la bienveillance et la bonne gestion du directeur assurent au moins à ses administrés une existence supportable ; mais, comme presque toutes nos institutions sociales, celle-ci n'est qu'un palliatif qui réprime le mal dans ses symptômes les plus hideux, en le laissant ronger à l'intérieur. Or, le mal, c'est l'imprévoyance de la société qui, après une éducation faite bien ou mal, ou sans éducation, laisse chacun se faire sa place, ne lui indique pas celle qui va à sa nature, et ne lui donne pas les moyens d'y parvenir ; en un mot, c'est le manque de direction ; ce vide est senti partout ; espérons qu'on s'occupera enfin de le combler. Quelque chose, sans doute, a été fait en éducation depuis 1830, personne ne le niera ; mais il reste encore bien à faire. Qu'on agisse donc, et qu'on agisse vîte ; car tout le mal est là (1).

(1) Nos idées sur l'éducation sont consignées dans un autre chapitre.

HÔTEL-DIEU.

Le premier Hôtel-Dieu établi à Nantes, était situé sur le Port-Maillard. Les besoins de la ville ayant nécessité son déplacement, cet hôpital avait été transféré près de la rivière d'Erdre, sur la rive gauche, dans le local occupé aujourd'hui par les maisons qui forment le coin de la rue de la Barillerie et de la rue du Vieil-Hôpital; on voyait même encore une ogive de cet édifice il y a quelques années; mais cet établissement se trouvant trop étroit pour satisfaire aux besoins de la population, l'administration s'occupa d'acheter le local actuel. Il est assez salubre, contient une vaste prairie, et l'hospice avec sa chapelle, ses cours et son amphithéâtre. Nos annales nous rapportent que sa maçonnerie coûta 6 livres la toise carrée, que la charpente fut adjugée pour la somme de 15 mille livres, et que la toiture

revint à 15 livres 15 sous la toise. Les travaux commencés avec ardeur en 1644, furent vivement poussés; mais il fallut tout d'abord, exhausser le terrain et combler un canal à demi-desséché qui était, dit-on, l'œuvre de Saint-Félix.

En 1650, l'administration fit graver sur une table de marbre noir, en lettres incrustées d'or, l'inscription suivante :

« RÉGNANT LOUIS XIV,

» *Roy de France et de Navarre.*

» Cette maison de charité fut fondée et cons-
» truite par la munificence de haut et puissant
» seigneur, messire Charles de la Porte, seigneur
» de la Meilleraie, chevalier des ordres du roi,
» maréchal de France, grand-maître de son ar-
» tillerie, lieutenant-général pour Sa Majesté en
» Bretagne, et gouverneur des villes, Château
» et comté de Nantes, et de haute et puissante dame
» Marie de Cossé, son épouse, et autres deniers
» publics, étant lors maire maître Mathurin Boux,
» seigneur du Theil et de la Varenne, conseiller
» du roy et maître ordinaire de ses comptes en
» Bretagne; nobles gens Mathurin Rabeau, seigneur

» de la Grivière, sous-maire ; Alain de Luen, » seigneur Duclos ; Jean Bureau, seigneur des » Nouelles ; Jean Gourdet, Jean Poulain, seigneur » de la Vincendière, conseiller et avocat du roi ; » Charles Moricaud, seigneur du Vivier, con- » seillers et échevins, et Estienne Touraine, sé- » néchal du chapitre et sindic de ladite ville ; en » mémoire de quoi cette table fut posée en l'an » M. VI^c L. »

Tel qu'il est aujourd'hui, l'Hôtel-Dieu mérite de fixer notre attention. Outre les services de médecine et de chirurgie proprement dites, cet établissement renferme un service affecté aux vénériens, un autre aux femmes en couches, une pharmacie dont celle de l'hospice général n'est qu'une dépendance ; enfin une Ecole secondaire.

Le service médical de l'Hôtel-Dieu occupe neuf salles et deux cabinets, en tout 252 lits consacrés aux maladies internes des hommes.

Le service chirurgical occupe trois salles et deux cabinets, en tout 99 lits destinés aux blessés.

Les salles de médecine des femmes sont au nombre de deux, représentant 64 lits ; plus, une troisième de 30 lits, consacrée aux filles publiques fiévreuses ou blessées.

Les salles de chirurgie des femmes, contiennent 82 lits. L'une d'elles est exclusivement consacrée aux galeuses.

Les salles des vénériens sont au nombre de trois, et uniquement affectées aux hommes; elles renferment 123 lits. — Huit cabinets, six à deux lits et deux à un lit, sont en outre réservés pour les officiers et les malades payant 3 fr. par jour. — Quatre cabinets à deux lits sont seuls affectés aux femmes.

A la maternité, l'on trouve deux salles pour les femmes enceintes, en tout 10 lits; trois salles pour les femmes accouchées, contenant 13 lits.

Les médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu sont nommés à vie; ce sont actuellement MM. Fouré, Marion-de-Procé et Laënnec pour la médecine, lesquels ont pour suppléants MM. Mareschal, Higuard et Pellerin, et pour la chirurgie MM. Cochart, Lafont et Marchand, avec M. Leroux pour suppléant. M. Marchand est le seul qui fasse un cours de clinique; malheureusement, il n'a pas été suivi jusqu'ici comme il le mérite, et l'érudition de cet habile professeur n'a pas encore triomphé complétement de l'indifférence des élèves.

Le service de chirurgie de l'Hôtel-Dieu a été illustré par le célèbre Bacqua ; il a eu depuis pour chef M. Darbefeuille, le premier qui se soit occupé à Nantes d'une manière spéciale des maladies des yeux et des traitements électriques.

Quatre internes sont attachés à la maison ; ils reçoivent le logement, la pension, 200 francs d'appointements et la remise de 100 francs d'inscriptions. Tous les élèves sont tenus de coopérer aux pansements. Il n'y a point encore d'élève interne pour la pharmacie, quoique le besoin s'en fasse vivement sentir depuis long-temps.

L'Hôtel-Dieu renferme habituellement 500 malades ; on y accouche année commune de 130 à 150 femmes.

Le nombre des opérations importantes semble avoir diminué depuis quelques années, soit qu'un plus grand nombre de médecins pratique en ville la chirurgie, soit aussi qu'on sache mieux aujourd'hui la partie médicale de cet art. Voici le relevé des plus importantes qui aient été pratiquées dans l'année scolaire de 1834—1835.

	HOMMES.	FEMMES.
Amputation de jambe.	1	»
id. de cuisse.	1	»

	HOMMES.	FEMMES.
Amputation de doigts dans les articles.	4	»
Trépan.	1	»
Taille par le bas appareil latéralisé.	2	»
Lilhotritie.	1	»
Hernie étranglée.	3	2
Fistule à l'anus.	»	»
Fistule lacrymale.	»	1
Cataractes.	»	5
Amputation du nez sans rhinoplastie.	1	»
Bec de lièvres, 2 enfants.		
Cancer aux lèvres.	1	»
Cancer au sein.	»	2
Anévrisme de la radiale.	1	»
Loupe volumineuse sur le derrière de la tête.	1	»
Tumeur sortant par l'échancrure sciatique.	1	1
Polype dans les fosses nasales.	1	1

Nous devons ajouter à ce qui précède que, dans l'année 1834—1835, trois paralysés ont été confiés aux soins du professeur de chimie pour être électrisés, et que, pour l'année qui va s'ouvrir,

le préparateur du professeur de ce cours sera chargé du soin de galvaniser tous les malades qui lui seraient confiés de nouveau. Nous disons galvaniser, le galvanisme ayant une action beaucoup plus puissante que l'électricité proprement dite.

Nous ne pouvons quitter un sujet aussi important sans épuiser, autant qu'il nous est possible, les renseignements qu'il fournit.

Le tableau suivant nous donne le chiffre des décès donnés par certaines professions à l'Hôpital pendant l'espace de deux années; nous ne ferons aucune réflexion sur ce tableau, nous bornant à dire, comme un éloge au peuple de Nantes, qu'il commence à avoir conscience de sa vie et à rougir de recevoir les soins de la pitié. Nos ouvriers ont senti qu'il y avait quelque chose de mieux et de plus honorable. Félicitons-les de préférer les secours de l'association, les bienfaits de la prévoyance aux secours trop souvent impuissants de la charité dont le moyen-âge nous a transmis et enseigné l'usa

PROFESSIONS.	HOMMES.			PROFESSIONS.	FEMMES.		
	1826.	1827.	En 2 ans		1826.	1827.	En 2 ans
Cordonniers.	10	16	26	Domestiques.	26	12	38
Journaliers.	21	20	4	Journalières.	15	14	27
Tisserands.	14	9	23	Fileuses.	6	15	21
Tanneurs.	4	1	5	Tricoteuses.	3	7	10
Menuisiers.	3	»	3	Cotonnières.	2	1	3
Tailleurs.	2	4	6	Revendeuses.	2	4	6
Maçons.	8	8	16	Lavenses.	4	2	6
Manœuvres.	3	2	5	Lingères.	5	6	11
Chapeliers.	1	1	2				
Peintres-Vitriers. . . .	»	»	»				
Serruriers.	1	2	3				
Domestiques.	4	7	11				
Colonniers.	1	»	1				
Portefaix.	6	5	11				
Cantiers.	1	4	5				
Forgerons.	»	1	1				
Charpentiers.	»	3	3				
Laboureurs.	3	8	15				
Jardiniers.	1	1	2				
Gardeurs.	1	2	3				
Scieurs de long. . . .	1	»	1				

Dans le cours des deux années 1826, 1827, l'Hôtel-Dieu a reçu 4,646 indigents; 2,974 hommes et 1,672 femmes; sur lesquels 268 étaient voyageurs, savoir: 220 hommes et 48 femmes. Les billets d'entrée de 4224 malades portaient l'indication de leur domicile. Nous les avons relevés successivement, et nous avons trouvé les résultats suivants :

Sur ces 4,224 malades il y avait 2,643 hommes et 1,381 femmes répartis dans les divers cantons, de manière à donner en moyenne pour une année, les chiffres ci-dessous :

Nombre moyen des malades reçus en un an.

1.er	Canton.	338	318,5	hommes.
			239,5	femmes.
2.e	Canton.	255	150,5	hommes.
			104,5	femmes.
3.e	Canton.	468	335	hommes.
			133	femmes.
4.e	Canton.	245	146,5	hommes.
			98,5	femmes.
5.e	Canton.	417	248,5	hommes.
			168,5	femmes.
6.e	Canton.	169	122,5	hommes.
			46,5	femmes.

La mortalité a été, dans les deux années que nous examinons, de 16 sur 100 ou à peu près de 1 sur 6. Les militaires ont fait exception à cette règle. Mais nous ne devons pas en parler, attendu que leur nombre varie beaucoup suivant l'importance de la garnison.

Il serait à désirer qu'un troisième hospice fût consacré aux enfants. Ce vœu émis il y a 7 ou 8 années par le docteur Bernard devrait être pris en considération par nos conseillers municipaux. Il ne nous appartient pas d'indiquer ici la manière de le réaliser. Nous dirons seulement qu'un semblable hospice devrait être une dépendance des salles d'asile.

GYMNASTIQUE. — ORTHOPÉDIE. — ÉTABLISSEMENT DE MESDAMES JACOB VAN GOOR.

Il y a quelques années, M. Villette créa, à la prairie de la Madeleine, dans un vaste et beau

local, un établissement pour le traitement des déformations. Il acheta un matériel considérable, et devint possesseur d'un des beaux gymnases de France. Des guérisons obtenues donnèrent du crédit à cette maison. Puis, le propriétaire céda le matériel et le local aux dames Jacob, institutrices, qui eurent l'heureuse idée d'associer l'éducation physique à l'éducation morale et intellectuelle ; déjà dans quelques pensions on avait introduit les exercices gymnastiques, mais nulle part sur une échelle aussi large. Cette maison, que nous avons visitée en détail, conduits par notre confrère M. le docteur Vallin, chargé de la direction médicale et hygiénique, nous a semblé tout-à-fait propre à remplir son but.

Nous avons vu d'abord la salle du traitement orthopédique : le mécanisme des lits, ingénieux et simple, permet aux directrices de graduer la tension elles-mêmes, en l'absence du médecin, mais d'après ses avis. Plusieurs jeunes filles étaient soumises à la tension, pendant notre visite, et n'en paraissaient nullement incommodées ; car, aidées de pupitres bien disposés, quelques-unes lisaient ou écrivaient ; d'autres faisaient des travaux d'aiguille ; d'autres causaient et riaient. On nous

montra ensuite quelques jeunes personnes dont la cure était plus ou moins avancée. L'une d'elles était guérie et n'avait plus besoin que d'un traitement de consolidation. Les autres, après quelques mois seulement, avaient obtenu déjà une amélioration notable, et l'aspect de vigueur, et la bonne coloration de ces jeunes filles, et leur air de santé (toutes choses nécessairement rares chez les personnes difformes, puisque les déformations reconnaissent, le plus souvent, pour cause première, une mauvaise constitution) auraient été de nature à nous surprendre vivement, si nous n'avions su d'avance combien, par un exercice bien entendu, on modifie profondément les constitutions lymphatiques (1).

---

(1) Quelques détails sur deux de ces jeunes personnes seulement suffiront pour montrer l'heureuse influence des moyens employés.

L'une d'elles, déformée depuis l'âge de 15 ans, entra dans la maison au mois d'avril 1854, alors âgée de 16 ans. Sa colonne épinière présentait deux courbures latérales, l'une à droite dans sa région dorsale, l'autre à gauche dans sa région dorso-lombaire. La première de ces courbures était telle, que la perpendiculaire menée de son sommet à l'axe du corps, mesurait un espace de près d'un pouce. Une autre perpendiculaire menée

Nous assistâmes ensuite à une leçon de musique; la maîtresse était au piano. Trente ou quarante jeunes filles de 7 à 15 ans étaient vis-à-vis, debout, rangées en demi-cercle, chantaient, et, pour

---

du sommet de la seconde courbure accusait un écartement de 7 lignes. Le cou présentait en outre une forte inclinaison en avant. Après 8 mois de traitement, la région cervicale est parfaitement redressée. La courbure du dos ne présente qu'une ligne et demie d'écartement; celle de la région dorso-lombaire n'existe plus. Les fonctions dérangées depuis fort long-temps s'exécutent bien maintenant. La taille a gagné quatorze lignes.

M.elle *** entra à l'établissement en mai 1834 à l'âge de 14 ans pour faire soigner une difformité dont elle était affectée depuis 8 ans. Au moment de son entrée, la colonne vertébrale présentait trois courbures latérales, l'une au cou avec 7 lignes d'écartement à gauche. Une autre au dos, (2 pouces 11/4 de déviation à droite); la troisième à la région dorso-lombaire (2 pouces 1/2 à gauche. Des déviations aussi considérables de la charpente osseuse avaient donné lieu à un développement irrégulier des muscles, qui, de son côté, augmentait singulièrement la difformité. Après neuf mois de traitement, alongement de 4 pouces 1 ligne; la courbure supérieure n'a plus que 2 lignes d'écartement; la moyenne neuf lignes; l'inférieure sept lignes. L'amélioration chez cette jeune fille est bien notable. La continuation du traitement amènera certainement la guérison complète.

marquer la mesure, exécutaient toutes un mouvement uniforme déterminé d'avance. A chaque changement d'air, il y avait aussi un changement dans la manière de marquer la mesure. De cette sorte, dans l'espace d'une demi-heure, sans fatigue, sans ennui, ce qui est bien important, les jeunes élèves pratiquaient certains mouvements choisis comme les plus propres à donner à leurs corps un développement normal.

Un spectacle encore plus curieux nous attendait au gymnase. Les jeunes personnes y étaient depuis quelque temps. Ce fut pour nous quelque chose de bien intéressant, que la vue de ces trente jeunes filles répandues dans l'espace ; les unes au haut de l'appartement, les autres au bas, sur des échelles, sur des cordes, sur des balançoires, se livrant toutes à des exercices difficiles même pour des hommes. Celle-ci montait jusqu'au haut d'une échelle inclinée, en s'aidant des mains seulement, et descendait de la même manière, exercice qui avait le triple avantage de maintenir la taille droite, de fortifier les muscles des bras, et indirectement, par suite, d'agir sur les muscles qui de la poitrine se rendent aux membres supérieurs, enfin celui bien plus précieux encore d'élargir la boîte

osseuse des poumons. Celle-là, étendue sur un char à surface plane, s'élevait en faisant rouler ce char, sur un plan incliné à 55°, au moyen d'une manivelle mue par l'une ou l'autre de ses mains, suivant la convenance. Cet exercice, outre son influence pour l'élongation de la taille, a, comme plusieurs autres, le bon effet de fortifier le bras faible, chez les personnes qui présentent ce défaut de proportion. Une autre montait à un mât lisse, donnant, par ce mouvement combiné, du jeu et de la force à tous les muscles de son corps. Des nacelles mises en mouvement par les jeunes personnes, des balançoires, des mâts de perroquets, des échelles torses, des échelles droites et une foule d'autres instruments appliqués à-propos par le médecin, toujours présent à ces séances, permettent une énorme variété dans les exercices, qui tous, en augmentant les forces physiques des jeunes écolières, élèvent aussi leur force morale; il est hors de doute, en effet, qu'ainsi préparées, elles seront plus propres à développer du courage et de la présence d'esprit dans des positions périlleuses que les femmes elles-mêmes ne peuvent pas toujours éviter; il est hors de doute aussi que leur constitution, heureusement modifiée par ces jeux,

sera plus réfractaire aux causes de maladies si nombreuses chez les jeunes filles.

C'est donc, suivant nous, une excellente institution que celle de Mesdames Jacob, non-seulement comme établissement orthopédique, mais aussi comme maison d'éducation. Et nous voudrions voir tous ceux qui élèvent des enfants de l'un ou l'autre sexe, imiter leur exemple par l'adoption d'un bon système d'éducation physique.

MAISON DE SANTÉ DE MM. FRANCHETEAU ET DROUET.

Cet établissement, seul de ce genre, qui existe à Nantes, est situé en bon air, dans un lieu retiré, à l'extrémité Est de la ville. Une maison, sur la rue, composée de deux corps de bâtiments séparés, contient, avec le logement des directeurs et directrices, dix-huit chambres ornées avec élégance, et même avec un certain luxe, pour autant de pensionnaires non aliénés. A quelque distance de ces bâtiments, on en trouve deux autres distincts pour les fous des deux sexes, dont le nombre peut être porté à vingt-quatre. Un vaste jardin commun, un jardin particulier pour chaque département d'aliénés, des

terrasses, des charmilles, une vue fort étendue sur la Loire, rendent cette maison tout-à-fait digne de sa destination.

Les aliénés sont occupés à divers travaux; une vaste étendue de terrain est réservée aux hommes qui le labourent, et y font du jardinage; tandis que les femmes cultivent les fleurs, soignent la volière, et font des travaux d'aiguille. Puis, les longues promenades pour tous, les réunions au salon le soir, et par-dessus tout les soins assidus des chefs qui dirigent l'usage de toutes ces choses, mettent les aliénés dans les conditions les plus favorables pour la cure.

Le prix de la pension, pour les fous, varie de 125 fr. à 250 fr. par mois, suivant l'intensité de la maladie, le caractère du malade et le nombre des domestiques nécessaires pour le contenir et le surveiller.

SALLES D'ASYLE.

L'enfance et l'éducation; en d'autres termes, les

facultés natives et les puissances modificatrices, voilà deux faits sociaux qui jouent un rôle immense.

Lorsque l'on visite avec soin les Salles d'Asyle, comme nous l'avons fait, on est naturellement porté à chercher dans les enfants que l'on a sous les yeux la vérification des règles cranologiques les plus acceptées ; vérification qui, d'ailleurs, peut se faire d'une manière assez complète. Mais l'on trouve, en outre, d'autres règles non moins curieuses à étudier. C'est ainsi que l'on reconnaît, à-la-fois, et l'hérédité des formes et l'hérédité des qualités. Les enfants semblent prédisposés à la paresse, au mensonge, à la franchise, à l'amour du travail, au vol, suivant les penchants qui dominent dans leurs parents. L'on s'aperçoit aussi que les enfants s'associent généralement selon leurs penchants. Les bons, les mauvais, les paresseux et les travailleurs, font société à part, et se recherchent ; ils ont même pour se reconnaître et pour se lier un admirable instinct.

De ces observations, la logique ordonne de conclure que l'éducation, c'est-à-dire la modification des penchants innés, dans l'intérêt de la société, est la réforme la plus pressante et la plus utile.

Car de quel droit peut-on condamner au tribunal celui qui est né avec de mauvaises tendances, et sur lequel le monde extérieur n'a agi que pour les développer ; ou, pour parler un langage plus conforme à la science, n'est-il pas plus facile de réformer et d'atrophier de mauvais penchants chez un jeune sujet, que chez un adulte habitué à leur obéir ? Les Salles d'Asyle qui livrent, dès leur bas-âge, à des éducateurs intelligents, les enfants de la partie la plus misérable et la moins morale de la société, sont donc d'une utilité extrême et malheureusement trop peu sentie encore.

Mais il ne faudrait point des Salles d'Asyle seulement pour les enfants des pauvres; il serait utile que le genre d'éducation qu'on y reçoit pût être donné encore aux fils des ouvriers aisés, ainsi qu'aux fils des riches. Aussi, voudrions-nous que ce nom de Salles d'Asyle, qui rappelle trop l'aumône, fût changé en celui de Salles de la Première Enfance, et que l'enseignement des langues, par la méthode naturelle, fût réuni à celui qu'on y reçoit déjà.

Notre ville possède deux Salles d'Asyle : l'une, rue du Marchix ; l'autre, rue des Olivettes. La première, ouverte le 20 janvier 1835, contient

120 enfants de 3 à 7 ans. La seconde, postérieure par sa date, est susceptible d'en recevoir 150.

La commission administrative des Salles d'Asyle a l'intention d'en instituer huit : deux sur les ponts, une sur le quai de la Fosse, deux dans le quartier du Marchix, une près le Port-Communeau, une à Richebourg, et la dernière à Saint-Clément. Les enfants n'y sont admis que sur la présentation d'un certificat de vaccination et d'indigence.

L'entrée des enfants dans l'Asyle a lieu de six à sept heures du matin, et leur sortie, de six à sept heures du soir. Il y a deux classes de deux heures chacune. Avant les classes, deux fois le jour par conséquent, on nettoie les enfants, on leur lave les mains et la figure. Chaque classe est divisée en quatre parties : dans la première demi-heure, les enfants entrent en classe, font la prière et se livrent à quelque petit travail manuel; la seconde demi-heure est consacrée à la leçon de lecture ; la troisième, à la leçon d'écriture et de calcul qui se donne au moyen de boules compteuses ; dans la quatrième, l'institutrice adresse à son audi'oire des questions sur divers

sujets; il arrive presque toujours alors que quelques enfants capables d'y répondre s'empressent de montrer leur savoir, et, par ce moyen, donnent un enseignement aux autres. De cette manière, sans fatigue, sans ennui, on leur inculque une foule de notions importantes. Cette partie de la leçon, la plus instructive, peut-être, est celle qui amuse le plus les petits élèves. Il y a aussi des chants et des jeux gymnastiques.

Chaque enfant a son panier de provision, fourni par sa famille ; son panier à ouvrage, ainsi que la plaque portant son numéro d'ordre, qui leur sont donnés par l'administration. Presque tous en ont reçu des vêtements complets.

L'administration se compose de deux comités ; 27 souscripteurs en font partie. Peut-être vaudrait-il mieux que les hommes et les dames fussent réunis de manière à délibérer en commun. Chaque comité se réunit une fois par mois.

Les frais d'installation et la dépense annuelle ont été couverts jusqu'à ce jour par des fonds votés par le Conseil général, le Conseil municipal et le montant de quelques souscriptions. Le devis suivant pourra faire apprécier l'économie apportée dans la création de ces établissements.

Loyer.	600 fr.
Traitement de la maîtresse. . .	500
Traitement de la sous-maîtresse. .	400
Femme de peine.	200
Bois et menus frais.	100
TOTAL.	1800 fr.

A ce compte, les huit Salles d'Asyle projetées coûteraient 14,400 fr., somme minime au moyen de laquelle on pourrait donner la première éducation à plus de 1000 enfants pauvres. Nous n'ajouterons rien de plus sur ce sujet important. Les personnes qui aiment les enfants et qui ont un peu de bienveillance dans le cœur seront émerveillées, en allant visiter nos Salles d'Asyle, des heureux résultats que l'on y obtient; puissent-elles contribuer à les propager et bien comprendre toute l'importance des moyens d'enseignement que l'on y emploie !

SALLE D'ASYLE POUR LES ENFANTS TROUVÉS.

Les enfants trouvés sont aujourd'hui à Nantes, comme presque partout, une pépinière de malfaiteurs; mais aussi que de temps mal employé

à réciter des prières sans les entendre, à courir aux enterrements, revêtu d'un petit collet noir et portant un cierge !

Ce genre de vie oisive et demi-cléricale n'est plus de l'époque ; enseignez aux enfants trouvés, comme nous l'avons vu faire rue des Olivettes, et la gloire du travail, et le mépris de l'oisiveté ; habituez-les surtout à ne jamais rester désœuvrés, et vous pourrez alors en faire de bons apprentis qui ne soient point partout renvoyés par leurs maîtres, et ces apprentis deviendront avec l'âge de bons travailleurs. Ici, bien entendu, l'on n'accorderait pas seulement l'asyle, mais encore le logement et la pension.

MAISON DE RETRAITE POUR LES VIEILLARDS.

Nantes n'a aucun établissement de ce genre ; cependant une maison dans laquelle les invalides de l'industrie pourraient trouver à bas prix le re-

pos et le confortable serait d'une très-grande utilité.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

Cette société, qui existe depuis 1812, s'occupe de distribuer des secours de toute espèce aux pauvres femmes en couches : les mères qui peuvent produire un certificat de mariage et de bonnes mœurs reçoivent 12 fr., des draps, des chemises, un trousseau complet pour les enfants, un nouveau trousseau trois mois après la naissance et 5 francs par mois pendant 10 mois. Malheureusement ces secours, qui sont accordés comme aumône, vont trouver directement les mendiantes au lieu d'aller trouver les femmes courageuses qui s'imposent par honneur les rigueurs de la misère plutôt que de tendre la main. Malheureusement aussi les filles mères en sont exclues, ce qui contribue à augmenter le nombre des enfants exposés.

SŒURS DE CHARITÉ.

Les sœurs de charité qui visitent à domicile les malades et leur donnent les médicaments prescrits par les médecins, figurent au budget de la ville pour une somme, suivant nous, trop considérable. Au reste, l'institution elle-même ne nous paraît pas d'une incontestable nécessité. Les sœurs de charité sont souvent fort utiles, dans les campagnes surtout, il ne nous appartient pas de les méconnaître ; mais dans les villes, où la pharmacie peut être faite régulièrement et à bon marché, nous sommes d'avis que la loi ne soit pas plus violée pour elles que pour d'autres. Nous avons l'exemple d'une administration, celle des douanes, où plus de 500 personnes, hommes, femmes et enfants, reçoivent les médicaments utiles pour une somme de 500 fr. par an ; aussi croyons-nous que pour 8000 fr. le service médical des pauvres pourrait être admirablement organisé sans aucune violation de la loi qui défend l'exercice de la mé-

decine et de la pharmacie aux personnes qui n'ont pas subi les épreuves nécessaires, et d'une manière beaucoup plus profitable pour les pauvres. L'exemple de la Société Industrielle peut encore servir à corroborer notre opinion.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Le prêt à gros intérêt qui est, comme on sait de reste, la source un peu sale d'un grand nombre de fortunes, a été bien justement taxé d'immoral, et bien justement aussi prohibé par la loi. Voilà qui est fort bien ; mais ce qui est mal, c'est d'avoir remplacé l'usure individuelle par l'usure publique ou légale, c'est d'avoir conservé les monts-de-piété qui ne sont véritablement que la réglementation d'un fait immoral.

Le mont-de-piété de Nantes prête moyennant l'intérêt énorme de 1 pour 0[0 par mois, ou 12 pour cent par an, et la perte pour l'emprunteur est d'autant plus grande que celui-ci n'en comprend pas l'importance. Chaque somme empruntée étant en général peu considérable, et le délai assez

court, l'intérêt a une valeur absolue, mesquine aux yeux du pauvre ouvrier qui a besoin du capital. Il ne voit dans cette opération d'autre dommage pour lui que la privation momentanée d'un objet de ménage utile, ce qui est un dommage bien réel en effet; car c'est quelquefois son lit qui est engagé, quelquefois sa seule couverture, souvent ses habits, et il ne s'aperçoit pas que ces opérations répétées le ruinent en détail par des intérêts trois fois trop cher; aussi c'est pitié de voir avec quelle insouciance il renouvelle son engagement. Outre cette perte, il y en a encore une considérable à supporter pour ceux qui, ne retirant pas à temps leurs effets, les laissent passer à la vente. Cette seconde perte dépend de ce que la valeur vénale d'un effet de mobilier en partie usé, à l'exception peut-être de l'argenterie, est beaucoup au-dessous de sa valeur réelle, et encore de ce que les fripiers qui, seuls, se rendent à ces ventes, sont souvent d'accord pour arrêter l'enchère; de sorte que, pour remplacer l'objet vendu, il faut débourser une somme bien plus forte que celle qu'on a reçue.

28,000 paquets, terme moyen, sont déposés chaque année au mont-de-piété de Nantes, pour

une somme de 400 à 450 mille francs ; 25 à 26,000 de ces paquets sont retirés ; 2 ou 3000 sont abandonnés et vendus pour une somme de 20,000 fr. à-peu-près.

Il serait important de connaître quelles sont les classes qui se servent le plus de cette institution ; quelles sont celles aussi qui laissent le plus souvent vendre les effets placés. Mais c'est difficile, les placements se faisant souvent par commissionnaires. On peut dire cependant, d'une manière générale, que des 3 classes qui se servent le plus du mont-de-piété ; à savoir : les ouvriers pauvres, les dissipateurs d'une certaine fortune et les filles publiques ; les deux dernières sont celles qui laissent le plus souvent leurs effets passer à la vente.

Le taux élevé du prêt pourrait faire supposer que l'exploitation est coûteuse. Cependant il n'en est rien, car les employés sont peu nombreux et peu rétribués. On peut donc regarder cette institution comme une mesure de fisc ; et si on prétend la justifier en alléguant que les bénéfices du mont-de-piété sont versés à la caisse des hôpitaux, nous répondrons qu'il est ignoble de compter sur des placements au mont-de-piété faits souvent par

des ouvriers pauvres, précisément en vue d'éviter l'hôpital, pour fournir aux besoins de l'hôpital. Nous croyons d'ailleurs qu'on pourrait établir le mont-de-piété de Nantes sur le même pied que celui d'Angers, ce qui serait une grande amélioration.

BUREAU DE CHARITÉ.

Cette institution coûte cher, sent la vieillesse et a besoin d'être réformée. Habituons-nous à estimer les travailleurs et à mépriser ces oisifs qui ne sont aux autres d'aucune utilité ; faisons surtout que cette opinion soit celle des classes pauvres, et alors nous changerons le titre de Bureau de Charité en celui de Bureau de Secours, pour rattacher à la Société Industrielle ce qui existe, et proscrire ainsi toute idée d'aumône, tout ce qui peut contribuer aujourd'hui à dégrader, à leurs propres yeux, les personnes qui ne peuvent se suffire à elles-mêmes.

Il est bien évident que la société doit aide et secours aux mineurs qu'elle renferme dans son sein, et ce mot s'applique aussi bien à ceux qui ne peuvent vivre de leur travail, quel que soit leur âge, qu'aux enfants au-dessous de l'âge de majorité. Sous ce rapport, la charité n'est pas facultative. Il y a toujours impéritie, faute administrative, quand des malheureux meurent de misère; et, de plus, aucune honte ne doit accompagner les secours qu'ils reçoivent; mais il est important qu'une idée de faiblesse et d'impuissance s'attache aux personnes qui sont ainsi soulagées et que le mépris le plus profond écarte de la mendicité les hommes bien portants qui seraient tentés de préférer les dons de la pitié ou de l'association aux produits de leur travail.

Pour nous, la charité antique est un non-sens; les salles d'enfance, les écoles d'adolescents, les maisons de retraite pour les vieillards doivent remplacer les institutions que le moyen-âge nous a léguées, et les riches qui ont de l'argent de trop et le besoin d'épancher sur les autres leur sociabilité, doivent se faire organisateurs et directeurs dans la voie que leur ouvre notre ère nouvelle, si laborieuse et si industrielle.

Le Bureau de Charité siége à la Mairie : il se compose de sept administrateurs, dont le Maire de Nantes est président-né. Trente dames de charité sont réparties dans les six arrondissements.

BAINS PUBLICS.

Parmi les moyens d'amélioration physique, le bain chez les anciens occupait une grande place. Chacun sait jusqu'à quel point sous ce rapport fut porté le grandiose à Rome. Sans parler du luxe prodigieux que les riches Romains étalaient dans cette pratique, personne n'ignore que des bains publics nombreux mirent cet usage à la portée du peuple. C'était pour les empereurs un moyen de se populariser que la fondation de nouveaux établissements de ce genre ; les premiers furent ouverts sous Pompée ; mais bientôt ils se multiplièrent. Agrippa en fit construire 70. Plus tard on en compta jusqu'à 800. Le prix était minime ; et aux jours fériés les pauvres y étaient admis gratuitement. En France jusqu'au XIV.e siècle l'usage

des bains publics, reçu des Romains, a été en grande vigueur. Et maintenant il ne reste rien à la disposition du peuple que les bains à l'eau froide ; et, pendant 8 mois de l'année, il faut que le pauvre reste avec sa malpropreté qui engendre si souvent les hideuses maladies de la peau, et les entretient avec une ténacité si fâcheuse.

Et cependant des établissements de bains publics ne seraient pas bien coûteux, surtout si on voulait les lier à une autre institution d'une égale importance, celle des fontaines publiques. Supposons qu'on établisse un château d'eau sur une des places centrales de notre ville, ce qui pourrait être, moyennant la coopération d'un architecte habile, une œuvre d'embellissement, aussi bien qu'une œuvre d'utilité matérielle ; il faudra, pour lui fournir l'eau nécessaire, une force de dix chevaux au moins ; que cette force soit empruntée à une machine à vapeur, et que l'eau dans laquelle la vapeur viendra se condenser, soit distribuée dans des baignoires, on obtiendra de cette manière 450 bains par jour au minimum.

En effet, une machine de la force de 10 chevaux consomme 50 kilog. de houille dans une heure. D'autre part 1 kilog. de houille brûlé pro-

duisant 5 kilog. de vapeur, 50 kilog. donnent 250 kilog. de vapeur. Or, un kilog. de vapeur et 5, 35 kilog. d'eau à 0, donnent 6, 35 kilog. d'eau à 100°, soit 6 kilog. pour la pratique ; par conséquent 250 kilog. de vapeur (quantité produite dans une heure), fournissent 1500 kilog. d'eau à 100°, ou 4500 kilog. à 33°; c'est-à-dire 30 bains par heure en évaluant à 150 kilog. la quantité d'eau nécessaire à un bain. Mais si l'on fait attention que cette évaluation est exagérée, que d'ailleurs la température de 33° est de quelques degrés au-dessus de l'ordinaire; qu'enfin, dans notre calcul, nous avons négligé une certaine quantité de vapeur, on restera convaincu, qu'en supposant suffisante, pour le service des fontaines, une force de dix chevaux, ce qui est le minimum, le nombre de trente bains par heure à la disposition du peuple, est inférieur à la réalité.

Ce que nous demandons ici n'est qu'une nouvelle application d'un principe mis en pratique déjà depuis long-temps par un de nos compatriotes, feu M. Baudry, qui a attaché son nom à plusieurs entreprises bien utiles, et en particulier à la création des Omnibus.

Cette amélioration dans l'hygiène populaire est urgente, car le présent est bien pauvre :

Aujourd'hui sept établissements de bains servent aux besoins de Nantes, trois sur la Loire, deux dans le quartier Graslin, le sixième au Bois-de-Launay, le septième à Richebourg; ils fournissent ensemble 200 baignoires à peu près; le prix du bain à Richebourg est de moitié moins considérable que celui des autres (50 cent.), mais il dépasse encore les moyens du prolétaire.

Un des établissements dont nous venons de parler, tenu par M. Bertin, pharmacien, fournit aussi les bains à domicile; cette utile industrie, nouvelle pour Nantes, a toujours été en progrès depuis sa fondation. Ce même établissement, et celui de la maison Boisteaux, fournissent des bains médicinaux de toute espèce à des prix modérés.

BOULANGERIE.

Les faits qui concernent la boulangerie tiennent à l'hygiène; aussi croyons nous devoir leur donner ici publicité.

Nous avons à Nantes 88 boulangers, divisés en quatre classes : ceux de la première, au nombre de 53 sont tenus d'avoir chacun un approvisionnement en farines de 75 culasses formant un total pour cette classe de 3,975 sacs ; ceux de la seconde classe au nombre de 22, doivent avoir chacun 60 sacs, en tout 1320. On n'exige des 13 boulangers de la troisième que 585 sacs, c'est-à-dire 45 pour chacun. Il suit de là que l'approvisionnement général est de 5,880 sacs de farine. La mairie exige en outre que cette farine soit de première qualité et que chaque sac pèse quinze myriagrammes.

Il existe en ville quelques fours publics auxquels chacun peut faire cuire, mais le nombre n'en est pas connu. La profession de boulanger appartient donc bien évidemment d'après ce qui précède aux classes privilégiées. Le pauvre, celui qui est bon ouvrier et qui ne possède que ses bras, ne peut atteindre à la boutique : il est né ouvrier et doit mourir tel, sans pouvoir jamais s'élever au confortable de la bourgeoisie dont le séparent des institutions toutes féodales et aussi injustes par rapport aux prolétaires que l'étaient dans le passé les droits seigneuriaux par rapport aux bourgeois.

La boutique est devenue la propriété féodale du moment. Le droit, nous ne dirons pas de noblesse, mais de privilége y est attaché et se transmet par vente. Avez-vous assez d'argent pour acheter même une boutique de troisième classe, vous êtes de suite au rang des privilégiés ; vous n'en avez pas en quantité suffisante, il vous est défendu d'exercer votre industrie.

Le Conseil Municipal de Nantes, dans sa délibération du 25 août 1834, en demandant la conservation de l'approvisionnement, nous paraît avoir agi avec sagesse et prudence : mais il y aurait faute de sa part, s'il s'opposait à l'augmentation du nombre des boulangers, tout en imposant aux nouveaux l'obligation d'avoir l'approvisionnement de leur classe ; car de quel droit refuser à un homme l'exercice de sa profession, en le soumettant à l'achat d'une clientelle, lorsqu'il a assez d'industrie pour s'en créer une tout seul. A ce compte, limitez donc aussi le nombre des avocats, des médecins, des architectes et des industriels de toute profession. Il faut être conséquent, et détruire le monopole partout, ou l'accepter partout.

Payer patente, obtenir un banc à la Halle où se fient le marché, souscrire l'engagement d'apporter

200 pains bateliers de 6 kilogrammes, par jour de vente, c'est-à-dire deux fois la semaine, et de se conformer à tous les réglements qui régissent la boulangerie : telles sont à Nantes, les conditions imposées aux marchands étrangers, qui veulent vendre en ville. Le pain qu'ils apportent ne paie aucun droit et se vend toujours au-dessous du cours : aussi est-il acheté par les classes pauvres. Parmi les boulangers qui vendent à la Halle, il en est qui habitent à plus de dix lieues.

La taxation se fait tous les mois à Nantes, et suit le prix des grains. Pour la déterminer, la mairie prend pour base, des épreuves faites de concert avec les boulangers.

En général, quand le pain est à bas prix, il est de bonne qualité, mais aussitôt que le prix s'élève, les spoliations commencent, et le pauvre est alors victime de l'avidité du boulanger. La surveillance n'est pas toujours en pareille circonstance ce qu'elle devrait être, et les punitions ne sont pas suffisamment rigoureuses. Il serait à désirer, dans l'intérêt du peuple, que les prévarications des boulangers, malheureusement si fécondes en émeutes, fussent toujours punies de la publicité dans les journaux.

BOUCHERIE.

Que les bouchers soient tenus de tuer à l'abattoir, par mesure de salubrité, comme les boulangers, par mesure de tranquillité, d'avoir un approvisionnement, cela se conçoit; qu'ils soient libres comme aujourd'hui d'avoir, selon leur débit, un échaudoir les uns en commun, d'autres à eux seuls, cela se conçoit encore. Mais pourquoi leur nombre est-il limité à 58? Pourquoi la viande est-elle taxée? A-t-on peur, comme pour le pain, que le pauvre qui en consomme si peu, soit trompé sur le poids, ou voudrait-on rétablir en quelque sorte les anciennes corporations si préjudiciables aux intérêts des masses.

La taxation sur la viande se fait à Nantes d'une manière très-imparfaite. Les bouchers présentent à la mairie un état dans lequel figurent le poids de l'animal abattu, son prix et son produit en viande, peau, suif, cornes, l'on y ajoute 10 pour 0|0 de

bénéfice, le droit à l'abattoir, et l'on procède ensuite à la division qui doit donner le prix du kilo, pour la taxe. Il est vrai que la mairie est libre de prendre des renseignements pour débattre contradictoirement avec les bouchers leurs diverses appréciations ; mais que peuvent opposer à des hommes du métier ceux qui ne le connaissent pas. Il s'en faut beaucoup que la taxation, dans ce cas-ci, présente les mêmes avantages que pour le pain. Il serait donc utile, puisqu'elle offre de graves inconvénients, qu'on la fît disparaître et que l'on permît d'une part la libre concurrence entre bouchers ; d'autre part, la vente de la viande à des prix que le vendeur et l'acheteur débattraient ensemble. Ajoutons que, s'il en était ainsi, les garçons bouchers, qui ont de l'ordre et qui savent leur métier, pourraient s'élever à leur tour, tandis que la méthode actuelle inféode réellement cette industrie à un petit nombre d'individus.

Les bouchers du dehors qui veulent vendre à Nantes, sont tenus d'acquitter le droit d'entrée, de vendre sur la place du Port-Communeau, et de payer la patente de marcandier.

CHARCUTERIE.

Tandis que nous n'avons que 38 bouchers, nous comptons à Nantes 83 charcutiers : ce qui est un argument bien puissant contre le monopole auquel la boucherie est soumise. — Parmi les charcutiers beaucoup se bornent à vendre de la viande cuite, sans faire ni endaubages ni salaisons. Non-seulement leur nombre n'est pas limité, mais encore, leur viande n'est pas taxée. Ceux du dehors sont tenus, comme les bouchers marcandiers, de payer patente, et de vendre au marché public du Port-Communeau.

ABATTOIR.

Nous avons dit déjà ce qui concerne la consommation de notre ville en viandes de toute espèce : il ne nous reste donc plus qu'à parler de l'Abattoir sous le rapport hygiénique. Cet établissement,

dont l'achèvement date du 1.er juillet 1829, remplit très-mal son but; trois petits abattoirs situés, l'un sur les ponts, pour les Ponts, l'île Gloriette et l'île Feydeau, un autre sur l'emplacement de l'Abattoir actuel ou plus près de la rivière d'Erdre, un troisième au bois de Launay, eussent présenté nécessairement de grands avantages sur l'établissement qui nous occupe. les bouchers n'auraient pas à se plaindre de son éloignement, et peut-être eût-il suffi de dépenser 600 mille francs (200 mille francs par chaque abattoir) pour obtenir mieux que ce qui existe. Indépendamment de son éloignement d'un grand nombre de boucheries, l'Abattoir actuel a l'inconvénient de n'avoir pas d'eau en quantité suffisante, et cela par suite de sa mauvaise situation. Il présente encore celui de déverser les immondices au-dessus de l'écluse, et de contribuer par suite à l'insalubrité.

Situé rue de Talensac, près la route de Rennes et le Port-Communau, notre Abattoir est un véritable palais à bœufs, que l'on ne juge bien qu'une fois entré sur le terrain qu'il occupe. A droite et à gauche, aux extrémités de l'établissement, se trouvent d'une part la triperie et la machine à élever les eaux, avec les réservoirs en plomb

qui les distribuent à tout l'établissement, de l'autre, les fonderies de suif. La maison de la direction fait face à la grille, les échaudoirs sont au milieu, les écuries sur les côtés. Il est probable que M. Malary qui en avait dressé le plan, ne s'était pas occupé du nivellement, sans cela l'Abattoir eût pu être étagé, ce qui aurait produit une notable économie dans la construction et peut-être un aspect plus agréable à la vue. Tel qu'il est, cet établissement mérite cependant d'être visité par les étrangers; ils remarqueront que sa solidité est à toute épreuve, que le nivellement a été racheté au moyen de caves magnifiques, et que l'écoulement des eaux ne laisse rien à désirer. La triperie et les échaudoirs sont ce qu'ils doivent être. On y remarque des greniers magnifiques et des auges en chaux hydralique de très-grande dimension, qui ont été faites par M. Démolon, l'architecte, chargé, lors de la construction de l'Abattoir, de diriger les travaux. La machine à élever les eaux et la fonderie présentant seules de graves inconvénients, fixeront plus spécialement notre attention.

La machine à élever les eaux a été fabriquée à Nantes, par M. Thinat. Elle offre une soupape

rotative, pour laquelle il avait pris un brevet d'invention, croyant l'avoir imaginée, bien qu'elle fût décrite dans des ouvrages très-connus et que l'expérience eût prononcé contre son emploi. Sa chaudière est mal installée, et il suffit d'ouvrir la porte du fourneau pour que la production de la vapeur venant à cesser, la machine suspende sa marche ; ajoutons que les engrenages qui servent à mettre en mouvement les pompes, sont trop compliqués pour ne pas absorber une partie de sa force, et qu'elle coûte par an près de 1500 fr. de combustible, plus 1,000 fr. pour le chauffeur mécanicien, en tout 2,500 fr. M. Thinat prétendait qu'elle faisait la force de trois chevaux. L'on pourrait croire, au premier abord, qu'il s'agit de 300 mètres cubes d'eau élevés à un mètre dans une heure ; mais c'est tout simplement de l'ouvrage que pourraient faire trois chevaux en travaillant successivement chacun huit heures que M. Thinat voulait parler, de telle sorte que cette machine ne fait en réalité que la force d'un cheval. Un manége destiné à la remplacer coûterait, par an, au plus :

Trois chevaux à nourrir.	1000 fr.
Un garçon de manége et d'écurie	500

Dans ce système l'on aurait encore l'avantage, lorsque le puits est à sec, de pouvoir se servir des chevaux pour prendre de l'eau à la rivière. Mais un jour l'on fera mieux, et l'Abattoir sera desservi par le château d'eau.

Quand aux fondoirs pour le suif en branches, nous ne comprenons pas que l'autorité permette de s'y servir des procédés usuels qui infectent tout le quartier, c'était vraiment bien la peine que le Comité de salubrité de Nantes écrivît à tous les chimistes de l'Europe et se procurât un moyen de fondre les suifs sans odeur, pour que l'on vînt ensuite, mettant son travail à néant, permettre aux fondeurs de suivre leur vieille routine. Encore si cette routine donnait pécuniairement de meilleurs résultats, mais non, le suif fondu avec de l'eau et un centième ou un cinquantième d'acide sulfurique est beaucoup plus blanc, et si, d'une part, l'on gagne les crétons, de l'autre on retire au moins 3 pour 0[0 de plus que par la vieille méthode, sans compter l'économie de combustible qui est très-notable.

L'Abattoir a coûté 800 mille francs, et produit par an 48,000 francs de revenu net. Au devant, du côté de l'Erdre, se trouve le marché aux veaux.

On y voit l'emplacement d'une fontaine que les réservoirs de l'établissement devront alimenter un jour.

TRIBUNAL DE NANTES.

Il y a des hommes très-avancés sous certains rapports qui ne comprennent pas encore tout ce qu'il y a de vicieux, pour ne pas dire d'absurde, dans notre organisation judiciaire ; aussi enregistrent-ils avec complaisance les arrêts des tribunaux, persuadés que, de leur ensemble, doivent surgir de grandes vérités. — Nous qui ne suivrons pas leur exemple, nous devons compte, alors, des motifs de notre conduite. Ils sont simples et les voici :

Les tribunaux commettent très-souvent la faute de juger selon le droit et non selon l'équité ; de donner tort, par suite, à qui a raison et raison, à qui a tort. Tout procès jugé par un tribunal, fût-il

même bien jugé entraînera nécessairement des frais considérables et de nombreux délais, qui n'auraient pas lieu, si la législation, étendant le jury à toutes les contestations, organisait partout, comme l'a demandé Raspail, des jurys de conciliation.

Pour ce qui concerne les affaires civiles, il y a donc, par suite de l'organisation des tribunaux, perte de temps, perte d'argent et risque considérable que l'arrêt soit plus conforme à quelqu'une de nos 40 mille lois qu'à la justice.

Mais c'est bien pis encore quand il s'agit d'affaires d'une autre espèce. Car, alors au mépris de la morale du Christ dont l'image figure dans l'enceinte du tribunal, au mépris des doctrines données par la science moderne, on entend trop souvent le parquet parler de vengeance et de sévère punition, et l'on voit les juges et les jurés prescrire des rigueurs contre ceux qui ont nui à la société.

Cependant pour nuire à la société, il faut un motif; il faut être mu, ou par un moral naturellement dépravé et que l'éducation n'a pas corrigé, ou par une nature que l'éducation a pervertie. Mais dans un cas comme dans l'autre y a-t-il réellement culpabilité?

Ce raisonnement est captieux, nous dit-on, nous concevons très-bien où vous voulez en venir. Vous allez nous répéter encore votre vieille formule : l'homme moral est le produit de deux facteurs, sa nature ou force initiale et l'éducation. Il ne saurait être puni pour être venu au monde avec une mauvaise nature, il ne saurait être puni non plus parce qu'il a reçu une mauvaise éducation ou une éducation insuffisante pour triompher de ses mauvais penchants ; ainsi, dans un cas comme dans l'autre ; il n'est pas coupable, et la société seule est responsable, ou de l'avoir laissé parmi les hommes avec un naturel irréformable, ou de ne pas lui avoir donné une éducation suffisante. Mais, au fait, s'il est difficile de vous répondre, ajoute-t-on, que direz-vous à votre tour, quand il s'agira de mettre la société à l'abri de ceux qui peuvent lui nuire ?

Notre réponse à nous médecins est toute prête. Ne donnez pas aux hommes le spectacle immoral de la guillotine ? Ne permettez pas au peuple, à ceux que votre loi traite en mineurs, le plus détestable des plaisirs, celui de voir couler le sang humain. Ce que vous désapprouvez dans les fictions théâtrales, ce qui est affreux et dangereux sur la scène ne saurait être meilleur sur une

place publique devant dix mille spectateurs. Nous ne dirons rien sur le réglement des prisons qui engendre dans les maisons de détention les débauches les plus ignobles parce qu'il violente la nature en privant un époux de son épouse, en interdisant à des êtres pendant de longues années, durant leur vie quelquefois, toute relation avec les personnes d'un autre sexe. Si vous avez à préserver la société d'un homme comme *Leger* et que vous arriviez à lui arracher la vie ; graces au moins pour la raison. Tuez-le comme une bête féroce dangereuse à garder, fût-ce dans une cage de fer. Mais ne le tuez pas comme homme intelligent et libre au moment où il a commis son crime d'agir autrement qu'il ne l'a fait.

Celui qui commet un acte très-nuisible à la société est nécessairement très-dangereux et très-insociable, au moins dans le moment où il agit.

Mais il ne s'en suit pas qu'une éducation complémentaire ne puisse le relever de l'état d'abrutissement où il est tombé, et le rendre à la dignité de son espèce ; aussi la condamnation à perpétuité est-elle un non-sens au point de vue de la science : au point de vue de la morale, il ressort de la doc-

trine du Christ, que la société n'a pas le droit de l'infliger. D'un autre côté, comment comprendre que l'on puisse mesurer l'incarcération à infliger uniquement d'après un délit, comme on mesure la quantité de drap nécessaire pour faire un habit, d'après la taille d'un homme. — Dites donc, jurés et juges, dites : le coupable ira recevoir un supplément d'éducation, dans un hospice spécial ; et ne dites rien de plus, car vous ne pouvez connaître d'avance la quantité de temps nécessaire pour que soit guérie la maladie morale de celui que vous venez de condamner. — C'est d'après les principes actuels de notre législation que *Papavoine*, qui était malade et non coupable, a été guillotiné, et que *Anthelme Collet*, l'un des hommes les plus habiles et les plus dangereux qui existent, sera bientôt rendu à la société, aigri par les souffrances, et plus pervers de tout ce qu'il a appris au bagne.

PRISON.

Nous le disions au commencement de ce cha-

pitre, la société a deux procédés pour faire disparaître les faits vicieux : d'une part, la prévention ou l'éducation, qui est la même chose ; d'autre part, la répression ; or, parmi les moyens répressifs, il n'en est pas de plus ordinaire, dans notre société, que la prison. Et, parce que dans la jeunesse de la génération actuelle, l'éducation était le privilège d'un petit nombre, et parce qu'aujourd'hui encore elle est rare et assez mal entendue, la prison, par compensation, a une importance bien malheureuse de nos jours. Aussi, tandis que les maisons d'éducation publique sont renfermées dans d'étroits bâtiments sans apparence, auprès desquels on peut passer sans savoir leur destination, les maisons de détention sont des édifices publics que tout le monde connaît, dont une ville se vante quand elles sont *belles* et *spacieuses*. Certes, si la prison est grande, pour que des prisonniers rares aient beaucoup d'air à respirer et un certain espace à parcourir, cela est bon et convenable ; mais si elle est large, pour contenir une grande foule de prisonniers, nous ne voyons pas trop pourquoi une ville en tirerait vanité. Or, la prison de Nantes est dans le premier cas ; elle est assez vaste pour que l'encombrement ne soit jamais à

craindre. Mais, de fait, le nombre des prisonniers n'y est pas ordinairement très-considérable. Le jour de notre visite, elle contenait une population de 97 personnes, dont voici le détail :

	Population actuelle.	Population maximum.
Militaires du conseil, condamnés ou prévenus.	12	54
Prévenus civils.	16	42
Prévenus ou condamnés pour délits politiques.	6	13
Condamnés civils.	22	24
Militaires passagers.	1	64
Enfants au-dessus de 15 ans. .	0	8
Femmes condamnées ou prévenues	14	21
Pistole	26	30
TOTAL.	97	256

On voit, d'après ce tableau, que la prison est souvent plus remplie qu'elle ne l'était au moment de notre visite; mais alors l'augmentation porte principalement sur les militaires de la garnison, condamnés ou prévenus, et sur les militaires passagers; le nombre des prisonniers de la ville et du département restant à peu près le même.

Parmi les détenus politiques actuellement à la prison, deux sont condamnés aux fers ; deux aussi parmi les civils ont encouru la même peine ; un troisième est dans l'attente d'une exécution capitale.

Deux femmes sont condamnées pour infanticide. Rien dans la physionomie de ces deux femmes, rien dans leur personne n'annonce la cruauté. C'est probablement chez elles une grande puissance d'amour, étrangement détournée par de malheureuses circonstances, qui a été la cause première de leur crime. Le trouble résultant de douleurs physiques et morales agissant ensemble, a fait le reste. Des faits aussi déplorables ont lieu souvent, et ils se reproduiront encore tant que le sexe fort aura pour lui une morale différente de celle qu'il impose au sexe faible. Dans une société où l'homme tire vanité de ce qui déshonore une femme, vous pouvez compter que celle-ci sera souvent déshonorée ; et si quelques-unes ne savent pas supporter la honte, elles tâcheront de s'y soustraire par des moyens criminels. — Il y a peu d'années, ces femmes eussent été condamnées à mort. Aujourd'hui elles sont contraintes seulement à se démoraliser pendant quelques années

dans une prison. Et les hommes qui les ont séduites, aujourd'hui comme alors, ne sont inquiétés en aucune manière ; ils sont peut-être bien vus dans la société ; peut-être choyés par les femmes, car l'esclave est bien dressée à rire à ses tyrans.

Nous ne devons pas omettre un fait qui nous a frappés dans notre visite aux détenus pour délits politiques. Tous ces hommes ont la tête ronde ; c'est-à-dire qu'ils ont les parties latérales du cerveau développées. Un disciple de Gall examinant leur crâne y verra un peu de cruauté, beaucoup de ruse. Ce caractère organique, observé par nous sur un petit nombre de Vendéens qui ont pris part à la guerre, doit-il être regardé comme caractère générique de l'espèce ? Nous n'avons pas assez de données pour répondre à cette question.

Nous vîmes ensuite le condamné à mort ; il était assis dans sa galiotte, les fers aux pieds, morne, impassible, presque stupide ; il travaillait à un chapeau de paille destiné à un de ses fils. Un administrateur plein de zèle et de bienveillance, le visitait en même temps que nous. Il s'inquiéta s'il n'avait aucune réclamation à faire ; il goûta sa soupe, examina son pain, arrangea

sa paille pour qu'il fût plus à l'aise. Ces soins en présence d'un fait fatal, que ne pourront empêcher ni cet administrateur, ni nous, ni personne, si l'arrêt n'est pas cassé, avaient quelque chose de navrant, et nous déplorions l'aveuglement des hommes qui se croient autorisés à infliger une peine qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de faire cesser, qui n'osent plus marquer un forçat parce que la marque est indélébile, et qui ne craignent pas de tuer. Et nous appellions de nos vœux le moment où la société ne verra plus dans un individu chargé d'une action mauvaise un coupable à châtier, mais un malade à guérir.

Parmi les militaires de la garnison, prévenus ou condamnés, la plupart sont amenés à la prison pour faits de galanterie; et les inscriptions, dessins et autres traces laissées sur les murs par leurs devanciers, prouvent que c'est là de tout temps le délit des soldats en garnison. Ce résultat montre combien la prescription du célibat dans certaines classes de la société, est propre à entretenir la dépravation des mœurs.

La prison de Nantes est salubre, bien tenue, bien divisée. Elle se compose de sept sections dis-

tinctes pour les sept sortes de détenus dont voici la liste :

1.° Section des prévenus et pistolc.
2.° Détenus politiques.
3.° Condamnés.
4.° Passagers.
5.° Militaires du conseil.
6.° Femmes.
7.° Enfants au-dessous de 15 ans.

L'adoption d'une section distincte pour les enfants est une amélioration que nous nous plaisons à signaler. Elle n'obvie pas à tous les inconvénients de la détention des enfants, qui est pour nous une action immorale, mais au moins elle en écarte quelques abus les plus criants.

Chaque section se compose d'un certain nombre de chambres, toutes construites sur le même modèle. Dans chacune d'elles se trouvent deux espèces de casiers en bois avec douze compartiments; une botte de paille étendue sur le plan incliné de la galiotte constitue le lit de chaque prisonnier. Ces chambres et le préau avec lequel elles communiquent (il y a sept préaux, un pour chaque division), sont situés à douze pieds au dessous du niveau des rues voisines; l'élévation du quartier

où est située la prison, s'oppose aux inconvénients que pourrait avoir cette disposition; le fait est que, dans aucun temps, la prison n'est humide; dans chaque préau se trouvent une fosse à la Desparcieux, et une fontaine fournissant de l'eau en abondance.

Chaque détenu reçoit par jour une livre et demie d'un pain composé entièrement de froment, mais un peu noir, une fois la soupe avec des légumes et de la viande de charcuterie.

INFIRMERIE DES PRISONS. — FILLES PUBLIQUES.

Pendant que les mauvaises institutions s'en vont petit à petit, que chaque jour quelque abus est mis à l'index, il peut paraître étrange que la prostitution reste debout sans que personne songe guères à y porter atteinte; et cela pourtant est assez facile à concevoir. Beaucoup d'individus regardent la prostitution comme une condition

d'ordre. C'est, comme ils le disent quelquefois sans trop rougir, une sauve-garde pour leurs familles. Ils ont besoin de prostituées pour conserver l'honneur de leurs filles, comme ils ont besoin de remplaçants pour leurs fils tombés à la conscription. Puis, par une contradiction bizarre, ils se croient le droit de mépriser ces pauvres filles qu'ils ont entourées de séductions, eux ou leurs fils ; qu'ils n'ont fait sortir de leur pauvreté qu'en leur donnant perfidement à espérer une vie plus douce ; et, pendant qu'ils leur jettent de la boue au visage, comme s'ils n'avaient point à craindre les éclaboussures, ils se croient à eux des droits à l'estime publique ; et ils l'obtiennent en effet. Ils sont bien reçus dans les salons et partout ; leurs victimes sont partout repoussées. Pour quelqu'un tout-à-fait étranger à notre civilisation cela paraîtrait bien injuste. Pour notre société, il n'y a rien là qui la blesse. C'est qu'elle n'a pas pensé peut-être aux souffrances de ces êtres qu'elle méprise tant. Elle n'a pas fait de retour sur la jeunesse de ces femmes aussi pures alors que les plus pures de ses enfants. Elle n'a pas pensé qu'après avoir été entourées d'ignominie pendant les plus belles années de leur existence, elles sont destinées la plupart à mourir

jeunes ; que celles qui doivent survivre ont pour avenir une vieillesse misérable, sans lieu sur la terre, parce qu'en touchant à tout, elles n'ont jeté racine nulle part. Elle n'a guères songé à tout cela, la société ; il est temps qu'elle y songe enfin ; il faut qu'on lui fasse connaître le fait de la prostitution dans toute sa nudité, afin qu'elle sache le prix de ce qu'elle appelle *la tranquillité de ses familles*.

C'est pourquoi, nous qui ne voulons le sacrifice d'aucune individualité, nous appelons ceux qui font la statistique à donner des renseignements sur les antécédents, sur la position sociale de ces filles, sur les circonstances de leur éducation, sur la moralité de leurs parents, en un seul mot sur le milieu dont elles ont été entourées. Tout ceci est sans doute fort difficile à obtenir, mais non impossible ; et ce serait, pour une police bienveillante, une œuvre autrement digne que les recherches souvent malveillantes de la police de nos jours.

Dans ce moment, à défaut de quelque chose de plus complet, nous sommes forcés de nous borner aux renseignements suivants :

Année commune, les filles folles de leurs corps,

pour nous servir de l'expression usitée au moyen-âge, figurent au nombre d'environ 600 sur les registres qui leur sont consacrés. Nous avons pu à loisir compulser ceux d'une année antérieure à la révolution de juillet et leur dépouillement a donné ce résultat :

Le rapport du nombre des filles au chiffre de la population était de 3 sur 400 habitants de tout âge et de tout sexe. De ces malheureuses, 68 habitaient la rue Rubens, 49 la rue Montesquieu, 46 la rue d'Enfer, 40 le Marchix, 125 les 4 ou 5 petites rues qui aboutissent à la Fosse, près l'Hôtel des Douanes, 28 la rue Cassini, 24 la rue Boileau, 24 la rue de Gigant, 14 le quai Lebret, 13 la rue Saint-Vincent, 10 la rue du Milieu, 9 le Port-Communeau. Le surplus était disséminé dans les rues des Carmes, des Catherinettes, Gaudine, Saint-Léonard, Mocquechien Saint-Similien, de la route de Rennes, de la Barrière de Couëron, des Fumiers, Saint-Denis, des Trois-Trompettes, Contrescarpe, du Moulin, du Port-Maillard, de Richebourg, des Carmelites, du Marais, du Puits d'Argent, des Ollivettes, de la Porte-Neuve sur le Boulevard, à la Bastille et en quelques autres lieux où elles se trou-

vaient isolées. Leur chiffre total s'élevant au plus à deux dans chacune de ces rues.

Parmi ces filles, on a pu constater que 230 au moins appartenaient à la ville de Nantes, 76 au reste du département, sur lesquelles, 4 de Chantenay, 1 de Reze, 1 de Doulon, 1 de Héric, 10 d'Ancenis, 1 de Guerande, 1 de Petit-Mars, 2 de Moisdon, 2 de Douges, 1 de Nozai, 2 de Clisson, 1 de Carquefou, 11 de Paimbœuf, 10 de Blain, 1 de Nort, 9 de Châteaubriant, 1 de Conëron, 2 de la Basse-Indre, 1 du Cellier, 1 de Sainte-Luce, 1 de Saint-Herblain, 3 de Mauves, 2 de Guémené, 7 de Haute-Goulaine. Le surplus sans désignation suffisante.

Les départements voisins semblaient fournir l'autre moitié. Nous citerons l'Ille-et-Vilaine qui y figurait pour 66, sur lesquelles 41 de Rennes, 7 de Saint-Malo, 12 de Redon, 1 de Fougères, 5 des campagnes. Maine-et-Loire qui en présentait 35 fois, savoir : 17 pour Angers, 6 pour Saumur, 6 pour Chollet, 6 pour le reste du département.

Le Morbihan nous a donné le chiffre total de 61, ainsi réparties. De Lorient 26, de Vannes 12, de Hennebon 4, de Port-Louis 2, de Josselin 2, et des

campagnes ou petites villes sans désignation précise 15.

Le chiffre total du Finistère était de 35; Quimper y figurait pour 10; Brest pour 13; Morlaix pour 1; Quimperlé pour 5. Le reste du département pour 6.

Le chiffre total des Côtes-du-Nord s'élevait à 12; celui des Deux-Sèvres était de 2; celui de la Vendée de 2; 4 appartenaient à des pays étrangers; une seule était née à Paris; 2 étaient originaires de Bayonne, 8 de la Rochelle, 2 de Laval, 1 de Toulon, 1 de Blois, 1 de St.-Maur, 3 de Tours, 3 du Mans, 1 d'Orléans; les autres n'avaient point le lieu de leur naissance inscrit sur les registres.

Sur 400 filles, dont les âges ont pu être relevés avec exactitude, il s'en est trouvé 115 au-dessous de 20 ans; 224 entre 20 et 30; 51 entre 30 et 40, et 2 qui dépassaient 50 ans.

On peut évaluer à quatre cent mille francs environ la somme qu'elles perçoivent de ceux qui les fréquentent.

A ces renseignements, nous ajoutons les suivants qui nous ont été fournis par M. le docteur Baré, médecin des prisons.

Les filles publiques de la ville de Nantes sont visitées tous les mois par le médecin. Celles qui sont reconnues atteintes de syphilis sont conduites à l'infirmerie des prisons, où trois salles leur sont spécialement destinées.

On y compte quarante lits, qui, chaque année, suffisent pour le traitement et la guérison de trois cents femmes.

240 filles ont été visitées dans le 2.e trimestre de 1835. Sur ce nombre, soixante-dix ont été trouvées malades; c'est un peu moins du tiers sur les trois mois; un dixième à chaque visite.

Sur ces 240 femmes 65 sont nées dans le département de la Loire-Inférieure.

77 dans les quatre départements d'Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord; 6 dans celui de la Vendée; 8 dans Maine-et-Loire.

Les âges connus de 213 de ces femmes donnent en moyenne 22 ans un mois 24 jours.

La mortalité des vénériennes par le fait de la syphilis est presque nulle depuis deux ans; une seule femme a succombé de consomption vénérienne.

Pour subvenir aux dépenses de ce service médical, comprenant la visite des filles publiques et

le traitement des vénériennes, le conseil municipal alloue chaque année une somme de 15,800 fr.

Si nous comparons le nombre des femmes soumises à la visite au nombre réel qui était de 600 pour l'année où nous avons opéré, qui est maintenant au-delà plutôt qu'en deçà de ce chiffre, nous voyons que la mesure de la visite, en admettant cette mesure pour efficace, ce qui est contesté, est, dans tous les cas, bien insuffisante, puisqu'elle ne s'applique pas à la moitié d'entre elles. Quant à nous, sans attacher à ces visites plus d'importance qu'il ne faut, nous croyons qu'en les étendant au plus grand nombre possible de filles publiques, qu'en ordonnant ensuite dans les maisons de prostitution des soins hygiéniques trop négligés aujourd'hui, comme bains fréquents, lotions chlorurées, et divers moyens d'assainissements, on parviendrait non pas à éteindre la syphilis; une rénovation morale peut seule amener ce résultat; mais au moins à diminuer sa propagation d'une manière notable.

L'hôpital des filles est bien dirigé. La discipline y est sévère, chose indispensable pour une population difficile à conduire, et fort sujette aux infractions.

Outre le service des filles publiques, l'infirmerie des prisons contient :

3 salles pour les militaires libres, contenant ensemble.	40 lits.
2 salles pour les militaires condamnés.	18 »
1 salle pour les prisonniers civils. . .	14 »
1 salle pour les prisonnières.	12 »

Beaucoup de ces lits sont en fer.

Le nombre des individus qui quittent un hôpital dans un an, déterminant à peu près son mouvement, nous donnons le nombre des sorties pour l'année qui vient de s'écouler.

Sorties en 1854.

Hommes prisonniers civils. . . .	133
Femmes prisonnières.	42
Filles publiques.	307
Militaires libres et condamnés. .	460
TOTAL. . .	942

Nous ne finirons pas ce chapitre sans émettre le vœu que quelques élèves en médecine soient admis par séries successives dans l'infirmerie des prisons à l'heure de la visite. C'est en effet dans un service de filles publiques qu'on peut apprendre à connaître les formes si variées de la syphilis. Ces femmes étant constamment sous la in-

fluence de l'agent producteur de la maladie, celle-ci se montre tour-à tour chez elles avec ses différents symptômes, et souvent sous des formes qu'on ne trouve que très-rarement ailleurs. L'étude des affections consécutives, surtout de ces syphilides communes autrefois, rares aujourd'hui dans les autres classes de la société, grâce à une meilleure hygiène, intéressantes à connaître cependant tant qu'il en existe encore ; cette étude, disons-nous, pourrait, là seulement, être faite avec suite et en peu de temps. Un cours de clinique sur ces maladies, fait par M. le docteur Baré aux élèves admis, serait, pour diriger leurs travaux, un heureux complément de la mesure que nous réclamons.

En terminant cet ouvrage, pour lequel nous avons eu tant à nous louer d'un grand nombre de nos compatriotes, nous ne saurions mieux faire que de résumer en peu de mots les faits qui montrent comment nos conseillers municipaux comprennent l'hygiène physique et morale de la cité.

Le revenu de la ville s'élève à plus de 1200 mille francs dont l'octroi fournit la majeure partie. Or, l'octroi comme l'on sait, est payé surtout par la

masse, c'est-à-dire, par le peuple et la bourgeoisie. Il doit donc leur retourner sous forme de bien-être physique et moral.

Les chiffres qui suivent sont copiés au budget de 1835:

Entretien des pavés. . . . . 14,000 fr.
Id. des halles et marchés. 1,200
Id. des promenades. . . 1,600

Traitement des filles publiques. 15,000 Cette somme serait à diminuer du tiers et peut-être des deux tiers, si l'autorité prenait contre la syphilis des mesures hygiéniques préventives.

Garde nationale, 33,965. Cette somme est comme on le voit trop élevée pour le service de sûreté qu'elle sert à payer. Nous la blâmerions vivement si la garde nationale ne devait être rappelée à son institution première, et servir à diminuer l'impôt du sang.

Fonds accordés aux hospices 190,000 fr.

Bureau de charité. . . . . 44,000 fr. L'emploi de cette somme est, comme nous l'avons dit, dirigé d'après un faux système de charité.

Atelier de charité. . . . . 5,000 fr.
Sœurs de St-Vincent de Paule. 8,000 fr.
Bourses au collége de Nantes. 6,337 fr. 50 c.

Ecole primaire supérieure. . . . . 10,500 fr.
Ecole de dessin. 2,500
Entretien de la bibliothèque. 3,000

La bibliothèque possède beaucoup de rares inutilités en double et en triple, qu'il faudrait vendre pour acheter des livres utiles.

Indemnité au directeur du théâtre. 25,000 fr.
Fêtes publiques. 6,000

cette somme est rarement bien employée.

Extinction de la mendicité. . . . . 12,500 fr.
Charité maternelle. 2,000
Secours extraordinaire pour les enfants trouvés. 16,000
Ecoles chrétiennes. 6,000
Ecole mutuelle. 1,500
1.re Ecole de petites filles des sœurs. 1,500
2.e *Idem*. 1,000
3.e *Idem*. 1,000
4.e *Idem*. 1,000

Frais d'établissement de l'école primaire supérieure. — Musée industriel . . . . 4,660 fr.

Au bureau de bienfaisance pour les sœurs de Saint-Vincent, qui dirigent la troisième école dite des Cordeliers. . . . . 1,500 fr.
Ecole de sourds et muets. 500

Acquisition de tableaux et statues. . 1,800

Secours à l'association dite de la Providence. 500

Oiseaux empaillés, 1,000 fr., et il n'y a pas un squelette à l'école de médecine ni au musée. Ainsi, quelque chose à l'apparence, rien pour le fond.

Secours au jeune Fiot, élève statuaire 1500 fr.

Acquisition pour le théâtre des décorations de Robert-le-Diable. 1300

Secours à la Société Industrielle (la plus utile peut-être de nos institutions). 1000

Secours aux Salles d'asyle. 1200

Secours pour la 3.e école des petites filles. 1500

Emprunt de 1824. (Il y a encore beaucoup de gens à Nantes qui croient à l'utilité de rembourser des emprunts plutôt que d'employer les fonds disponibles à l'amélioration physique et morale de la cité.) Remboursement. . . . . 50,000 fr.

Intérêts. 23,125 fr.

Emprunt de 1830, remboursement. 20,000 fr.

Intérêts. 3,150

Construction d'un pont joignant la Fosse à l'Ile-Gloriette. 00000

Fontaines publiques. 00000

Quai de la rive gauche de l'Ile-Gloriette. 00000

Pont des Petits Murs. 0000

Hospice pour les enfants. 0000

Salles d'asyle projetées. 000

A la Société Industrielle pour augmenter le nombre des apprentissages. 00000

Nous ne voulons rien ajouter à ce qui précède ; nous croyons qu'une bonne administration municipale doit moins s'inquiéter de dépenser peu que de dépenser bien, et qu'elle doit être hardie à reporter sur les services utiles, les dépenses affectées aux services qui le sont peu. Nous croyons aussi que nos neveux devront payer l'intérêt des améliorations que nous leur aurons léguées.

FIN.

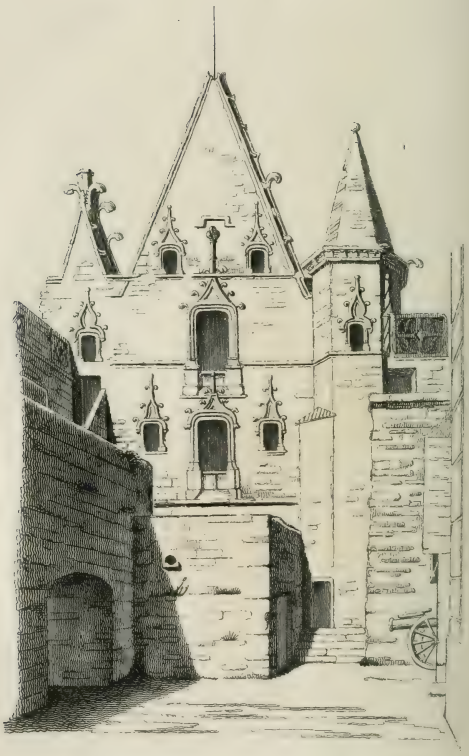

Chapelle du Château de Vincennes
servant de Prétoire

Tombeau des Victimes de Juillet

Page 155

QUÆRENDA EST

Projet de Tombeau
par M. Resnard

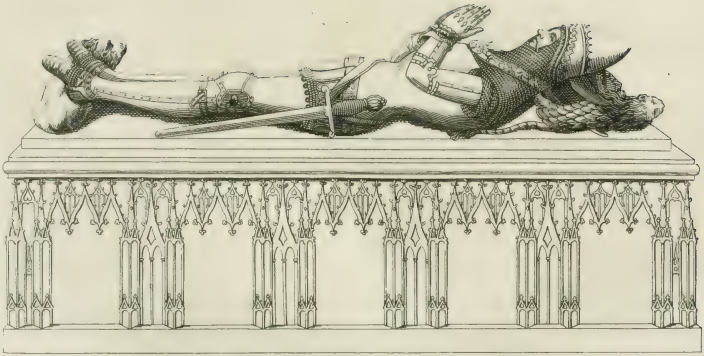

Tombeau de Jean II. duc

Page 125

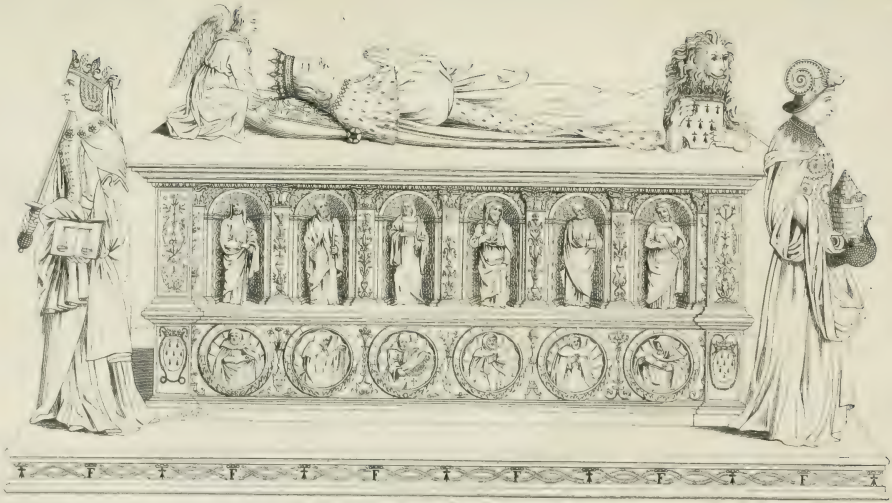

Tombeau du Duc François II.

par Michel Colomb &c.

Cathédrale de Nantes.

Detto de Spettacolo de Mantua.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Préface	1
Introduction	7
Considérations générales	29
Hôtel-de-Ville	»
Préfecture	40
Arsenal. — Le Château	42
Bourse. — Tribunal de Commerce	52
Monnaie	57
Poste aux Lettres	59
Télégraphes	60
Places publiques, Rues, Quais, Ponts, Passages, etc.	61
Promenades	103
Fontaines publiques	106
Édifices du Culte. — Cathédrale, Églises, Communautés, Chapelles, Couvents, etc.	107
Cimetières	146
Sciences et Arts, Journaux, Sociétés Savantes, Colléges, Écoles, Séminaires, etc.	171
Jardin des Plantes	243

Bibliothèque publique. 245
Musées—scientifiques—des Tableaux. . . . 252
Théâtres, Cirque, Équitation. 319
Commerce et Industrie.— Entrepôt, Canaux, Communications, Hôtels, Bateaux à vapeur, Banque, Chambre de Commerce, Armements, Usines, Octroi, etc. 336
Hygiène publique et morale. — Classes, Mouvement de la population. 447
Consommation. 518
Constitution médicale de la ville de Nantes. 523
Météorologie. 530
Hôpitaux. — Hôpital général de St.-Jacques, Orphelins, Dépôt de Mendicité, Hôtel-Dieu. 535
Gymnastique, Orthopédie, Maison de Santé. 589
Salles d'Asile, Maison de Retraite pour les Vieillards, Société de Charité Maternelle, Sœurs de Charité. 596
Mont-de-Piété, Bureau de Charité. 605
Bains publics. 610
Boulangerie, Boucherie, Charcuterie. . . 613
Abattoir. 619
Tribunal de Nantes. 624
Prison. — Infirmerie des Prisons, Filles publiques. 635

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

Author Guépin, Ange et Bonamy, E. F.
Title Nantes au XIXe siècle.

HF
G92Bn